

Le sans-abrisme comme épreuves d'habiter

Caractériser statistiquement et expliquer
qualitativement le non-recours aux hébergements
sociaux

Édouard Gardella, Amandine Arnaud

Rapport final, février 2018

Nous tenons à remercier d'abord et avant tout les personnes sans abri qui ont accepté de participer à ces enquêtes, que ce soit par questionnaire ou par entretiens. Sans elles, cette étude n'aurait pas été possible. Qu'elles reçoivent ici toute notre reconnaissance, en espérant que cette étude puisse participer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude aux diverses institutions et associations qui ont accepté de coopérer avec nous pour que l'enquête soit réalisée. Nous pensons aux équipes mobiles qui ont accepté de réfléchir aux meilleures façons de mener l'enquête, nous ont aidé à rencontrer des personnes et nous ont fait des retours suite à la présentation de certains de ces résultats. Nous remercions ainsi les équipes mobiles du Samusocial de Paris, l'Unité d'assistance des sans-abri de la Ville de Paris et la maraude de l'association Aurore.

Nous remercions aussi chaleureusement les personnes qui ont discuté les résultats, partiels et provisoires, de cette enquête : Philippe Warin, Julien Lévy et l'équipe de l'ODENORE, les cadres du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, le Conseil de l'ONPES, Julia Peker du Samusocial de Paris, Gaspard Lion, Cyril Lemieux. Nous remercions enfin vivement les membres du Réseau « sans-abrisme » : Pascale Pichon, Claudia Girola, Gabriel Uribelarrea, Marine Maurin, Nataly Camacho, Louis Bourgois, Mauricio Aranda, Lola Vivès, Clara Piolatto.

Enfin nous tenons à souligner le soutien indéfectible dont nous avons bénéficié au sein de l'Observatoire du Samusocial de Paris. Les discussions sur la démonstration à conduire, la présentation de cas négatifs et les relectures multiples s'inscrivent dans une atmosphère faite d'enthousiasme et de passion pour l'enquête et pour la portée morale et politique de ce que nous faisons. Merci infiniment à Erwan et Françoise, ainsi qu'à Emmanuelle, Laura, Vincent, Mireille, Candy, Andrea, Marie, Maud.

Nous remercions enfin la Directrice générale du Samusocial Christine Laconde, ainsi que le Secrétariat général de l'ONPES, Michèle Lelièvre et Opale Echegu, pour leur soutien au cours de cette étude.

Résumé

Dans les sociétés occidentales modernes, les personnes exclues du logement de droit commun sont très minoritaires mais leur nombre a augmenté ces dernières années. Elles se retrouvent dans diverses situations d'habitat : hébergements chez des particuliers, dans des institutions, des hôtels à leurs frais, des squats, d'autres habitats de fortune ou encore sans abri. Cette dernière situation suscite beaucoup d'interrogations : comment se fait-il que des personnes ne recourent pas aux hébergements sociaux et dorment à la rue ? Une raison parfois avancée dans le monde politique ou le grand public est le « choix personnel ». D'autres parlent de cas psychiatriques. Deux autres causes souvent avancées sont le manque de places disponibles, et l'effet de dissuasion lié à de nombreux refus par manque de place ou aux conditions d'hébergement jugées indignes dans certains centres d'urgence. Comment faire la part entre ces diverses explications ? Et ne peut-on pas en envisager d'autres ?

Cette étude apporte un éclairage quelque peu différent sur cette question. Elle s'intéresse principalement aux personnes en situation de non-recours durable (au moins plusieurs mois), et notamment à celles qui ne demandent plus d'hébergement, voire refusent les places qui leur sont proposées. Elle mobilise à la fois des techniques statistiques, par l'exploitation des données issues de l'enquête HYTPEAC (2011), et des techniques de recherche qualitative, permettant d'accéder directement aux personnes concernées.

Cette étude apporte deux résultats principaux. Le premier souligne que toutes les personnes sans domicile n'ont pas les mêmes probabilités de recours aux hébergements sociaux, et conduit à interroger les pratiques de priorisation à l'œuvre dans le système de prise en charge. Le second résultat, qui concerne spécifiquement les personnes sans abri sédentarisées depuis au moins plusieurs mois, voire années, explique les refus de places pourtant disponibles par la difficulté rencontrée par ces personnes pour casser les relations signifiantes qu'elles ont nouées dans un environnement qui les expose pourtant à une dégradation de leur état de santé et à des violences.

Ces deux résultats invitent à reconsidérer ce qui est appelé « la grande exclusion » à l'aune de sa dimension collective. Plutôt que d'expliquer le sans-abrisme de longue durée par des choix individuels, et d'en déduire que le mieux est de ne pas intervenir, le regard sociologique sur ces situations limites apporte de nouvelles perspectives et ouvre une réflexion sur la création d'un "droit à habiter".

Liste des sigles

AAH : Allocation adulte handicapé

ACM : Analyse des correspondances multiples

AP-HP : Assistance publique des hôpitaux de Paris

AS : Assistant(e) social(e)

CNPA : Conseil national des personnes accueillies ou accompagnées

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CHS : Centre d'hébergement de stabilisation

CHU : Centre d'hébergement d'urgence

CMU : Couverture maladie universelle

EMA : Équipe mobile d'aide

ESI : Espace solidarité insertion

DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

FNARS : Fédération nationale des associations de réinsertion sociale

HYTPEAC : Hygiène de la tête aux pieds : ectoparasitoses et affections cutanées

INED : Institut national d'études démographiques

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LAM : Lits d'accueil médicalisés

LHSS : Lits halte soins santé

LNPPH : Lieu non prévu pour l'habitation (parfois remplacé par « espace public », par approximation, pour éviter des répétitions)

NIMBY : Not in my back yard

ODENORE : Observatoire des non-recours aux droits et services

ONPES : Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

PSA : Permanence sociale d'accueil

RMI : Revenu minimum d'insertion

RSA : Revenu social d'activité

SDF : Sans domicile fixe

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

SIMBY : Stay in my back yard

TS : Travailleur social

UASA : Unité d'assistance aux sans-abri

Table des matières

Introduction	1
I. Mieux connaître les situations de sans-abrisme	1
II. Le non-recours comme problématisation sociologique du sans-abrisme.....	2
III. Critiquer n'est pas refuser : de la compréhension à l'explication du non-recours aux hébergements institutionnels	5
IV. Méthodes d'enquête : statistiques et induction analytique.....	6
Partie 1.....	9
Une distribution socialement différenciée des modes d'habitat parmi les sans-domicile.....	9
Caractériser quantitativement le non-recours aux hébergements sociaux.....	9
I. Données et méthodes.....	10
A) L'enquête HYTPEAC (2011).....	10
1) Population de l'étude	10
2) Échantillonnage.....	11
a. Dans l'espace public.....	11
b. Dans les centres d'hébergement.....	11
B) Exploitation des données de l'enquête	12
1) Premiers résultats	12
2) Exploitation secondaire.....	13
II. Recourants et non-recourants : des profils différents ?.....	14
A) Les non-recourants : une population plus souvent masculine avec des difficultés en français et moins de rémunération liée au travail	15
B) Un premier épisode sans-domicile plus ancien	16
C) Des pratiques d'hygiène distinctes.....	18
D) Addictions : les non-recourants plus souvent concernés.....	20
E) Santé : les non-recourants plus souvent éloignés du soin	21
III. Non-recours et différenciation des populations	24
A) Un modèle du non-recours aux hébergements sociaux.....	25
B) Peut-on parler d'une sélection à l'entrée du système d'hébergement ?.....	28
IV. Logiques de différenciation des modes d'habitat : effet Matthieu et biolégitimité	31
A) Méthode de lecture de l'ACM.....	33
B) Une différenciation des modes de vie, résultat d'un effet Matthieu ?.....	34
C) Priorité aux problèmes de santé : une biolégitimité des pratiques d'accueil en hébergement ?.....	39
Conclusion de la première partie	44

Partie 2.....	47
Expliquer la sédentarisation en situation de sans-abrisme	47
I. Données et méthodes. De la compréhension des motifs de non-recours à l'explication de l'expérience du sans-abrisme.....	47
A) Prendre au sérieux les évaluations des « usagers »	48
1) Les explications par syndromes et leurs limites	48
2) Les explications par relevé des motifs de non-recours	50
3) Les limites d'un relevé des motifs de non-recours	54
B) Expliquer le sans-abrisme sédentarisé par induction analytique.....	55
1) Stratégies du volet qualitatif	56
2) Échantillonnage qualitatif	57
3) Détermination de l'objet à expliquer	58
C) Énoncé de la théorie explicative et positionnement par rapport aux théories existantes de l'habiter en situation de sans-abrisme	62
1) Énoncé de la théorie : tolérance publique, débrouille, familiarité.....	62
2) L'habiter ne se définit pas par l'appropriation d'un espace	64
a. Une théorie dominante : habiter comme privatisation de l'espace.....	66
b. Un cas négatif de la théorisation de l'habiter comme privatisation de l'espace ou comme chez-soi : Micheline	70
II. L'expérience commune du sans-abrisme sédentarisé	75
A) Prologue : pistes pour une théorie émergentiste du sans-abrisme individuel sédentarisé	75
1) Émergence de dispositions favorables pour dormir dans un LNPPH.....	76
a. Une socialisation précoce : l'expérience des fugues	76
b. Une socialisation heureuse : les premières expériences de rue comme intégration à un collectif	78
c. Une socialisation éprouvante : la première nuit, seul(e)	81
d. Non déterminisme des habitudes : l'importance du contexte	82
2) Émergence de dispositions défavorables vis-à-vis des hébergements sociaux.....	83
B) Condition 1 : tolérance publique. Être qualifié de voisin acceptable.....	87
1) Tolérance publique, « ancrages » (Pichon <i>et alii</i> , 2010) et compétences de voisinage	89
2) S'inscrire dans des relations de voisinage : les relations écologiques	92
a. Le travail de salutation	93
b. Le travail de propreté	98
c. La bienveillance de l'environnement comme source du sentiment de protection	99
d. La sédentarisation comme point fixe favorisant des visites (familles, habitants, médias)	100

3) Entretien de bonnes relations institutionnelles (police, assistance, services municipaux).....	102
4) Relations groupales : l'espace du sommeil comme support de sociabilité	104
C) Condition 2 : débrouille. Parvenir à utiliser les ressources de l'espace public	106
1) La débrouille et l'interdépendance.....	107
2) Autonomie temporelle : la gestion des moments	108
3) Répondre à ses attentes par ses relations non institutionnelles.....	109
a. Aller aux toilettes	110
b. Faire appel aux dons hors institutions : exercer la mendicité, mobiliser son réseau	110
c. Satisfaire ses addictions.....	111
4) L'assistance de proximité comme support de débrouille hors hébergement	112
D) Condition 3 : familiarisation. Développer une aisance dans le lieu où on dort.....	116
1) Aménager l'espace où on dort et s'y sentir à l'aise	118
a. Aménager son espace et y produire un confort pour le corps	118
b. Aménager l'espace public comme un chez-soi : aménager pour s'approprier... ..	120
2) Se sentir protégé sur le lieu où on dort comme condition de l'aisance	121
3) Prévisibilité, confiance et aisance autour du lieu où on dort.....	122
a. S'inscrire dans un rythme régulier et un ensemble de prévisibilités	122
b. L'expérience de la tranquillité en situation de sans-abrisme : regarder le monde comme un spectacle	123
E) Convergence des trois conditions dans une pratique d'habiter en situation de sans-abrisme sédentarisé	124
1) L'engagement dans un lieu pour y dormir à répétition.....	124
2) Le paradoxe de la survie : les rondes habituelles au prix de sa dégradation physique et psychique.....	129
3) La force de l'habitude	133
4) Le non-recours aux hébergements sociaux accessibles depuis l'expérience de l'habiter en situation de sans-abrisme sédentarisé	135
III. Tensions sur l'habiter, changements d'habitats.....	138
A) Tensions sur et ruptures de familiarité avec son habitat.....	139
1) Tensions sur l'arrangement du corps dans son environnement : faire face à la dégradation et à la douleur corporelles	140
a. Faire face à l'inconfort en continuant à dormir sur le même LNPPH.....	140
b. Faire face à la dégradation du corps en prenant appui sur les ressources de l'assistance	141
c. Faire face à la douleur et la fatigue en l'inscrivant dans un projet de vie : tenir à la rue, ne pas hisser le drapeau blanc	143
2) Rupture de la familiarité : absence de cas trouvé (jusqu'à maintenant)	145

B) Tensions sur et rupture de la pratique de la débrouille	145
1) Préserver un site privilégié d'accès à la nourriture	146
2) Préserver l'accès à ses supports temporels et économiques de débrouille : Mathieu refuse un hébergement social	147
3) Rupture de la débrouille : un cas de recours à un hébergement social	150
C) Tensions sur et ruptures de la tolérance publique	151
1) Tensions répétées avec les acteurs institutionnels, résistance frontale	151
2) Tensions sur la tolérance publique : un cas de <i>SIMBY (Stay in my Back Yard)</i>	155
3) Rupture de tolérance publique	158
Conclusion de la seconde partie	159
Conclusion générale	163
I. Résultats de l'étude	163
(1) Pourquoi des individus se sédentarisent dans un lieu non prévu pour l'habitation ?	163
(2) Qui sont les individus sans domicile qui sont le plus susceptibles de ne pas recourir, de façon durable, aux hébergements sociaux ?	165
(3) Pourquoi ce sont ces profils d'individus, et non pas d'autres, qui ont les plus fortes probabilités de ne pas recourir aux hébergements sociaux ?	166
II. Recommandations scientifiques	167
(1) Chercher des cas négatifs de la théorie de l'habiter explicative du sans-abrisme sédentarisé en milieu urbain.....	167
(2) Pistes pour prolonger l'enquête sur l'habiter en situation d'exclusion du logement	168
III. Enjeux politiques et moraux : vers un droit à habiter ?	170
(1) Enjeux pour l'intervention sociale de proximité	172
(2) Hébergements sociaux et politique de l'habiter	173
ANNEXES	185

Introduction

Pour que la souffrance soit dépeinte sans sentimentalisme, pour que les dangers du narcissisme moral soient contrôlés, une certaine discipline est indispensable. Sur ce plan, la méthode peut aider.
Kim Hopper, *Reckoning with Homelessness* (2003)

L'enquête qui est restituée dans ce rapport vise à rendre compte d'un paradoxe : comment se fait-il que des individus, ayant pourtant droit à des hébergements sociaux, dorment régulièrement dans des rues, bois, gares, halls d'immeuble, quais de métro, talus de périphérique ; autant d'espaces nommés par l'INSEE « lieux non prévus pour l'habitation » (LNPPH) ?

I. Mieux connaître les situations de sans-abrisme

Ce phénomène, nommé sans-abrisme (Choppin et Gardella, 2013), est à la fois visible et peu visible.

Le sans-abrisme est un phénomène visible, au sens où tout citoyen a déjà aperçu des individus, souvent des hommes, installés dans les espaces publics. Certains sans-abri peuvent dormir dans des niches urbaines, des espaces marginalisés, des lieux en retrait de la circulation. Les installations peuvent alors être élaborées, prenant la forme de cabanes équipées d'électricité et de chauffage. Mais les sans-abri peuvent aussi s'installer dans des espaces urbains pleinement publics, si on peut dire, au sens où ils ne sont pas en retrait des regards ou du passage, comme ces individus qui organisent leur vie autour de certaines plaques de chaleur ou places publiques.

En même temps, ce phénomène est encore peu visible, au sens où il compte peu dans le discours public que ce soit quantitativement ou symboliquement. Sur un plan quantitatif, malgré les progrès réalisés dans les connaissances des personnes sans-domicile produites par l'INED et l'INSEE depuis le milieu des années 1990, les personnes installées dans les espaces publics sont mal prises en compte par la statistique publique. Le degré de priorité qu'elle accorde à ce problème social peut se mesurer au rythme auquel sont conduites les enquêtes sur les « sans domicile » (2 en 11 ans), quand les chiffres du chômage sont donnés tous les mois ou que les enquêtes de victimation sont annuelles. En ce qui concerne le plan symbolique, ces personnes ont une vie qui, globalement, est mal comprise. Elles sont catégorisées soit comme des héros qui parviennent à survivre dans des conditions extrêmes ou qui le font par choix rationnel, soit encore comme des victimes sans capacités de réplique ou qui ont perdu la raison. Les sans-domicile, et parmi eux, les sans-abri, subissent les deux dérives propres aux catégorisations visant plus largement les classes populaires : le populisme et/ou le misérabilisme (Grignon et Passeron, 1989).

Il y a certes eu au cours des dernières années des changements importants dans la prise en compte de leur capacité à produire une réflexion publique, en particulier dans des dispositifs

de participation¹. Mais ce sont essentiellement des personnes hébergées. Il existe encore dans le grand public un déficit d'intelligibilité des pratiques de sans-abrisme, au sens de vivre et dormir dans « la rue ». Pour lui (le public), il est incompréhensible que des individus puissent dire « préférer » dormir dans des recoins du quai de métro, dans des espaces peu abrités des rues des villes, sur des plaques de chaleur, dans des sous-bois humides. Les questions du confort se posent immédiatement : comment se chauffer, comment s'éclairer, comment se nourrir, comment dormir convenablement ? Les conditions réputées extrêmes de ces habitats contaminent le jugement sur les personnes elles-mêmes. Il est difficile de comprendre que des personnes puissent « en arriver à » s'installer dans de tels lieux, alors qu'il existe des hébergements sociaux, pour la plupart financés par la solidarité nationale et son instrument, l'impôt. Il est peu compréhensible que des individus ne se rendent pas dans des hébergements auxquels ils ont droit et qu'on leur paie.

Notre étude vise à combler le déficit de connaissances sur les personnes dormant à la rue et ainsi favoriser une meilleure prise en compte publique de ce que ces personnes vivent, pensent, disent, font. Elle apporte des éléments statistiques solides sur les personnes sans abri tout en tenant compte du sens que les individus donnent à leur inscription durable dans des espaces publics. Ce faisant, elle s'inscrit dans une problématique du non-recours et une approche sociopolitique (Warin, 2016), qui prend au sérieux le jugement porté sur les aides institutionnelles par les personnes censées les accepter. Elle pourra ainsi questionner l'adéquation de l'offre publique aux attentes effectives de certains individus extrêmement démunis.

II. Le non-recours comme problématisation sociologique du sans-abrisme

Les personnes sans domicile sont globalement les individus les plus pauvres de la société, avec une majorité, pour les francophones, de personnes issues des classes populaires. Mais, parmi elles, toutes ne recourent pas aux aides auxquelles elles ont droit, et en particulier une aide décisive pour leurs conditions d'existence, l'accès à un hébergement social.

Qui sont donc les personnes sans-domicile qui ne recourent pas aux hébergements sociaux ? Et pourquoi ces personnes ne vont pas dans ces hébergements ? Dans la littérature scientifique existante, ces questions n'occupent pas la même place selon le type de méthode utilisée : les connaissances statistiques sur les personnes sans abri sont encore faibles ; les connaissances qualitatives sont importantes mais n'entrent pas encore suffisamment dans une dynamique collective de cumulativité, au sens où elles discuteraient de façon systématique les résultats apportés par les enquêtes qui les précèdent.

En ce qui concerne les enquêtes statistiques sur le non-recours des personnes sans domicile aux services sanitaires et sociaux, et plus précisément sur les sans-abri ne recourant pas aux

¹ Conseils de vie sociale au niveau des établissements depuis la loi 2002-2, montage du Conseil national des Personnes Accueillies ou Accompagnées (CCPA) depuis 2010, élection au 8^{ème} collège du Conseil national de lutte contre l'exclusion depuis 2012.

hébergements institutionnels, il existe peu de connaissances (Legal, 2015). L'INSEE a réalisé des études sur les personnes sans domicile non couvertes par l'enquête nationale, comme les personnes rencontrées par les services itinérants (SI), afin d'approcher les sans-abri ne fréquentant pas les services d'aide (SI2002 ; SI2013). Des enquêtes associatives sont parfois menées pour connaître l'opinion des personnes sans abri sur les services d'urgence qui leur sont destinés (Arnaud et Gardella, 2009). Ces enquêtes donnent quelques résultats, mais leur portée en termes de généralisation est limitée par l'absence d'échantillonnage aléatoire. Nous avons ainsi réalisé une exploitation secondaire de la base HYTPEAC (2011) de l'Observatoire du Samusocial de Paris pour combler ce manque (voir plus bas).

Dans le domaine des connaissances qualitatives, le non-recours aux hébergements institutionnels n'a pas encore été traité de façon systématique. Pour ce faire, il faudrait faire le tour des enquêtes ayant abordé l'ensemble des personnes exclues du logement de droit commun et susceptibles de recourir à de tels services : hébergements par un particulier, hôtels payants, squats, lieux non prévus pour l'habitation... Dans le cadre de cette étude, de courte durée, nous avons ciblé l'enquête qualitative sur une seule situation de non-recours aux hébergements institutionnels : les situations de sans-abrisme sédentarisé.

Le sans-abrisme est un thème d'enquête récurrent mais aux résultats faiblement cumulatifs. Toute enquête sur le problème public du sans-abrisme aborde, à un moment ou à un autre, le fait que des personnes sont installées dans les espaces publics, sous les ponts, dans les bois ou tout autre « lieu non prévu pour l'habitation » (LNPPH, pour reprendre la catégorie forgée par l'INSEE ; formule que nous remplacerons parfois, par commodité d'usage, par « espace public »). Les résultats sont nombreux et convergents pour comprendre le mode de vie des personnes qui se retrouvent exclues du logement et qui doivent surmonter des obstacles spécifiques : faire des démarches répétées pour obtenir un lieu stabilisé où dormir, prendre le risque de se voir refuser une place en institution, s'efforcer par contrecoup de se faire son coin dans les espaces publics un tant soit peu aménageables... Ce mode de vie est pavé de difficultés vis-à-vis du contrôle social, imposées par les institutions d'aide (Bruneteaux, 2006), les forces de l'ordre ou encore les riverains ou les commerçants. Les évolutions des politiques urbaines, notamment de gestion des espaces publics, et la multiplication des « dispositifs anti-SDF » contribuent à défavoriser l'ancrage de personnes exclues du logement (Terrolle, 2004). Le sans-abrisme est aussi caractérisé comme un univers de débrouilles, qui permettent de se maintenir (Pichon, 2007 ; Girola, 2007) ; maintien et estime de soi auxquels peuvent contribuer les pratiques d'aide respectueuses accomplies par les professionnels de l'assistance (Cefaï et Gardella, 2011 ; Cloke, May et Jonsen, 2010). Globalement, on sait mieux, depuis 20 ans, comment les personnes sans abri vivent au quotidien, même s'il reste encore des parts d'ombre, en particulier en ce qui concerne leur usage de l'argent (Le Mener, 2017).

Interpréter le sans-abrisme comme une activité de non-recours conduit à d'emblée adopter un point de vue sociologique. Cette problématisation est sociologique sur au moins trois aspects. D'abord, elle correspond à un point de vue holiste : les personnes sans abri ne sont pas vues comme des individus artificiellement coupés de la société. Elles sont étudiées depuis le point de vue de leur appartenance à une société dans laquelle l'État mène des politiques publiques à leur destination et vis-à-vis desquelles elles ont une attitude en retour. Elles sont donc vues

depuis la perspective d'une « relation d'assistance » (Simmel, 1998) dans laquelle, qu'elles le veuillent ou non, elles sont définies et considérées par des institutions comme des personnes à aider. Ensuite, problématiser le sans-abrisme comme non-recours à un droit social, en l'occurrence celui de bénéficier d'un service d'hébergement, fait voir les personnes sans abri de façon relationnelle : elles sont étudiées en tant qu'elles sont engagées dans des relations (y compris leur échec) avec des dispositifs dont la mission est de leur proposer une aide. Cette approche relationnelle incite, par conséquent, à se rendre attentif aux autres relations nouées par ces personnes, avec des commerçants, des passants ou encore d'autres personnes sans abri. Autrement dit, en cohérence avec la posture holiste, elle fait voir les personnes en situation de sans-abrisme non pas uniquement comme des individus « exclus » au sens de « désocialisés » ou en « rupture de liens sociaux », mais aussi comme des personnes rattachées plus ou moins solidement à des groupes ou des collectifs ; même si ceux-ci ne sont pas toujours les groupes traditionnels de l'intégration comme la famille, le travail, les associations politiques ou la religion. Cette approche relationnelle de l'assistance, combinée avec celle de la sociologie pragmatique (Barthe *et alii*, 2013), conduit à analyser les personnes sans abri comme prises en tension entre des processus d'exclusion et des processus de resocialisation. Enfin le non-recours, tel que l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) le considère, conduit à être attentif aux capacités des personnes sans abri, et non à les réduire à des êtres « désocialisés » et apathiques. Le non-recours n'est pas rabattable uniquement sur une passivité de la part des non-recourants (Rode, 2010, p. 21). Il est interprétable comme une activité, associée à une compétence pour évaluer et réagir vis-à-vis de l'offre publique.

Le non-recours comme perspective de recherche a récemment gagné en systématisme grâce au travail de Philippe Warin, responsable de l'ODENORE. L'un de ses résultats est de proposer une typologie des motifs de non-recours (Warin, 2016, p. 39) :

- La non-information : les personnes ciblées par la politique publique ne savent pas qu'elles ont droit à l'offre publique ;
- La non-proposition : les personnes envisageraient de recourir au service auquel elles ont droit, mais elles n'ont pas été sollicitées par les agents publics chargés de la mise en œuvre de ce droit ;
- La non-réception : « lorsque l'offre est connue, demandée mais pas obtenue ou utilisée » ;
- La non-demande : « quand l'offre est connue mais pas demandée, ou bien un droit est ouvert mais la prestation non utilisée, un service est accessible mais non sollicité ».

Cette typologie est un point de départ incontournable pour clarifier les divers cas possibles de non-recours. Elle aide à organiser les divers motifs invoqués par les personnes (mais aussi supputés par les professionnels considérant le non-recours comme un problème). Elle incite aussi à prendre au sérieux les critiques formulées par les non-recourants à l'encontre des dispositifs qui leur sont proposés, en particulier dans le cas de la non-demande.

Il faut ici préciser la spécificité du non-recours que nous allons étudier dans ce rapport, vis-à-vis du non-recours à des prestations relevant d'autres politiques sanitaires et sociales (comme le RSA, la CMU-C, l'AAH, etc.). Le non-recours aux hébergements institutionnels n'est pas

synonyme de non-recours à toute forme d'assistance ; d'autant plus à une époque où l'offre institutionnelle n'a jamais été aussi large et diversifiée dans le domaine de la lutte contre le sans-abrisme. L'offre, et les modalités d'entrée dans le système d'hébergement, sont plurielles : il existe plusieurs services (115 et SIAO, accueils de jour, hébergements sociaux, équipes mobiles, permanences sociales d'accueil spécifiques), qui s'ajoutent aux autres services sociaux non ciblés sur les personnes sans abri (travail social de secteur), mais aussi, au sein même de chacun de ces services, il existe une diversité d'hébergements sociaux, d'accueils de jour, d'équipes mobiles etc... Une conséquence est qu'une personne en situation de sans-abrisme peut être en recours des accueils de jour mais en non-recours d'hébergements sociaux ; elle peut même être en non-recours de certains hébergements sociaux mais alterner les situations de recours et de non-recours pour d'autres hébergements sociaux qu'elle affectionne en particulier.

Cette perspective du non-recours doit, du moins dans le cas du sans-abrisme, être confrontée à deux problèmes : le rapport entre critique et non-recours ; ce qui permet de souligner l'enjeu du passage de la compréhension à l'explication du non-recours.

III. Critiquer n'est pas refuser : de la compréhension à l'explication du non-recours aux hébergements institutionnels

Plusieurs travaux ont relevé les critiques portées par les sans-abri à l'encontre des hébergements sociaux, notamment les hébergements d'urgence (Marpsat, Quaglia et Razafindratsima, 2002 ; Arnaud et Gardella, 2009 ; Lion, 2012 ; Lévy, 2015). Prendre au sérieux ces critiques procure une compréhension fine des raisons qu'explicitent les personnes pour justifier le fait de ne pas aller dormir dans ces centres. Mais le seul relevé de ces motifs critiques ne permet pas, selon nous, de produire une véritable explication du non-recours, parce que ces critiques sont aussi partagées par celles et ceux qui recourent aux hébergements sociaux. Autrement dit, les critiques portées à l'encontre des hébergements sociaux ne sont pas la cause qui démarque les recourants des non-recourants.

En effet, comme l'a montré Albert Hirschman (1995), face à un problème, l'attitude qui consiste à l'éviter (« *exit* »), donc dans notre étude à ne pas recourir à un hébergement institutionnel, n'est pas la seule attitude possible. D'une part, il est possible de continuer à fréquenter un service (« *loyalty* »), tout en formulant des critiques, mais en privé. D'autre part, ces critiques, de privées, peuvent devenir publiques et prendre la forme d'une contestation (« *voice* ») ; contestation non exclusive à la fois de la fréquentation du service posant problème et de son évitement.

Ce schéma nous aide alors à porter la plus grande attention au fait que les critiques d'un recourant peuvent être sinon identiques, du moins très proches, de celles d'un non-recourant. Pour le dire plus simplement : *critiquer n'est pas refuser*.

Tableau 1. Critique et (non-)recours².

Attitude vis-à-vis de l'offre publique	Recours	Non-recours
Critique	Les recourants critiquent les services qu'ils utilisent : soit de façon publique (« <i>voice</i> » (Hirschman, 1995)), soit de façon privée (« <i>loyalty</i> » avec critique (Hirschman, 1995)) => critiquer n'est pas refuser	Les usagers ciblés pratiquent l'« <i>exit</i> » (Hirschman, 1995), en justifiant leur comportement par des critiques (« <i>voice</i> ») : soit des modalités d'accès (non réception), soit de la pertinence de l'offre publique (non-demande) => dans le cas d'un non-recours par non-demande, enjeu sociopolitique d'une critique de la légitimité de l'offre publique (Warin, 2016)
Absence de critique	Les recourants sont satisfaits, ou du moins indifférents au service qu'ils utilisent => loyauté sans critique (Hirschman, 1995)	Les non-recourants justifient leur comportement par autre chose que des critiques visant les services : soit par non information, soit par non réception, soit par non proposition ou non demande par indifférence à l'offre publique (ils se débrouillent autrement, ils ne se sentent pas concernés)

L'enjeu de ce rapport est donc de prolonger la réflexion sur le non-recours aux droits sociaux, en considérant que les motifs de critiques invoqués par les personnes, s'ils font comprendre pourquoi les personnes portent un jugement négatif à l'encontre de l'offre publique, ne suffisent pas à *expliquer* leur attitude.

IV. Méthodes d'enquête : statistiques et induction analytique

Pour aborder des éléments d'explication du non-recours aux hébergements institutionnels, nous avons adopté une démarche inspirée de la sociologie pragmatique (Barthe *et alii*, 2013) : l'analyse du processus de non-recours se fait par comparaison avec l'analyse de son processus

² Ce tableau ne vise pas à proposer une typologie du non-recours. Elle vise à souligner l'indépendance existant entre critique des services et action de (non-)recours.

inverse, celui du recours ; les « non-recourants » se comprennent mieux par comparaison avec les « recourants ».

Nous avons utilisé deux approches complémentaires, qui correspondent à deux types de raisonnements scientifiques inductifs (Znaniecki, 1934, chap. 5), et autour desquelles s'organisent les deux parties de ce rapport :

- À partir d'un échantillon aléatoire, nous avons identifié les caractéristiques socio-démographiques spécifiques d'individus qui dorment dans des lieux non prévus pour l'habitation (LNPPH), que nous avons comparées à celles de ceux qui déclarent dormir dans des hébergements sociaux (soit continûment, soit de façon ponctuelle et répétée). Le volet quantitatif explicite donc les facteurs qui augmentent les risques pour un individu de ne pas recourir à un hébergement social. **L'existence de profils types de non-recourants, statistiquement objectivables, invalide l'interprétation selon laquelle le non-recours serait redevable uniquement d'un choix individuel : certains profils d'individus ont plus de chances que d'autres d'accéder à des hébergements sociaux. Des hypothèses orientent l'explication vers les pratiques de sélection que doivent accomplir les professionnels à l'entrée des hébergements sociaux.** Ces analyses ont été réalisées sur la base de données déclaratives recueillies *via* un questionnaire au cours d'un entretien en face-à-face lors de l'enquête HYTPEAC ;
- À partir d'un échantillon diversifié d'individus, le volet qualitatif vise à expliquer une situation parmi d'autres possibles de non-recours aux hébergements sociaux : la situation de sans-abrisme sédentarisé. Il accorde une attention particulière aux processus conduisant du recours au non-recours durable et inversement, du non-recours durable au recours. Ces processus inverses aident à expliquer l'émergence et/ou la pérennisation du non-recours par sédentarisation dans un LNPPH. Précisons que nous ne parlons pas des personnes qui n'attendent qu'une chose : qu'une place se libère. La question du manque de places n'est donc pas centrale dans les cas que nous analysons : ce sont des personnes qui refusent des places qui sont disponibles et qui sont installées depuis au moins plusieurs mois dans un espace public. Il s'agit donc de situations limites, minoritaires statistiquement, et c'est en cela qu'elles ont possiblement une grande portée sociologique. **La méthode qualitative objective alors, quant à elle, l'existence de relations nouées par les personnes en sans-abrisme sédentarisé. Ces relations signifiantes à d'autres personnes, objets ou animaux, rendent compte des difficultés qu'il y a à faire un déménagement vers un hébergement social (ou un autre habitat), potentiellement casseur de ces relations auxquelles les personnes sédentarisées tiennent et qui les font tenir. Là encore, donc, aucune réduction au seul choix individuel n'est possible pour expliquer ces attitudes. Celles-ci ne peuvent s'expliquer qu'à condition de les réinscrire dans des configurations de relations.** La technique principalement utilisée est celle de l'entretien semi-directif ; la technique secondaire ici a été la prise de notes d'observations pendant les entretiens.

Nous n'avons donc pas réalisé d'ethnographie, mais nous avons accompli certains « entretiens ethnographiques » (Beaud et Weber, 1997).

L'objectif global de ce rapport n'est pas de proposer des réponses définitives à la question du non-recours aux hébergements sociaux. Il vise, enquête à l'appui, à proposer un cadre d'analyse pouvant servir à accumuler les connaissances sur les caractéristiques et les causes du sans-abrisme individuel. L'accumulation des connaissances se fait difficilement dans ce domaine en raison d'un manque d'enquête systématique sur les causes de certains aspects du phénomène et d'un éparpillement des enquêtes. Nous nous inscrivons par ce rapport dans cet objectif de cumulativité des connaissances, d'abord sur les causes du sans-abrisme (Choppin et Gardella, 2013 ; Pichon, Girola et Jouve, 2016), plus modestement sur les causes du non-recours (Warin, 2016) et plus largement sur une sociologie de l'habiter.

Le sans-abrisme va en effet être caractérisé comme succession d'épreuves portant sur l'expérience d'habiter. Ces épreuves sont des tensions au terme desquelles les personnes sans abri sont plus ou moins solidement qualifiées et reconnues comme habitantes de l'espace où elles dorment, y compris à leurs propres yeux. Ces épreuves sont à comprendre dans deux sens : d'une part, se retrouver en situation de sans-abrisme ne correspond pas forcément à une absence d'habiter, elle correspond dans les cas analysés à une tentative d'habiter quelque part, malgré la fragilisation des possibilités d'habiter qui caractérise le fait de devoir dormir dans un LNPPH ; d'autre part, le fait même que le sans-abrisme ne soit pas exclusif de l'expérience d'habiter oriente, en fin de parcours, vers une critique radicale des habitats d'assistance institutionnels existants, et en priorité les hébergements sociaux. Si les politiques d'assistance aux personnes sans abri peuvent se condenser dans le conseil « dors autrement » (Proth et Joseph, 2005), la question est alors de savoir si le dormir institutionnel, proposé par les hébergements sociaux, correspond aux attentes et aux capacités des personnes qui dorment en dehors des institutions qui leur sont destinées. Autrement dit, est-ce que ces hébergements sociaux offrent de réelles possibilités d'habiter aux individus les plus démunis ? Voilà ce qu'interroge l'existence même d'individus qui ne recourent plus à ce droit. Le sans-abrisme, interprété comme une pratique de non-recours, et notamment en tant que non-demande, est donc une mise à l'épreuve de l'habiter, autant pour les individus qui le vivent que pour les acteurs de la politique sociale de lutte contre l'exclusion du logement.

Partie 1

Une distribution socialement différenciée des modes d'habitat parmi les sans-domicile.

Caractériser quantitativement le non-recours aux hébergements sociaux

La première partie de ce rapport a pour objectif de comparer deux sous-ensembles de la population sans domicile : d'un côté, les individus sans domicile qui déclarent ne pas recourir aux hébergements sociaux, de l'autre ceux qui n'y recourent pas, soit de façon ponctuelle, soit de façon continue, tout en se retrouvant dans d'autres « situations marginales par rapport au logement » (Marpsat, 2009 ; CNIS, 2011) : squats, hébergement par un particulier, ou sans-abrisme. Il s'agit donc d'observer statistiquement la différenciation de ces modes d'habitat au sein de la population sans domicile.

Pour cela, nous avons réalisé une exploitation secondaire de la base de données constituée dans le cadre de l'étude HYTPEAC (2011)³. Cette étude consistait en deux enquêtes transversales reposant sur des échantillons aléatoires menées successivement auprès des personnes sans domicile : l'une dans l'espace public parisien, l'autre dans des centres d'hébergement franciliens.

Cette caractérisation quantitative du non-recours à l'hébergement est rare dans la littérature sur le sans-abrisme. Dans la littérature française, seule une exploitation de l'enquête Sans domicile (SD) 2001 de l'INSEE a abordé cette question (Brousse, 2006c), nous permettant de discuter nos résultats.

Nous exposons les résultats de cette première partie en quatre temps. Nous revenons d'abord sur les données et les techniques statistiques utilisées (I). Nous menons ensuite une analyse descriptive des individus recourants et non-recourants (II). Après une série d'analyses bivariées, nous présentons un modèle de régression donnant à voir les variables associées au fait de ne pas recourir à un hébergement (III). Enfin, pour tenir compte de problèmes d'endogénéité des variables, nous présentons les profils-types des individus recourant ou non aux centres d'hébergement. Ainsi faisons-nous apparaître deux principes de différenciation des modes d'habitat, interprétables comme deux critères de sélection à l'entrée des hébergements sociaux : l'effet Matthieu et la biolégitimité (IV).

³ Les objectifs de cette étude étaient, entre autres, de mesurer les prévalences de la gale et de la pédiculose corporelle chez les personnes sans domicile.

I. Données et méthodes

Les résultats obtenus viennent compléter les résultats des premières analyses menées à partir de l'enquête HYTPEAC. Nous présentons d'abord cette enquête et sa méthodologie (A), puis ses premiers résultats et les techniques statistiques que nous avons utilisées pour produire les analyses secondaires (B).

A) L'enquête HYTPEAC (2011)

Comme indiqué précédemment, deux enquêtes transversales reposant sur des échantillons aléatoires ont été menées successivement d'octobre à décembre 2011, l'une dans l'espace public parisien, l'autre dans des centres d'hébergement franciliens selon une méthodologie déjà employée auprès des sans-domicile (Brousse, 2006b ; Laporte et Chauvin, 2010).

1) Population de l'étude

La population cible de l'enquête « espace public » était constituée des personnes rencontrées dans l'espace public parisien et qui y avaient dormi la veille de l'enquête. L'espace public incluait les rues, parcs, jardins, le bois de Vincennes et le bois de Boulogne.

Les lieux souterrains tels que le métro, les tunnels et les abords du périphérique n'ont pas été inclus pour des raisons logistiques.

La population cible de l'enquête « centres » était composée des personnes rencontrées dans des centres d'hébergement franciliens et ayant dormi la veille de l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation ou ayant bénéficié d'un hébergement dans un centre, gratuit ou à faible participation (Brousse, 2006a). Les centres concernés étaient les centres d'hébergement d'urgence (CHU), de stabilisation (CHS) et ceux de réinsertion sociale (CHRS). Les personnes ont été contactées par l'intermédiaire de ces services d'aide.

L'objectif premier de l'enquête HYTPEAC étant d'estimer la prévalence de certaines pathologies, les centres relevant de dispositifs spécifiques de prise en charge médicalisée, tels que les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et les Lits Haltes Soins Santé (LHSS), n'ont pas été inclus dans l'enquête afin de ne pas biaiser les résultats.

Les accueils de jour et les points de distribution de repas chaud pouvant être fréquentés aussi bien par les personnes dormant à la rue que par celles hébergées, notamment en CHU, n'ont pas été retenus afin d'éviter les doublons entre les deux enquêtes. Sans compter que dans les services de distribution de repas chauds, de nombreuses personnes ne sont pas sans domicile mais en situation précaire. Ainsi, en plus des difficultés classiques, les enquêtes dans ces lieux posent de grandes difficultés logistiques pour respecter la méthodologie (comptage des personnes présentes, identification des personnes éligibles, respect du pas de sondage) notamment avec peu d'enquêteurs, comme c'était le cas ici (Arnaud, 2017).

Les centres ciblant des populations spécifiques, tels les demandeurs d'asile et les femmes victimes de violences conjugales, n'ont pas été inclus. C'est également le cas des centres maternels, hôtels sociaux et certains CHRS hébergeant essentiellement des familles avec

enfants, exclues de l'enquête.

Les personnes enquêtées étaient francophones, majeures, en mesure de comprendre le contenu et les enjeux de l'étude et de donner leur consentement éclairé.

2) Échantillonnage

Un tirage aléatoire à deux degrés a été effectué pour construire chacun des deux échantillons. Le plan de sondage permet de construire un échantillon de la population sans domicile, définie par les critères d'inclusion présentés ci-dessus, à partir duquel des indicateurs épidémiologiques sont estimés dans la population. L'utilisation de tirages au sort permet de produire des estimations sans biais.

a. Dans l'espace public

En l'absence de base de sondage recensant les lieux d'installation des personnes dormant dans la rue, un sondage aréolaire a été effectué. Paris a été découpé en 52 zones géographiques de tailles similaires. Des densités de population sans domicile ont été estimées pour chaque zone à partir du nombre de personnes ayant refusé un hébergement proposé par une maraude de nuit du Samusocial de Paris durant les nuits du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

Au premier degré, toutes les zones géographiques à forte densité ont été sélectionnées, puis 50% des zones de densité moyenne et 25% des zones de densité faible ont été tirées aléatoirement. Au total 31 zones ont été tirées au sort. Les deux bois parisiens ont par ailleurs été inclus dans l'enquête.

Au second degré, dans chaque zone sélectionnée et au cours des journées d'enquête tirées au sort, l'ensemble des personnes paraissant être sans abri ont été abordées. Lorsque des personnes constituaient un groupe, une seule personne était tirée au sort. Toutes les personnes installées dans les bois ont pu être contactées.

b. Dans les centres d'hébergement

Une base de sondage de 242 centres a été constituée et stratifiée selon les 3 types de centres et le public accueilli (hommes, femmes, mixte) afin de pouvoir surreprésenter les femmes. Au premier degré du plan de sondage, des centres d'hébergement ont été tirés aléatoirement et proportionnellement au nombre moyen de personnes qu'ils hébergeaient. Au second degré, dans chacun des centres sélectionnés, des personnes ont été tirées au sort à partir de la liste des personnes hébergées pour chaque jour d'enquête, eux-mêmes préalablement tirés au sort. Le tirage était réalisé selon un pas de sondage adapté à chaque centre.

Pour plus de détails sur la méthodologie (critères d'exclusion, plan de sondage, stratification), nous renvoyons au rapport d'enquête (Arnaud et Vandentorren, 2013).

La passation d'un questionnaire en face-à-face (en français) d'une heure et quart en moyenne, a permis notamment de décrire les caractéristiques socio-démographiques, le mode de vie et les pratiques d'hygiène de la population d'enquête.

B) Exploitation des données de l'enquête

1) Premiers résultats

Dans l'espace public, sur les 1 802 personnes contactées, 726 personnes étaient éligibles, 347 personnes ont accepté de participer et ont été enquêtées, donnant un taux de participation de 48,9 %. Ce sont finalement 341 questionnaires qui ont pu être réellement exploités. Dans les centres d'hébergement franciliens, le taux de participation était de 65 % avec 667 personnes enquêtées sur 1 043 personnes contactées.

La méthode d'échantillonnage conduit à estimer que le nombre total d'adultes francophones dormant dans l'espace public parisien, pendant une semaine moyenne de la période d'enquête⁴, s'élevait à 6 979 (IC95% [6 016-7 941])⁵, et celle du nombre d'adultes francophones fréquentant les centres d'hébergement franciliens à 25 848 (IC95% [21 680-30 017]).

Les premières analyses des données HYTPEAC montrent que la population dormant dans les lieux non prévus pour l'habitation (LNPPH) est une population distincte de celle fréquentant les centres enquêtés (CHU, CHS, CHRS), en matière de recours à l'hébergement institutionnel en particulier⁶. En effet, la moitié des personnes enquêtées dans l'espace public déclarait ne pas avoir fréquenté ces types de centres d'hébergement durant les douze mois ayant précédé l'entretien tandis que les trois quarts des personnes enquêtées en centre déclaraient ne pas avoir dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation au cours des douze derniers mois. Afin de comparer les deux sous-populations, et au vu de ces premiers résultats, les bases de données issues des deux enquêtes ont été fusionnées en considérant que les deux échantillons provenaient de deux populations disjointes. Les analyses qui ont suivi montraient que ces deux sous-populations étaient également différentes en termes de caractéristiques socio-démographiques : la population interrogée dans la rue était dans près de 95 % des cas masculine (*versus* 65 % en centre), pour majorité née en France (55 % *versus* 39 % en centres), mais comprenait davantage de ressortissants d'Europe de l'Est⁷ que celle interviewée en hébergement (19 % *versus* 4 %). Globalement, les personnes interrogées dans l'espace public avaient une expérience du sans-abrisme plus ancienne et plus longue que celles de personnes hébergées (Arnaud *et alii*, 2016).

Ces résultats ont conduit à s'interroger sur les profils des personnes dormant dans l'espace public et ne recourant pas aux hébergements institutionnels. Comment se distinguent-elles des personnes dormant en centres ou de celles alternant les nuits en centres et dans les lieux non

⁴ Entre octobre et décembre 2011.

⁵ Cette estimation est donc plus élevée que celle proposée par l'INSEE. En janvier-février 2012, lors de l'enquête SD2012, l'Institut estimait le nombre de personnes francophones dormant dans l'espace public dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants à 6 000 personnes (Yaouancq *et alii*, 2013).

⁶ Toutes les analyses, effectuées avec Stata 12® (StataCorp, Texas, USA), prenaient en compte les plans de sondage.

⁷ Principalement nés en Pologne et Roumanie.

prévus pour l'habitation ? C'est pourquoi des analyses secondaires des données recueillies ont été effectuées.

2) Exploitation secondaire

Les personnes déclarant n'avoir jamais dormi en centre d'hébergement au cours des 12 mois précédant l'enquête ont été identifiées à partir des données recueillies dans le questionnaire⁸. Elles sont désignées dans ce rapport sous le terme, néologisme peu élégant mais à notre sens exact, de « non-recourants », celles ayant dormi au moins une nuit en centre étant appelées « recourants ».

Une première analyse décrit le profil des « non-recourants » (caractéristiques socio-démographiques, économiques, modes de vie, santé, etc.) et le compare à celui des « recourants ». La signification statistique des différences observées a été testée en analyse bivariée par le test du khi-deux.

Une deuxième analyse recherche les facteurs associés au non-recours « toutes choses égales par ailleurs dans les modèles » (analyse multivariée). Les principales⁹ variables associées au non-recours avec un seuil de significativité $p < 0,25$ en analyse bivariée ont été sélectionnées et introduites dans un modèle de régression de Poisson (Zou, 2004) pas à pas descendant afin d'identifier les variables indépendamment et significativement associées au non-recours ($p < 0,05$). Des rapports de prévalence du non-recours, ainsi que leurs intervalles de confiance à 95 %, ont ainsi pu être directement estimés par ces modèles¹⁰.

Ces analyses ont systématiquement pris en compte le plan de sondage, les poids de sondage étant calculés à partir des probabilités d'inclusion de chaque personne. Les données sont présentées avec les effectifs observés dans l'échantillon (n). Les proportions et prévalences sont estimées dans la population de référence avec leur intervalle de confiance à 95 %.

Il nous a enfin paru nécessaire d'affiner l'analyse, en distinguant trois types de recours aux centres d'hébergement au cours des 12 mois précédant l'enquête. En effet, est-ce que les individus qui déclarent osciller entre hébergements et espaces publics sont plus proches de ceux qui ne dorment jamais dans les espaces publics, ou bien plus proches de ceux qui ne dorment jamais en centres ?

Nous avons ainsi distingué, parmi les « recourants », ceux ayant déclaré avoir également dormi dans les lieux non prévus pour l'habitation (LNPPH) au cours des 12 derniers mois, puis réalisé une Analyse des Correspondances Multiples (ACM) dans le but de caractériser ces trois types

⁸ Élargissement du champ d'enquête par rapport à la première exploitation de l'enquête HYTPEAC (Arnaud *et alii*, 2011) : parmi les centres d'hébergement sont également compris les hôtels sociaux, les Lits Halte Soins Santé (LHSS) et les accueils de nuit ou gymnases ouverts pendant la période hivernale.

⁹ Dans le choix des variables ont été pris en compte la redondance des informations, les petits effectifs liés au nombre de classes et les données manquantes.

¹⁰ En épidémiologie, la recherche de facteurs associés passe généralement par un modèle de régression logistique qui estime un odds-ratio. Or celui-ci n'est qu'une approximation d'un rapport de prévalences et cette approximation peut, dans certains cas, ne pas être valide, notamment lorsque l'on compare des groupes d'individus dans lesquels les prévalences sont très différentes. Il est donc préférable d'estimer directement des rapports de prévalences au moyen d'autres modèles, tel que le modèle de Poisson associé à un estimateur de variance robuste. Il permet également une meilleure interprétation des résultats (Traissac, 1999 ; Pearce, 2004).

de recours : (1) les personnes recourant aux centres d'hébergement, ne dormant pas dans des LNPPH ; (2) celles recourant aux centres d'hébergement ayant également dormi dans des LNPPH ; (3) celles ne recourant pas aux centres et dormant dans des LNPPH. Toutes ces personnes peuvent néanmoins avoir eu recours à d'autres types d'hébergement non institutionnel comme l'hôtel à leur frais ou à un hébergement chez un particulier. Ces trois catégories ont été respectivement nommées « Centres sans Rue (CsR) », « Centres et Rue (CR) » et « Rue sans centres (RsC) ».

Dans cette analyse, le plan de sondage n'a pu être pris en compte. Nous raisonnerons alors sur l'échantillon.

II. Recourants et non-recourants : des profils différents ?

Le nombre de personnes adultes francophones ayant fréquenté les types de centres d'hébergement enquêtés en Île-de-France ou ayant dormi dans l'espace public parisien (bois inclus), pendant une semaine moyenne de la période d'enquête, est estimé à 32 827 ; la vraie valeur se situe dans un intervalle de confiance allant de 28 549 à 37 106.

Parmi ces personnes, 3 408 (10,4 %) déclaraient ne pas avoir dormi en centres (CHU, CHS, CHRS, LHSS, hôtels sociaux, accueils de nuit et gymnases ouverts pendant la période hivernale) au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (**Tableau 2**).

Tableau 2. Distribution de la population selon son recours à l'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

	n observé	N estimé [IC95%]	Proportion estimée % [IC95%]
Recourants	814	29 420 [25 177-33 662]	89,6 [86,8-91,9]
Non-recourants	194	3 408 [2 646-4 169]	10,4 [8,1-13,2]
Total	1008	32 827 [28 549-34 106]	100,0

L'analyse qui suit compare donc les personnes qui n'ont pas eu recours aux centres d'hébergement au cours des 12 mois précédant l'enquête à celles qui y ont eu recours au moins une fois. Notre définition du non-recours est donc clairement restrictive, afin d'analyser des habitudes bien différentes, car durables, dans les rapports aux espaces où les personnes dorment.

A) Les non-recourants : une population plus souvent masculine avec des difficultés en français et moins de rémunération liée au travail

Les femmes étaient significativement moins nombreuses parmi les non-recourants (6,8 % vs 31,4 %, $p < 10^{-3}$) (**Tableau 3**), tandis que la structure d'âge était sensiblement identique. L'âge moyen était de 43 ans pour les recourants et 41 ans pour les non-recourants, la différence n'étant pas significative (**Annexe 3**).

Tableau 3. Sexe des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Sexe	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Homme	536	68,6 [58,4-77,2]	178	93,2 [85,1-97,1]	714	71,1 [61,8-79,0]	
Femme	278	31,4 [22,8-41,6]	16	6,8 [2,9-14,9]	294	28,9 [21,0-38,2]	
Total	814	100	194	100	1008	100	$< 10^{-3}$

Les non-recourants étaient plus fréquemment nés en France et beaucoup plus souvent nés dans un autre pays européen (principalement de l'Europe de l'Est) que les recourants, principalement nés en Afrique (**Tableau 4**).

Tableau 4. Lieu de naissance des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Lieu de naissance	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
France/DOM-TOM	351	40,9 [35,6-46,4]	127	54,4 [40,4-67,8]	478	42,3 [37,3-47,5]	
Europe	67	7,8 [5,1-11,7]	38	25,3 [13,0-43,6]	105	9,6 [6,7-13,5]	
<i>Europe de l'Est</i>	50	5,5 [3,3-9,0]	24	20,5 [8,8-40,8]	74	7,0 [4,6-10,7]	
Afrique	360	46,9 [41,1-52,9]	24	16,8 [9,2-28,9]	384	43,8 [38,5-49,3]	
Autres pays	36	4,4 [2,8-6,7]	5	3,4 [1,1-9,7]	41	4,3 [2,8-6,4]	
Total	814	100	194	100	1008	100	$< 10^{-3}$

Aucune différence significative n'était observée selon le niveau de scolarisation des personnes. Cependant les personnes n'ayant pas recours à l'hébergement institutionnel étaient plus

nombreuses à avoir des problèmes en français (compréhension et/ou expression) (35,2 % vs 15,5 %, $p < 10^{-2}$) (**Tableau 5**).

Tableau 5. Difficultés de compréhension et/ou expression en français des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Difficultés en français	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Non	682	84,5 [79,4-88,5]	142	64,8 [48,4-78,3]	824	82,4 [77,7-86,4]	
Oui	126	15,5 [11,5-20,6]	52	35,2 [21,7-51,7]	178	17,6 [13,6-22,3]	
Total	808	100	194	100	1002	100	$< 10^{-3}$

Les personnes n'ayant pas recours aux hébergements se déclaraient moins souvent en couple et avaient moins souvent des enfants mais pas de manière significative (respectivement 14,6 % vs 16,8 %, $p=0,7$ et 45,6 % vs 54,6 %, $p=0,1$)¹¹.

Du point de vue des ressources économiques, les personnes non-recourantes déclaraient significativement moins souvent avoir touché une rémunération le mois précédant l'enquête, que ce soit pour un travail déclaré ou non (9,1 % vs 22,3 %, $p=0,03$) et déclaraient également avoir moins souvent perçu de prestations sociales (40,2 % vs 53,1 %, $p=0,03$). En revanche, elles étaient plus nombreuses à déclarer faire la manche sur cette même période (60,1 % vs 9,0 %, $p < 10^{-3}$).

B) Un premier épisode sans-domicile plus ancien

Les personnes n'ayant pas recours aux hébergements avaient significativement connu leur premier épisode de vie sans domicile depuis plus longtemps que les autres (11 ans en moyenne vs 7 ans, $p=0,02$). Leur épisode sans-domicile actuel n'était cependant en moyenne pas de durée différente (6 ans vs 5 ans, $p=0,6$).

Par ailleurs, on observe une distribution du non-recours en forme de U en fonction du temps écoulé depuis le 1^{er} épisode sans domicile mais également en fonction de la durée de l'épisode actuel (**Tableaux 6 et 7**). Le fait qu'une plus forte proportion de non-recours pendant la première année de vie sans domicile soit observée aussi bien pour le premier épisode sans domicile que pour celui en cours, suggère un refus de recourir aux services proposés et probablement une mise à distance des habitats d'assistance (notamment en mobilisant ses réseaux d'interconnaissance pour y être hébergé), plutôt qu'une méconnaissance de l'existence des centres d'hébergement.

¹¹ Pour rappel, les personnes en famille étaient exclues de l'enquête.

Tableau 6. Temps écoulé depuis le premier épisode sans-domicile des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Temps écoulé depuis le 1er épisode SD	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
< 1 an	101	12,9 [9,2-17,6]	27	20,4 [8,7-40,7]	128	13,6 [10,1-18,3]	
[1-3 ans[196	27,0 [21,3-33,7]	17	8,2 [4,5-14,6]	213	25,1 [19,9-31,1]	
[3-10 ans[284	35,0 [29,6-40,8]	47	29,1 [19,6-40,9]	331	34,4 [29,4-39,7]	
≥ 10 ans	215	25,1 [20,6-30,2]	99	42,3 [30,7-54,8]	314	26,9 [22,7-31,6]	
Total	796	100	190	100	986	100	0,01

Tableau 7. Durée de l'épisode sans-domicile actuel des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Durée de l'épisode SD actuel	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
< 1 an	120	15,4 [11,3-20,5]	47	34,0 [20,7-50,5]	167	17,4 [13,4-22,2]	
[1-3 ans[206	31,5 [25,1-38,8]	31	16,1 [10,0-24,9]	237	29,9 [24,0-36,5]	
[3-10 ans[264	35,9 [29,7-42,5]	43	27,1 [18,5-37,9]	307	34,9 [29,4-40,9]	
≥ 10 ans	141	17,2 [13,4-21,8]	55	22,7 [15,0-32,9]	196	17,8 [14,3-22,1]	
Total	731	100	176	100	907	100	<10 ⁻²

C) Des pratiques d'hygiène distinctes

Dans le cadre des pratiques d'hygiène, les personnes n'ayant pas recours aux hébergements n'étaient pas significativement plus nombreuses à déclarer fréquenter les accueils de jour pour se doucher (55,5% vs 39,6%, $p=0,1$). Elles étaient cependant plus nombreuses à fréquenter les bains-douches municipaux (59,1 % vs 20,6%, $p<10^{-3}$). Et, comme on pouvait s'y attendre, les personnes ne recourant pas aux centres d'hébergement se douchaient, se changeaient et faisaient des lessives en machines de manière moins fréquente que les recourants (**Tableaux 8 à 10**). Néanmoins les proportions de personnes se douchant plus d'une fois par semaine ou de celles se changeant plus de quatre fois par mois ne sont pas négligeables parmi les non-recourants.

Tableau 8. Fréquence des douches des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Fréquence des douches (fois / semaine)	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
<1	27	2,4 [1,3-4,4]	33	17,2 [10,8-26,4]	60	3,9 [2,6-6,0]	
1	29	3,8 [2,4-6,1]	29	21,8 [13,5-33,1]	58	5,7 [3,8-8,4]	
> 1	754	93,8 [91,1-95,7]	132	61,0 [46,7-73,7]	886	90,4 [86,9-93,0]	
Total	810	100	194	100	1004	100	<10 ⁻⁴

Tableau 9. Fréquence de changement de vêtements des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Fréquence de changement de vêtements (fois / mois)	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
≤ 1	23	1,9 [1,2-3,1]	21	11,9 [7,0-19,4]	44	2,8 [2,0-4,0]	
1-4	62	7,3 [5,3-10,0]	35	21,4 [12,1-35,1]	97	8,6 [6,3-11,7]	
> 4	676	90,8 [87,9-93,1]	109	66,7 [55,0-76,7]	785	88,6 [85,4-91,1]	
Total	761	100	165	100	926	100	<10 ⁻⁴

Tableau 10. Fréquence des lessives en machine des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Fréquence des lessives en machines (fois / semaine)	n	Recourants		Non-recourants		Total	
		Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	p
Jamais	106	11,5 [8,2-16,0]	59	32,2 [23,9-41,7]	165	13,6 [10,3-17,8]	
< 1	225	32,5 [26,5-39,1]	44	33,2 [24,0-43,8]	269	32,5 [27,0-38,6]	
≥ 1	416	56,0 [47,9-63,8]	71	34,7 [23,6-47,8]	487	53,8 [46,3-61,2]	
Total	747	100	174	100	921	100	<10 ⁻⁴

Les réseaux d'information ne semblaient pas être les mêmes pour ces deux sous-populations, comme le montre la manière dont les personnes ont eu connaissance des différents lieux d'hygiène qu'elles fréquentaient (en dehors de centres d'hébergement). Ainsi les non-recourants obtenaient plus souvent ces informations par d'autres utilisateurs et les guides ou brochures, tandis que les recourants les obtenaient également principalement des autres utilisateurs, mais aussi du 115 (**Tableau 11**).

Tableau 11. Sources d'information concernant les lieux d'hygiène des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Source d'information	n	Recourants		Non-recourants		Total	
		Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	p
Guides							<10 ⁻²
Non	397	92,2 [88,7-94,7]	129	81,6 [72,9-88,1]	526	90,7 [87,5-93,1]	
Oui	42	7,8 [5,3-11,3]	32	18,4 [12,0-27,1]	74	9,3 [6,9-12,6]	
115							0,05
Non	335	77,1 [68,7-83,7]	149	90,5 [77,4-96,3]	484	79,1 [71,9-84,9]	
Oui	108	22,9 [16,3-31,3]	11	9,5 [3,7-22,6]	119	20,9 [15,1-28,1]	
Autres utilisateurs							<10 ⁻⁴
Non	262	62,3 [51,7-71,8]	54	26,8 [18,9-36,6]	316	57,0 [48,0-65,7]	
Oui	180	37,7 [28,2-48,3]	109	73,2 [63,4-81,1]	289	43,0 [34,3-52,1]	

D) Addictions : les non-recourants plus souvent concernés

Les deux sous-populations différaient en termes de consommation d'alcool. Les non-recourants déclaraient consommer plus souvent de l'alcool (**Tableau 12**) et étaient plus nombreux à avoir une consommation à risque de dépendance selon le score AUDIT¹² calculé (61,9 % vs 21,5 %, $p < 10^{-4}$) (**Tableau 13**).

Tableau 12. Fréquence de consommation d'alcool des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Fréquence de consommation d'alcool	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Jamais	337	43,1 [36,2-50,3]	32	22,0 [13,1-34,7]	369	40,9 [34,6-47,6]	
< 4 fois / mois	214	29,0 [24,3-34,5]	19	6,5 [3,7-11,4]	233	26,7 [22,2-31,6]	
≥ 4 fois / mois	256	27,9 [23,2-33,2]	139	71,5 [59,9-80,7]	395	32,4 [27,8-37,4]	
Total	807	100	190	100	997	100	<10 ⁻⁴

Tableau 13. Consommation d'alcool à risque de dépendance des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Consommation d'alcool à risque	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Non	603	78,5 [73,6-82,6]	69	38,2 [28,8-48,5]	672	74,3 [69,7-78,4]	
Oui	204	21,5 [17,4-26,4]	121	61,8 [51,5-71,2]	325	25,7 [21,6-30,3]	
Total	807	100	190	100	997	100	<10 ⁻⁴

¹² *Alcohol Use Disorder Identification Test*, développé sous l'égide de l'OMS (Babor *et alii*, 2001). Une consommation à risque est identifiée si le score est ≥7 pour les hommes et ≥ 6 pour les femmes.

De même, ils étaient plus nombreux à déclarer avoir consommé des drogues au cours de l'année (**Tableau 14**) et à en consommer régulièrement (**Annexe 3**).

Tableau 14. Consommation de drogues au cours de l'année des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Consommation au cours de l'année	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Toutes drogues							<10 ⁻⁴
Non	769	95,8 [93,5-97,3]	153	77,9 [65,5-86,7]	922	93,9 [91,5-95,7]	
Oui	45	4,2 [2,7-6,5]	41	22,1 [13,3-34,5]	86	6,1 [4,3-8,5]	
Cocaïne/crack							<10 ⁻⁴
Non	788	97,4 [95,4-98,6]	163	80,6 [68,9-88,6]	951	95,7 [93,6-97,1]	
Oui	26	2,6 [1,4-4,6]	31	19,4 [11,4-31,1]	57	4,3 [3,0-6,4]	
Opiacés							<10 ⁻³
Non	786	97,3 [95,0-98,5]	172	86,8 [75,2-93,4]	958	96,2 [94,0-97,6]	
Oui	28	2,7 [1,5-5,0]	22	13,2 [6,6-24,8]	50	3,8 [2,4-6,0]	
Drogue de synthèse							<10 ⁻²
Non	805	99,3 [98,5-99,7]	185	97,5 [94,6-98,8]	990	99,1 [98,4-99,5]	
Oui	9	0,7 [0,3-1,5]	9	2,5 [1,2-5,4]	18	0,9 [0,5-1,6]	

E) Santé : les non-recourants plus souvent éloignés du soin

Le nombre de personnes utilisant une canne, des béquilles ou un fauteuil roulant pour se déplacer était moins important parmi les non-recourants, (1,3 % vs 5,2 %, p=0,05). Mais avec 30,1 % chez les non-recourants et 33,5 % chez les recourants, aucune différence significative n'était observée concernant la déclaration d'incapacité physique définie comme un problème physique subi depuis au moins 6 mois et limitant les personnes dans certaines activités quotidiennes¹³.

Si aucune différence significative n'était observée concernant la fréquence de déclaration d'au moins une maladie chronique, il existait des différences pour certaines des maladies citées (**Tableau 15**).

¹³ Il s'agit de données déclaratives ; ainsi certains répondants ont cité des limitations physiques mais non fonctionnelles comme la dépression.

Tableau 15. Maladies chroniques déclarées par les recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Maladie chronique déclarée	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Cardiovasculaire	119	13,7 [10,3-17,8]	13	4,9 [2,3-10,1]	132	12,8 [9,7-16,6]	<10 ⁻²
<i>Hypertension</i>	78	8,2 [5,8-11,5]	8	3,7 [1,5-8,8]	86	7,8 [5,6-10,7]	0,10
Métaboliques	54	4,4 [2,7-7,0]	3	2,0 [0,5-8,3]	57	4,1 [2,6-6,5]	0,34
<i>Diabète</i>	45	3,7 [2,2-6,2]	3	2,0 [0,5-8,3]	48	3,6 [2,2-5,8]	0,48
Articulaire et osseuse	36	4,3 [2,5-7,2]	1	0,4 [0,05-2,6]	37	3,9 [2,3-6,5]	<10 ⁻²
Respiratoire ou ORL	78	9,6 [6,6-13,8]	16	10,4 [5,4-18,9]	94	9,7 [6,9-13,4]	0,86
Système digestif	52	6,0 [3,4-10,4]	20	12,4 [7,0-20,9]	72	6,8 [4,2-10,4]	0,09
<i>Foie, hépatites</i>	35	2,8 [1,6-4,7]	18	9,7 [5,4-16,8]	53	3,5 [2,3-5,2]	<10 ⁻²
Maladie de la peau	15	1,6 [0,9-2,9]	1	1,1 [0,1-7,6]	16	1,6 [0,9-2,8]	0,76
Système nerveux	39	4,2 [2,6-6,6]	7	6,6 [1,8-21,4]	46	4,4 [2,9-6,8]	0,54
Psychiques	98	11,5 [8,3-15,9]	13	11,3 [5,6-21,3]	111	11,5 [8,5-15,5]	0,94
Addiction	10	1,0 [0,5-2,2]	10	5,2 [2,3-11,1]	20	1,4 [0,8-2,6]	<10 ⁻²
Ophtalmologique	13	1,3 [0,7-2,4]	0	-	13	1,1 [0,6-2,1]	0,45
Génitale	9	0,8 [0,2-2,6]	1	0,5 [0,1-3,8]	10	0,8 [0,6-2,4]	0,80
Du sang, hématopoïétique, immunologique	29	2,7 [1,4-5,3]	5	3,5 [1,3-9,2]	34	2,8 [1,5-5,1]	0,73
<i>VIH</i>	15	1,3 [0,5-3,8]	2	1,0 [0,2-5,0]	17	1,3 [0,5-3,4]	0,81
Insuffisance rénale	9	1,5 [0,5-4,0]	0	-	9	1,3 [0,5-3,6]	0,51
Cancer	11	1,5 [0,7-3,6]	2	1,7 [0,3-8,6]	13	1,6 [0,7-3,3]	0,93
Total	811	100	190	100	1001	100	

Plusieurs réponses possibles. Chaque proportion est estimée par rapport au nombre total de personnes ayant répondu à la question « a une maladie chronique ».

Dans notre population, nous relevons l'absence d'écart significatif concernant la maladie psychique déclarée, à la différence d'autres enquêtes réalisées sur échantillons restreints et non aléatoires (Noirot, Descarpentries et Mercuel, 2000 ; Larsen, Poortinga et Hurdle, 2004)¹⁴.

¹⁴ Il faut ici préciser un critère d'inclusion dans l'échantillon : être en mesure de comprendre le contenu et les enjeux de l'étude afin de donner son consentement éclairé. Sur les 1802 personnes contactées, 160 n'ont pas été jugées en état de donner ce type de consentement. Ces personnes étaient visiblement alcoolisées, sous emprise de stupéfiants, agressives, ayant *a priori* des problèmes psychologiques (sans autres précisions) ou en train de dormir.

Nous relevons un autre résultat contre-intuitif : la plus faible fréquence des hypertensions artérielles déclarées parmi les non-recourants. Dans l'hypothèse qu'il existerait un lien entre hypertensions artérielles et sentiment de stress et d'angoisse, nous retrouvons ici un résultat obtenu récemment sur un échantillon restreint et non aléatoire comparant usagers et non-usagers de centres d'hébergement d'urgence, selon lequel le degré de stress est plus élevé chez les recourants aux hébergements d'urgence que chez les non-recourants (Langlard et Bouteyre, 2013).

Bien que tous ne déclarent pas de maladie chronique, plus de 40 % des personnes sans domicile déclaraient prendre des médicaments tous les jours : 42,9 % des recourants contre 23,4 % des non-recourants ($p < 10^{-2}$).

De plus, une différence significative était observée concernant le recours aux consultations médicales ($p < 10^{-3}$) (**Tableau 16**). Ainsi plus de la moitié des recourants avaient consulté un médecin au cours du mois précédent contre 28,7 % des non-recourants. La dernière consultation médicale remontait à plus de 2 ans pour seulement 9,5 % des recourants alors que 27,1 % des non-recourants étaient dans ce cas. Ce résultat pour la région parisienne va dans le même sens qu'un résultat obtenu au niveau national, établissant une corrélation entre la situation d'habitat et le recours aux soins (Legal, 2015).

Tableau 16. Temps écoulé depuis la dernière consultation médicale des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Temps écoulé depuis la dernière consultation médicale	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
< 1 mois	416	51,4 [45,3-57,5]	54	28,7 [19,5-41,2]	470	49,0 [43,3-54,8]	
[1-3 mois[136	15,6 [12,1-20,0]	19	6,9 [3,3-13,9]	155	14,7 [11,5-18,6]	
[3-6 mois[71	9,3 [6,1-13,9]	20	11,4 [6,2-19,8]	91	9,5 [6,6-13,6]	
[6-12 mois[50	5,7 [4,0-8,0]	20	15,0 [8,0-26,6]	70	6,7 [4,9-9,0]	
[1-2 ans[44	6,9 [4,5-10,3]	15	4,6 [2,2-9,3]	59	6,6 [4,5-9,7]	
≥ 2 ans	70	9,5 [6,9-13,1]	58	27,1 [18,5-37,8]	128	11,4 [8,8-14,6]	
NSP	16	1,6 [0,9-2,7]	6	6,3 [1,6-21,6]	22	2,1 [1,2-3,6]	
Total	803	100	192	100	995	100	$< 10^{-3}$

Parmi les personnes n'ayant pas eu recours à un médecin depuis plus d'1 an, 16,7 % déclaraient avoir cependant eu des problèmes de santé au cours des 12 derniers mois : 18,2 % parmi les recourants et 10,6 % parmi les non-recourants ($p=0,3$).

Enfin, les personnes n'ayant pas recours aux hébergements déclaraient moins souvent avoir une couverture médicale par rapport aux recourants (61,7 % vs 89,8 %, $p < 10^{-3}$). Les non-recourants ignoraient le plus souvent quel type de couverture médicale ils avaient (**Tableau 17**).

Tableau 17. Couverture médicale des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Couverture médicale	Recourants		Non- recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Sécurité sociale	215	30,7 [24,8-37,4]	41	21,3 [13,3-32,4]	256	29,8 [24,4-35,8]	
CMU	370	46,6 [40,2-53,1]	70	35,1 [26,3-45,1]	440	45,4 [39,6-51,4]	
AME	99	10,8 [7,8-14,8]	8	4,3 [1,8-9,8]	107	10,2 [7,4-13,8]	
Oui, mais ne sait pas laquelle	13	1,7 [0,8-3,4]	2	0,9 [0,2-4,2]	15	1,6 [0,8-3,1]	
Aucune	108	10,2 [7,4-14,0]	70	38,3 [28,5-49,2]	178	13,0 [10,2-16,5]	
Total	805	100	191	100	1000	100	$< 10^{-4}$

Nous retenons qu'il existe des différences significatives entre les recourants et les non-recourants. Sont sur-représentés parmi les non-recourants les individus masculins, originaires d'Europe de l'Est, avec des problèmes de compréhension et/ou expression en français, éloignés de la protection sociale, avec des consommations de drogue et d'alcool et une expérience sans-domicile plus ancienne et plus durable. Ces différences recoupent largement celles existant entre les sans-domicile en général et la population en logement ordinaire. On peut cependant relever que les individus nés en France sont sur-représentés chez les non-recourants (à la différence des sans-domicile francophones en général).

Nous allons à présent essayer de faire ressortir les caractéristiques principales des non-recourants vis-à-vis des recourants en procédant à une analyse multivariée.

III. Non-recours et différenciation des populations

L'objectif est à présent d'identifier les principales différences entre non-recourants et recourants par un modèle d'analyse multivariée, qui cherche à mesurer des liens statistiques tenant compte autant que faire se peut des effets de structure.

Pour ce faire, nous construisons un modèle de Poisson du non-recours aux hébergements sociaux (A). Nous discutons ensuite ces résultats à partir de ceux obtenus par Cécile Brousse au niveau national en 2001 (B).

A) Un modèle du non-recours aux hébergements sociaux

Certaines variables associées au non-recours avec un seuil de significativité $p < 0,25$ ont été sélectionnées afin d'être introduites dans un modèle de régression de Poisson multivarié. Les variables sélectionnées sont des variables socio-démographiques (par exemple, le sexe, le lieu de naissance, le niveau de scolarisation, la couverture médicale), économiques (par exemple, ressources, mendicité) et des variables pouvant constituer des barrières à l'hébergement comme les problèmes de compréhension du français, la consommation d'alcool, de drogues ou la présence d'un animal (**Tableau 18**).

Tableau 18. Prévalences estimées du recours et du non-recours selon les caractéristiques sélectionnées pour l'analyse multivariée. Enquête HYTPEAC, 2011

	Recourants		Non-recourants	
	Effectif observé n	Prévalence estimée % [IC95%]	Effectif observé n	Prévalence estimée % [IC95%]
Ensemble	814	89,6 [86,8-91,9]	194	10,4 [8,1-13,2]
Sexe				
Homme	536	86,4 [82,5-89,6]	178	13,6 [10,5-17,5]
Femme	278	97,6 [94,2-99,0]	16	2,4 [1,0-5,8]
Lieu de naissance*				
France/DOM-TOM	351	86,6 [82,5-90,0]	127	13,4 [10,1-17,5]
Europe	67	72,6 [52,3-86,5]	38	27,4 [13,5-47,7]
Afrique	360	96,0 [92,6-97,9]	24	4,0 [2,1-7,4]
Autres pays	36	91,8 [78,1-97,2]	5	8,2 [2,8-21,9]
Niveau de scolarisation lycée et plus				
Non	460	87,9 [83,3-91,4]	134	12,1 [8,6-16,7]
Oui	347	91,6 [88,3-94,0]	60	8,4 [6,0-11,7]
Difficultés en français				
Non	682	91,8 [89,4-93,7]	142	8,2 [6,3-10,6]
Oui	126	79,1 [65,4-88,3]	52	20,9 [11,7-34,6]
Enfants**				
Non	383	88,0 [93,8-91,2]	106	12,0 [8,8-16,2]
Oui	427	91,3 [88,1-93,7]	85	8,7 [6,3-11,9]

Tableau 18-suite. Prévalences estimées du recours et du non-recours selon les caractéristiques sélectionnées pour l'analyse multivariée. Enquête HYTPEAC, 2011

	Recourants		Non-recourants	
	Effectif observé n	Prévalence estimée % [IC95%]	Effectif observé n	Prévalence estimée % [IC95%]
Ensemble	814	89,6 [86,8-91,9]	194	10,4 [8,1-13,2]
Ressources (rémunération et/ou prestations sociales)				
Non	278	83,8 [77,9-88,3]	101	16,2 [11,7-22,1]
Oui	534	92,6 [89,8-94,7]	93	7,4 [5,3-10,2]
Mendicité				
Non	689	95,1 [92,0-97,1]	72	4,9 [2,9-8,0]
Oui	102	56,1 [46,9-65,0]	118	43,9 [35,0-53,1]
Durée depuis le 1er épisode SD				
< 1 an	101	84,4 [66,5-93,6]	27	15,6 [6,4-33,5]
]1-3 ans[196	96,6 [93,5-98,2]	17	3,4 [1,8-6,5]
]3-10 ans[284	91,1 [86,9-94,1]	47	8,9 [5,9-13,1]
≥ 10 ans	215	83,6 [77,7-88,1]	99	16,5 [11,9-22,3]
Consommation d'alcool à risque				
Non	603	94,7 [92,2-96,5]	69	5,3 [3,6-7,8]
Oui	204	75,3 [68,3-81,2]	121	24,7 [18,9-31,7]
Consommation régulière de drogues				
Non	791	91,3 [88,5-93,4]	161	8,8 [6,6-11,5]
Oui	23	42,5 [26,7-59,9]	33	57,5 [40,1-73,3]
Présence d'un animal				
Non	786	90,6 [87,8-92,8]	158	9,4 [7,2-12,2]
Oui	21	54,4 [30,6-76,4]	34	45,6 [23,7-69,4]
Couverture médicale				
Non	108	70,4 [58,1-80,3]	70	29,7 [19,7-41,9]
Oui	697	92,9 [90,5-94,6]	121	7,2 [5,4-9,5]
Durée depuis la dernière consultation médicale				
< 1 an	673	91,9 [89,2-93,9]	113	8,1 [6,1-10,8]
≥ 1 an	114	81,6 [74,5-87,1]	73	18,4 [12,9-25,5]
Douche ≤ 1 / semaine				
Non	754	93,0 [90,9-94,6]	132	7,0 [5,4-9,1]
Oui	56	57,9 [43,9-70,7]	62	42,1 [29,3-56,1]
Lessives en machine				
Non	106	76,0 [65,6-84,0]	59	24,0 [16,1-34,4]
Oui	705	91,6 [89,1-91,9]	135	8,4 [6,5-11,0]
Fréquence de changement de vêtement (/ mois)				
>4	676	93,0 [90,8-94,7]	109	7,0 [5,3-9,2]
]1-4[62	76,8 [64,6-85,8]	35	23,2 [14,2-35,4]
≤ 1	23	61,0 [88,3-92,6]	21	39,0 [23,0-57,8]

*critère d'inclusion = être francophone

**critère d'exclusion = personnes en famille

Une sélection pas à pas descendante avec un seuil de significativité $p < 0,05$ a été effectuée. Les variables restant associées au non-recours sont présentées dans le tableau ci-dessous (**Tableau 19**). Le modèle obtenu porte sur 936 observations, soit une population estimée de 30 604 personnes.

Tableau 19. Rapports de prévalences et facteurs associés au non-recours aux centres d'hébergement (analyse multivariée). Enquête HYTPEAC, 2011

	Rapport de prévalences RP [IC95%]	p
Homme	2,3 [1,1-5,1]	0,03
Lieu de naissance		0,05
France/DOM-TOM	2,4 [1,3-4,4]	$<10^{-2}$
Europe	1,8 [0,8-4,1]	0,18
Afrique	1,0	
Autres pays	1,2 [0,5-3,4]	0,66
Difficultés en français	1,9 [1,1-3,3]	0,03
Absence de ressources	1,6 [1,0-2,4]	0,03
Mendicité	3,4 [2,0-5,9]	$<10^{-3}$
Durée depuis le 1^{er} épisode SD		0,03
< 1 an	4,1 [1,7-10,0]	$<10^{-2}$
[1-3 ans[1,0	
[3-10 ans[1,7 [0,8-3,6]	0,15
≥ 10 ans	2,1 [1,0-4,4]	0,04
Consommation d'alcool à risque	1,5 [1,0-2,2]	0,06
Consommation régulière de drogues	1,8 [1,0-3,0]	0,04
Présence d'un animal	2,1 [1,1-3,7]	0,02
Douche ≤ 1 / semaine	2,5 [1,7-3,7]	$<10^{-4}$

Toutes choses égales par ailleurs dans le modèle, les hommes étaient 2,3 fois plus nombreux que les femmes à ne pas recourir aux centres d'hébergement. Les personnes nées en France/DOM-TOM et en Europe étaient respectivement 2,4 et 1,8 fois plus nombreuses que les personnes nées en Afrique à ne pas recourir aux centres d'hébergement. Les personnes ayant des difficultés de compréhension et/ou expression du français étaient également 1,9 fois plus nombreuses que celles n'ayant pas ces difficultés à ne pas recourir aux hébergements institutionnels. La prévalence du non-recours était 1,6 fois plus élevée chez les personnes n'ayant pas de ressources (salaire et/ou prestations sociales) et 3,4 fois plus élevée chez les personnes faisant la manche.

Une relation en U était observée entre la prévalence du non-recours et la durée du 1^{er} épisode sans-domicile, avec une décroissance jusqu'à la période 1-3 ans puis une augmentation. Ainsi

les personnes sans domicile depuis moins d'1 an étaient 4,1 fois plus nombreuses à ne pas recourir à un hébergement par rapport à celles sans domicile depuis 1 à 3 ans. Et toujours par rapport à ces dernières, les personnes sans domicile depuis 3-10 ans et celles depuis plus de 10 ans étaient respectivement 1,7 et 2,1 fois plus nombreuses à ne pas recourir aux hébergements. Les personnes avec une consommation d'alcool à risque de dépendance, celles avec une consommation régulière de drogues et celles ayant un animal étaient respectivement 1,5, 1,8 et 2,1 fois plus nombreuses à ne pas recourir aux centres d'hébergement. Enfin la prévalence de ce non-recours était 2,5 fois plus élevée chez les personnes se douchant moins d'une fois par semaine.

B) Peut-on parler d'une sélection à l'entrée du système d'hébergement ?

Ces résultats apportent à la fois des confirmations et des nouveautés vis-à-vis des résultats connus dans le domaine grâce, notamment, à l'enquête SD2001. Il faut cependant souligner que la comparaison ne peut pas être directe, étant donné qu'il ne s'agit ni des mêmes questionnaires soumis aux enquêtés ni des mêmes contextes.

Les résultats établis à partir de l'enquête SD2001, valables au niveau national (Brousse, 2006c) ont montré que certaines variables sont particulièrement liées au fait de dormir dans un espace public et/ou un LNPPH, plutôt que dans un centre d'hébergement (et en particulier un CHRS). Ces résultats conduisent à souligner le caractère particulier de Paris : le fait d'habiter à Paris augmentait la probabilité de dormir dans un espace public et/ou un LNPPH en 2001. Cette situation peut être reliée à la forte tension existante entre offre et demande de logements sociaux et d'hébergements institutionnels sur ce territoire. En considérant que cette situation structurelle ne s'est pas améliorée entre 2001 et 2011, ce résultat permet de contextualiser le nombre, important (pour rappel : plus de 6 000 personnes), de personnes sans abri comptées à Paris dans l'enquête HYTPEAC.

En ce qui concerne les caractéristiques statistiquement les plus significatives des non-recourants vis-à-vis des recourants, les résultats de nos analyses convergent avec certains des résultats obtenus par Cécile Brousse en 2001. Ainsi les hommes seuls sont plus susceptibles de dormir dans un espace public que les femmes seules. Le fait d'être né à l'étranger (Europe pour HYTPEAC 2011) conduit aussi à connaître une plus forte probabilité de dormir dans un espace public¹⁵. La faiblesse des ressources culturelles constitue aussi une entrave au fait de dormir dans un centre : le niveau d'études (SD2001) ou le fait de déclarer des problèmes de compréhension en français (HYTPEAC, 2011) augmentent la probabilité de ne pas dormir dans un centre. Pour cette dernière variable, le fait de raisonner « toutes choses par ailleurs dans le modèle » dans le modèle HYTPEAC permet notamment de souligner que les problèmes rencontrés avec le français ne sont pas uniquement liés au pays de naissance. L'absence de ressources (qu'il s'agisse d'allocations chômage, RMI/RSA ou d'un salaire) est corrélée dans

¹⁵ On peut faire l'hypothèse que ce résultat serait renforcé si l'enquête avait inclus des personnes non-francophones.

les deux enquêtes à la situation de non-recours. De même, la pratique de la mendicité reste fortement associée au fait de dormir en dehors d'un centre et notamment dans un espace public. Enfin on constate que l'exclusion s'inscrit dans la durée : que ce soit le nombre de mois passés au cours de l'année précédente en situation de sans-abri (SD2001) ou la durée passée depuis le premier épisode en situation de sans domicile (HYTPEAC 2011), la probabilité de dormir dans un espace public et/ou un LNPPH augmente avec ces durées, avec un effet de seuil à partir de 3 ans pour cette dernière variable.

Les enquêtes SD2001 et HYTPEAC mettent en revanche en lumière des variables qui diffèrent d'une enquête à l'autre, cela étant dû aux différences d'échelle mais aussi de questions posées aux personnes. Ainsi l'enquête SD2001 souligne le lien entre accès à l'hébergement et type d'emploi occupé : avoir un CDI ou CDD diminue la probabilité de dormir dans un espace public, tandis que passer du temps à occuper des emplois occasionnels l'augmente (résultat cohérent avec celui d'une enquête réalisée à Phoenix, Arizona (Larsen, Poortinga et Hurdle, 2004)) ; ces variables ne sont cependant pas présentes dans l'enquête HYTPEAC. De même, avoir connu une hospitalisation l'année précédant l'enquête diminue la probabilité de dormir dans un espace public, selon SD2001. L'enquête HYTPEAC souligne en revanche l'effet d'autres variables sur la probabilité de dormir dans un espace public, notamment les pratiques addictives et la présence d'un animal.

Comment dès lors interpréter le fait que les non-recourants ont des caractéristiques particulières, qui les différencient des usagers de centres ?

Il est possible d'interpréter ces différences de caractéristiques comme l'effet d'une « segmentation », résultant de pratiques de sélection à l'entrée du système d'hébergements (Brousse, 2006a, p. 28-30) :

« Dans cet univers où les comportements sont fortement contraints, il faut veiller à ne pas attribuer aux individus ce qui relève des institutions et de leurs critères de sélection. La segmentation provient de la sélection opérée par les structures offrant la meilleure prise en charge [...]. Comme le montre le profil de ces sans-domicile qui ont connu dans l'année un parcours ascendant (rue-centre ou centre-logement aidé) des processus de sélection sont probablement à l'œuvre : ce sont les mieux dotés financièrement, ceux qui peuvent témoigner d'un attachement local ou d'un mode de vie traditionnel (en couple, avec des enfants) qui connaissent des mobilités ascendantes quand d'autres, en nombre plus réduit, présentent des trajectoires en sens opposé ».

La segmentation observée dans l'analyse de 2001 à l'échelle nationale apparaît comme un phénomène stable dans le temps : elle confirmait une enquête qualitative réalisée à Paris au milieu des années 1990 (Soulié, 2000) et se confirme dans notre analyse de 2011 à l'échelle francilienne. Elle a été nommée « effet Matthieu » dans le domaine du sans-abrisme par Julien Damon (2002). Cet effet, identifié dans le domaine de la sociologie des sciences au milieu du 20^{ème} siècle (Merton, 1968), est observable quand une institution attribue les plus grandes et les meilleures ressources aux acteurs qui sont déjà dotés des plus grandes et meilleures ressources pour réussir selon les attentes de l'institution.

Cette sélection est sans doute distribuée sur l'ensemble du système de prise en charge. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'elle n'est pas le fait uniquement des gestionnaires de centres, mais

qu'elle est produite par les divers dispositifs qui forment ce système de prise en charge et qui sont en interdépendance les uns avec les autres : les maraudes, les opérateurs tels que le 115 (ou le SIAO depuis 2010), les accueils de jour, les travailleurs sociaux de secteur ou des PSA, les hébergeurs, opèrent tous des sélections. La rareté des places, mais aussi les spécificités de chaque association ou de chaque centre, les projets d'établissement et plus globalement les critères de tri mobilisés par chaque dispositif peuvent jouer dans ce processus de sélection. Il faut cependant bien relever que ce processus va dans une direction nettement identifiable : l'effet Matthieu.

Nous pouvons donc supposer que ces divers acteurs ont tendance à sélectionner les individus qui ont déjà le plus de ressources pertinentes pour se réinsérer¹⁶. Ainsi, cet effet est clair concernant le type d'emploi, le niveau d'études ou l'aisance vis-à-vis de la langue française : plus le niveau est élevé, plus est grande la chance d'avoir dormi dans un centre, comparativement à celle d'avoir dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation ou chez un particulier. Le modèle que nous avons établi vient compléter, par des interprétations des corrélations robustes produites par la régression de Poisson, les critères de sélection opérés par les centres, en termes de pratiques addictives et de présence d'un animal.

Il faut cependant noter que toutes les variables de ces modèles ne soulignent pas les critères de sélection des centres. Sans doute que certaines pratiques sont aussi la conséquence de la sélection, sans pour autant être des critères de sélection. Ainsi en est-il concernant la mendicité. Les individus qui dorment dans un espace public ont une plus grande probabilité que ceux qui fréquentent un centre (notamment un CHRS) de déclarer pratiquer la mendicité. La pratique de la mendicité n'est sans doute pas pour autant un critère discriminant à l'entrée des centres (du moins nous n'avons pas connaissance de ce type de pratiques). La pratique de la mendicité apparaît alors comme une conséquence de l'exclusion opérée par les centres, cette pratique étant sans doute associée à d'autres pratiques qui empêchent l'entrée dans les centres. On voit donc que la segmentation correspond aussi à une segmentation en termes de modes de vie, c'est-à-dire en termes de pratiques qui vont ensemble.

Ces dernières remarques conduisent à souligner que, globalement, cette analyse de régression rencontre des limites induites par les données dont nous disposons. Sans données longitudinales, la régression ne donne pas d'explication. Elle permet de construire des « descriptions robustes » (Vallet, 2006). Mais ces descriptions, dans notre cas, doivent être prises avec nuances, en raison de l'endogénéité qui existe entre la variable dite « expliquée » (ne pas recourir à un centre d'hébergement) et les variables dites « explicatives » (certaines correspondent sans doute à des critères, exogènes, utilisés par les professionnels qui sélectionnent à l'entrée des centres, mais d'autres peuvent être lues comme des conséquences de la variable « expliquée », comme la pratique de la mendicité).

Ainsi, notre objet implique de considérer non pas uniquement des liens robustes entre variables, mais aussi la façon dont ces diverses variables s'articulent dans les pratiques individuelles.

¹⁶ S'il existe manifestement une segmentation entre les modes d'habitat « espaces publics » et « centres », il existe aussi une segmentation au sein des divers dispositifs d'hébergement. Ainsi les CHRS sont beaucoup plus sélectifs que les centres d'hébergement d'urgence (Brousse, 2006c).

Nous allons recourir à une technique statistique qui vise précisément à voir quelles pratiques vont ensemble, et selon quelles logiques elles se différencient.

IV. Logiques de différenciation des modes d'habitat : effet Matthieu et biolégitimité

Les problèmes d'interprétation soulevés par les modèles de régression, notamment en termes d'endogénéité des variables « explicatives » et « expliquées », soulignent une particularité centrale dans le domaine des politiques sociales. Celles-ci produisent des effets qui dépendent non pas uniquement des propriétés sociales des personnes aidées, mais aussi des pratiques des institutions d'assistance. Ceci conduit à adopter un cadre d'analyse relationnel : celui de la relation d'assistance, théorisé en 1908 par le sociologue Georg Simmel (1998) et développé en France par Serge Paugam (2002) et aussi dans les travaux portant sur le non-recours (Warin, 2006). Ces travaux pointent les relations existantes entre les institutions d'assistance et les individus qu'elles visent. Les professionnels de ces institutions ont des pratiques, qui reposent d'un côté sur la mise en œuvre de critères décidés au niveau des lois sociales, mais qui ont de l'autre des effets sur le comportement des individus et la façon dont ils perçoivent les institutions d'assistance. Ainsi, si des institutions d'assistance, censées les aider, exigent des critères trop éloignés de leurs habitudes, les personnes peuvent, en retour, se retrouver paradoxalement incitées à se conforter dans leurs habitudes, estimant les institutions d'assistance comme trop en décalage avec leur mode de vie ou comme imposant des contraintes trop exigeantes ou comme injustes.

Quand un problème scientifique est relationnel, une méthode particulièrement féconde consiste à considérer les diverses variables *en même temps*. Cela permet d'identifier des profils-types d'individus, pour voir selon quelles variables, encore non explicites, ils se distinguent les uns des autres. Nous avons donc réalisé une analyse des correspondances multiples (ACM) sur 825 individus.

L'analyse des correspondances multiples est une technique qui permet de faire la synthèse de l'information contenue dans un grand nombre de variables qualitatives. Elle crée de nouvelles variables (appelées des « axes »), indépendantes, qui sont des combinaisons linéaires des variables initiales, possédant une variance maximum. Elle permet la représentation graphique de grands tableaux de données trop complexes à décrire par les méthodes graphiques habituelles.

Comme indiqué précédemment, la variable d'intérêt ici est la variable « type de recours ». Dans cette analyse elle est classée en trois catégories : « Centres sans Rue (CsR) », « Centres et Rue (CR) » et « Rue sans centres (RsC) », afin de mieux situer une pratique bien identifiée dans la

littérature : l'oscillation entre les hébergements et les espaces publics (Pichon, 1996)¹⁷. Cette variable est projetée comme variable supplémentaire, c'est-à-dire qu'elle ne contribue pas à l'orientation des axes.

Tableau 20. Distribution de la population selon son type de recours à l'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Type de recours	n observé	N estimé [IC95%]	Proportion estimée % [IC95%]
Centres sans Rue (CsR)	478	18 963 [15 041-22 886]	57,8 [50,8-64,4]
Centres et Rue (CR)	336	10 456 [8 242-12 671]	31,8 [25,8-38,6]
Rue sans Centres (RsC)	194	3 408 [2 646-4 169]	10,4 [8,1-13,2]
Total	1008	32 827 [28 549-34 106]	100

¹⁷ Précisons le contenu de ces modalités : (1) les personnes qui ont dormi en centres d'hébergement au cours des 12 mois précédents sans dormir dans des LNPPH ; (2) les personnes qui ont dormi en centres et dans des LNPPH ; (3) les personnes qui n'ont pas dormi en centres au cours de ces 12 derniers mois. Une description des lieux dans lesquels ont dormi ces différentes catégories de recourants est présentée en **annexe 3**.

A) Méthode de lecture de l'ACM

Pour lire l'ACM, nous allons procéder par étapes¹⁸ :

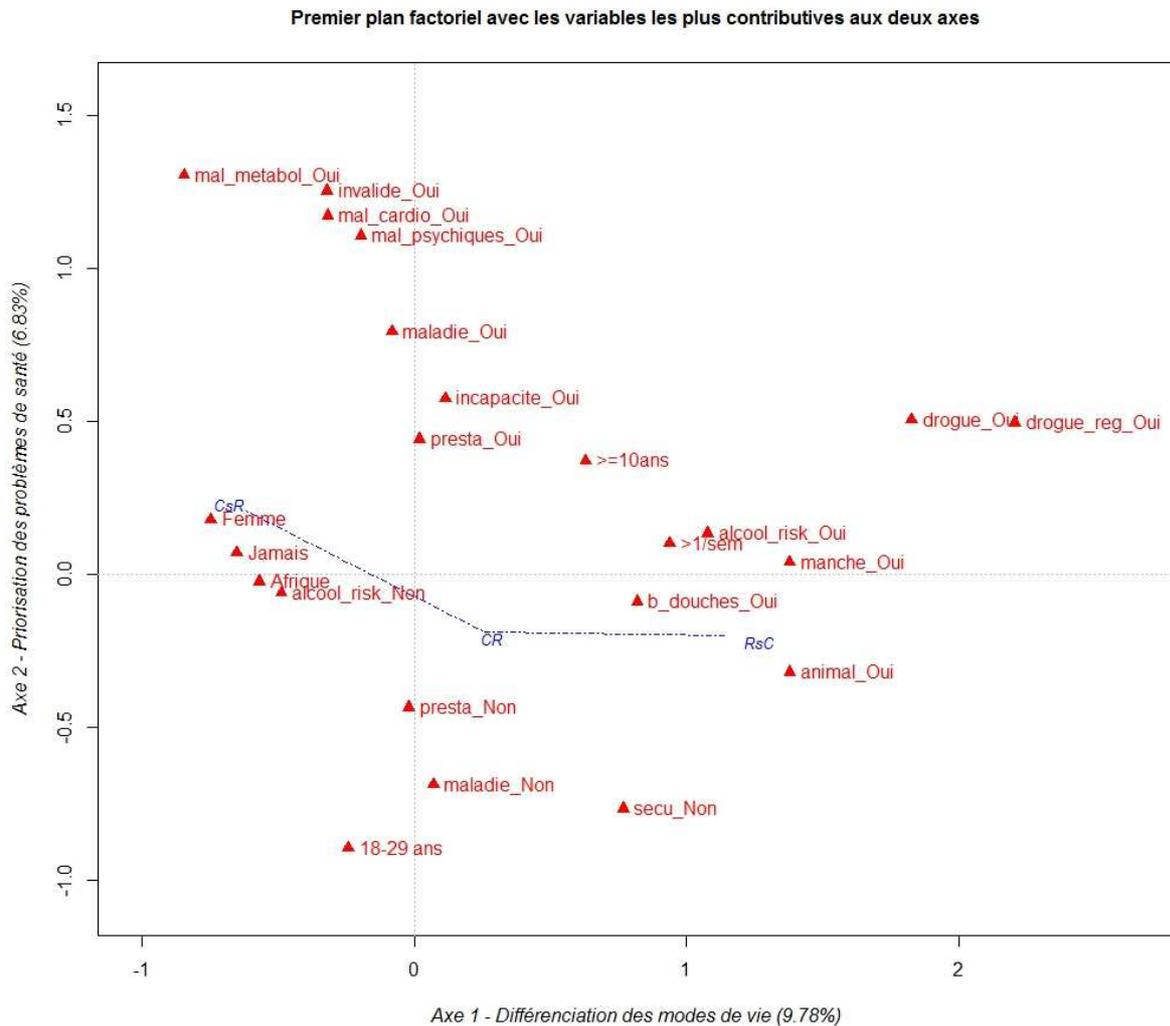
- Choisir le nombre d'axes que nous retenons ;
- Lire chacun des axes en fonction des modalités les plus contributives en termes d'inertie ;
- Interpréter les axes en fonction des coordonnées de ces modalités contributives.

Nous ne retenons que les axes 1 et 2 en raison de la part d'inertie qu'ils conservent et de la qualité de représentation des modalités des variables supplémentaires. L'axe 1 garde 9,8 % d'inertie, l'axe 2 en garde 6,8 %. Sur ces deux axes, les modalités de la variable supplémentaire « types de recours » sont bien représentées (des coordonnées suffisamment éloignées de l'origine et des valeurs-tests supérieures à 2 en valeur absolue (Gonzalez, 2012)). L'axe 3 aurait pu être aussi un bon candidat en termes d'inertie (5,2 %) mais les coordonnées des modalités de la variable supplémentaire sont très proches de 0 et les valeurs tests sont mauvaises (inférieures à 2 en valeur absolue).

Nous faisons donc nos analyses uniquement sur le premier plan factoriel formé par les deux premiers axes de l'ACM. Ces deux axes représentent 16,6 % de l'inertie totale du nuage de points. Cela signifie que la représentation des variables dans le plan factoriel ne reflète que 16,6 % de l'information contenue dans le tableau d'origine. Cependant notre analyse nous permet de dégager des profils distincts entre recourants et non-recourants (**Figure 1**).

¹⁸ L'ACM a été réalisée sous R version 3.2.3 avec le package FactoMineR (Husson *et alii*, 2009).

Figure 1. Distribution des pratiques de recours et non recours (Analyse des correspondances multiples, modalités actives et supplémentaires). Enquête HYTPEAC, 2011



Note : les coordonnées des modalités supplémentaires, en bleu, ont été éloignées du centre du graphique dans un rapport de 110 % pour faciliter la lecture.

L'ACM a été réalisé sur 32 variables et 72 modalités. La contribution moyenne de chaque modalité représente donc 1,39 %. Nous avons retenu le seuil de deux fois la contribution moyenne (Cibois, 1997), soit 2,78 %, pour sélectionner les modalités les plus contributives à la construction des axes.

B) Une différenciation des modes de vie, résultat d'un effet Matthieu ?

L'axe 1 donne à lire une différenciation de deux profils d'individus (**Tableau 21**) : d'une part des individus qui sont à distance du fait de dormir dans les espaces publics, d'autre part des

individus qui dorment dans les espaces publics et qui entretiennent une certaine distance vis-à-vis de certains dispositifs d'assistance.

Tableau 21. Caractérisation de l'axe 1 : segmentation de la vie sans-abri et de la vie en hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Coordonnées négatives	Coordonnées positives
Alcool_risk_non Consommation d'alcool : Jamais Femmes Afrique CsR (Manche_non) (Bains_douches_non) (Rémunération_oui) (Consommation d'alcool : ≤ 1/semaine) (Maladies_métaboliques_oui) (1 ^{er} épisode : [1-3 ans])* (Dernière consultation médicale : <1 mois)* (Drogue_Non)* (Scolarisation : niv_lycee_Oui)* (Secu_Oui)*	Manche_oui Alcool_risk_oui Consommation d'alcool : > 1/semaine Drogue_reg_oui Drogue_oui Bains_douches_oui 1 ^{er} épisode SD : ≥ 10 ans RsC CR (Animal_oui) (Douches : ≤ 1/semaine) (Secu_non) (Dernière consultation médicale : ≥ 2 ans) (Hommes) (France/DOM-TOM) (Europe) (Vestiaire_Oui)* (Mal_syst_digestif_Oui)*

Note de lecture : sont indiquées les modalités les plus fortement contributives, ordonnées de manière décroissante, selon leur coordonnée (positive ou négative). En bleu sont indiquées les modalités de la variable supplémentaire (type de recours, codée en trois modalités). Entre parenthèses sont précisées les modalités qui ne contribuent pas le plus fortement aux axes mais qui donnent des indications utiles pour spécifier les profils-types qui se distinguent l'un de l'autre sur l'axe. Nous n'indiquons cependant que celles qui sont « suffisamment » éloignées du centre du repère, c'est-à-dire la situation moyenne (nous choisissons le seuil d'une coordonnée supérieure ou égale à 0,5 en valeur absolue : les modalités avec un astérisque se situent dans l'intervalle [0,5-1[en valeurs absolues, celles sans astérisque dans l'intervalle [1-2,8[en valeurs absolues).

Du côté des coordonnées positives les individus ont tendance à combiner pratique de la manche, fortes addictions, expérience ancienne du premier épisode de sans-abrisme (≥ 10 ans) et fréquentation des bains-douches municipaux. Ces individus sont surtout des hommes nés en France/DOM-TOM et Europe, avec un animal et sont éloignés de certains services de protection sociale et de santé (absence de sécurité sociale, temps écoulé depuis la dernière consultation médicale ≥ 2 ans). Ces pratiques sont associées au fait de dormir, dans les espaces publics, avec une oscillation possible entre les espaces publics et hébergements (mais aussi d'autres habitats, comme des hôtels payants, des squats ou l'hébergement chez un particulier). Pour ces individus, les espaces publics sont donc des espaces où il est possible de dormir. Il faut tout de même relever que les individus fréquentant les centres de manière discontinue (« CR »), s'ils sont plus proches de ceux qui ne vont pas en centres que de ceux qui y vont, occupent une position

Figure 3. Représentation d'ellipses de confiance pour la variable alcoolisation à risque. Enquête HYTPEAC, 2011

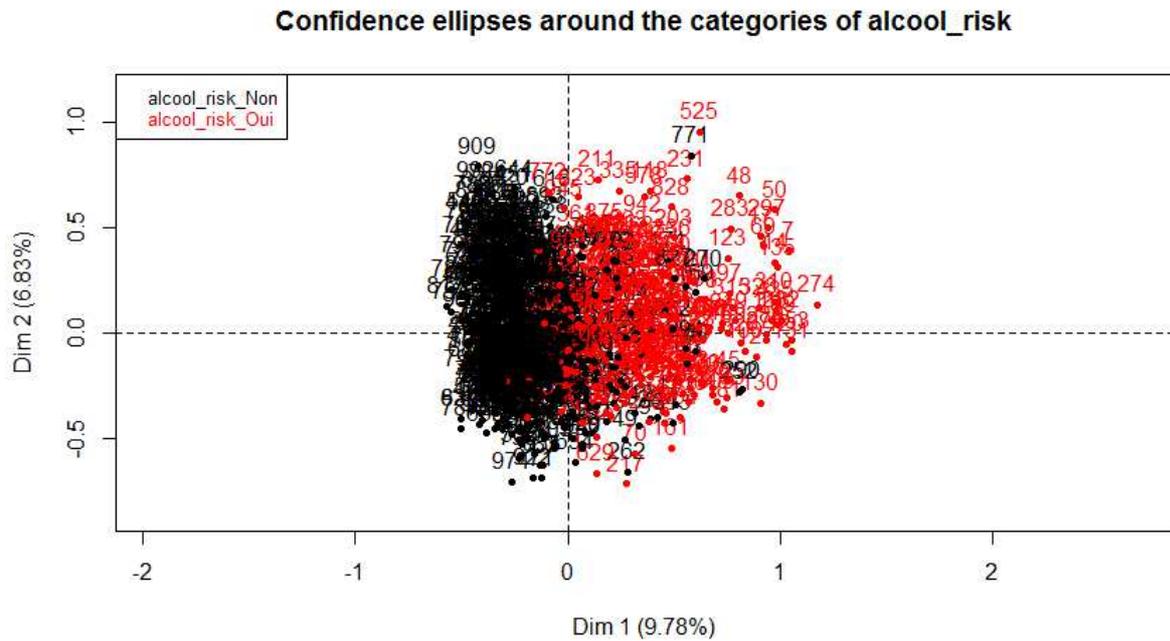
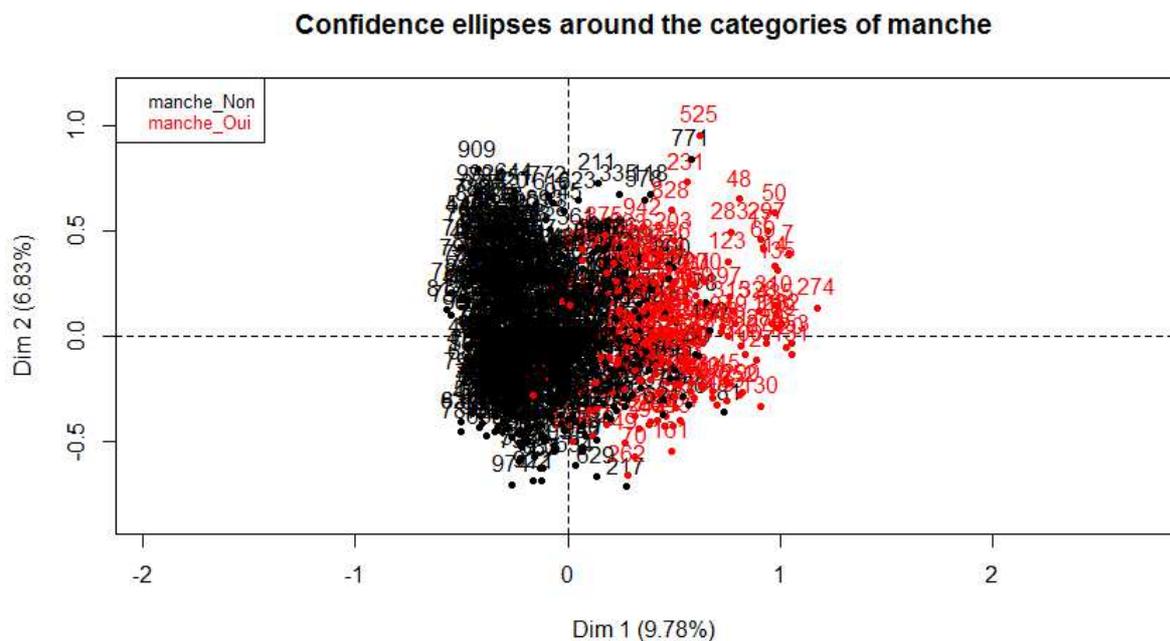


Figure 4. Représentation d'ellipses de confiance pour la variable pratique de la mendicité. Enquête HYTPEAC, 2011



En s'appuyant sur les travaux existants, deux interprétations principales sont possibles pour rendre compte de cette différenciation : une première qui typifie un mode de vie propre à « la vie à la rue » ; une seconde qui insiste plutôt sur les pratiques de sélection et de discrimination

des centres d'hébergement. Ces deux interprétations ne sont pas exclusives ; elles soulignent des processus qui tendent à s'alimenter l'un l'autre, synthétisables en termes de « segmentation », avec une priorité accordée, dans notre interprétation, aux critères de sélection visibles dans cette segmentation : les institutions privilégient certains profils à d'autres en fonction de leurs chances anticipées de réinsertion ; ce que nous appelons ici, en reprenant l'usage qu'en a fait Julien Damon, l'« effet Matthieu ».

La première consiste à voir une différence de modes de vie, avec une typification du premier profil comme un mode de vie caractéristique de la vie sans abri. L'alcoolisation importante, la prise de drogues, la pratique de la mendicité, la fréquentation des bains-douches et des vestiaires sont liées à une expérience ancienne de l'arrivée en situation de sans-domicile, qui va avec une dégradation de l'état physique visible avec des maladies du système digestif (comme les hépatites) plus souvent déclarées par les individus de cette partie de l'axe. Ces pratiques se retrouvent dans d'autres enquêtes comme étant en plus forte proportion parmi les personnes qui n'ont pas de logement depuis longtemps (Laporte et Chauvin, 2010). Ces pratiques sont aussi typiques de l'adaptation à la vie dans les espaces publics. Que ce soit la « culture de la vie publique » consistant à faire aux yeux de tous ce que tout un chacun fait en privé (Gaboriau, 1993), le besoin d'oubli, d'intensité ou d'émancipation vis-à-vis des passé, présent et avenir peu gratifiants aux yeux de l'individu (Snow, Anderson et Koegel, 1994), ou encore une habitude prise antérieurement de l'alcoolisation et renforcée par la sociabilité récurrente de la vie « à la rue » (Pichon, 2007 ; Pichon et Torche, 2007), ces diverses raisons contribuent au fait que vivre dans les espaces publics augmente la probabilité d'adopter ce mode de vie.

Ce mode de vie typique va de pair avec l'entretien d'une certaine distance vis-à-vis de certains services d'assistance, mais cette distance ne signifie pas pour autant ségrégation. En effet un certain nombre de ces individus fréquentent certains centres. Ils oscillent entre « rue et assistance » (Pichon, 1996).

Mais comme on l'a relevé pour interpréter le modèle de régression, cette segmentation ne peut pas être uniquement lue à partir des caractéristiques individuelles. La seconde interprétation consiste en effet à lire cette différenciation comme le résultat de pratiques de sélection distribuées sur l'ensemble du système de prise en charge. Les pratiques rassemblées du côté des coordonnées positives de l'axe sont peu valorisées par les institutions d'assistance, en particulier d'hébergement. En particulier les pratiques addictives sont des caractéristiques qui défavorisent les individus en concurrence avec d'autres candidats à l'entrée dans un hébergement social, surtout de longue durée comme les CHRS (où la durée de séjour est légalement de 6 mois minimum). En particulier, le fait qu'une personne soit alcoolisée le jour de son entretien pour entrer dans un hébergement social a de fortes chances d'être jugé par les professionnels comme le signe d'une absence de « volonté d'insertion » (Michalot, 2010). D'autres caractéristiques pourraient s'expliquer par les critères de priorité mobilisés par certains dispositifs : la faible ancienneté à la rue (moins de 1 an) est possiblement un critère de non priorisation dans certains dispositifs comme le 115 (la « flèche du temps » (moins d'un mois d'errance) est un critère enseigné dans les formations des permanenciers du 115 pour réorienter vers le secteur (Cefaï et Gardella, 2011, p. 82)). Symétriquement, les individus qui ne se retrouvent pas à dormir dans les espaces publics ont des caractéristiques sociales connues pour être priorisées par les centres d'hébergement. On retrouve ici ce qu'on appelle « l'effet Matthieu » observé plus haut (Soulié, 1997 ; Damon, 2002) : ceux qui ont le plus de ressources

pertinentes pour réussir selon les critères de l'institution sont les plus favorisés par l'institution. Ainsi dorment dans les hébergements sociaux les individus ayant des revenus, un niveau de scolarisation supérieur à celui du lycée et une sécurité sociale ou une couverture médicale.

Cette interprétation en termes d'effet Matthieu n'est cependant pas entièrement satisfaisante ; elle ne permet pas de comprendre pourquoi les femmes, originaires d'Afrique et déclarant une maladie métabolique, se retrouvent aussi hors des espaces publics. On peut ici évoquer des raisons pouvant contribuer à expliquer pourquoi les femmes se retrouvent moins souvent sans-abri que les hommes. Comme l'avait déjà montré Maryse Marpsat (1999), les femmes isolées sont largement minoritaires parmi les sans-abri : 2 % des sans-abri francophones de plus de 18 ans dans l'agglomération parisienne sont des femmes ; ce serait le cas pour 5 % dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants (Yaouancq *et alii*, 2013). Cette moindre présence de femmes dormant dans les espaces publics s'explique, notamment, par le fait que les femmes sont plus souvent accompagnées, soit d'un homme, ce qui augmente les ressources disponibles pour aller en hôtel social, soit d'un enfant. Dans ce dernier cas les institutions d'assistance ont tendance à leur accorder la priorité, en les orientant vers un hôtel social payé par les pouvoirs publics.

L'interprétation en termes d'effet Matthieu ne colle pas non plus au fait que la possession d'un animal entrave l'accès à un hébergement : avoir un chien n'est pas le signe de ressources plus faibles que les autres individus. Ce lien provient du fait que les centres parisiens sont peu équipés pour accueillir les animaux. La question qui se pose alors est : pourquoi les personnes gardent leur chien malgré le fait qu'il augmente leurs difficultés pour accéder à un hébergement institutionnel ? Les enquêtes qualitatives menées sur cette question (Blanchard, 2009) montrent un effet d'attachement : la possession d'un animal a tellement d'effets positifs pour les personnes qui vivent dans les espaces publics, que ce soit en termes de sécurité, de sollicitation de la sympathie des passants ou encore de résonance affective repoussant le sentiment de solitude, qu'il est compréhensible de garder son animal dans l'espace public plutôt que de s'en séparer pour dormir dans un espace institutionnel dans lequel il n'est pas accepté. On verra dans la partie 2 que les relations nouées en situation de sans-abrisme sont décisives pour rendre compte de l'absence de recours à des institutions susceptibles de briser ces liens.

C) Priorité aux problèmes de santé : une biolégitimité des pratiques d'accueil en hébergement ?

L'axe 2 donne à lire une distinction entre deux profils, qui sont toutefois différents de ceux révélés par l'axe 1 (**Tableau 22**) : d'une part un ensemble d'individus dont la situation médicale et plus largement de santé est prise en compte et qui ne dorment pas dans les espaces publics ; d'autre part un ensemble d'individus dont la situation médicale n'est pas prise en charge et qui dorment dans les espaces publics, en alternant pour une partie d'entre eux avec des hébergements.

Tableau 22. Caractérisation de l'axe 2 : effet de la présence d'un problème de santé sur les modes d'habitat. Enquête HYTPEAC, 2011

Coordonnées négatives	Coordonnées positives
Maladie_non 18-29 ans Secu_non Prestations_non CR RsC (Dernière visite médicale : [6-24 mois]) (Rémunération_oui) (Incapacité_non) (1 ^{er} épisode SD : < 1 an) (Dernière visite médicale : ≥ 2 ans) (Enfant_non) (Pb_français_oui) (1 ^{er} épisode SD: [1-3 ans]) (Maladies_cardio_non) (Invalidité_non) (Maladies_psychiques_non) (Consommation d'alcool : ≤1/sem) (Scolarisation : niv_lycee_oui)*	Maladie_oui Maladie cardio-vasculaire_oui Invalidité_oui Maladies_psychiques_oui Incapacité_oui Maladies_métaboliques_oui Prestations_oui CsR (Maladies_respiratoire_ORL_oui) (Dernière consultation médicale < 1 mois) (Age : ≥ 50 ans) (1 ^{er} épisode SD : ≥ 10 ans) (Enfants_oui) (Drogue_oui) (Secu_oui)* (Vestiaire_oui)* (Rémunération_non)* (Drogue_reg_oui)*

Note de lecture : sont indiquées les modalités les plus fortement contributives, ordonnées de manière décroissante, selon leur coordonnée (positive ou négative). En bleu sont indiquées les modalités de la variable supplémentaire (type de recours, codée en trois modalités). Entre parenthèses sont précisées les modalités qui ne contribuent pas le plus fortement aux axes mais qui donnent des indications utiles pour spécifier les profils-types qui se distinguent sur l'axe. Nous n'indiquons cependant que celles qui sont « suffisamment » éloignées du centre du repère, c'est-à-dire la situation moyenne (nous choisissons le seuil d'une coordonnée supérieure ou égale à 0,5 en valeur absolue : les modalités avec un astérisque se situent dans l'intervalle [0,5-1[en valeurs absolues, celles sans astérisque dans l'intervalle [1-2,8[en valeurs absolues).

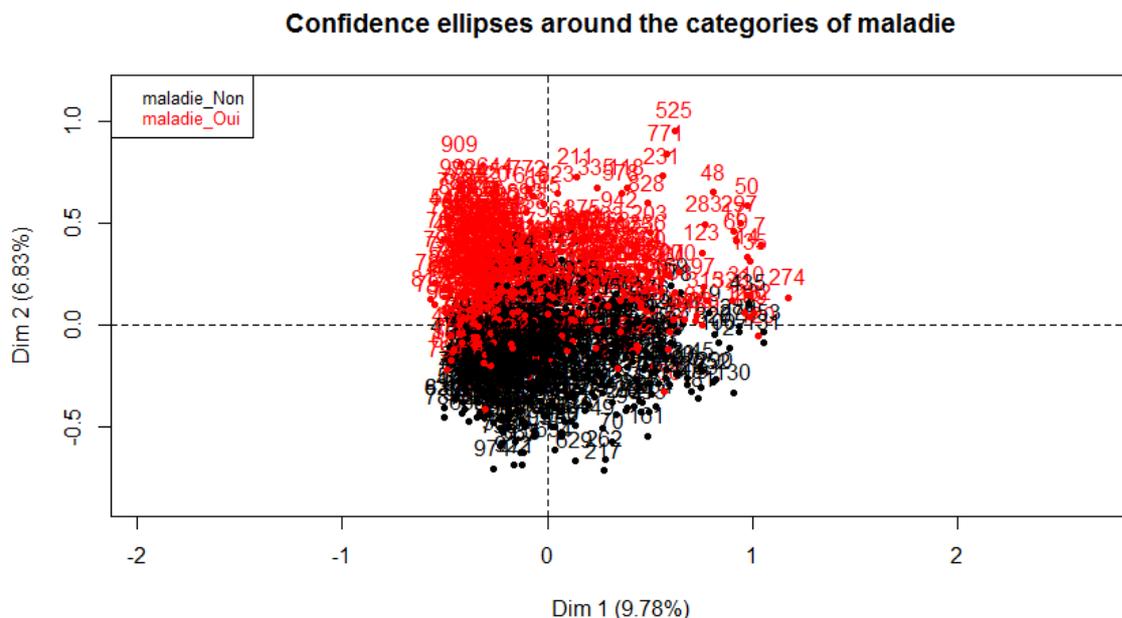
Du côté des coordonnées positives, sont rapprochés les individus qui déclarent des limitations physiques (« incapacité ») et/ou des maladies chroniques, dont diverses maladies, ainsi qu'une invalidité reconnue (par le versement d'une AAH ou d'une pension d'invalidité). Cela conduit à supposer que ce sont des individus qui, non seulement, éprouvent des limitations physiques ou une souffrance psychique, mais qui ont aussi fait des démarches afin que cette situation soit reconnue et prise en charge. Leur situation est ainsi médicalisée, c'est-à-dire définie comme étant médicalement problématique et suivie par des professionnels de santé. Ces individus, globalement âgés de plus de 50 ans, sont intégrés aux dispositifs de protection sociale (ils ont une sécurité sociale et touchent des prestations). En même temps, ils ont connu leur première expérience de sans-abrisme plus de 10 ans auparavant et peuvent encore avoir des pratiques addictives (drogue, alcool). Ces individus, qui évitent les espaces publics et se retrouvent en centres d'hébergement, n'ont pas de rémunération et semblent éloignés de l'emploi.

Du côté des coordonnées négatives, sont rapprochés des individus globalement jeunes, avec un niveau d'étude supérieur au lycée, qui touchent une rémunération (déclarée ou non) : ils semblent proches de l'emploi. Mais ils sont éloignés des dispositifs de protection sociale,

n'étant pas couverts par la sécurité sociale. Ces diverses caractéristiques peuvent en partie faire comprendre l'absence de recours aux soins (dernière consultation médicale ≥ 6 mois pour certains et ≥ 2 ans pour d'autres) ou l'absence de maladie déclarée et prise en charge (ces individus, étant jeunes, ont également une plus faible probabilité d'être malades). Cet éloignement des dispositifs de protection sociale peut aussi être lié au fait que ces individus sont principalement de nationalité étrangère (**Annexe 4** : contribution $< 0,5$), déclarant des problèmes de compréhension de la langue française et potentiellement, pour certains d'entre eux, sans statut légal de présence sur le territoire donc sans droits ouverts. Ils ont connu moins de 3 ans auparavant leur première expérience de sans-abrisme. On peut donc faire l'hypothèse que ce sont des individus récemment immigrés, qui se retrouvent dans une situation très précaire (ce ne sont cependant pas principalement des hommes, les modalités du sexe, sur le graphique, étant très proches de l'origine). Ils se retrouvent à dormir soit dans les espaces publics, soit entre rue et hébergement, sans pour autant déclarer d'addictions.

Là encore, les représentations graphiques des nuages d'individus habillés sont utiles pour comprendre cette distribution des modes d'habitat. Sur la **figure 5**, on voit bien que les individus déclarant une maladie chronique sont majoritairement répartis du côté des coordonnées positives de l'axe 2 ; même constat, bien que dans une moindre mesure, pour les individus déclarant bénéficier d'une prestation sociale (**Figure 6**) ou pour les individus âgés de 18 à 39 ans (ces derniers sont en noir sur la **figure 7**).

Figure 5. **Représentation d'ellipses de confiance pour la variable maladie. Enquête HYTPEAC, 2011**



espaces publics. On peut interpréter, comme pour l'axe 1, cette différenciation des modes d'habitat en fonction de la prise en charge des problèmes de santé dans deux directions non exclusives : en tenant compte des pratiques des personnes sans domicile ; en tenant compte des pratiques des professionnels qui gèrent les hébergements sociaux.

Du côté des personnes sans domicile, on peut considérer que c'est le rapport à la souffrance physique ou psychique qui entre en ligne de compte dans la démarche d'aller en centre. Les individus qui se retrouvent en centres, globalement plus âgés, semblent être ceux qui ont été usés par la vie à la rue, ayant pris des habitudes d'addiction mais aussi souffrant de maladies reconnues et suivies par des professionnels des secteurs sanitaire et/ou médical. Ce profil correspond aux trajectoires d'individus qui ont une longue expérience de la vie sans abri, qui en ont adopté le mode de vie associé, et qui au bout d'un moment demandent à aller en centre, du fait de l'épuisement du corps. Mais cette simple demande n'est évidemment pas suffisante pour accéder à un centre ; encore faut-il que les centres s'ouvrent à ces situations de vulnérabilité sanitaire ou médicale.

Sur cet axe, les individus qui ont leurs problèmes de santé pris en charge (maladie chronique, maladie cardio-vasculaire, maladies métaboliques dont diabète, maladie respiratoire et ORL) déclarent à la fois avoir des pratiques addictives et *ne pas* dormir dans les espaces publics. On se retrouve clairement dans une situation distincte de celle de l'axe 1 : joue donc ici une autre logique dans les pratiques des centres. On peut supposer que se lit ici l'effet d'une priorisation de ces situations de santé de la part des hébergements sociaux. Cette lecture rejoint des travaux qualitatifs réalisés auprès de professionnels officiant dans les hébergements institutionnels (Benoist, 2016 ; Schlegel, 2017). Plus globalement cette tendance médicalisante est identifiée dans d'autres pans des politiques de lutte contre l'exclusion. Le critère de la santé devient une façon de trier les demandes pour des professionnels confrontés à une rareté des ressources à offrir vis-à-vis d'une demande quantitativement trop importante. Ainsi peut-on parler de biolégitimité, telle que Didier Fassin la conceptualise (Fassin, 2010) : l'attention des institutions de protection sociale est prioritairement accordée aux manifestations du corps souffrant ou malade¹⁹. Cette priorité accordée aux problèmes de santé traduit au niveau local les processus globaux de sanitarisation et de médicalisation du social (Pelchat, Gagnon et Thomassin, 2006)²⁰.

¹⁹ L'interprétation en termes de biolégitimité des pratiques d'accueil des hébergements sociaux est d'autant plus probable que les hébergements où a été menée l'enquête ne sont pas des hébergements spécialisés dans le soin puisque les LHSS et LAM ont été exclus des lieux d'enquête.

²⁰ La sanitarisation désigne un processus de traduction des problèmes sociaux en termes de mal-être du corps et de l'esprit, la médicalisation désigne un processus de traduction des problèmes sociaux en termes de pathologies (Hislop et Arber, 2003).

Conclusion de la première partie

Par ces analyses statistiques, nous montrons que **tous les sans domicile n'ont pas la même probabilité de recourir (et donc d'accéder) à un hébergement social.**

Ainsi, la première méthode utilisée sur la population étudiée permet de dire qu'en 2011, en Ile-de-France, **un homme seul sans domicile, ayant des problèmes de français, des addictions multiples, un animal et pratiquant la mendicité, avait une probabilité plus élevée que les autres, de ne pas dormir dans un hébergement social ; quitte à dormir chez un particulier, dans un hôtel social, un squat ou dans un lieu non prévu pour l'habitation.**

Cependant, en raison de l'endogénéité entre la variable « expliquée » (recourir à un centre) et les variables « explicatives » (les propriétés des individus), nous avons utilisé une autre méthode, l'Analyse des Correspondances Multiples, afin de différencier les profils des non-recourants de l'échantillon (pas d'hébergement social depuis au moins un an) des recourants et des oscillants. **Les profils des recourants et des non-recourants sont apparus distincts selon deux dimensions.**

La première met l'accent, globalement, sur l'éloignement vis-à-vis des critères d'insertion.

Les non-recourants sont ainsi *plutôt* des individus ayant des difficultés en français, se retrouvant sans ressources, ayant connu un premier épisode sans-domicile il y a plus de dix ans, déclarant une consommation d'alcool à risque de dépendance, une consommation régulière de drogues, et enfin possédant un animal. Ces personnes sont aussi *plutôt* celles qui pratiquent aussi la mendicité, et ce sont essentiellement des hommes.

La seconde met l'accent, globalement, sur la situation sanitaire des personnes ; cet aspect favorisant le recours à un hébergement social. Ce sont ainsi les personnes dont la santé est prise en charge par les institutions médico-sociales, qui sont les plus susceptibles, statistiquement parlant, de recourir à un hébergement social.

Au vu de la littérature existant sur les pratiques d'accueil en hébergement social, **une hypothèse explicative est que ces profils différenciés sont le produit de pratiques de sélection que doivent accomplir les professionnels à l'entrée des hébergements sociaux, guidées par deux critères : l'« effet Matthieu » et la biolégitimité.** Selon toute vraisemblance, ces deux critères concourent à augmenter les risques pour certains profils d'individus de ne pas recourir à un hébergement social, donc de dormir durablement dans un espace public/LNPPH.

Cependant, pour étayer solidement ces hypothèses, il faudrait mener des enquêtes qualitatives en plus grand nombre et de façon systématisée et comparative pour montrer comment la justice locale (Elster, 1992) s'exerce non seulement dans les centres au moment de sélectionner les entrants parmi les divers postulants en concurrence mais aussi en amont, dans la chaîne de prise en charge. Il serait ainsi possible de voir comment des accords se font mais aussi des disputes émergent concernant certains candidats à l'entrée. Il serait aussi possible de voir si les professionnels sont conscients des effets de sélection qu'ils opèrent : si oui, il s'agit de voir comment ils s'efforcent de changer (ou non) leurs pratiques ; si non, il s'agit de voir ce qui empêche, dans le fonctionnement des dispositifs et la division du travail de prise en charge, cette possible réflexivité sur les conséquences de leurs pratiques de sélection.

Certaines propriétés sociales se retrouvent plus souvent chez les non-recourants, d'autres plus souvent chez les recourants. Cependant rien n'est dit sur le fait que parmi les sans-domicile qui ont les mêmes caractéristiques, certains se retrouvent sans-abri, alors que d'autres ne dorment jamais dans des LNPPH. Nous n'avons donc pas d'explication. Une explication peut en effet être définie comme un ensemble de conditions sans lesquelles un phénomène n'existe pas. Alors, comment expliquer qu'une femme très âgée et atteinte d'un handicap psychique reconnu dorme depuis des mois, de manière continue, sur une place publique ? De même, comment expliquer qu'un homme, lui aussi âgé et limité dans ses déplacements, dorme sous une tente sur un talus du périphérique depuis une dizaine d'années ? Produire une *explication qualitative* consiste à adopter un autre raisonnement que celui des probabilités inférentielles, pour expliciter les conditions nécessaires et suffisantes communes à l'ensemble des cas rencontrés. C'est à ce type de question que la partie suivante va s'atteler.

Partie 2

Expliquer la sédentarisation en situation de sans-abrisme

Dans cette partie, nous expliquons pourquoi les individus ne recourent pas aux hébergements sociaux ; du moins, nous proposons une première tentative d'explication qui se veut systématique. Nous nous sommes progressivement concentrés sur un cas précis de non-recours aux hébergements sociaux parmi d'autres situations existantes : la situation de sans-abrisme sédentarisé, c'est-à-dire celle d'individus installés depuis plusieurs mois sur un même lieu non prévu pour l'habitation (LNPPH) et qui refusent des places qui leur sont proposées.

Nous commençons par faire le point sur ce que l'on sait déjà quant aux motifs du refus d'hébergement, puis nous présentons la méthode de l'induction analytique qui permet de passer d'une démarche qualitative compréhensive à une démarche qualitative qui se veut explicative (I).

Les résultats sont ensuite présentés²¹ en fonction des conditions nécessaires et suffisantes qui sont au cœur de la théorie explicative élaborée. Nous avons identifié trois conditions communes à l'ensemble des cas analysés. Dans, chacune étant nécessaire mais non suffisante quand elle est prise isolément ; seule la réunion des trois produit les conditions expliquant le phénomène qui nous intéresse : la poursuite du sans-abrisme sédentarisé et donc le non-recours aux hébergements sociaux. Nous exposons leur caractère « ensemble suffisantes » (II) puis nous exposons leur caractère « chacune nécessaires » (III).

I. Données et méthodes. De la compréhension des motifs de non-recours à l'explication de l'expérience du sans-abrisme

L'enquête vise à expliquer le non-recours aux hébergements sociaux. Il existe actuellement deux façons principales de rendre compte de ce non-recours :

- Des travaux psychologiques et médicaux proposent des explications sans totalement prendre au sérieux les motifs invoqués par les personnes, sous prétexte qu'elles souffriraient de pathologies psychiques ;

²¹ Tous les travaux mobilisant l'induction analytique ne suivent pas une telle présentation des résultats. Nous suivons ici le mode d'exposition suggéré par Jack Katz (1988 ; 2001), un de ses principaux praticiens et théoriciens actuels.

- Des travaux de sciences sociales (sociologie, anthropologie) proposent des éléments de compréhension en relevant et en typifiant les raisons avancées par les individus.

Dans le cas du sans-abrisme, où les individus concernés sont communément considérés comme des personnes en souffrance et/ou peu lucides, comment prendre au sérieux leurs critiques concernant les habitats institutionnels qui leur sont destinés par l'action publique ? Ces critiques permettent-elles d'expliquer le fait de refuser d'aller dans un centre ?

Nous allons d'abord montrer qu'il est nécessaire de prendre au sérieux les évaluations des « usagers » (A) pour expliquer le non-recours mais que cette démarche, compréhensive, n'est pas suffisante. Pour expliquer le non-recours, il s'agit, à notre sens, d'expliquer une pratique qui exclut le fait d'aller en hébergement social, c'est-à-dire une pratique qui consiste à dormir ailleurs que dans un hébergement social. Et parmi ces pratiques, nous en ciblons une en particulier, le sans-abrisme sédentarisé, parce qu'il concentre à nos yeux le plus d'incompréhensions (B).

A) Prendre au sérieux les évaluations des « usagers »

Proposer des analyses sur le fait que des individus puissent dire préférer dormir « dehors », « dans la rue », au lieu d'aller en centres suit globalement deux orientations dans la littérature existante : des explications par syndromes (1) ; des explications par relevé de motifs et de critiques des hébergements (2).

1) Les explications par syndromes et leurs limites

Le domaine du sans-abrisme, tant au niveau des connaissances qu'au niveau des politiques publiques, a connu un processus de médicalisation. La médicalisation désigne un processus de mobilisation des connaissances médicales pour expliquer certains problèmes sociaux désignés auparavant comme des déviations (Conrad et Schneider, 1992). De nombreux exemples existent dans l'histoire des pays occidentaux, comme l'autisme, l'alcool ou encore l'ensemble des pathologies psychiques.

Le vagabondage a lui aussi connu un processus de médicalisation, particulièrement développé en France (Gardella, 2014a). Plusieurs médecins, généralistes et psychiatres, se sont mobilisés depuis les années 1980 pour étudier les aspects médicaux propres au vagabondage. Ils ont contribué à modifier la signification de la situation des vagabonds et sans-abri : ces personnes sont présentées par ces professionnels non pas comme des dangers pour la société, mais comme étant en danger. Cette façon de voir les sans-abri a justifié des interventions réactives et inconditionnelles (autrement dit d'urgence), non seulement quand il fait froid mais également en continu, pendant toute l'année. Le vagabondage a été identifié comme à la fois l'effet et la cause de phénomènes pathologiques. Il a ainsi été requalifié par plusieurs catégories : « syndrome de désocialisation » (Henry et Borde, 1997 ; Declerck, 2001) « grande exclusion »

(Emmanuelli et Malabout, 2009), « dyssocialisation » (Hassin, 1996) ou encore « asphaltisation » (Quesemand-Zucca, 2007).

Sans revenir sur le détail de ces analyses (Gardella, 2003 ; Soutrenon, 2005 ; Gardella, 2014b), il est important de souligner que celles-ci expliquent le non-recours aux hébergements sociaux par la perte de repères spatio-temporels et la présence de troubles psychiques plutôt sévères. Ainsi l'enquête sur le « refus d'hébergement » (Noirot, Descarpentries et Mercuel, 2000) établit que plus de 60 % des personnes interrogées qui refusent un hébergement sont diagnostiquées comme souffrant de troubles psychiques. Les auteurs affirment alors l'existence d'une causalité entre troubles et refus d'hébergement.

Ces analyses ont reçu, et reçoivent encore, un large écho, tant dans le monde médiatique que le monde des professionnels de l'aide aux sans-abri. Ces analyses entrent également en résonance avec des expériences ordinaires des espaces publics urbains. Qui, en effet, n'a pas déjà vu une personne seule, au corps et aux vêtements dégradés, proférer des propos sans cohérence apparente ? Qui n'a pas déjà aperçu des individus vissés sur des plaques de chaleur ou des places publiques ? Voir les personnes sans abri comme des individus troublés psychiquement a la force de conviction de l'image : on peut toujours mobiliser un exemple extrême pour illustrer cette théorie (Élias et Scotson, 1997).

Mais on peut tout aussi bien mobiliser des exemples pour illustrer *l'inverse*. Au cours des observations des activités de maraudes nocturnes, nous avons déjà pu constater que des personnes manifestant tous les symptômes de la désocialisation se sont rendues dans des hébergements. Patrick Declerck, au cours de son immersion dans le centre d'hébergement de Nanterre, témoigne aussi de la présence de personnes désocialisées à ses yeux. Symétriquement, comme le soulignent les statistiques de Noirot *et alii*, toutes les personnes qui refusent un hébergement ne sont pas atteintes de troubles (près de 40 % des personnes de l'enquête citée plus haut). D'un point de vue scientifique, ces théories ne permettent donc pas de produire d'explication satisfaisante²².

Il faut enfin ajouter que, du point de vue de la méthode adoptée dans les sciences sociales, ces explications ne prennent pas suffisamment en compte ce que disent et font les personnes étudiées. Quand les analyses prennent au sérieux les motifs qu'elles expriment, il apparaît de nouvelles pistes d'explication du fait de ne pas se rendre en hébergement social et de dormir dans des espaces publics. En effet, si ces refus ne relèvent pas de pathologies spécifiques, la question à se poser est la suivante : est-ce que vous, lecteur, vous iriez dans un hébergement

²² Nous pouvons citer un exemple emblématique à nos yeux de ce type d'explications en termes de syndrome (Quesemand-Zucca, 2007, p. 77) : « Plus la personne est désocialisée, plus elle prend racine, à même le sol. C'est pour cela qu'il faut l'aider à bouger, tout de suite, tant qu'elle le peut. Car plus le déracinement est grand, plus l'espace se rétrécit, plus le temps se dilue, et plus profond devient l'ancrage sur le trottoir. C'est ainsi qu'une vie sédimentée à même la ville se sculpte, invisiblement. Dans les cas extrêmes, l'homme ou la femme "s'asphaltisent", comme soudés au sol, les pieds pris dans l'asphalte, au point qu'on ne peut plus repérer s'ils savent se tenir debout. Assis, appuyés, adossés, couchés, entourés d'une multitude de sacs, de bouteilles, d'aliments, ils deviennent une forme imprécise ». Il nous semble que ce type d'analyse rejoint alors les précédentes médicalisations qu'a subies le vagabondage de la part des médecins aliénistes de la fin du 19^{ème} siècle, dont les limites sont bien formulées par Jean-Claude Beaune (1983, ici p. 342) : « Le vagabond est renvoyé à son propre vide, à cette masse de matière amorphe et sans voix qu'il incarne, à sa "schizophrénie" naturelle qui mêle ces deux vies, animale et végétale, pour mieux exclure la forme proprement humaine de la volonté. »

social si vous vous retrouviez dans le besoin ? La démarche des sciences sociales consiste ainsi à comprendre les motifs de ce que font les individus, en considérant qu'ils ont de « bonnes raisons » (Boudon, 2003) de faire ce qu'ils font ; y compris dans les cas où ce qu'ils font paraît étrange. Du point de vue des sciences sociales, ce sentiment d'étrangeté est le symptôme d'un manque d'enquête scientifique (Lemieux, 2009).

2) Les explications par relevé des motifs de non-recours

La démarche consiste à prendre au sérieux les évaluations, positives comme négatives, portées par les usagers sur les services qui leur sont proposés. Dans le cas qui nous intéresse ici, il s'agit de tenir compte des motifs avancés par les personnes sans abri quant au fait de ne pas se rendre en hébergement social.

Il est courant de considérer que le non-recours est explicable par le manque d'information dont souffriraient les populations cibles des politiques sociales. Or de nombreux travaux réalisés dans le cadre de l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services) montrent que les motifs de non-recours les plus fréquents et les plus significatifs relèvent plutôt de problèmes d'accès (ou de « réception ») et de problèmes d'adéquation de l'offre publique aux besoins effectifs des individus (Warin, 2012, 2016). Julien Lévy (2015) fait clairement le point sur la situation dans l'urgence sociale : certes, le non-recours est en partie dû à une non-réception, en raison de la rareté des places, mais il est aussi dû à une non-demande de la part des personnes sans abri, qui portent un jugement négatif sur la pertinence de l'offre publique.

Ces jugements sont relevés depuis une vingtaine d'années au moins. Plusieurs enquêtes ont été conduites depuis le milieu des années 1990 pour lister les critiques portées par les personnes sans abri envers les services qui leur sont proposés, notamment en termes d'hébergement social. Entre 1994 et 1997, la FNARS a commandité à l'institut de sondage CSA des enquêtes d'opinion auprès des personnes hébergées, et le problème le plus fréquemment déclaré était celui de « l'absence de chez vous » (80 % en 1994, 87 % en 1997) : les hébergements sociaux ne permettent pas d'avoir un chez-soi, ce qui peut justifier leur non-usage.

En 2002, l'INED a conduit une enquête complémentaire de l'enquête SD auprès des personnes dormant dans les espaces publics (SI2002). Les enquêteurs sont allés voir 91 personnes dans la rue, pour leur demander quelles étaient leurs critiques à l'encontre des hébergements qui leur sont proposés. Le tableau suivant (**Tableau 23**) issu de la conclusion de *L'étude des marges de l'enquête de l'INSEE 2001* concernant le cas des « personnes sans-domicile n'utilisant pas les services d'hébergement ou de restauration » synthétise ces résultats (Marpsat, Quaglia et Razafindratsima, 2002).

Tableau 23. Raisons de refus du recours aux centres d'hébergement. INSEE, 2001

Raison de refus du recours aux centres	N
A cause du manque de sécurité	18
A cause du manque d'hygiène	21
A cause du manque d'intimité	7
Vous ne souhaitez pas être avec les personnes qui fréquentent les centres	8
Vous préférez la vie dans la rue	19
Les animaux ne sont pas acceptés	3
Il y a une mauvaise organisation	10
Vous préférez votre liberté	10
Autres raisons	6

Plusieurs réponses possibles

Source : Insee-Méthodes n°116, 2006

Ces critiques concernant le manque d'hygiène et de sécurité, les entraves à l'autonomie ainsi que la mauvaise organisation se retrouvent dans une autre enquête, associative cette fois-ci, conduite par la Croix Rouge française et le Samusocial de Paris, sous la houlette de la DIHAL naissante (Arnaud et Gardella, 2009²³). Les deux critiques les plus fréquentes des personnes vis-à-vis des centres d'hébergement d'urgence sont le manque d'intimité et le fait que les centres soient peu propices au repos (**Tableau 24**).

Tableau 24. Critiques des répondants vis-à-vis des centres d'hébergement d'urgence. Enquête partenariale DIHAL/CRF/SSP/FADS sur les dispositifs d'urgence sociale, 2009

Critiques	Oui	Non	Ne sait pas	Non renseigné
Manque de sécurité	38	38,4	4,7	18,8
Manque d'hygiène	38	33,7	7,5	20,4
Manque d'intimité	52,2	22	5,9	20
Nourriture de mauvaise qualité	14,9	49,8	12,2	23,1
Endroits peu propices au repos	45,9	28,6	5,5	20
Problèmes avec les autres hébergés	36,1	38	8,2	17,7
Problèmes avec les équipes d'accueil	19,6	53,7	6,3	20,4
Mauvaise organisation	36,5	32,9	8,2	22,4
Sentiment d'enfermement	35,3	40,8	3,5	20,4

²³ L'échantillon était non aléatoire, de taille N=255, couvrant 30 départements dont Paris et La Réunion.

L'exploitation secondaire de l'enquête HYTPEAC permet de confirmer ces résultats. Les raisons pour lesquelles les personnes ne dormaient pas en centre au moment de l'enquête ont été analysées à partir des informations recueillies auprès des « non-recourants »²⁴. Les raisons mobilisées ont été classées en trois catégories : non-demande, non accès et non information.

Tableau 25. Raisons du non-recours chez les non-recourants. Enquête HYTPEAC, 2011

Raisons du non-recours	n	Proportion estimée % [IC95%]
Non-demande	160	87,1 [80,4-91,7]
Non accès	24	8,0 [4,6-13,8]
Non information	10	4,9 [2,2-10,5]
Total	194	100

Données pondérées

Ce premier résultat confirme un résultat général des analyses du non-recours : la très faible proportion du manque d'information des usagers (Warin, 2006). Dans une proportion écrasante (87,1 %), les individus qui dorment dans les espaces publics déclarent ne pas demander à aller en centre ; ce qui renvoie à des critiques précises (**Tableau 26**) qui dénotent en partie une expérience, une mémoire (donc une certaine présence de repères temporels) et surtout une capacité de juger et évaluer l'offre publique de l'aide. En prenant au sérieux les critiques portées par les sans-abri sur les hébergements sociaux, il apparaît que les raisons de refuser ce service ne peuvent se limiter à une interprétation en termes de désocialisation. Émerge plutôt le problème de l'adéquation entre ce qui est proposé comme aide et les besoins effectifs des personnes visées.

Cette capacité critique de juger et d'évaluer l'offre institutionnelle se décline dans les motifs de non-demande d'hébergement²⁵, où on retrouve l'importance du manque de sécurité et du manque d'hygiène plus de dix ans après l'enquête INSEE et malgré les changements effectués dans les hébergements (plan d'humanisation).

²⁴ Ces informations ont été recueillies auprès de toutes les personnes enquêtées, et donc dormant, dans l'espace public. Les personnes enquêtées, et donc hébergées en centre au moment de l'enquête, n'ont pas été interrogées sur ce sujet. Ainsi, ces informations n'étaient disponibles que pour une partie des personnes ayant recouru aux centres d'hébergement de façon discontinue au cours des 12 mois précédents, soit celles dormant dans l'espace public au moment de l'enquête, soit 145 sur 336 personnes. C'est pourquoi ces données n'ont pu être exploitées que pour les non-recourants. Un objectif pour de futures enquêtes statistiques serait de symétriser la question, en demandant également aux recourants les critiques qu'ils peuvent porter contre le service qu'ils utilisent.

²⁵ Les motifs ont été classés par les enquêtrices au moment de l'entretien. Les motifs n'ayant pu être regroupés étaient classés dans la modalité « Autre ». Certaines autres raisons récurrentes ont pu être extraites secondairement comme le découragement face au fonctionnement du dispositif d'urgence (par exemple : « jamais de place », « le 115 ne répond pas », « trop d'attente au 115 ») conduisant les personnes à ne plus formuler de demande ; ou le refus de la vie en collectivité (par exemple : « préfère être seul », « ne supporte pas la cohabitation », « tranquillité »).

Tableau 26. Motifs de la non-demande d'hébergement des non-recourants. Enquête HYTPEAC, 2011

Motif de la non-demande (réponse multiple possible)	n observé	Proportion estimée % [IC95%]
Manque d'hygiène	61	40,9 [27,0-56,4]
Manque de sécurité (vol, violence)	68	39,3 [25,7-54,8]
Ne souhaite pas être avec les personnes qui fréquentent les centres	46	25,5 [15,9-38,4]
Autre	27	19,2 [10,8-31,8]
Préfère la vie à la rue	24	12,3 [6,6-21,7]
Réglementation des centres ne convient pas (horaires, non consommation d'alcool, etc.)	21	11,7 [6,0-21,8]
Bruit	15	10,8 [4,4-24,2]
Manque d'intimité	14	10,3 [4,9-20,5]
Animaux pas acceptés	12	6,5 [2,8-14,1]
Découragement	7	6,3 [2,4-15,4]
NSP	2	5,6 [0,9-26,9]
Refus de la vie en collectivité	12	4,8 [1,8-12,2]
Pas besoin	8	2,7 [1,2-6,0]

Données pondérées

Notons que le fait d'avoir un chien était également mentionné comme raison de non accès. Les places maître-chien étant rares, la présence d'un animal de compagnie complique souvent l'accès à un hébergement (Blanchard, 2009), comme nous l'avons vu dans la première partie (voir le modèle du non-recours). Partant, certaines personnes ne prennent plus la peine d'appeler le 115 pour demander une place d'hébergement et basculent alors dans la non-demande²⁶.

De ces divers relevés de critiques, nous retenons deux constats et une limite. Le relevé des motifs de non-recours montre d'une part que les personnes sans abri, en général, sont capables de porter des jugements quant à la pertinence de l'aide qui leur est proposée. Une enquête scientifique ne peut donc pas en faire l'économie. Nous nous inscrivons à ce titre dans l'approche sociopolitique du non-recours systématisée par Philippe Warin (2016, p. 8) : « il s'agit de discuter le constat principal selon lequel le non-recours est aussi le résultat d'une appréciation de l'offre publique par ses destinataires ». Ce relevé montre d'autre part que, d'un point de vue global, la vie proposée par les hébergements sociaux n'offre pas les garanties que tout un chacun peut espérer d'un habitat, à savoir la protection contre les dangers encourus par

²⁶ Les caractéristiques des non-recourants selon le motif de non-recours sont présentées en annexes 5.

le fait de dormir dehors, dans les espaces publics. Les critiques les plus courantes sont ainsi le manque de sécurité et d'hygiène²⁷.

Mais ces relevés de critiques ne permettent pas d'expliquer à eux seuls l'absence de recours, dans la mesure où il apparaît que ces mêmes critiques se retrouvent auprès de personnes qui recourent, elles, à des hébergements sociaux. Autrement dit, critiquer n'est pas refuser.

3) Les limites d'un relevé des motifs de non-recours

À force de relever les critiques portées par les personnes qui ne recourent pas aux services proposés, émerge le risque de prendre ces critiques pour des explications. Pour que ces critiques fassent office d'explication du non-recours, il faudrait au moins qu'elles soient spécifiques aux individus qui ne recourent pas aux hébergements. En effet, dans une démarche explicative, l'objectif est de trouver les conditions sans lesquelles un phénomène n'existerait pas. Or les critiques mobilisées ne peuvent pas être considérées comme explicatives si on les retrouve parmi les individus qui recourent aux hébergements.

Ainsi certains individus peuvent raconter comment ils se sentent menacés de perdre leurs repères non pas en dormant dehors, mais en allant en hébergement ; tout en continuant à y aller, malgré tout. Prenons ici l'exemple d'un sans-domicile que nous avons rencontré dans l'accueil de jour du Samusocial de Paris, au printemps 2006 :

« Enquêteur : qu'est-ce qui vous dérange dans un CHU ?

Albert : c'est qu'on tient pas compte... Tout le monde est mélangé. On tient pas compte qu'il y a des personnes qui, au moment de leur demande d'hébergement d'urgence, ont des potentiels à l'insertion et que ces personnes-là n'ont rien à faire là dans un hébergement tel que Montrouge [hébergement d'urgence], je le cite. Si elles restent dans ce circuit-là, les potentiels qu'elles détiennent encore, elles les perdront.

Enquêteur : comment ça ?

Albert : moi, par exemple, la nuit dernière, j'ai fait le 115 avant-hier soir, on m'a dit : « c'est Montrouge ». Si dans trois mois, dans quatre mois, je suis toujours à faire le 115 et intégrer ce type de structure, petit à petit, psychologiquement, ma situation va se dégrader. Et un beau jour, je vais tellement péter les plombs, c'est ce que je disais ce matin à un des accueillants de la structure, à Michel, j'ai dit : « un beau jour, je vais en arriver à un tel stade, que moi je vais me mettre aussi à m'alcooliser et je vais moi aussi tomber dans la déchéance et arriver à la clochardisation parce que, d'un point de vue psychologique, ce type de structure est tellement déshumanisante... ».

Enquêteur : ça veut dire quoi « déshumanisant » ?

Albert : on perd tout repère dans ce type de structure. On ne sait même plus où est sa propre dignité, on ne sait même plus où elle se trouve.

Enquêteur : donnez-moi un exemple concret.

Albert : pour moi, je parle pas globalement, je parle à titre personnel. Par exemple, d'être couché à côté du clodo – quand je dis « clodo », c'est pas péjoratif de ma part,

²⁷ Là aussi, nous rejoignons l'approche sociopolitique du non-recours de Philippe Warin (2016) : ces critiques questionnent la légitimité de l'offre publique telle qu'elle existe. Une action contre ce type de non-recours implique autant une réflexion pour renforcer l'accessibilité du service proposé (les hébergements sociaux) qu'une remise en cause de leur mode de fonctionnement (voir conclusion de ce rapport).

j'appelle simplement un chat, un chat. Le gars à côté de moi, il suait, il puait la merde. Moi, confronté à cette ambiance-là pendant un mois, j'ai supporté. Pendant deux mois, j'ai supporté. Le troisième mois, j'ai commencé moins psychologiquement à supporter. Le quatrième mois, encore moins. Le cinquième mois, pour pouvoir supporter ça, j'ai dit : je vais prendre deux, trois coups de pinard pour oublier la situation. Et puis, petit à petit, c'est l'engrenage. De deux, trois petits coups de pinard, prendre une cuite pour oublier la situation, eh ben, ce sera une alcoolisation chronique. Et de l'alcoolisation chronique, la clochardisation et la totale perte de repères insertionnels par la suite. C'est le problème de toutes les structures d'hébergement d'urgence telles que Montrouge. »

Concernant les hébergements sociaux, Albert²⁸ partage des critiques avec ceux qui n'y recourent pas : le manque d'intimité et le sentiment de dégradation identitaire à côtoyer des personnes qu'il estime dégradées. Pourtant, quand Albert égrène les mois qui s'enchaînent, il n'évoque pas la possibilité d'aller s'installer dans la rue ; il évoque le risque de sa propre dégradation à force de fréquenter un hébergement tel que celui de Montrouge. Il critique le centre, mais il le fréquente quand même ; malgré ses critiques.

La portée de ce constat est double : d'un point de vue politique, elle souligne l'inadéquation globale des hébergements sociaux aux besoins des individus exclus du logement, puisqu'ils sont la cible de critiques formulées autant par ceux qui n'y vont pas que par ceux qui y vont ; d'un point de vue scientifique, en regard de l'objectif d'explication du non-recours aux hébergements sociaux, elle démontre que la prise au sérieux des critiques est nécessaire mais non suffisante.

B) Expliquer le sans-abrisme sédentarisé par induction analytique

L'objectif de l'enquête qualitative est de proposer un cadre d'analyse utile pour expliquer l'expérience individuelle et prolongée du sans-abrisme ; ce que nous appelons sans-abrisme sédentarisé. À la différence de la première partie, il ne s'agit pas de dire quels profils de populations ont une probabilité plus ou moins élevée de connaître une situation de sans-abrisme durable (ce qui renvoie à une démarche probabiliste et donc prédictive) ; il s'agit d'expliquer pourquoi des individus se sédentarisent dans un lieu non prévu pour l'habitation et ne demandent plus les hébergements sociaux qui leur sont accessibles. Ainsi, après avoir caractérisé la variabilité du non-recours au sein de diverses sous-populations composant les sans-domicile, *il s'agit d'expliquer un type spécifique de non-recours : le sans-abrisme tel qu'il est pratiqué par les individus.*

²⁸ Le prénom, comme tous ceux des autres personnes enquêtées citées, a été modifié conformément aux règles d'anonymisation.

1) Stratégies du volet qualitatif

L'ambition est d'élaborer une théorie explicative en comparant des expériences individuelles et en identifiant les conditions communes, nécessaires et suffisantes, à l'ensemble des cas analysés. Dans cette démarche, l'exception ne confirme pas la règle, elle la modifie²⁹. Les cas minoritaires des analyses statistiques ne sont pas mis de côté, ils sont au contraire analysés aussi intensivement que les autres, afin de construire une théorie qui vaille aussi bien pour les cas majoritaires que pour les cas minoritaires.

La validité de la théorie repose alors sur la variété de ces cas individuels. La logique de l'enquête conduit à rechercher les situations les plus diversifiées possibles, afin de soumettre les résultats provisoires à de possibles cas négatifs.

Ainsi exploitons-nous plusieurs types de matériaux qualitatifs : des entretiens semi-directifs ; la littérature scientifique portant sur des individus dormant régulièrement dans les espaces publics urbains ; des témoignages publiés par des personnes ayant été, ou étant encore, sans abri. Les entretiens constituent le socle de la théorie, qui est ensuite testée sur une grande diversité de cas accessible *via* la littérature.

Nous nous appuyons sur 18 entretiens semi-directifs qui ont plusieurs origines.

Une partie (10) provient d'une enquête exploratoire réalisée en 2005-2006 par l'Observatoire du Samusocial de Paris. Ces entretiens sont utiles car ils ont été réalisés auprès de personnes encore sans abri mais également auprès de personnes ayant été sans-abri et fréquentant des hébergements au moment de l'enquête. Ces entretiens mettent en évidence des trajectoires qui permettent de repérer les conditions conduisant du phénomène à expliquer (ne pas recourir aux hébergements) au phénomène symétrique (recourir aux hébergements) ; ces trajectoires sont donc très précieuses pour voir *a contrario* ce qui est nécessaire et suffisant pour l'installation dans un non-recours durable. La pertinence de ces entretiens pourrait cependant être discutée en raison de leur relative ancienneté mais nous estimons, après analyse, que ces données sont tout à fait adéquates à notre enquête, et ce d'un double point de vue.

D'une part, le contexte de l'hébergement des sans-abri n'a pas radicalement changé. Même si la loi DALO a été votée en 2007 (l'article 4 instaurait le principe de continuité), l'effectivité d'une loi n'est jamais rapide. Plusieurs données convergentes soulignent le maintien d'un contexte identique à celui qui existait à l'époque de la réalisation des entretiens comme les pratiques de turnover qui restent majoritaires, en moyenne, dans de nombreux départements (**Tableau 27**).

²⁹ L'explication proposée étant qualitative, elle ne repose pas sur une logique inférentielle mais sur une logique booléenne (Becker, 2002). Selon cette logique, l'explication repose sur la prise en compte des points communs à l'ensemble des cas rencontrés, qu'ils soient quantitativement majoritaires ou minoritaires. Cette démarche est connue dans le domaine sociologique sous le nom d'*induction analytique* (Znaniecki, 1934 ; Becker, 2002 ; Katz, 2001).

Tableau 27. Durée des attributions en hébergements (en pourcentages) entre 2010 et 2014. Rapports annuels de l'Observatoire national des 115, FNARS.

Année*	2010	2011	2012	2013	2014
Durée d'attribution					
1 nuit	55	53	51,36	49,19	49
2 à 7 nuits	2	36	36,5	38,03	39

Lecture : en 2010, 55 % des attributions d'hébergement effectuées par les 115 des départements observés l'ont été pour une durée d'une nuit.

* En 2010, 16 départements hors Paris sont observés ; en 2011, 30, et à partir de 2012, 37 départements hors Paris.

À l'échelle parisienne, les pratiques de *turnover* se poursuivent également. Elles sont cependant peu objectivées par des statistiques. Une seule étude a été menée montrant un taux moyen de rotation pour l'année 2011 égal à 8,5 % ; ce qui signifie que chaque nuit, en moyenne, plus de 8 % des individus hébergés n'étaient pas accueillis dans le même établissement que la veille (Guyavarch, 2011).

D'autre part, la démarche envisagée consiste à s'intéresser aux causes qui font que les personnes dorment dans des espaces publics. La comparaison de cas individuels sur plusieurs années n'est pas un obstacle mais au contraire une ressource, afin de proposer une explication suffisamment robuste pour concerner des cas très différents à plusieurs années d'intervalle.

Un entretien provient d'un travail de thèse en sociologie (Gardella, 2014b). Il a été intégré au corpus en raison du fait que ce cas n'était pas présent dans l'échantillonnage : un individu avec un long passé de sans-abrisme, qui a finalement intégré un logement après être passé par le bois de Vincennes (pendant 4 ans) et des centres d'hébergement (urgence, puis stabilisation sur 3 ans).

Sept entretiens ont été réalisés entre septembre et décembre 2015, afin d'augmenter la diversité de l'échantillon disponible, notamment en ciblant des individus âgés (plus de 60 ans) et une femme. Les caractéristiques des individus rencontrés sont données dans l'**annexe 6**.

Nous avons enfin visé à comparer autant que possible nos analyses à d'autres cas individuels analysés dans la littérature. Il va de soi que nous n'avons pas balayé l'intégralité de la littérature mondiale analysant des cas individuels de sans-abrisme sédentarisé urbain, dans un contexte où une offre d'hébergement social existe. Mais l'horizon reste celui-ci : partir en quête des divers cas individuels existants pour mettre à l'épreuve la théorie, afin de la réviser, c'est-à-dire l'élargir, la restreindre ou la modifier.

2) Échantillonnage qualitatif

La méthode utilisée repose sur un échantillonnage dont le principe directeur n'est pas la représentativité mais la variété. L'objectif est de se mettre en quête de la plus grande diversité possible des cas individuels, afin de couvrir le spectre le plus large possible des cas existants. Dans ce type de démarche, ce n'est donc pas le nombre d'individus enquêtés qui prime, mais

la diversité des situations investiguées (voir en **annexe 6** la présentation des personnes enquêtées).

Trois critères ont guidé l'échantillonnage qualitatif :

- la variété des espaces publics habités : ont ainsi été sollicitées en priorité des personnes durablement installées dans le bois de Boulogne (celui de Vincennes ayant déjà fait l'objet d'une enquête solide (Lion, 2014)), dans les souterrains, sur les talus du périphérique, dans les rues, sur les quais de Seine ;
- la minorité de certaines caractéristiques dans l'ensemble des individus déclarant dormir dans des espaces publics : ainsi ont été visés des individus âgés de plus de 60 ans, en particulier les femmes ;
- la diversité des trajectoires : avoir été hébergé pour finalement être en situation de sans-abrisme durable, ou symétriquement, se retrouver à recourir aux hébergements après une longue expérience de sans-abrisme.

Pour accéder aux personnes sédentarisées dans un LNPPH en 2015, étant donné le temps court imparti, nous avons contacté les maraudes associatives et municipales qui connaissent des personnes depuis longtemps installées dans divers espaces publics, afin de passer par elles pour proposer un entretien³⁰. La coopération a été très féconde avec les acteurs contactés : Équipes mobiles d'aide du Samusocial de Paris, équipes de l'Unité d'assistance aux sans-abri, maraude Ouest de l'association Aurore. Il faut donc bien préciser que toutes les personnes qui ont été rencontrées, en 2015 comme auparavant, ne recouraient pas forcément à un hébergement social mais recouraient à d'autres services d'aide (maraude, accueil de jour).

Précisons aussi que dans les analyses qui vont suivre, certains cas individuels sont utilisés à répétition, tandis que d'autres n'apparaîtront pas explicitement. La démonstration nous paraît plus convaincante si elle est suivie sur certains cas individuels ; en sachant que, selon nous, les autres cas individuels présents dans nos données consolident la théorie que nous proposons.

3) Détermination de l'objet à expliquer

Pour bien délimiter l'objet que nous expliquons (*explanandum*³¹), il faut commencer par une distinction fondamentale entre le sans-abrisme comme problème social et le sans-abrisme comme expérience individuelle. Dans les deux cas, ces phénomènes sont inscrits dans la durée mais ils ne relèvent pas des mêmes niveaux d'analyse. Le sans-abrisme que nous allons ici

³⁰ Ce protocole d'enquête a pour conséquence qu'il manque dans l'échantillonnage qualitatif les personnes susceptibles de ne pas être informées d'une offre d'hébergement institutionnel et/ou sans contact aucun avec les maraudes. Pour ce dernier cas, la comparaison avec d'autres enquêtes, comme celles de Gaspard Lion ou de Claudia Girola, permet de combler cette lacune.

³¹ Les auteurs anglo-saxons qui utilisent l'induction analytique parlent d'*explanandum*, ce qui signifie en latin « ce qui est à expliquer ». C'est la reprise, dans le domaine des méthodes qualitatives de sciences sociales, du vocabulaire que les épistémologues utilisent pour les sciences faisant reposer leurs raisonnements explicatifs sur des modèles statistiques.

expliquer est analysé au niveau local. Il s'agit d'expliquer pourquoi un individu, inscrit dans un environnement urbain spécifique, prolonge sa situation de sans-abrisme, et non d'expliquer pourquoi depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles³², dans divers pays, des individus dorment dans des espaces publics. Cette approche, de type macrosociologique, impliquerait une autre enquête comparative, dans le temps et dans l'espace.

Il faut à présent retracer le chemin suivi pour définir l'objet spécifique que nous expliquons au sein de l'ensemble des phénomènes constituant le sans-abrisme individuel. L'objet initial de l'étude était le refus d'hébergement de la part des personnes sans abri, mais cette formulation s'est rapidement avérée restrictive, au sens où les personnes qui ne se rendent pas en hébergement ne répondent pas forcément à une proposition qui leur a été faite. Nous avons alors approché l'objet comme un non-recours aux hébergements sociaux auxquels les individus ont droit. Expliquer alors l'ensemble des non-recours aurait impliqué une enquête beaucoup plus vaste. En effet, au sein des personnes qui ne recourent pas aux hébergements sociaux auxquels elles ont droit, sont rassemblées les personnes qui dorment en squat ou en hôtel social, qui sont hébergées chez un tiers, qui changent de lieu très fréquemment, qui dorment durablement sur un même LNPPH.

Plus précisément, au sein des situations au croisement du sans-abrisme individuel et du non-recours, il existe plusieurs cas possibles (**Tableau 28**). Nous avons progressivement resserré notre analyse explicative sur un seul de ces cas : le sans-abrisme individuel sédentarisé. Ce cas nous paraît en effet le moins bien compris dans l'opinion publique, en même temps qu'il a déjà fait l'objet d'enquêtes précises mais dispersées. L'objectif de cette étude est donc de consolider les résultats existant sur cette situation. C'est aussi la situation de sans-abrisme qui interroge le plus frontalement la pertinence des habitats d'assistance proposé, en particulier les hébergements sociaux et autres expérimentations du Logement d'abord.

Le sans-abrisme sédentarisé se définit comme le fait que des individus dorment sur un même LNPPH de façon durable. Ce qui signifie que nous ne cherchons pas à expliquer prioritairement les cas de sans-abrisme individuel durable et mobile (les personnes changeant de lieu où dormir très fréquemment), ni les cas de sans-abrisme individuel transitoire, fixe ou mobile.

³² Si on l'assimile à ce qui était autrefois nommé « vagabondage ».

Tableau 28. Cas possibles de sans-abrisme individuel

Durabilité \ Mobilité	Faible	Elevée
Faible	Sans-abrisme transitoire fixe (individus qui dorment pendant quelques jours sur un même LNPPH puis qui vont dormir ailleurs, chez un tiers, dans un squat, un hôtel, un hébergement social voire dans un logement)	Sans-abrisme sédentarisé (<i>explanandum</i> de cette étude)
Forte	Sans-abrisme transitoire mobile (individus qui dorment pendant quelques jours dans différents LNPPH puis qui vont en hébergement social ou trouvent un logement)	Sans-abrisme durable mobile (individus qui dorment depuis plusieurs mois dans divers LNPPH)

Pour clarifier au mieux notre objet à expliquer (*explanandum*), nous pouvons l'expliciter de la façon suivante : le sans-abrisme sédentarisé se définit comme ***l'action de continuer à dormir à répétition sur un même site au sein de lieux urbains non prévus pour l'habitation (LNPPH)***. Cette formulation appelle quelques précisions liminaires.

Par **dormir**, nous entendons son sens littéral : l'action de trouver le sommeil. La situation de sans-abrisme est caractérisée par l'INSEE par le fait de dormir en dehors d'un logement (qu'il soit personnel, associatif ou appartenant à un tiers) ou d'un hébergement (centres, hôtels). Le sans-abrisme est une expérience individuelle qui ne se limite pas à ce seul aspect de l'existence quotidienne. Mais il nous semble important de préciser cette évidence, afin de cadrer au mieux notre objet : la délimitation du sans-abrisme dépend du lieu où les individus dorment. En partant de cette observation triviale, on peut mieux mesurer la dimension normative des sociétés. Dormir dans un espace public n'est plus un délit mais ce n'est pas non plus reconnu comme légitime ; c'est un acte déviant, au sens où il transgresse une norme bien établie : dormir doit se faire non seulement à l'abri des regards mais entre quatre murs juridiquement dédiés à cet usage. Notre objet inclut l'ensemble des cas où les individus dorment à répétition et durablement sur un site fixe au sein d'espaces publics³³, malgré le fait qu'ils peuvent demander un logement ou une place dans un hébergement.

Par « **à répétition** », nous soulignons la première dimension temporelle importante dans la caractérisation de notre objet : l'action de dormir plusieurs nuits par semaine (voire toutes) dans un même LNPPH. Cette fréquence implique non seulement une régularité mais également un laps de temps très court entre deux occurrences. Cette fréquence élevée peut tendre à la limite vers une continuité, quand les individus y dorment toutes les nuits. Contrairement à l'analyse de la partie I, notre objet ici inclut donc les pratiques de recours ponctuel (quelques

³³ Nous avons rencontré ainsi le cas de deux femmes qui, bien que propriétaires d'un logement, sont en situation durable de sans-abrisme.

nuits au maximum) à un hébergement d'urgence ou à un LHSS, avec retour sur le même LNPPH à la sortie.

Par « **continuer à** », nous désignons la seconde dimension temporelle constitutive de notre objet : l'action de *prolonger* sur plusieurs mois ou années une situation déjà existante. Les données que nous avons recueillies ne nous livrent pas accès de façon systématique à la genèse de l'installation au sein des LNPPH. Nous avons bien essayé de recueillir le récit de la première, ou l'une des premières, nuits que les personnes ont effectivement passée dehors. Mais nous n'avons pas eu de réponse suffisamment détaillée à nos yeux. Il est clair que cette limite est le résultat d'un manque de travail ethnographique. Passer plus de temps avec certains individus aurait permis, à n'en pas douter d'avoir, au bout d'un certain temps, des éléments précis sur l'émergence de l'expérience du sans-abrisme.

Par **site fixe**, nous ciblons un espace identique chaque nuit, ou proche à l'échelle de quelques rues, allées (dans un bois) ou talus (pour les zones autour du périphérique). Dans nos entretiens, le minimum passé sur un site fixe est de quatre mois.

Par **LNPPH urbain**, nous reprenons la catégorie de la statistique publique, et en particulier de l'INSEE. Nous mettons l'accent sur leur dimension publique, pour souligner que ces espaces sont exposés à un « droit de passage » et un « droit de regard » accordés à n'importe qui (Joseph, 1998)³⁴ : dans cette acception sociologique, un espace est public si n'importe qui peut y passer et y jeter un regard. Cela ne signifie pas que, dans les faits, le passage ou le regard soient accomplis de façon systématique. Mais ces usages possibles de l'espace conduisent à tenir compte des tensions qui traversent l'installation fréquente et durable de l'individu qui y dort, provenant des divers « passants » (habitants du quartier, forces de police, agents municipaux d'hygiène) : celui-ci ne pourra pas mobiliser le droit pour se défendre contre un déplacement contraint. Et nous précisons « urbain », parce que nos données d'enquête, de première comme de seconde main, concernent des individus installés dans des villes. Le sans-abrisme rural sera, une nouvelle fois, mis de côté dans cette enquête³⁵.

Enfin, par **action**, nous visons à souligner la dimension pratique qui est observable ou qui ressort des récits que nous avons recueillis. Dormir fréquemment et durablement sur un site fixe au sein d'espaces publics urbains n'a rien de mécanique ni d'automatique ; cela résulte d'activités, parfois accomplies avec constance et rigueur, manifestant des compétences d'habitat qui sont reconnues par les autres utilisateurs de l'espace et qui sont efficaces aux yeux de l'individu lui-même (Girola, 2007 ; Bouillon, 2009 ; Lion, 2012). Nous soulignons en même temps la dimension incertaine de cette activité de dormir selon ces temporalités et dans ces espaces. Les obstacles peuvent être assurément importants, du moins plus importants que dans un logement assurant une sécurité du corps et une protection juridique.

³⁴ Ils se distinguent en cela d'espaces concédés, régis par un droit d'entrée, d'occupation et de sortie, sortie qui se fait par un « état des lieux » avec l'autorité publique (http://next.paris.fr/pro/2d3es-appels-a-projets/conditions-generales-de-l-occupation-du-domaine-public/rub_9537_stand_107785_port_23538).

³⁵ Le sans-abrisme rural est un point aveugle dans les connaissances en sciences sociales françaises, et plus généralement occidentales (Cloke, Milbourne et Widdowfield, 2002).

C) Énoncé de la théorie explicative et positionnement par rapport aux théories existantes de l'habiter en situation de sans-abrisme

Nous allons donc répondre à la question suivante : pourquoi certaines personnes sans abri prolongent leur installation sur un LNPPH pour y dormir ?

1) Énoncé de la théorie : tolérance publique, débrouille, familiarité

Trois conditions, que nous allons tester comme étant chacune nécessaire et ensemble suffisantes, rendent compte de la prolongation du sans-abrisme pour une personne :

- La tolérance publique de son installation, qui va d'un degré minimal de respect des règles de civilité à des actions de solidarité et des relations de sociabilité ;
- La pratique de la débrouille dans la satisfaction de ses attentes, qui renvoie à des savoir-faire permettant une maîtrise, même minimale, dans l'accès aux ressources de l'espace public ;
- La familiarisation avec son environnement, notamment matériel, qui s'exprime aux yeux de la personne elle-même par un sentiment d'aisance³⁶.

L'ordre de ces conditions n'est pas chronologique, mais suit un ordre décroissant dans la contrainte qui s'exerce sur cette pratique. La première est une condition renvoyant aux contraintes de régulation des espaces publics urbains. En effet, cette condition est assurément la plus décisive dans la possibilité de s'installer durablement dans un LNPPH : quand les pouvoirs publics, les forces de l'ordre et/ou les autres habitants légitimes de l'espace s'efforcent d'empêcher l'installation durable, celle-ci est très fortement entravée. D'autant que les autres conditions dépendent elles-mêmes de cette plus ou moins grande tolérance publique : si les équipements sanitaires (douches, toilettes publiques...) et les dispositifs d'assistance mobiles sont fortement développés, les possibilités de vie hors hébergement institutionnel sont renforcées. Enfin, plus la tolérance publique est grande, plus la débrouille est possible, et plus la familiarisation avec le LNPPH est susceptible d'émerger et de se renforcer.

L'adoption de cette perspective holiste (la priorité accordée aux relations et en particulier avec l'environnement matériel et humain) est d'autant plus décisive dans l'analyse du sans-abrisme que, précisément, les possibilités qu'ont les personnes sans abri de se familiariser avec le lieu où elles dorment, en particulier la césure entre public et privé, ne sont pas organisées et prévues par les institutions ; à la différence du logement « ordinaire » et des « communautés », au sens du Recensement, c'est l'expérience publique qui est décisive pour les individus. Cela permet aussi de sortir d'un risque de réduire l'habiter à une forme d'individualisme, que ce soit en le

³⁶ L'explication qualitative ne relève pas du même registre que l'inférence statistique, en particulier dans sa portée prédictive. L'induction analytique établit des causalités de nature rétrodictive (Katz, 2001 ; Becker, 2002). Autrement dit, les conditions peuvent être réunies sans produire le phénomène expliqué (si elles sont associées à d'autres conditions). En revanche, si le phénomène X est observé, alors la théorie affirme que les conditions identifiées auront nécessairement été réunies. Ainsi, pour être plus rigoureux, il faudrait énoncer la théorie de la manière suivante : si une personne est en situation de sans-abrisme sédentarisé, c'est que la tolérance publique, l'exercice de la débrouille et la familiarisation avec son habitat ont été réunis.

réduisant à des stratégies de débrouille ou à des expériences du corps. Débrouille et expérience corporelle sont nécessaires dans le fait de prolonger son installation dans un espace public. Mais précisément, dans ce cas d'habiter, l'expérience de ces espaces, les possibilités d'y rester, ne dépendent pas beaucoup des individus mais de la régulation de l'environnement urbain dans lequel ils dorment. Sociologiquement, il paraît donc plus pertinent de commencer par la tolérance publique.

La méthode adoptée, en utilisant un échantillonnage aussi diversifié que possible dans le temps qui nous était imparti, vise à trouver les conditions qui, ensemble, suffisent à expliquer pourquoi une personne continue à dormir sur le même site dans un LNPPH, tout en étant chacune nécessaires. Autrement dit, cette méthode vise une théorie explicative de la pérennisation d'une situation de sans-abrisme, en prenant le cas de dormir sur un même site.

Insistons sur ce point : nous n'expliquons pas l'émergence de cette situation de sans-abrisme, nous en expliquons la sédentarisation. Nous reprenons la distinction proposée par Émile Durkheim dans le chapitre 5 des *Règles de la méthode sociologique*, quand il distingue la causalité qu'on peut dire émergentiste (Durkheim la nomme « cause efficiente » ou « génératrice ») et la causalité fonctionnelle (Durkheim la nomme « fonction »)³⁷. La causalité émergentiste explique l'émergence d'un nouveau phénomène ; la causalité fonctionnelle explique son maintien au cours du temps. Cette distinction est nécessaire : les causes qui expliquent l'apparition d'un phénomène ne sont pas forcément celles qui en expliquent la prolongation au cours du temps³⁸. Dans ce travail, nous proposons donc une théorie fonctionnelle des situations de sans-abrisme sédentarisé, et non une théorie émergentiste. Par comparaison des entretiens réalisés auprès de divers individus étant en situation de sans-abrisme sédentarisé, nous pouvons expliciter les points communs à l'ensemble de ces cas, dont la conjonction suffit à expliquer la pérennisation de ce phénomène³⁹.

³⁷ Si nous nous appuyons sur cette distinction clarifiée par Durkheim, il n'est pas certain que nous reprenions exactement le sens qu'il attribue au terme de « fonction ». Selon Durkheim, une fonction renvoie à l'utilité collective produite par l'existence d'un « fait social » : « si l'utilité du fait n'est pas ce qui le fait être, il faut généralement qu'il soit utile pour pouvoir se maintenir » (1997, p. 96). Prendre au sérieux cette formulation conduirait à voir ce qui est collectivement utile dans le fait que des personnes sans abri soient installées dans des espaces publics. Ce n'est pas l'orientation que nous avons prise. Dans la réflexion qui est la nôtre, qui consiste à reprendre l'ambition explicative à partir des exigences de la sociologie pragmatique (Lemieux, 2009), il pourrait être intéressant de voir comment reformuler nos résultats depuis cette perspective de « fonction sociale », notamment du côté de la condition de la tolérance publique, liée aux processus de production sociale du voisin public. Nous pensons, par exemple, aux moments où les habitants du quartier s'inquiètent de la disparition d'une personne en sans-abrisme sédentarisé ; ce qui pourrait être vu comme la preuve d'une positivité qu'ils associent à cette présence.

³⁸ Un exemple présent dans plusieurs disciplines (biologie, physique, sciences sociales, économie) est celui de l'hystérésis : un phénomène persiste alors que ses causes initiales ont disparu.

³⁹ La portée proprement explicative de l'induction analytique peut se discuter. En effet, elle s'appuie sur des éléments actuels, c'est-à-dire renvoyant au présent des personnes interrogées. Or une explication sociologique peut se concevoir comme renvoyant d'abord au passé des individus, aux dispositions qu'ils ont incorporées, qui renvoient ainsi à des actions inactuelles (antérieures) et qui se manifestent à l'occasion de certaines situations (Lemieux, 2009). Il serait ainsi possible de rabattre l'induction analytique sur une compréhension, qui pourrait être qualifiée de robuste, en comparaison à la compréhension qui explicite et classe les motifs de non-recours. Pour reprendre les termes de Jack Katz, on pourrait aussi dire que l'induction analytique propose une explication de « premier plan » (*foreground*), distincte d'explications d'arrière-plan (notions qu'il utilise pour désigner les statistiques, mais qu'on pourrait associer aux dispositions incorporées). Le débat épistémologique est assurément ouvert sur ce point.

Ces trois conditions correspondent à trois types de compétences : être un voisin légitime, exercer une débrouille efficace, développer une aisance. **Tant que ces trois compétences sont confirmées par les retours que renvoie l'environnement (humain et matériel) aux actions de la personne dans l'espace public, celle-ci peut faire l'expérience d'habiter cet espace, en étant qualifiée d'habitante publique**, que ce soit par les autres humains présents dans l'environnement mais aussi par la personne elle-même qui s'y sent à l'aise. Ces trois conditions sont ensemble suffisantes pour expliquer le sans-abrisme sédentarisé et donc le non-recours aux hébergements sociaux, en particulier d'urgence.

Quand nous abordons les tensions qui pèsent sur ces conditions, les trois conditions ne semblent pas chacune nécessaires. Tolérance publique et débrouille semblent l'emporter, si on veut, sur la condition de familiarité. Les épreuves que la personne traverse sont des moments où cette qualification d'habitant est rendue incertaine : quand la tolérance publique s'amenuise ; quand les ressources permettant la débrouille ne sont plus accessibles. Ces deux types d'épreuves sont alors susceptibles d'avoir des effets directs sur la familiarité entretenue avec le lieu occupé. Ces épreuves sont des processus au cours desquels la qualification de la personne en tant qu'habitante du LNPPH est remise en cause. Ce sont donc des épreuves d'habiter, qui spécifient l'expérience du sans-abrisme sédentarisé en tant qu'expérience d'habitant public, par contraste avec d'autres situations d'habiter, en particulier dans un logement ordinaire. Et à la différence des autres situations d'habitat, ces épreuves sont beaucoup plus radicales et fréquentes, ce qui prouve le caractère extrêmement précaire de ces habitats.

Nous appellerons cette théorie explicative le **modèle de l'habiter**, parce que ces trois conditions nous semblent s'inscrire dans le prolongement des autres théorisations de l'habiter ancrées dans des enquêtes empirico-conceptuelles (Breviglieri, 1999 ; Zeneidi-Henry, 2002 ; Bouillon, 2009 ; Pichon *et alii*, 2010 ; Lion, 2012). Nous proposons cependant un déplacement vis-à-vis de ces théories, en dissociant appropriation (ou privatisation) et habiter. C'est à cette condition qu'il nous paraît possible de proposer un double élargissement : du côté de l'expérience du corps, c'est l'aisance qui est fondamentale, et non le sentiment d'appropriation ou de chez-soi ; du côté de la dimension publique, ce sont les régulations de l'environnement (ici, public et urbain) qui doivent être regardées en priorité dans l'analyse des situations d'habitat.

2) L'habiter ne se définit pas par l'appropriation d'un espace

La question de l'« habiter » est récurrente dans les enquêtes sur l'expérience du sans-abrisme (Choppin et Gardella, 2013). C'est sans aucun doute la part la plus difficile à comprendre pour un profane du domaine du sans-abrisme : vivre « dans la rue » est couramment vu et compris comme une errance ou un manque de possibilités d'habiter. Circule encore l'idée que les « SDF » sont sans attache, « ni d'ici ni d'ailleurs »⁴⁰, « habitants de nulle part » (Mercuel, 2012), voire « Martiens immédiats » (Hatzfeld, 2005). Or depuis au moins 20 ans, les travaux réalisés sur cette question par l'anthropologue Claudia Girola (1996, 2007), ainsi que ceux de géographes (Zeneidi-Henry, 2002 ; Zeneidi-Henry et Fleuret, 2007) et de sociologues (Pichon,

⁴⁰ L'anthropologue Claudia Girola interprète cette phrase, exprimée par un chargé de missions de la mairie de Nanterre au début des années 1990, comme révélatrice des perspectives dominantes prises sur les sans-abri (Girola, 1996).

2007), ont établi que les personnes sans abri peuvent s'installer dans un espace public, en s'y ancrant et en s'y attachant. Vivre en situation de sans-abrisme peut donc correspondre à une expérience, compréhensible par tout un chacun, de s'installer dans un lieu où on *habite*, même si l'espace investi n'est pas un logement.

Habiter est ainsi une catégorie d'analyse décisive dans l'exploration scientifique des phénomènes d'exclusion du logement. En effet, elle implique d'adopter une posture symétrique vis-à-vis des individus ou groupes qui, par leurs pratiques d'habitats, sont étiquetés comme déviants en regard de ce que Maryse Bresson a nommé « la norme logement » (1997)⁴¹. Le résultat de ces travaux est de démontrer qu'il est possible d'habiter en dehors d'un logement, et que c'est à cette condition que le non-recours aux hébergements institutionnels est compréhensible et explicable⁴².

Les travaux sur l'habiter en situation de sans-abrisme montrent que les personnes s'approprient, domestiquent et privatisent certains espaces pourtant « non prévus pour l'habitation », pour reprendre la catégorie utilisée par l'INSEE. Cette théorie repose sur une conception de l'habiter privative : s'installer dans une situation de sans-abrisme nécessite de s'approprier un espace, d'où le privilège accordé par ces enquêtes aux espaces cachés ou en retrait.

Ces divers travaux laissent alors dans l'ombre une des manifestations les plus visibles du sans-abrisme : l'occupation fréquente et prolongée d'un site fixe dans un espace public urbain exposé, sans protection matérielle et surtout, sans sentiment d'appropriation, comme nous avons pu le constater en rencontrant une femme, sans tente ni abri, exposée à tous les vents, qui occupe pourtant une place publique dans le nord de Paris avec sa sœur depuis 4 mois. Il s'agit donc de prendre au sérieux le fait que cette personne habite l'espace public où elle dort, sans pour autant se sentir chez elle. L'enjeu est donc d'élargir la théorie de l'habiter pour tenir compte des personnes qui ne privatisent pas les espaces qu'elles occupent pourtant continûment.

Le résultat de cet élargissement est donc de faire de l'appropriation d'un espace et du sentiment de chez-soi un degré d'habiter, et non une de ses conditions constitutives. Il est alors possible d'élargir la théorie existante de l'habiter en montrant qu'habiter n'est pas réductible à privatiser un espace sur le mode d'un chez-soi. Pour le dire autrement encore, nous allons proposer une

⁴¹ Un exemple clair de cette norme est repérable dans les propos de Thierry Torche (Pichon et Torche, 2007, p. 159-160) : « Vous voulez que je vous décrive comment je suis rentré dans ce logement ? Alors la première chose qui a été importante dans ce logement, c'est que je passais mon temps à la boîte aux lettres à attendre du courrier [...]. Chaque fois que j'allais quelque part, on me demandait mon adresse. Je ne savais pas quoi dire donc c'était important pour une fois de savoir quoi dire et de pas dire par exemple chez Mlle Untel ».

⁴² Pour ne citer que ces exemples : « Cet homme habitait la rue ; la rue peut être dans les faits plus habitée et habitable qu'un logement » (Zeneidi-Henry, 2002, p. 70) ; pour certaines personnes interrogées, « la rue » peut apparaître comme un « refuge 'sécurisant' par rapport à d'autres environnements et aussi comme un espace d'initiation, un terrain de liberté et de sociabilité » (Zeneidi-Henry, 2002, p. 70-71) ; « Il nous faut donc distinguer très clairement le chez-soi du logement » (Pichon *et alii*, 2010, p. 128). Le logement apparaît dès lors comme un type d'habitat certes dominant mais comme un habitat parmi d'autres possibles. L'équivalence entre habiter et occuper un logement est une norme dont la domination actuelle a été construite historiquement et se perpétue notamment par ses appuis juridiques, faisant de l'hébergement un habitat moins légitime que le logement. Les habitats distincts du logement peuvent ainsi être étiquetés comme déviants, ou « non ordinaires ».

théorie non privative de l'habiter, qui place en son cœur non pas le chez-soi mais la familiarité (Breviglieri, 1999).

a. Une théorie dominante : habiter comme privatisation de l'espace

Dans les travaux cités dans le domaine français, habiter est associé à des pratiques et des sentiments d'appropriation, de privatisation et de domestication. Dans le travail de Djemila Zeneidi-Henry mené à Bordeaux (2002), habiter se caractérise comme la privatisation d'une portion d'espace public, qui se transforme ainsi en « espace domestique » (p. 204) :

« Du plus élaboré au plus sommaire, le territoire version espace domestique existe à différents degrés. La privatisation de l'espace public passe par une domestication de l'environnement, qui renvoie aux activités premières du quotidien. Les fondements de l'existence du territoire domestique se situent au niveau de la construction de sens autour de ces morceaux d'espace. Ces significations s'élaborent chez les principaux intéressés qui en viennent à considérer leurs territoires comme des foyers. Waston et Austerberry (*in* Sommerville, 1992, p. 533) livrent une définition minimale de l'habitat. Pour elles, palace comme banc public peuvent être considérés comme des espaces domestiques, dès lors que leurs occupants les considèrent comme tels. Ces points appropriés font sens pour les SDF. Le territoire permet alors de s'extraire du non sens, du chaos et de l'isotropie de l'espace public. Dire à un moment donné, 'ce point je le fais mien' constitue pour beaucoup le socle d'un certain équilibre psychique (Douville, 2001). [...] À travers ces territoires privés et réinventés, les SDF montrent comment l'espace public perd son caractère public. »

Habiter ne se limite pas à un type d'habitat, aussi enviable ou luxueux apparaisse-t-il selon les normes dominantes. Il est possible d'habiter un banc public, parce que des « activités premières du quotidien » peuvent se déployer à partir de cet espace. Cette capacité d'habiter repose sur la possibilité de produire de la domestication et de la privatisation d'espace, y compris dans un espace public. Domesticquer revient à pouvoir se poser : « L'espace domestique est l'espace où l'homme se pose, l'endroit qui fait sens pour lui, c'est ce point sacré 'ici et maintenant' avec lequel il signe un pacte d'appartenance » (*ibid.*, p. 70), et cette possibilité s'appuie elle-même sur le corps et les objets l'environnant⁴³. Cette territorialisation émerge donc quand des frontières sont établies entre un espace extérieur et un espace intérieur, y compris si cet espace intérieur est dans l'espace public.

Dans le travail de Djemila Zeneidi-Henry, il n'est pourtant pas envisageable d'habiter l'espace public en tant que tel : « Le territoire permet alors de s'extraire du non sens, du chaos et de l'isotropie de l'espace public ». Dans la typologie du rapport à l'espace public des sans-abri qu'elle propose (*ibid.*, p. 165-177), elle distingue deux usages : un usage « conforme », qui reproduit des frontières délimitées entre privé et public (notamment par la pratique du retrait et de la cachette), et un usage « marginal », par lequel les individus modèlent les espaces « à leur

⁴³ C'est un résultat important de la phénoménologie que de souligner qu'habiter ne peut s'observer ni s'analyser sans tenir compte des relations entre un corps et son environnement, humain et matériel.

image » pour « les investir comme des milieux de vie ». Ce dernier « usage marginal » se distingue lui-même en deux sous-types d'usages, associés à des types d'acteurs : les jeunes mobiles, qui font des espaces publics « un terrain de jeu » et les individus ancrés sur un espace. Ceux qui sont fixés au sein des espaces publics urbains sont présentés comme étant dans « l'oubli de soi » (p. 169) :

« Différents les uns des autres, ces SDF ont pour point commun l'espace public comme espace de vie essentiel et surtout comme réceptacle d'une grande souffrance physique et morale [...]. Ils s'oublient, se fuient et se réfugient dans la rue. Ils démissionnent de leur corps et se jettent dans les bras grands ouverts de la rue. Elle devient un espace intime, celui du geste immédiat, elle devint [sic] une peau, ils l'adoptent comme une grosse couverture. Ils adhèrent au bitume entre eux et le trottoir, il n'y a plus d'histoires de frontières et de pudeur ».

Dans ces cas-là, il semblerait qu'habiter, dans son sens positif, ne soit pas possible, l'installation étant réduite à une souffrance. L'espace public est donc habitable, mais à condition que la division de l'espace recrée de l'intime, du privé, de la domestication. On retrouve cette conception de l'habiter dans le travail de la sociologue Pascale Pichon (2007). Dans sa perspective de l'habiter dans les espaces publics (même si cette conception n'est pas articulée en tant que théorie), elle accorde une place importante au « retrait » et à l'appropriation (2007, p. 147-152 ; nous soulignons) :

« Vivre dans la rue demande de surmonter nombre d'obstacles propres aux espaces urbains : accès, bruits, odeurs, promiscuité... Néanmoins, une quotidienneté s'organise, entre les lieux traversés, parcourus, irréductiblement publics, et les lieux investis, appropriés ou possiblement appropriables [...]. Certains lieux désaffectés, ayant perdu leur destination première et souvent leur visibilité dans la ville – tunnel, gare, wagon, pont, armoire électrique... - sont fortement investis. Loin de la foule et de la circulation des passants, ils autorisent le retrait, et peuvent même devenir espace à soi, ou occasion de former un groupe, espace intime de sociabilité primaire où l'on dépose quelques objets personnels. *L'espace public peut être habité, mais seulement à la dérochée, en cachette, entre les aspérités et les mouvements aléatoires de la ville* – les travaux par exemple. Pour devenir viable, le lieu choisi doit pouvoir supporter une temporalité qui appartient en propre à l'occupant ; s'y inscrivent avec plus de force que pour l'habitant ordinaire des activités quotidiennes qui formeront une sorte de plan personnalisé de survie. [...] La perte réelle et durable du chez-soi provoque pour certains le brouillage de la signification donnée aux lieux et la brutalité de la vie à la rue oblige parfois à se résoudre un jour à dormir sur un banc » (*ibid.*, p. 150).

Ce travail sur l'habiter a été poursuivi par Pascale Pichon dans le cadre d'une enquête collective et comparative sur le « chez-soi » dans les habitats institutionnels comme les hébergements sociaux ou les logements d'insertion (Pichon *et alii*, 2010). Si cette enquête ne concerne pas directement l'objet que nous cherchons à expliquer, elle s'inscrit dans la continuité de son travail sur l'habitat précaire et les possibilités de se constituer un « chez-soi » en dehors d'un logement. Ce rapport propose une théorisation. Prenant appui sur une démarche voisine de l'induction analytique (la *grounded theory* de Strauss et Glaser), les auteurs explicitent les conditions nécessaires du « chez-soi », appelées les « 4 A » : aménagements, attachements, appropriations, ancrages. Nous reprendrons cette théorie dans notre analyse de l'habiter ;

l'important ici est de souligner que les auteurs associent « habiter » et « chez-soi », en partant de terrains où les habitats sont fermés et où les frontières entre public et privé sont observables ; frontières sans doute plus évidentes que dans les espaces publics mais obtenues ou maintenues parfois au prix d'efforts de la part des résidents d'habitats collectifs.

L'enquête proposée par l'anthropologue Claudia Girola donne également à voir des pratiques d'habiter en termes de retrait et de privatisation (Girola, 2007, Deuxième partie p. 189-367). Claudia Girola ne travaille pas directement sur l'habiter en situation de sans-abrisme, mais elle en propose quelques éléments de caractérisation à partir d'une enquête ethnographique auprès de 48 personnes sans domicile. Elle donne un compte-rendu plus détaillé sur la vie de quelques hommes habitant soit dans un local technique laissé ouvert par la mairie sur un terrain vague, soit dans des cabanes sous un pont, au bord de la Seine ; dans les deux cas, dans des espaces effectivement caractérisés par la marginalité et le retrait, assimilables à des « chez-soi » concernant les hommes dans les cabanes. Ses descriptions démontrent toutes non seulement que les sans-abri peuvent s'ancrer territorialement et développer des repères spatiaux-temporels solides, mais aussi qu'ils s'appuient sur des relations quotidiennes et une auto-organisation matérielle pour créer un « chez-soi »⁴⁴.

Habiter se conçoit donc dans ces diverses théories comme reposant sur une césure public/privé qui dépasse les définitions juridiquement établies. On retrouve cette césure dans une théorie récente proposée par Gaspard Lion à partir d'une enquête sur « les habitants du bois de Vincennes » (2012, 2014). Il définit l'habiter « comme l'action de s'approprier un ou des espaces, de leur donner du sens par des pratiques quotidiennes » (2012, p. 11). Son analyse des pratiques et tactiques des personnes sans abri parvenant à constituer un « chez-soi » dans des espaces réputés inhabitables place au cœur de son concept d'habiter la dimension privative et d'appropriation « d'un espace à soi » (*ibid.*, p. 14), comme le souligne cet extrait (Lion, 2014, p. 960) :

« À l'appui du cas du bois de Vincennes, cet article se propose donc d'éclairer ces situations limites, généralement considérées comme inhabitables, où un chez-soi en vient à se constituer et espère du même coup enrichir la compréhension du concept de l'habiter, appelé à jouer un rôle croissant en sciences sociales (Frelat-Kahn et Lazzarotti, 2012). Objet de nombreux débats – en particulier en géographie –, ce concept est en effet celui qui permet le mieux de saisir la cohérence d'un certain nombre de faits observés, de pratiques communes aux habitants du bois rendues possibles par la possession d'espaces à soi ».

Dans ses analyses affleure pourtant une tension entre habiter et chez-soi. D'abord, habiter et chez-soi ne se recouvrent pas entièrement (Lion, 2014, p. 961 ; nous soulignons) : « Se passer de la notion de chez-soi semble dès lors difficile : *si l'habiter ne peut y être réduit*, il reste une composante essentielle de nos manières d'habiter (Serfaty-Garzon, 2003) ». On voit donc apparaître un premier écart entre habiter et chez-soi : le premier ne peut être réduit au second ;

⁴⁴ On peut ainsi souligner que, parmi les « les différents types de stratégies de logement » qu'elle a analysés, Claudia Girola n'évoque pas l'installation non abritée dans des espaces publics (2007, p. 338, note 19). L'absence de « refuge » pour la nuit implique même, selon elle, l'action de « traîner jusqu'à l'épuisement en attendant les premières lueurs du jour » (*ibid.*, note 18). On verra qu'il est en fait possible d'avoir un « refuge » dans la lumière des espaces publics urbains.

il y a donc la possibilité de penser un habiter qui soit plus large, donc fondé sur autre chose le constituant que le chez-soi. Quelques lignes plus loin, Gaspard Lion propose une définition de l'habiter qui ne nécessite en rien la dimension privative associée à la possession d'un chez-soi mais qui au contraire met l'accent sur sa dimension dynamique, en termes d'échanges entre un acteur et son environnement : « Ce dernier pourrait ainsi être défini comme l'acte de transformer ou chercher à transformer l'espace pour y être bien, selon des termes et modalités qui sont définis par les acteurs en situation, qui dépendent des contraintes et possibilités en présence, du rapport au passé, au présent, au futur, et à l'appartenance sociale » (*ibid.*, p. 961). Cette définition vient confirmer une mise à distance, rapidement refermée mais pourtant explicite, entre habiter et chez-soi dans le positionnement de son enquête vis-à-vis de celui de Djemila Zeneidi-Henry (2014, p. 957 ; nous soulignons) :

« Certains auteurs comme Djemila Zeneidi-Henry (2003) ou Marc Hatzfeld (2003) se distinguent toutefois en ayant cherché à comprendre ce que pouvait vouloir dire habiter l'espace public pour des personnes à la rue, dépourvues d'espace privé où se cacher. À défaut d'abri, c'est le corps qui est placé au cœur de leur interprétation : surinvesti, il viendrait rétablir une limite entre l'intérieur et l'extérieur, le dedans et le dehors, devenant la « base de la domesticité » visible de tous (Zeneidi-Henry, 2003 ; Hatzfeld, 2003). Ces analyses portent cependant sur un *mode d'habiter particulier, caractérisé par la privation de « chez-soi »*, et ne permettent donc pas de saisir véritablement la situation d'un nombre croissant de personnes qui, catégorisées comme « SDF », disposent d'un abri fermé et relativement stable, d'un « dedans », « espace privé caché » et non « espace privé visible » pour reprendre la typologie de Gisèle Dambuyant-Wargny (2004) ».

Le chez-soi est certes important dans les pratiques d'habiter, mais il ne lui est pas constitutif, comme cela apparaît dans la citation précédente que nous avons soulignée : des modes d'habiter existent bien comme étant caractérisés comme une absence de « chez-soi »⁴⁵.

Mais, malgré cette tension qui s'observe dans l'analyse, l'auteur maintiendra, dans son compte-rendu d'enquête, une focalisation sur les pratiques d'appropriation et de possession d'un chez-soi, afin de rendre compte des pratiques qu'il a observées dans le bois de Vincennes, dans ces habitats « à l'écart des sentiers, à l'abri des regards » (2014, p. 959).

Enfin, dans un travail de synthèse des travaux francophones (Choppin et Gardella, 2013), nous avons proposé une définition du sans-abrisme dans laquelle le « problème du chez-soi » est fortement imbriqué avec l'enjeu de l'habiter, sans que ces deux dimensions ne soient vraiment dissociées des habitudes et de l'ancrage (*ibid.*, p. 19) :

« [L]e sans-abrisme ne se définit pas uniquement par rapport au logement. Il transporte aussi la fécondité sémantique du mot anglais *home*, qui désigne certes l'abri, mais qui intègre aussi la problématique du chez-soi. Le sans-abrisme inclut les tentatives

⁴⁵ Pour démontrer encore la présence, implicite mais latente, de cette tension entre chez-soi et habiter dans l'analyse de Gaspard Lion, on peut relever que l'appropriation apparaît moins décisive dans cette définition que l'habitude et l'ancrage : « Habitude et ancrage, soit la possibilité d'avoir un lieu relativement stable *à soi* où se (re)poser, se ressourcer, demeurent en effet essentiels au rapport à l'espace de tout un chacun » (c'est nous qui soulignons). Il nous semble en effet possible de retirer « à soi » de cette phrase, sans que le sens de cette définition n'en soit fondamentalement modifié.

institutionnelles de procurer un chez-soi [...]. Le sans-abrisme se distingue en même temps du mal-logement, en ce qu'il prend au sérieux les possibilités, toujours vulnérables, d'habiter la rue par l'appropriation de morceaux d'espaces publics et par l'ancrage des habitudes dans une situation d'extrême pauvreté ».

Cette synthèse est un bon révélateur : visant à clarifier et expliciter les acquis principaux des travaux francophones sur le sans-abrisme, il montre qu'un des apports majeurs a été de prouver qu'il est possible d'avoir un chez-soi tout en n'ayant pas de logement. Il s'inscrit par-là dans la double tradition de la sociologie de la déviance (Becker, 1985) et de la sociologie des cultures populaires (Grignon et Passeron, 1989), qui consiste à s'extraire du point de vue dominant pour redonner une positivité aux pratiques paraissant « anormales » et souvent réduites à un déterminisme économique (les pratiques des personnes pauvres ne devant rien à leur débrouille mais étant entièrement déterminées par les contraintes, en particulier le manque de ressources économiques). Mais cette synthèse révèle en même temps que les théorisations de l'habiter proposées dans ce domaine de recherche l'ont fortement associé à la dimension privative du chez-soi.

Faisons un rapide bilan. Les définitions actuellement disponibles concernant l'habiter en situation de sans-abrisme sont décisives scientifiquement, au sens où elles sont contre-intuitives en regard des normes et des valeurs dominantes : habiter est possible en dehors de la forme d'habitat socialement et historiquement construite qu'est le logement, y compris quand des murs n'entourent pas les individus pendant leur sommeil. Ces théories conduisent à considérer qu'habiter revient à « se sentir chez soi », à « être chez soi », à « posséder un chez-soi ». La rencontre de Micheline, installée avec sa sœur depuis 4 mois sur une place publique, sans protection apparente, sans paraître à l'abandon et exposée à tous les regards, m'a alors posé un problème.

b. Un cas négatif de la théorisation de l'habiter comme privatisation de l'espace ou comme chez-soi : Micheline

De fait, dans mon enquête, j'ai croisé des personnes qui se sont appropriés l'espace public comme un « chez-soi ». Mais j'ai rencontré un problème lorsque j'ai rencontré Micheline.

Micheline, âgée de 82 ans, est installée depuis 4 mois sur le muret d'une place du nord de Paris, exposée, très visible en raison des nombreux sacs qui l'entourent. Elle est avec sa sœur avec qui elle vit sans domicile depuis au moins 20 ans. Elles sont pourtant toutes deux propriétaires d'un appartement mais ne peuvent disposer de leur argent de façon autonome, étant placées sous tutelle. Comment comprendre que cette femme dorme régulièrement avec sa sœur sur cette place, exposée, sans aucun abri au-dessus de la tête hormis le parapluie qu'elle ouvre quand il pleut et qui s'envole avec le vent ? Peut-on dire qu'elle n'habite pas ?

Le fait de dormir régulièrement quelque part n'est pas anodin du point de vue de la familiarité entretenue avec cet espace. Cette femme ne se dit pourtant pas chez elle sur cette place, dont elle ne connaît même pas le nom. Qu'en faire ? Considérer que son handicap psychique, institutionnellement diagnostiqué (elle est sous tutelle), place son discours en dehors de la

rationalité et estimer qu'elle n'habite pas l'espace dans lequel elle dort tous les soirs depuis plusieurs mois ? Sortir son rapport à l'espace de l'« objet à expliquer », en considérant qu'il ne concerne alors que « le sans-abrisme sédentarisé en se sentant chez-soi » ? Ou bien ce cas vient-il élargir le spectre des cas recouverts par la notion de familiarité entretenue avec l'espace du sommeil ? Autrement dit, peut-on dire en partant de ce cas qu'on peut se sentir familier dans un espace où on dort sans s'y sentir « chez-soi » ?

A partir de la situation de Micheline, notre réponse est affirmative. Micheline ne se dit pas « chez elle ». Elle n'exprime pas un rapport d'appropriation de l'espace où elle dort et circule régulièrement : « Rien ne vaut un chez-soi », me dit-elle. « Gardez bien votre logement ». Elle entretient un rapport impersonnel et néanmoins durable avec cette place qu'elle dit spontanément « squatter ». Sans en connaître le nom, elle s'y fait une place, avec des pratiques régulières (nouer des connaissances avec des habitants du quartier ou des passants réguliers, aller régulièrement dans un café à quelques mètres de la place où elle se tient) mais ne s'y sent pas pour autant chez elle (elle préférerait retourner dans l'hébergement collectif où elle était pendant 6 mois, parenthèse heureuse entre cette place et une autre place tenue pendant plusieurs années, dans un quartier riche entre Bastille et Hôtel de Ville).

Ce cas, négatif en regard des théories existantes de l'habiter en situation de sans-abrisme, conduit à proposer un élargissement de la théorie. La rencontre de Micheline permet de dénouer le lien constitutif établi entre « habiter » et être « chez-soi ». En effet, le point commun entre ces deux pratiques, habiter et posséder un chez-soi, est le déploiement de relations familières avec un espace ; la différence est le rapport de privatisation et d'appropriation, non nécessaire à la pratique d'habiter. On peut donc habiter quelque part sans s'y sentir chez soi, et c'est ce qui peut expliquer que des individus dorment fréquemment dans des espaces publics, bien qu'ils soient exposés au passage et au regard de toutes et tous.

Notre travail entre en cumulativité avec l'ensemble de ces travaux. Il vise surtout à proposer deux types d'apports vis-à-vis de ces théories : articuler dans une théorie explicative et synthétique les diverses dimensions abordées dans ces travaux ; élargir la portée du concept d'habiter, en insistant sur le caractère prioritaire et décisif (mais non déterministe) des contraintes publiques tout en évitant de réduire l'habiter à une privatisation de l'espace. C'est d'ailleurs la raison du titre de ce rapport : le sans-abrisme peut être expliqué par des pratiques d'habiter, qui sont cependant toujours vulnérables et donc soumises à épreuves dans ces situations. Ainsi peut-on répondre à la question posée : les personnes continuent à dormir sur un même LNPPH urbain *parce qu'elles y habitent*, c'est-à-dire qu'elles sont qualifiées comme « habitantes publiques » de l'espace où elles dorment.

Pour le prouver, nous allons suivre deux étapes :

- **dans un premier temps (II), nous démontrons le caractère ensemble suffisant des conditions explicatives.** Pour cela, nous caractérisons « l'expérience commune » (Pichon, 2007) associée au fait de dormir durablement sur un site fixe dans un lieu urbain non prévu pour l'habitation. Nous montrons ainsi que **les trois conditions attachées à cet espace, tolérance publique, capacités de débrouille et familiarisation avec l'environnement, quand elles**

vont ensemble, suffisent à expliquer pourquoi une personne continue à dormir sur le même lieu⁴⁶ ;

- **dans un second temps (III), nous abordons le caractère nécessaire des conditions explicatives.** Pour cela, nous regardons ce qui se passe quand l'une des conditions disparaît, pour voir si la conséquence est le changement d'habitat (et donc, dans certains cas, le recours à un hébergement social). A partir de nos données, nous prouvons le caractère nécessaire de la tolérance publique et de l'exercice de la débrouille ; mais pas pour la familiarité, qui semble fortement dépendante de ces deux premières conditions. Nous insistons surtout, dans cette partie, sur les tensions que rencontrent les individus concernant la familiarité, la débrouille et la tolérance publique quand ils dorment dans un LNPPH, pour voir comment ils répondent à ces tensions et parviennent (ou non) à prolonger leur sédentarisation. L'analyse de ces tensions et des réactions que les individus leur opposent introduit une part dynamique dans l'analyse et assouplit le lien entre les conditions, nécessaires et suffisantes, et la sédentarisation (celle-ci ne s'arrête pas dès qu'une condition est fragilisée). Les réactions aux tensions pesant sur la familiarité, la débrouille et la tolérance publique permettent ainsi de bien vérifier que ces conditions sont importantes aux yeux des individus sans-abri sédentarisés : s'ils réagissent quand elles sont fragilisées, c'est qu'ils s'en inquiètent en pratique et qu'elles ont donc une importance à leurs yeux.

Précisons un dernier point sur cette démarche explicative qualitative, qui n'est pas couramment utilisée en sciences sociales. D'aucuns pourraient être sceptiques concernant l'idée que seulement trois « conditions », voire deux, pourraient être explicatives. L'objectif est précisément de prendre le risque de proposer des conditions explicatives, en nombre limité, à partir des données utilisées, afin de clarifier autant que possible son énoncé et de le rendre autant que possible discutable donc révisable. L'objectif principal de cette enquête qualitative est de proposer un cadre théorique explicatif voué à être révisé par la découverte de cas négatifs, c'est-à-dire de cas qui viennent remettre en cause la théorie. La théorie proposée a ainsi une validité générale ; *jusqu'à preuve du contraire*⁴⁷. Cette modalisation « jusqu'à preuve du contraire » est prise au sérieux dans la démarche de l'induction analytique, puisqu'elle a une conséquence concrète sur la manière de formuler la théorie. **La formulation de la théorie vise ainsi à exposer les résultats (au double sens de les présenter et de les rendre vulnérables) afin de les rendre aussi révisables que possible par des enquêtes ultérieures.** Autrement dit, la

⁴⁶ Nous ne pouvons pas dire si la familiarité arrive, chronologiquement parlant, *avant* ou *après* l'autonomie ou la tolérance publique, et réciproquement. Ce type d'explication ne vise pas nécessairement à établir d'ordre séquentiel entre ces diverses conditions : « L'induction analytique n'a jamais cherché à écrire des histoires naturelles de l'ordonnement séquentiel dans lequel émergent des formes sociales (d'abord la condition A, puis la condition B, puis la condition C). Mais l'induction analytique permet de caractériser une ou plusieurs conditions de l'*explanandum*, chacune étant nécessaire à titre individuel, leur conjonction s'avérant suffisante » (Katz, 2001 ; traduction inédite par Erwan Le Mener). Nous pouvons donc dire que c'est la présence simultanée de ces conditions qui est suffisante pour expliquer la pérennité de cette ligne d'action particulière qui consiste à dormir sur un même LNPPH urbain.

⁴⁷ La tradition de recherche développée autour de l'induction analytique a vu son épistémologie se transformer. Après une période où l'ambition nomologique est très forte, visant une universalité définitive de la théorie (Znaniecki, 1934 ; Lindesmith, 1970), les nouveaux travaux conservent l'ambition universaliste mais dans une épistémologie pragmatiste. Cela signifie que, pour chaque enquête, l'universalité du résultat est tenue pour valable *jusqu'à preuve du contraire*. Cette posture épistémologique oriente le travail vers une cumulativité collective, toujours en quête de cas négatifs afin de faire progresser la connaissance sur le phénomène étudié.

manière de formuler cette théorie se veut un appel à tous les enquêteurs concernés à rechercher des cas négatifs (nous proposons des pistes dans la conclusion de ce rapport), et ainsi à faire progresser les connaissances sur les causes, non seulement de la prolongation du sans-abrisme individuel sédentarisé urbain, mais plus largement, des diverses formes individuelles de sans-abrisme. Cette enquête s'inscrit donc dans un horizon épistémologique pragmatiste, qui en appelle à la « communauté d'enquête » (Timmermans et Tavory, 2012, p. 180).

Encadré 1. L'induction analytique comme méthode pour éviter les « quasi-statistiques » (Lazarsfeld, 1970)

Cette étude vise à articuler méthodes quantitatives et méthodes qualitatives, mais cette articulation repose ici sur le mode de la distinction la plus stricte possible entre les domaines de validité de chacune de ces méthodes. Pour reprendre la distinction heureuse proposée par le sociologue et statisticien de l'INSEE Alain Desrosières (2008), il s'agit de bien clarifier les registres de généralisation entre d'un côté ce qu'il appelle les « statistiques » et de l'autre ce qu'il appelle « les monographies ». Les deux méthodes ont une prétention légitime à généraliser leurs conclusions, mais ces modes de généralisation ne se font pas sur le même plan logique. Les statistiques produisent des généralisations à condition de s'appuyer sur un échantillon représentatif et de taille suffisamment grande pour que les tests de significativité soient probants. Les monographies produisent des généralisations, elles aussi, mais à condition que les conclusions, valables pour un contexte spatio-temporel délimité, soient comparées avec d'autres conclusions, valables pour d'autres contextes spatio-temporels délimités. Autrement dit, la généralisation produite par les méthodes qualitatives se fait par comparaison, ou « analogie » (Desrosières, *ibid.*).

Il est alors important de suivre une méthode précise pour effectuer ces analogies. L'induction analytique en est une, en ce qu'elle propose des règles pour comparer des individus différents. Elle n'est évidemment pas la seule, mais elle nous paraît celle qui vise de la façon la plus explicite et systématique une explication, suivant des principes logiques différents de la statistique, notamment inférentielle. Dans le cas de l'induction analytique, les principes logiques revendiqués sont ceux de la méthode de l'accord théorisée par Stuart Mill (voir Becker, 2002, p. 301-319).

Cette distinction entre statistique et monographie, et l'adoption d'une méthode comme l'induction analytique qui assume jusqu'au bout, pourrions-nous dire, les contraintes propres au raisonnement qualitatif, sont des garde-fou contre un piège difficilement évitable en sociologie qualitative : la production de ce que Paul Lazarsfeld appelle des « quasi-statistiques » (1970, p. 344-346), qui peut conduire à des erreurs quand les contraintes de généralisation pesant sur le raisonnement statistique ne sont pas suffisamment prises au sérieux. Selon Lazarsfeld, les « quasi-statistiques » se repèrent à deux types d'énoncés, diffus dans les analyses qualitatives :

- la suggestion plus ou moins explicite d'un lien, voire d'une « corrélation », entre les propriétés socio-démographiques des individus et les actions qu'ils font ou les significations qu'ils expriment pendant les entretiens. Par exemple, établir un lien, à partir de quelques individus, entre l'appartenance à un groupe social et une action sociale ou une représentation ;
- l'usage d'adverbes de fréquence dans les analyses des entretiens. Par exemple, insister sur le fait que revient « souvent » le phénomène invoqué, sans que ce « souvent » n'ait de significativité statistique ni de signification qualitative précise.

Nous pourrions ajouter deux autres critères servant de support de vigilance anti-« quasi-statistique » : l'affirmation d'avoir réalisé un « grand nombre » d'entretiens, sans que ce grand nombre ne soit mis à l'épreuve de la représentativité d'une population explicitement délimitée ; la revendication d'avoir construit un échantillon « représentatif », sans que la taille de l'échantillon ne soit suffisante pour en inférer des relations statistiquement valides.

En séparant analyse quantitative et analyse qualitative dans ce rapport, nous nous efforçons d'éviter ces pièges. Mais ceux-ci sont si importants dans le raisonnement qualitatif, que nous ne sommes pas certains de les avoir tous évités.

II. L'expérience commune du sans-abrisme sédentarisé

Cette partie est principalement consacrée à l'exemplification des conditions qui sont ensemble explicatives de la *prolongation* du sans-abrisme sédentarisé. Elle commence cependant par un « épilogue », qui propose quelques pistes pour expliquer *l'émergence* des pratiques de sans-abrisme à partir des cas que nous avons rencontrés, sur le terrain ou dans la littérature (A). Elle se poursuit ensuite par le cœur de la théorie proposée. Elle se fait par la caractérisation des trois conditions associées au fait de dormir sur ces sites fixes : la tolérance publique (B), la débrouille (C) et la familiarité (D). Enfin, par le récit plus développé de quelques cas individuels, il s'agira de montrer à quel point la convergence de ces trois conditions peut consolider la poursuite d'une pratique de sans-abrisme sédentarisé pour ces individus (E). Cette partie vise ainsi à montrer que dormir durablement dans un LNPPH s'explique par des attaches singulières à un lieu singulier, et qu'il est donc difficile de *transporter* ces attaches dans un autre lieu où dormir, notamment un hébergement social.

A) Prologue : pistes pour une théorie émergentiste du sans-abrisme individuel sédentarisé

Pour approcher les causes expliquant l'émergence du sans-abrisme individuel sédentarisé, nous allons recourir au concept de disposition. Sans entrer dans le détail de ce concept, fortement chargé et discuté en sciences sociales, nous allons l'utiliser dans le sens suivant : il s'agit de façons d'agir, de penser et de sentir apprises dans le passé, ayant été incorporés et qui persistent au cours du temps mais qui sont susceptibles de révision en fonction des épreuves, plus ou moins grandes, rencontrées à chaque instant. Il s'agit ainsi de tendances corporelles à agir, qui ont été intériorisées dans le passé de l'individu, qui l'orientent vers certaines attitudes mais qui ne le déterminent pas (Lemieux, 2009).

Ainsi nous allons rassembler les quelques indices que nous avons pu prélever jusqu'à maintenant concernant l'acquisition par les individus, étant ou ayant été en situation de sans-abrisme sédentarisé, de deux types de dispositions : des dispositions favorisant l'installation dans un LNPPH (1) ; des dispositions favorisant le rejet global des hébergements sociaux (2)⁴⁸. Ces deux types de dispositions peuvent diverger, notamment quand un individu rejette les hébergements sociaux mais a peu de dispositions pour dormir durablement sur un LNPPH. Elles sont aussi susceptibles de converger au sein d'un même individu, renforçant une disposition à se sédentariser dans un LNPPH.

⁴⁸ L'enquête devra être poursuivie en suivant la méthode de l'induction analytique et en abordant dans les entretiens les trajectoires et les apprentissages des personnes conduisant à une séquence de sédentarisation en situation de sans-abrisme. Nous pourrions ainsi proposer une théorie émergentiste du sans-abrisme individuel sédentarisé, avec des conditions nécessaires et suffisantes. En l'état, ce ne sont que des pistes, non seulement parce que nous n'avons pas le matériau suffisant sur les trajectoires des personnes interrogées mais aussi parce que nous n'avons pas comparé avec les socialisations passées des individus qui ne sont jamais allés dormir dans un LNPPH.

1) Émergence de dispositions favorables pour dormir dans un LNPPH

Une question centrale concernant le sans-abrisme est la suivante : pourquoi, parmi les sans domicile, certains ne sont jamais allés dormir « dans la rue » de façon durable et ne l'envisagent en aucune façon, alors que d'autres en arrivent à vivre une expérience de sans-abrisme sédentarisé ? Nous l'avons dit, notre matériau ne permet pas de répondre précisément à cette question. Nous n'avons pas réussi à obtenir des récits concernant les premières nuits passées dehors. Nous ne les avons pas obtenus soit par manque de systématisation de nos questions sur ce point, soit à cause de la réticence, que nous n'avons pas cherché à lever, des personnes à faire ces récits. Dans les deux cas, une durée trop courte d'enquête et un manque de suivi ethnographique des personnes sont à l'origine de ces manques. L'enquête serait encore à suivre de ce côté-là.

Nous faisons l'hypothèse que s'installer dans un lieu non prévu pour l'habitation de façon durable relève d'un apprentissage. Un de nos enquêtés nous a bien dit qu'il pourrait être « professeur de rue », au sens où il y a toute une série de choses qu'il sait désormais faire pour s'aménager une vie satisfaisante dans la cabane où il dort, dans un souterrain parisien.

Cet apprentissage, quand il est réussi, prend la forme d'une disposition favorable à l'installation pour dormir dans les espaces publics et autres lieux illégaux. En revanche, quand l'apprentissage n'a pas lieu, s'observe une disposition défavorable au fait de dormir dans un LNPPH. Cette disposition défavorable se repère par certaines émotions : la gêne, le malaise voire le dégoût et l'angoisse mêlés qui peuvent affleurer quand nous imaginons devoir dormir « dehors ». Ces réticences, incorporées, sont explicitées dans le récit que le journaliste d'investigation Jean-Luc Porquet fait de son expérience de la « débine » (1987). Porquet fait le tour du « Circuit », les multiples foyers, asiles de nuit et hébergements d'urgence dans lesquels s'impose globalement « la règle des Cinq Nuits ». Mais au cours des trois mois où il se met volontairement en situation de « galère », il n'envisage pas de dormir dehors. Il sent que c'est un pas à sauter, celui d'être un « clochard », de « tout abandonner ».

Et pourtant, certains individus dorment régulièrement « dehors ». Il existe donc bel et bien des dispositions favorisant cette pratique, qui correspondent à une perception de « la rue » non pas comme un espace uniformément inhospitalier pour y dormir, mais comme un ensemble très varié de niches, de recoins possibles, ou bien de lieux impossibles sur lesquels il ne vaut pas la peine de passer du temps. Ces individus ont ainsi un savoir pratique et perceptif de « la rue » qui la rend hétérogène et possiblement habitable.

a. Une socialisation précoce : l'expérience des fugues

Cet apprentissage peut commencer bien avant la situation de sans-abrisme elle-même. Comme le relève Patrick Bruneteaux dans son analyse biographique de Georges (2016), certaines expériences de fugue ou de débrouilles diverses pendant l'enfance, l'adolescence ou la jeunesse, peuvent déjà orienter les perspectives prises par les individus sur le fait de dormir dans un espace public (*ibid.*, p. 205-206) :

« Georges n'a pas été un gamin de la rue [...]. Comprendre ses modes d'habiter hors du logement normé (coron, HLM, locatif privé en quartier populaire) suppose ainsi de saisir le passage de son habitus primaire (fils d'ouvrier qualifié communiste toujours logé à Mende) à un habitus secondaire de clochard ou, tout au moins, de routard faisant face

aux aléas de l'habitation dans un cadre urbain. Cependant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, sa vie ancienne lui a donné des armes pour affronter la rue ou l'espace public à ciel ouvert. [...] Cette habitude précoce de la débrouillardise et des petits illégalismes entrera en ligne de jeu quand il sera question de s'acclimater à la vie parisienne. [...] Déjà, en Lozère, il lui arrivait de découcher quand son père n'était plus en mesure d'imposer son autorité. Dormir dans une voiture ou dans une cabane édifiée avec des matériaux de chantier n'a jamais été l'occasion de se plaindre ».

Sans doute qu'une condition qui encourage une disposition favorable à l'installation dans la rue est l'apprentissage précoce de cette expérience. Quand je demande à Lamine, en situation de sans-abrisme depuis 20 ans et installé sur la même bouche de chaleur depuis 7 ans, s'il se souvient de la première nuit où il a dormi dans la rue, il n'est pas certain de se souvenir de la toute première, en raison du fait qu'il a connu « très très jeune » cette première expérience :

« Enquêteur : est-ce que vous pourriez me raconter votre première nuit où vous avez dormi à la rue ?

Lamine : c'était avenue de Flandre. Là où habite maman. C'est là où j'ai dormi dehors.

Enquêteur : la première fois ?

Lamine : oui... Nan mais y a certainement eu avant, hein. Parce que moi je suis arrivé dans la rue très très jeune.

Enquêteur : très jeune ?

Lamine : très très jeune. Des fois j'essaye de me souvenir, et... et... c'était très, très jeune.

Enquêteur : et pourquoi vous avez dormi très jeune à la rue ?

Lamine : nan mais ça, c'est parce que, c'est moi et mon petit frère, on fuguait, on fuguait. Donc bon... C'est comme ça [...].

Enquêteur : l'autre jour, vous me disiez que la rue, c'est votre univers. Est-ce que vous vous souvenez du moment où vous vous êtes dit ça, où vous vous êtes dit « maintenant, la rue, c'est mon univers » ?

Lamine : alors, ça doit être... heu... Il y a quelques années en arrière. De toute manière, comme j'ai perdu la notion du temps... De toute manière, la rue m'a pris autant qu'elle m'a appris. Alors chercher des dates, chercher des.. ça sert plus à rien ! Ça sert à rien. Parce que, aussi loin que je me souviens, je sais pas... (long silence, il marmonne des choses peu audibles, puis, plus clair). Le moment où, je crois, je me suis ancré réellement dans la rue, je crois, c'est en 91. Je crois.

Enquêteur : qu'est-ce qui s'est passé à ce moment-là ?

Lamine : c'est à ma sortie de prison. Je suis sorti, plus goût ça rien. Allez, vaille que vaille. Va trouver un coin, va dormir et tu verras si ça va. C'est ça... Ça en fait des années ! »

C'est dans ce genre d'entretien que la difficulté d'accéder aux processus générateurs d'une disposition favorable à la pratique du sans-abrisme se mesure. Mais on peut en retenir que, dans le cas singulier de Lamine, l'expérience de la fugue, « très très jeune », a sans doute joué, pendant que l'écrasement provoqué par une de ses expériences en prison, au début des années 1990, a contribué à l'ancrer « réellement » dans la rue. Il relève aussi la précocité de l'expérience de la rue que son ancienne petite copine, décédée, avait : « c'était une vaillante, hein ! Elle connaissait bien la rue... Elle aussi, très très jeune elle était dans la rue ».

b. Une socialisation heureuse : les premières expériences de rue comme intégration à un collectif

Les premières expériences peuvent aussi s'inscrire dans un style de vie collectif, identitaire, vécu comme choisi et même revendiqué, comme celui des routards, des bohèmes ou des zonards, surtout pendant les années 1960-1970 (Bruneteaux, 2016).

Le témoignage de Jean-Paul Fantou (2005), sans-abri depuis plusieurs dizaines d'années, donne aussi à voir une socialisation à la vie à la rue qui passe d'abord par une première expérience de la fugue puis par l'intégration dans un style de vie, celui des « zonards ». Il grandit dans les années 1950 dans le Marais parisien, quartier populaire à l'époque, dans une famille pauvre. Trois fois il est placé dans des foyers et familles de l'Assistance publique (aujourd'hui l'Aide sociale à l'enfance). Il raconte un contexte familial fait de violences exercées par ses beaux-pères successifs, et un niveau scolaire très bas. Il commence alors à travailler à 14 ans comme manœuvre dans le bâtiment pour aider son beau-père de l'époque. Il touche ses premières paies à partir de 16 ans en tant qu'ouvrier à l'usine (la SFIA) à la sortie du village de Saint-Florentin dans l'Yonne ; village dans lequel sa famille a déménagé pour accéder à un logement en HLM plus grand qu'à Paris (Jean-Paul compte à présent 3 frères et sœurs). Sa mère, qui jusque-là est présentée comme un rempart minimal contre ses beaux-pères, se met à devenir hystérique sans raison à ses yeux, surtout contre sa petite sœur. Son petit frère fugue pour la troisième fois, et est considéré comme mort.

Jean-Paul raconte qu'il n'en peut plus, et fugue à 17 ans pour retourner à Paris avec sa Mobyette, sans ressource. L'apprentissage et l'habitude de dormir « à la rue » vont se faire alors en deux temps. Première étape : il passe sa première nuit « dehors », à Paris. Il traîne d'abord avec 3 jeunes qui sont comme lui mais qui vont très vite le « dépouiller » de son seul bien : sa montre que lui avait offerte sa mère. Par peur ensuite que la police en maraude ne le découvre et le ramène chez sa mère, il « passe une nuit infernale dans les rues de Paris, caché dans l'ombre des portes cochères, sans dormir, aux aguets, craignant sans cesse de voir surgir les policiers, errant dans les rues » (Fantou, 2005, p. 56). Seconde étape : l'intégration à un groupe de jeunes installés vers la fontaine Saint-Michel : « Ces jeunes, ce sont ce qu'on appelle des hippies » (*ibid.*, p. 62). Jean-Paul, à 17 ans, découvre avec eux certaines idées « libertaires » (refus de la société de consommation et du travail ; liberté des relations sexuelles). Ce monde lui plaît (*ibid.*, p. 63) :

« Tout ça, pour moi, c'est nouveau, mais ça me plaît comme idée. C'est vrai, je suis issu d'un milieu ouvrier assez différent de leur monde, avec en plus l'enfance pourrie que j'ai eue, seulement j'ai dix-sept ans à peine et je suis prêt à tout essayer, à tout expérimenter. D'autant que, malgré les conditions de vie difficiles, la rue, la manche, l'absence d'hygiène, il n'y a pas, chez eux, de hargne, cette âpre et mesquine violence du monde dans lequel j'ai grandi.

En plus de ça, je découvre, en même temps que cet univers, un vice dans lequel je vais immédiatement plonger : la drogue. Je devrais dire *les* drogues, dont j'ignorais jusque-là l'existence et dont je vais abuser durant des années »

Dormir dans les espaces publics en intégrant un groupe de « hippies » ne semble pas avoir relevé d'un apprentissage difficile. Rapidement, l'auteur évoque les deux lieux de sommeil de prédilection de son nouveau groupe d'appartenance : le square du Vert-Galant et quelque

endroit sous le Pont-Neuf, quand les forces de police, accompagnées des pompiers, ne les déplacent pas à coup de lance à incendie : « Notre seule fortune, c'est un duvet ou une couverture » à « nous autres les zonards ». Rien de plus n'est dit sur ce qui se passe quand on dort dans ces espaces publics sans expérience préalable.

Jean-Paul Fantou n'est pas le seul à raconter comment la rue peut prendre l'allure de « la route », expérience heureuse. Gérard, né en Belgique, est intarissable quand il évoque ses souvenirs de « routard », identité qu'il affirme comme un choix dès le début de notre rencontre. Pendant plusieurs années, il mène une vie dans laquelle les hébergements sociaux semblent n'avoir aucune pertinence à ses yeux. La question d'y « recourir », d'y aller, ne se pose même pas. Gérard n'a aucune attente vis-à-vis de ces habitats institutionnels.

Gérard distingue sa vie en deux phases : celle où il est très mobile et celle où il se pose, d'abord dans le bois de Vincennes puis en hébergement.

La première phase est celle où il est mobile. Dès le début de l'entretien, il précise qu'il est un « routard », qu'il a beaucoup voyagé dans plusieurs pays (il parle de « tournée internationale ») et qu'il parle 5 langues couramment. Visiblement très fier de cette vie, il parle d'écrire un livre à son propos. Il était intégré à un groupe, avec des réseaux de sociabilité dans plusieurs villes d'Europe. Son parcours de vie donne cependant à voir des moments où il a pu apprendre, avant cette expérience de routard, des savoir-faire de débrouille et se familiariser avec la vie dans les espaces publics : il évoque une fugue à l'âge de 15 ans mais surtout, il évoque une longue expérience de la Légion étrangère.

Cette mobilité est polarisée par trois villes dans chacune desquelles il a des lieux et des liens qu'il retrouve régulièrement. Cette mobilité est rythmée par les saisons : en été, c'est l'Espagne, avec le parcours des *ferias* qui commence en avril à Séville pour se finir en novembre dans le pays basque ; en hiver c'est Berlin. Entre les deux, il passe par Paris, pendant une semaine dans un squat à Maraîcher qu'il a découvert grâce à un mancheur près de Nation. Il décrit volontiers les « maisons roulantes » dans lesquelles il s'est retrouvé à Berlin, ville pour laquelle il manifeste pendant l'entretien beaucoup d'affection et même parfois de la nostalgie :

« Gérard : parce qu'il y avait des mecs de la rue. Et il y avait des squats, sur des boulevards entiers [...]. Depuis que le gouvernement est revenu à Berlin, ça a bien changé. J'y suis retourné en 2000, quand l'euro est tombé, ça a bien changé. Le Kreuzberg [quartier populaire de Berlin Est] que j'ai connu, il a bien changé. Même les potes qui étaient avec moi dans des caravanes... C'était pas des caravanes, c'était des grandes baraques de chantiers. On achetait ça pour 100 Marks. Tu vois ? C'était une maison roulante. On avait un camion et un tracteur, et quand ils nous viraient, on retirait toutes les caravanes et les camions, et on se reposait ailleurs. Jusqu'au jour où on a dû aller jusque dans les bois, le gouvernement nous a mis carrément dans les bois... Ouais, ouais. Berlin (nostalgique).

Enquêteur : il n'y avait pas d'hébergement là-bas ?

Gérard : siii, et même les hébergements en Allemagne ils sont mieux qu'ici : tout seul dans une chambre.

Enquêteur : vous y êtes allé ?

Gérard : jamais été dans un foyer en Allemagne. J'avais des copains, que j'avais connus en Hollande. J'suis arrivé là-bas, trois jours après j'avais une caravane, une roulotte »

Pour Gérard, cette vie de routard, de grande mobilité rythmée par les emplois saisonniers et les fêtes, proche des descriptions qu'en donnent d'autres anciens routards (Albert que j'ai interrogé, Jean-Paul Fantou dans son témoignage (2005), Georges (Bruneteaux, 2016)), était également organisée autour d'une vie affective. Il a rencontré une femme sur la route, « sa copine » et la mère de ses deux enfants (un fils qui vit à Berlin, une fille qui vit en Espagne) avec qui il est depuis 1990. Il a parfois habité dans la villa des parents de sa compagne. Quand les enfants ont eu 5-6 ans, il les a laissés à Annemasse, chez ses beaux-parents. Et lui, il partait sur les routes : « Je passais tous les 2-3 mois, on s'est toujours bien entendu pour ça ». Même elle, elle partait des fois sur la route, en France, parfois avec lui, parfois sans lui, laissant les enfants sous la garde de leurs grands-parents.

Cette vie est aussi organisée autour de petits boulots. À son départ volontaire de la Légion étrangère, l'institution lui trouve un boulot d'agent de sécurité. S'y ennuyant ferme, il part au bout de six mois. Il alterne alors entre boulots saisonniers (il récolte les oranges en Espagne) et des spectacles de rue, notamment cracheur de feu, planche à clous ou « le verre ».

Pendant cette période, il travaillait sur les pylônes (lignes de haute tension) pour une boîte belge qui travaillait à l'étranger. Mais il en a eu marre ensuite, « les pylônes, à 80 mètres là-haut ». Et il ne voulait pas travailler dans les mines en Belgique comme son père. Concernant son départ de la Légion étrangère pour devenir un routard, il parle d'un ras-le-bol de la légion : « j'en avais marre de crapahuter du matin au soir, j'ai craqué au bout de 9 ans ». Je lui demande si l'armée ne l'a pas aidé à trouver un travail ensuite : « siii ! Mais comme je te disais tout à l'heure, le travail c'est pas pour moi. Je vais te dire la vérité : dans ma vie, j'ai travaillé en tout 6 mois », à la sortie de l'armée,

« comme agent de sécurité. Tu quittes la Légion, ils te trouvent du boulot (2 fois). En général, c'est transport de fonds, agent de sécurité, vigile, ou alors les mecs de la RATP, c'est d'anciens légionnaires. Quand ils me voient, ils me connaissent, ils me disent " Alors le légionnaire ! " ». A l'occasion, « quand j'avais pas de thune, j'ai travaillé un petit peu : comme livreur, à la plonge dans les restaurants, j'ai fait les saisons, j'ai fait les fraises en Espagne, j'ai fait les oranges à Almeria. Donc j'ai travaillé, j'ai travaillé, mais j'aime trop ma liberté. Le voyage m'a toujours attiré ».

Et il ne regrette pas, il estime qu'il a beaucoup plus appris sur la route qu'en restant dans un travail. Le fait de vivre la vie de la rue a semblé lui procurer une satisfaction certaine, notamment par le fait de parler plein de langues qu'il a apprises sur le tas, en arrivant dans des pays où il ne savait pas parler un mot au début. Ce sentiment d'intensité de la vie contribue à ne pas changer de ligne d'action : pourquoi changer ? Je lui demande s'il n'a pas de regrets : « Non, moi je l'ai choisi. Je suis pas comme les gens qui sont tombés dans la rue. Moi je l'ai choisi ».

Découvrir que dormir sans logement et développer une vie en dehors des habitats d'assistance est possible, semble être un fait d'autant plus décisif dans l'adoption d'habitudes que les expériences qui y sont attachées sont jugées positives par les individus : ivresse de l'alcool, sentiments de fraternité dans la misère, rapports sexuels en dehors des conventions (notamment dans les espaces publics), voyages dans les perspectives et les sensations offertes par les drogues. Même si ces expériences peuvent par la suite devenir négatives et sources de

souffrances et de regrets, elles semblent participer du sentiment de dépendance que certains individus expriment : il est difficile de rompre avec « la rue ».

Lamine, sur le ton du sage déclamant une sentence, répétait au cours de notre entretien « La rue m'a pris autant qu'elle m'a appris », pour signifier qu'il se sent embarqué, pris, attaché à « la rue ». Jean-Paul Fantou (2005, p. 153), qui se retrouve sans logement quelques années après avoir eu un emploi et fondé une famille, utilise une formule analogue :

« Quinze jours ont suffi pour que la rue me rattrape. Elle ne me lâchera pas. La rue, quand ça vous tient... C'est un bouledogue. Il faut lui couper la tête pour s'en débarrasser. Il n'y a pas d'autre moyen ».

C'est aussi ce que me dit Gérard :

« Gérard : une fois que t'as ça dans la peau, pour changer, c'est presque impossible.

Enquêteur : vous savez comment ça vous est venu ?

Gérard : non. Du jour au lendemain.

Enquêteur : et vous aviez pas peur ?

Gérard : peur de quoi !?

Enquêteur : des agressions, de ne pas manger...

Gérard (fait un bruit avec sa bouche analogue à un pet mouillé) : ouh là, ça ça a jamais été un problème.

Enquêteur : même au tout début ?

Gérard : ouais »

c. Une socialisation éprouvante : la première nuit, seul(e)

L'apprentissage peut cependant être vécu de façon beaucoup plus éprouvante. Il peut faire suite à une séparation conjugale et/ou une expulsion de son logement, sans recourir aux dispositifs d'assistance, par la croyance que la situation n'est que temporaire et que l'aide sociale, ce n'est pas pour soi. Dans ces cas-là, il semblerait que les premières nuits passées dehors soient consacrées à marcher. La marche est alors liée à une incapacité à trouver un lieu confortable où dormir, à la peur de se faire agresser, à la honte de se réveiller devant des passants (Girola, 2007). Quand la personne s'endort malgré tout, l'alcoolisation semble aider à se planter sur le premier lieu paraissant à peu près accueillant ou tranquille, comme Yves Le Roux en livre le témoignage (avec D. Lederman, 1998, p. 21-22) après avoir mis en récit le processus de sa « chute » (départ de sa femme aimée, série de logements dont il doit partir pour diverses raisons) :

« Je louai alors une petite chambre dans la rue Notre-Dame-de-Lorette. J'y suis resté un an, c'était immonde, infesté de parasites. Je continuai à boire et à m'enfoncer. Un jour, on me mit à la porte : les enfants se plaignaient, paraît-il. De quoi donc ? Je ne possédais même pas de radio. Ce devait être ma gueule qui ne leur revenait pas.

Un temps, quelques amis m'ont soutenu, puis, ne supportant sans doute pas ma déchéance, ont peu à peu fermé leur porte. D'un seul coup, je me suis retrouvé seul, ou plutôt, abandonné. Même un chien serait resté sur mes talons. Un soir, je suis allé rue de Belleville, pensant trouver un copain qui, j'en étais sûr, me dépannerait provisoirement. Il habitait avec sa femme, dans vingt mètres carrés, mais, une nuit, rien qu'une nuit, il pourrait m'héberger. J'ai frappé à sa porte. Personne. Un terrible sentiment de solitude m'a envahi. C'est alors que j'ai commencé à errer dans Paris. Mes pas m'ont porté jusqu'à la gare Saint-Lazare. Pourquoi là ? Je ne sais plus. J'avais mon duvet, je me suis écroulé dans le grand hall de la gare. Des employés m'en ont chassé

vers trois heures du matin. Ma nuit s'acheva au bas d'un escalier, le long d'une grille du métro encore fermé à cette heure. J'ai ainsi vécu ma première nuit, dehors, dans un état de total somnambulisme.

Je n'ai pas dormi, j'ai cuvé. Comme beaucoup d'autres nuits ensuite. Quand on a trois litres de vin dans le corps, on ne dort pas, on cuve. »

Le récit de cette première nuit souligne bien l'absence de dispositions à sélectionner, dans l'espace public, un lieu propice au sommeil : hébétude et alcool conduisent Yves dans le hall d'une gare puis devant les grilles du métro, deux espaces avec lesquels il a une certaine familiarité mais en tant que passant ; pas en tant qu'habitant. Il deviendra pourtant un habitant de la rue, au gré de ses rencontres, apprenant à éviter les coins où les « Bleus », les policiers de la BAPSA, passent régulièrement et souvent.

Dormir dans la rue est pratiqué occasionnellement par divers types de personnes (par exemple des individus sortant de soirée et étant trop fatigués pour rentrer chez eux), mais dormir durablement dans divers espaces et *a fortiori* dormir sur un site fixe ne se pratiquent pas du jour au lendemain. Il y a sans doute tout un ensemble de dispositions intériorisées qui orientent plus favorablement certaines personnes que d'autres vers l'option d'habitat que représentent les espaces publics et autres lieux non prévus pour l'habitation.

d. Non déterminisme des habitudes : l'importance du contexte

Le parcours de Georges introduit une nuance à l'éventuel déterminisme des dispositions et des apprentissages antérieurs.

Bruneteaux donne à voir deux dispositions très différentes dans le parcours d'un même individu à dormir « dehors » et ainsi vivre dans l'espace public urbain (2016, en part. p. 183). Si Georges ne recourt pas du tout aux foyers et autres asiles de nuit pendant sa jeunesse de bohème, il fréquente, à 50 ans, les services d'hébergement institutionnel avec assiduité.

Entre 1968 et 1976, il vit dans la rue en tant que « zonard » qui veut échapper à l'aliénation de la vie ouvrière. Cette expérience ne semble pas problématique, au sens où Georges associe cette pratique à un style de vie choisi, il savait « pourquoi il était là ». D'ailleurs, tout comme Gérard ou Albert que nous avons interrogés et qui revendiquent avoir été des « routards », ils ne recourent que très rarement aux foyers. Cette vie correspond à une intégration dans des groupes, avec des pratiques de coopération, qu'elles concernent les tactiques de la débrouille ou les rapports sexuels (*ibid.*, en part. Chapitre 3). En revanche, quand Georges se retrouve sans logement en 1995, après une union conjugale lui ayant donné une fille et un accès à la petite classe moyenne salariée et pavillonnaire, il « subit la rue » (*ibid.*, p. 180). Cette vie normalisée avait rompu les habitudes de la vie de bohème passée, et la reprise de ces habitudes se fait dans un univers de sens totalement différent : il ne sait plus pourquoi il est là, sa situation ne lui paraît pas légitime :

« C'est dire que, en 1995, Georges n'était pas du tout préparé à retrouver l'errance. A 50 ans, la sortie imposée de la petite bourgeoisie rime désormais avec précarité, saleté, dangers de la nuit, alcoolisme dégradant. Georges subit " la rue ". La crise qu'il connaît dans son couple, débouchant sur une décision de justice lui prescrivant de quitter le domicile conjugal sur la base d'allégations graves, le conduit à abandonner sa maison et à traverser une période de grande souffrance. Il perd sa fille, quoique, dans les

premiers mois, il loue un studio pour la voir un week-end sur deux. Au terme de 6 mois de vie salariée maintenue et de cette régression en studio, il craque et plaque tout. Il remonte sur Paris, sans rien. Il replonge dans l'alcool, mais avec un usage destructeur qui va le conduire vers la clochardisation. Il retrouve le pavé parisien sans aucun bonheur. A l'opposé des situations antérieures, Georges ne souhaite pas revivre d'expédients. L'usure de son âge jointe au sentiment cuisant de l'échec l'amènent à douter de lui, à ne plus croire en rien. La phase intérimaire est révolue et la seule alternative qui lui reste est la rue ou l'hébergement d'urgence. Les prestations d'assistance (RMI depuis 1988, pécule du compagnon, pension AAH puis pension de retraite) vont devenir ses seules ressources financières. Il ne fait même plus la manche. »

L'activation des dispositions acquises pour dormir dans des espaces publics dépend donc du contexte présent dans lequel l'individu se retrouve. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'un individu a appris à dormir durablement dans un LNPPH dans son passé qu'il y sera toujours ensuite favorablement disposé.

Voici quelques éléments susceptibles de favoriser un rapport favorable vis-à-vis du sans-abrisme. Sont ainsi apprises des « compétences d'habiter », qui sont aussi des « compétences précaires » (Bouillon, 2009).

Mais la perspective du non-recours conduit aussi à envisager que le développement de ces compétences peut aussi se faire suite à des expériences négatives des services d'hébergements sociaux, soit vécues à la première personne, soit apprises par rumeur. Il s'agit aussi de voir comment des dispositions défavorables vis-à-vis des hébergements sociaux peuvent se former.

2) Émergence de dispositions défavorables vis-à-vis des hébergements sociaux

Les expériences négatives qui sont régulièrement évoquées par les personnes, et traduites sous forme de critiques à l'encontre des hébergements sociaux dans les questionnaires d'opinion qui leur sont passés depuis le milieu des années 1990 (voir *supra*), relèvent du processus de découragement : les personnes arrêtent de recourir aux hébergements à force de se retrouver face à des obstacles, comme des impossibilités d'accès (manque de place), des agressions, des contaminations, des changements d'hébergement ou encore des contreparties exigées en échange du maintien dans un centre (financières, réglementaires, contractuelles, entre autres). Ces expériences négatives peuvent dans certains cas susciter des réactions de violences à l'encontre des professionnels, qui conduisent à des exclusions officielles de la part des hébergements institutionnels.

C'est ce type de processus qui semble expliquer pourquoi Ronan en vient à ne plus recourir aux hébergements sociaux, et s'est installé depuis 6 mois dans un camion, non loin de l'accueil de jour du Samusocial de Paris. Il raconte, en 2006, comment il s'est senti trimballé d'un centre à un autre, empêchant ainsi toute prévisibilité dans la possibilité de dormir :

« Ronan : bah mon expérience, c'est dans les foyers que par rapport (...), on te voyage, à droite à gauche, dans tout le centre de Paris, y'a plus de centre d'hébergement à droite à gauche, on te voyage au nord, à l'est à l'ouest, dans tout le centre de Paris, dans l'Île-

de-France. Moi j'aimerais bien trouver... J'étais même chez Emmaüs, j'y ai vécu pendant un mois et demi chez Emmaüs, c'était où exactement... c'était à... Belleville !

Enquêteur : oui.

Ronan : voilà à Belleville, j'ai vécu pendant un mois et demi. Après j'ai été à la Poterne du Peuplier, pendant 6 mois, et après il fallait payer...

Enquêteur : c'est-à-dire il fallait payer ?

Ronan : ben il fallait payer le logement derrière...

Enquêteur : d'accord.

Ronan : après, à partir de là, j'suis parti dehors...comme j'avais pas de thune, bah j'ai dû partir, donc j'ai dormi dehors et après...j'ai fait exactement les centres d'hébergement en urgence, comme... Baudricourt... voilà j'ai vécu à droite à gauche dans tous les centres... chaque fois il fallait faire le 115. Et ça tous les 8 jours il fallait faire le 115. Tu restes exactement 4 heures, 5 heures au téléphone... ben hein... au bout de 5 heures... « ben non il faut retéléphoner à 8h, 9h le soir, pour avoir une place ». J'téléphone à 8 heures du matin : y'a pas de place. Maintenant, je suis très heureux, « Treize euros », comme on dit : je dors dans mon camion... »

Le raccourci de sa trajectoire résidentielle permet de voir les liens que Ronan établit dans son expérience : ce qu'il trouve dans son camion, et qu'il n'a pas réussi à trouver dans les hébergements sociaux auxquels il a eu accès, c'est une stabilité d'habitat. La formule impersonnelle « on te voyage à droite à gauche », où il est pris comme objet d'un processus sur lequel il n'a aucune prise, traduit l'expérience d'une instabilité géographique en termes d'habitat, qu'on peut interpréter comme une mobilité non pas « imposée » mais contradictoire : le fait de se déplacer d'un hébergement à l'autre n'a pas de sens à ses yeux. Cette expérience de l'instabilité institutionnalisée, du « fractionnement social » (Gardella, 2016a), est un candidat crédible pour alimenter des dispositions défavorables et durables vis-à-vis des hébergements sociaux.

Mais Ronan ajoute, vers la fin de l'entretien, une anecdote, sur laquelle il reste pudique et allusif mais qui se termine par une formule explicative de la généralisation qu'il fait dans son rapport aux centres. Il mentionne une expérience malheureuse, de violence physique dont il a été l'auteur vis-à-vis d'un directeur de centre. Il s'est « engueulé avec le directeur » à cause d'une bagarre avec un autre hébergé alcoolisé puis il a violenté le directeur qui lui demandait des comptes le lendemain matin ; de façon illégitime et injuste à ses yeux. Du coup, « j'aime plus les centres ».

Le découragement peut aussi arriver à un moment où coïncident plusieurs événements : la perte d'une relation affective, l'abandon d'une formation professionnelle et l'anticipation, sinon l'émergence effective, de contreparties imposées par le centre d'hébergement. Ceci peut expliquer une disposition à ne plus vouloir aller en centre, que ce soit par le souvenir nostalgique d'une période heureuse révolue dont les conditions ont disparu, ou, plus sûrement, l'évitement des contreparties à accomplir en échange de pouvoir déployer des habitudes de vie à partir de sa place en hébergement social.

Lamine a été heureux dans un hébergement de stabilisation, situé sur le boulevard Ney. Depuis cet hébergement, il allait travailler et avait une relation amoureuse. « C'était bien. Des fois, quand je repense à cette époque, je suis nostalgique ». Il n'est cependant pas resté. Le récit n'est pas très précis à ce moment-là. Il dit avoir subi une gêne vis-à-vis des contreparties qu'il aurait

anticipées et ainsi évitées en partant. En recoupant avec une discussion que j'ai eue à son propos avec une travailleuse sociale qui le suit depuis plusieurs années, j'ai appris que cette période de sa vie correspond aussi au décès de sa petite copine de l'époque. Ce moment douloureux suggère le processus suivant : de dépit de se voir confronté à des contreparties et de souffrance de perdre une relation qui lui est chère, Lamine a pu quitter cet environnement, l'alcool pouvant aider. Mais ce n'est là qu'une reconstruction fragile.

Après m'avoir raconté quelques séjours qu'il a faits en tant que routard dans le Sud de la France, il me dit :

« Lamine : j'suis même allé dans des foyers d'hébergements d'urgence. Marseille, Avignon, Nîmes. Montpellier, non...

Enquêteur : et c'était bien ces foyers ?

Lamine : oui, ça va. On n'a pas à se plaindre, quand même. Mais bon... D'abord un foyer ça reste un foyer.

Enquêteur : c'est-à-dire ?

Lamine : si tu dis, ici, (il regarde une personne passer et lui dit "bonjour"). Si tu dis ici, à quelqu'un, La Mie de Pain, c'est l'enfer !

Enquêteur : pourquoi ?

Lamine : personne veut aller à la Mie de Pain.

Enquêteur : vous y êtes déjà allé ?

Lamine : jamais, j'y vais pas, j'y mets même pas les pieds dedans.

Enquêteur : pourquoi vous n'avez pas envie d'y aller ?

Lamine : ben déjà on est un million de personnes.

Enquêteur : un million ? (je ris)

Lamine : ben ouais, y a trop de monde. Donc c'est pas la peine. Par contre, à Boulevard Ney, j'y allais... Là, j'allais, parce que là-bas j'avais mes habitudes.

Enquêteur : c'est-à-dire ?

Lamine : j'étais tranquille. Maintenant c'est quoi ? Maintenant c'est Romain Rolland, à Montrouge (il s'allume une cigarette, tout en disant) mais là j'y vais pas.

Enquêteur : et boulevard Ney, vous y alliez souvent ?

Lamine (le temps qu'il allume sa cigarette) : boulevard Ney, je suis resté longtemps, là-bas.

Enquêteur : et vous savez combien de temps vous y êtes resté, là-bas ?

Lamine (Il réfléchit) : peut-être 8 mois, 9 mois. J'ai pas la notion du temps. Avec l'alcool...

Enquêteur : d'accord, plusieurs mois. Et vous savez quand c'était, à peu près ?

Lamine : oh, il doit y avoir 4 ans. Il y a 4 ans, ouais.

Enquêteur : il y a 4 ans, d'accord. Et vous avez pas pu rester là bas, alors ?

Lamine : c'est devenu un foyer de stabilisation. Je pouvais pas aller là-bas. Il fallait soit avoir un boulot, une activité, quelque chose.

Enquêteur : on vous a demandé ça ?

Lamine : ben oui ! Mais on n'a même pas eu besoin de me le demander. Alors, après, si tu prends le téléphone, t'appelles le 115, je donne mon nom, mon prénom, et on me fait non, non. Vous me faites rire, alors comment tu veux que je fasse quelque chose. Alors que je pouvais. Parce que quand j'étais au boulevard Ney, j'avais fait une formation.

Enquêteur : ouais, et c'était quoi ?

Lamine : en hôtellerie-restauration.

Enquêteur : oui, vous aviez dit l'autre jour que vous travailliez là-dedans.

Lamine : donc ils m'ont gardé. Mais après... Mais après... Si t'as plus le boulot, tu dois...

Enquêteur : vous aviez pas de travail, et ils vous ont dit Lamine il faut partir ?

Lamine : mmm, ils m'ont dit... En fait, moi, quand même, j'suis un peu privilégié. Moi ils me font pas les choses comme ça. Mais je l'ai compris de moi-même. J'ai dit bon, c'est bon. J'ai dit je fais rien donc vaut mieux que je bouge

Enquêteur : donc c'est vous qui êtes parti avant qu'on vous le demande ?

Lamine : ouais. Mais c'est mieux, c'est mieux. Parce qu'on a les pauv'gars. On les vire et ils comprennent rien. Là c'est une drôle de chose (un passant l'interpelle, il répond "ça va bien ?"; il enchaîne, suivant le fil, imperturbable) Donc ils comprennent rien ! Y sont perdus, les mômes !

Enquêteur : donc vous êtes parti de vous-même. Personne ne vous a dit Lamine, il faut un travail, heu...

Lamine : non. Mais de toute manière je le savais. Donc je me faisais pas d'illusions ! Ils allaient me le dire à un moment ou à un autre. Donc vaut mieux partir de soi-même. Pour moi c'était évident, alors je suis parti. C'est mieux.

Enquêteur : mais ils ne vous ont pas proposé un autre hébergement de stabilisation, un autre hébergement où vous pouvez rester longtemps ?

Lamine : mais on peut, en plus, on peut. Montrouge, tu peux. A Romain Rolland, tu peux. Mais si t'as pas d'atomes crochus avec les gens, tu sais très bien que tu vas pas y rester (un passant le salue, il répond "salut baba", et il enchaîne) tu sais très bien que tu vas pas y rester »

Si on suit le récit explicite de Lamine, il faut alors relever deux éléments pouvant rendre compte de son rejet des centres : l'importance des contreparties qu'il a anticipées à l'époque dans son départ du centre ; l'absence d'entente, « d'atomes crochus », avec les « gens » des autres centres où il aurait eu le droit d'aller. Il avait déjà sa plaque de chaleur dans la rue du nord est de Paris, il y est donc retourné ensuite, là où il a pu ancrer ses habitudes. Dans le cas de Lamine, dispositions favorables pour se sédentariser sur un LNPPH et épreuves, non surmontées à ses yeux, des exigences demandées par cet hébergement social où il se sentait bien, se rejoignent et expliquent qu'il retourne s'installer sur la plaque de chaleur où il se situe encore, quand je le rencontre, 4 ans plus tard.

L'expérience négative dans certains centres peut, en outre, disposer la personne à croire les rumeurs concernant d'autres centres, alimentant ainsi une généralisation négative sur l'ensemble des hébergements sociaux. C'est la logique de l'image conceptualisée par Elias et Scotson (1997) : une image négative est crue à partir du moment où l'individu peut trouver un seul exemple qui confirme cette image. La croyance dans cette image peut être renforcée quand l'exemple en question fait écho à une situation extrême et déjà vécue. Ainsi, si une personne en hébergement a aperçu un jour un rat ou un cafard dans une douche ou dans son lit, elle sera disposée à croire les rumeurs invoquant ce type de critiques et de généralisations à l'ensemble des centres.

Nous avons demandé à certaines personnes dormant dans un LNPPH si elles allaient dans tel ou tel centres. Les critiques habituelles sont arrivées très vite : c'est trop bruyant, il y a des vols et des violences, il y a des rats et des poux, il n'y a que des clochards qui sentent mauvais... Quand nous avons alors demandé si la personne y était déjà allée elle-même, la réponse pouvait être « non », comme Lamine concernant la Mie de Pain. Mais la réputation du centre a un effet tel que les personnes n'y recourent pas.

Une limite de ce type d'explication est qu'il faut plus d'éléments pour rendre compte de la différence de comportements entre un individu qui dit avoir vécu ces expériences négatives et qui pourtant continue d'aller en centre, et un individu qui fait part de ces mêmes expériences et qui arrête d'y recourir. Sans doute est-ce alors le rapport à la débrouille : dans le premier cas, les centres sont visés comme des supports d'un accroissement possible et réaliste de ses capacités d'action ; dans le second, les centres n'apparaissent pas comme susceptibles d'accroître ses possibilités d'action, ils ne sont pas saisis depuis la même perspective (Mead, 2006).

Voici les quelques éléments que nous pouvions suggérer pour orienter vers une théorie émergentiste des pratiques de sans-abrisme. Nous pouvons ainsi suggérer que ce qui différencie les personnes sans domicile sédentarisées dans l'espace public, de celles qui vont en hébergement social, pourrait renvoyer à des dispositions différentes, entre apprentissage de savoir-faire pour se débrouiller dans les espaces publics et rejet voire dégoût pour les hébergements d'assistance et leurs fonctionnements éprouvants. Ce rejet est aussi susceptible d'être nourri par des expériences négatives dans d'autres types d'institutions d'assistance, comme l'Aide sociale à l'enfance (dont est issue une très forte proportion des personnes sans domicile francophones (Frechon et Marpsat, 2016)), ou encore l'expérience de l'enfermement et de la vie collective contrainte comme en prison.

Cependant nos données ne nous ont pas permis d'aller plus loin dans cette direction. Cela nécessiterait de recueillir des récits précis du passé des individus, et notamment de leurs trajectoires résidentielles, non seulement auprès des personnes sédentarisées dans des espaces publics mais aussi des personnes fréquentant les hébergements sociaux. Nos données, orientées surtout sur le présent nous ont plutôt guidé vers une théorie fonctionnelle du sans-abrisme sédentarisé. Cette théorie, rappelons-le, s'énonce et va s'exposer de la façon suivante : si les personnes sont sédentarisées sur un LNPPH, c'est qu'elles reçoivent une tolérance publique (B), parviennent à exercer une débrouille (C) et éprouvent une familiarité avec le lieu où elles dorment (D). Le fait que ces trois conditions sont *ensemble suffisantes* pour expliquer la prolongation de la sédentarisation sera illustré à partir de cas individuels plus précis (E).

B) Condition 1 : tolérance publique. Être qualifié de voisin acceptable

La première condition explicative de la sédentarisation d'une personne sans abri renvoie à la possibilité de prendre place durablement dans un espace public urbain. Cette condition est sociologiquement première, au sens où elle apparaît comme la plus contraignante : elle désigne les exigences collectives et matérielles pesant sur l'individu qui s'installe durablement dans un espace public et sur lesquelles il n'a que peu de prise. Cette condition correspond à une perspective holiste sur le sans-abrisme individuel sédentarisé : loin de faire de cette attitude une décision prise par un individu coupé de tout groupe social et de contraintes matérielles, elle oriente le regard en priorité sur les relations socio-matérielles dans lesquelles l'individu aura dû

s'intégrer *a minima* s'il s'y est durablement installé. Il aura donc dû respecter certaines règles (Lemieux, 2009), sous peine de subir des actions de rejet (humiliations, dégradations, déplacement forcé). Cette condition oriente finalement le regard vers l'hospitalité des espaces publics.

De fait, les sans-abri ne se sédentarisent pas dans n'importe quel espace ; certains espaces sont plus propices à l'ancrage que d'autres. Autrement dit, la tolérance publique, manifestée par l'environnement matériel (présence de recoins favorables à l'installation ou au contraire de dispositifs l'entravant) et humain (passants, commerçants, habitants des logements voisins, forces de l'ordre, services d'assistance), rend plus ou moins susceptible l'installation dans tel ou tel espace urbain. On imagine mal, en effet, une personne sans abri installée juste devant l'Elysée, Matignon ou le siège social d'une grande banque d'affaires ; autant d'espaces centraux (Snow et Mulcahy, 2002) qui sont l'objet d'enjeux politiques et économiques très grands. Pourtant, il faut bien constater, contre des théories de l'expulsion systématique et de l'inhospitalité généralisée des espaces urbains des métropoles, qu'il y a des personnes qui sont durablement installées en situation de sans-abrisme. L'expliquer uniquement par leur « force » ou leur « résistance » n'est pas sociologiquement crédible, au sens où la contrainte publique est si puissante que ce genre d'héroïsation, proche de la dérive du populisme dans l'analyse des classes populaires (Grignon et Passeron, 1989) ne peut pas suffire. Comment dès lors expliquer ces installations, observables par tout un chacun ? Force est d'admettre qu'il existe un phénomène de *tolérance publique* aux installations durables de personnes sans abri dans les espaces publics urbains ; du moins, dans certains d'entre eux.

La tolérance publique, observable, a alors des effets sur les représentations que se fait la personne d'elle-même : est-ce qu'elle se sent acceptée, intégrée, soutenue ? Se sent-elle être un sujet suscitant du respect ? Est-ce qu'elle s'estime, à l'inverse, déshumanisée, humiliée, méprisée ? Se perçoit-elle comme invisible, sentant qu'elle pourrait mourir sans que quiconque ne s'alarme ? Se juge-t-elle trop visible, de trop, objet de regards désobligeants l'invitant à quitter les lieux ? Cette représentation de soi-même n'est pas psychologique ; elle est certes ressentie par un individu, notamment sous formes d'émotions (honte, peur, tristesse, joie, fierté), mais elle est directement issue des relations, concrètes, dans lesquelles l'individu s'inscrit. Elle est donc observable, soit dans les interactions, soit dans les propos tenus par les individus.

La tolérance engage enfin l'inscription de l'individu dans des collectifs, aux frontières plus ou moins nettes, aux règles plus ou moins claires, aux rôles plus ou moins écrits à l'avance. Mais, malgré tout, avec des règles dont le respect par le déviant résidentiel qu'est le sans-abri installé, produit sa qualification en tant que *voisin acceptable*. La personne s'intègre, par-là, de façon plus ou moins marquée, dans un milieu dont les règles de coprésence sont confirmées ou rappelées quand elles sont enfreintes. Une personne peut ainsi continuer à vivre sur le LNPPH si elle respecte suffisamment, aux yeux de son environnement, les règles de coprésence partagées dans l'espace public où elle dort.

1) Tolérance publique, « ancrages » (Pichon *et alii*, 2010) et compétences de voisinage

La tolérance publique à l'égard des personnes sans abri dans une métropole occidentale comme Paris ne va pas de soi. Nombre de travaux soulignent le fait que les villes modernes du monde occidental, sous la pression de la concurrence mondiale en termes d'investissements économiques, de prestige politico-culturel et d'attraction touristique, invisibilisent, par la répression et l'expulsion, leurs pauvres. La puissance de la contrainte publique, tant des pouvoirs politiques que de la pression de l'environnement humain, est très grande. Mais ces travaux ne permettent pas d'expliquer qu'il y a des personnes sans abri sédentarisées. Or, si des personnes sans abri peuvent s'installer durablement dans des espaces publics, c'est bien qu'il y a une tolérance publique qui s'exerce à leur égard.

Dormir dans la rue, voire s'y installer, relève pourtant d'une déviance et d'un illégalisme ; ce qui structure fortement les possibilités et impossibilités d'en retirer sinon une estime publique, du moins une indifférence ; ce que nous appelons ici, de façon générique, une tolérance. Etre toléré comme sans-abri sédentarisé est une condition incontournable pour que les personnes restent dormir au même endroit. Cette condition désigne le fait que la présence des personnes dormant dans un LNPPH ne suscite pas de réactions négatives en retour, que ce soit de la part des institutions (forces de l'ordre, services municipaux, maraudes), de la part des habitants, passants et travailleurs du quartier, ou bien de la part des autres personnes sans abri, déjà présentes sur les lieux ou envisageant de s'y installer à leur tour.

Le point commun à l'ensemble des cas rencontrés est donc que la tolérance publique est au moins minimale : l'environnement n'est pas hostile, étant *a minima* indifférent, et au mieux intégrateur.

Cette tolérance est observable par les relations concrètement entretenues entre les personnes sans abri et les autres utilisateurs de l'espace public. Les sans-abri sédentarisés sont incités à respecter des règles de coprésence dans ces espaces, ou du moins à ne pas les enfreindre au point de provoquer leur rejet public. Leur déviance résidentielle est ainsi acceptée à condition de s'engager dans des obligations réciproques, *a minima* en termes « d'indifférence polie » (Goffman, 1973). Est alors susceptible de se renforcer leur « ancrage » (Pichon *et alii*, 2010).

Encadré 2. L'histoire de la tolérance publique des vagabonds, clochards et sans-abri

Cette tolérance est prise dans une histoire multiséculaire de pratiques et de représentations ambivalentes. Celles-ci oscillent entre deux réactions, adossées à des sentiments collectifs : la répression, adossée à la peur ; l'assistance, adossée à la pitié (Geremek, 1987). Cette ambivalence multiséculaire à l'encontre des vagabonds, itinérants et autres mendiants se retrouve dans les stéréotypes associés à la figure publique du marginal sédentarisé, appelé aussi « clochard ».

D'un côté, les sans-abri sédentarisés sont catégorisés par certaines personnes comme des déviants, et à plusieurs titres selon les représentations qui les concernent : déviant en termes d'hygiène, en termes de mode de vie (emploi, famille, addiction), en termes de morale (manque de responsabilité et de volonté).

Le clochard est ainsi une figure du mépris public. La catégorie clochard sert même d'insulte, pour viser chez l'autre tantôt son aspect physiquement dégradé, tantôt son comportement de quémandeur. Elle peut aussi servir de figure repoussoir dans le cadre de l'éducation des enfants, comme le rapporte Jean-Paul Fantou au début de son témoignage (2005, p. 9) :

« A côté d'une banque, renfoncé dans un coin, un peu caché par pudeur, un vieux clochard, le visage marqué de coups, gît sur un tas de loques. Comme il est là, inerte, un père de famille passe sur le trottoir avec sa petite fille. Dans les yeux de l'enfant, je lis de l'inquiétude, de la compassion même, pour le vieil homme abandonné et je la vois esquisser un geste vers lui. Mais son père la retient : " Laisse-le, c'est un clochard, s'il est comme ça, c'est qu'il l'a voulu ". Sur ces mots, le père presse le pas en tirant sa fille par la main pour qu'elle ne voie plus ce spectacle ».

Surtout, en dormant durablement dans un espace public, ils transgressent les normes d'occupation de l'espace, au sens où s'installer dans un espace public est illégal et est soumis à une sanction.

La répression de cette forme de déviance a cependant connu un très fort déclin depuis une vingtaine d'années. Avant 1992, le vagabondage relève de la délinquance, il est un délit (inscrit dans le Code pénal en 1810), et les forces de l'ordre avaient tout pouvoir d'embarquer, de gré ou de force, des personnes qu'elles jugeaient vagabondes. Les témoignages allant dans ce sens ne manquent pas : la peur des « Bleus », désignant tantôt les policiers en général, tantôt les policiers de la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abri (BAPSA) spécialisée en région parisienne pour les conduire au dépôt de mendicité de Nanterre, est récurrente dans les discours aussi bien des personnes sans abri (Yves Le Roux, Fantou, Georges), que de ceux qui ont enquêté sur eux (Porquet) ou encore des professionnels du soin qui ont travaillé auprès d'eux, notamment à Nanterre (Patrick Henry, Patrick Declerck, Xavier Emmanuelli, entre autres). Même si le nombre des condamnations a commencé à baisser depuis l'après seconde guerre mondiale (Damon, 2002), les témoignages des individus dormant dans des LNPPH à l'époque montrent que la répression restait bien présente dans les espaces publics, ne serait-ce que sur le mode de la menace. Depuis la dépénalisation, si la répression est encore présente, elle apparaît avec un degré moindre qu'avant les années 1990.

Face à cette image négative du vagabond ou de l'errant, déviant, se démarque la figure traditionnelle et familière du clochard. Celle-ci renvoie plutôt à une image positive, suscitant la compassion. Cette figure, quand elle est évoquée, l'est sous la forme de l'évidence, rapidement présentée, comme dans l'enquête ethnographique produite par le journaliste d'investigation Jean-Luc Porquet (1987). Il cherche alors à préciser la figure du « stiff », ces gens très pauvres qu'il a principalement côtoyés et qui galèrent entre recherche d'emploi et habitats précaires (foyers, hébergements d'urgence, asiles de nuit) : « Ce n'est pas le traditionnel " clochard ", vieux, plutôt barbu, le litron à la main, familier avec les gens du quartier où il a pris ses habitudes » (*ibid.*, p. 40).

Cette tolérance n'est pas de même intensité pour tous les individus rencontrés. Elle dépend de deux types de facteurs. Le premier facteur désigne les relations entretenues avec trois types d'acteurs (les acteurs institutionnels, les passants et les autres personnes sans abri), ce qui dessine trois types de relations : la relation positive est institutionnelle quand les individus peuvent s'installer continûment sans faire face à une répression institutionnelle ; elle est écologique quand les passants, travailleurs (notamment les commerçants) et habitants, formant l'environnement des utilisateurs du quartier, ne manifestent pas d'hostilité explicite à leur rencontre, ce que Marie Loison a nommé « absence de rejet » (Loison-Leruste, 2014, p. 127 *et*

sq.)⁴⁹ ; elle est groupale à partir du moment où les individus entretiennent des relations avec d'autres personnes sans abri, routards ou zonards, sans que ces relations ne déclenchent des réactions d'expulsion. Second facteur : ces relations positives peuvent, avec chacune des trois instances publiques, être interprétées, de façon schématique, par les personnes sans abri sédentarisées soit comme faibles (la tolérance comme indifférence), soit comme fortes (la tolérance comme intégration, par des relations de sociabilité fréquentes, de l'amabilité, des encouragements et autres prises de nouvelles). La combinaison de ces deux facteurs donne une typologie de huit types possibles de tolérance publique.

Tableau 29. Typologie des tolérances publiques pour des personnes en situation de sans-abrisme sédentarisé

Relations groupales positives	Relations institutionnelles positives	Faible	Forte
	Relations écologiques positives		
Faible	Faible	<p>Tolérance minimale</p> <p>Vivre caché : Individus isolés dans le bois de Boulogne (le fonctionnaire connu de l'UASA) ; Abdel et Icham dans le local technique sur les quais de Seine</p> <p>Indifférence civile</p>	<p>Tolérance institutionnelle</p> <p>Sauvetage : le « grand exclu » isolé qui fait l'objet d'une forte attention de la part des acteurs institutionnels (Boujmal, vivant seul dans sa tente dans le bois de Boulogne et très âgé) ;</p> <p>Arrangement avec un métier du public : le squatteur discret, qui occupe une place sous le regard bienveillant de métiers du public. Exemple : Rico qui dort sur un chantier d'immeuble grâce à la complicité du gardien de nuit Hyacinthe (Izzo, 1999, p. 24 et sq.).</p>
Forte	Forte	<p>Le maintien d'une place</p> <p>Les sans-abri sédentarisés forment un groupe soudé, les passants du quartier les aident volontiers, mais les institutions ne les soutiennent pas</p>	<p>Tolérance maximale</p> <p>Intégration : Mathieu, qui partage son espace avec un autre sans-abri et a des relations régulières avec d'autres sans-abri, qui est apprécié des voisins et</p>

⁴⁹ Marie Loison-Leruste montre, après avoir interrogé par questionnaire 423 riverains (habitants dans 5 arrondissements de Paris et Nanterre, à proximité de divers centres d'hébergement ; ce qui constitue un cas différent du nôtre mais analogue), que la majorité des enquêtés n'expriment pas une action d'hostilité manifeste à l'encontre des personnes dites SDF. Moins d'un quart (22 %) expriment un « rejet engagé », qui prend les allures de mobilisations de riverains contestant l'implantation d'un centre (les mouvements dits *Not in my Back Yard* (NIMBY)). Ainsi plus de la moitié expriment un « rejet distant » (57 %), qui correspond à « un sentiment d'insécurité et une gêne, causés par la présence des SDF », sans correspondre à des mobilisations : ils restent « spectateurs » (ibid, p. 161). Une autre proportion non négligeable des riverains interrogés (23 %) manifestent une « absence de rejet », allant de l'« indifférence » à une mobilisation pour s'opposer aux NIMBY (on le verra plus bas, sur le modèle des NIMBY, on peut appeler ces mouvements des SIMBY, *Stay in my Back Yard*), en passant par des engagements bénévoles dans les services venant en aide aux « SDF » du quartier.

		particulièrement (pas d'exemple rencontré). On peut penser au groupe de « polonais », vers Alésia, soutenu par une voisine, qui leur donnait à manger et appelait le 115, en échange de courses qu'ils l'aidaient à monter dans les escaliers.	passants, et qui fait l'objet d'une bienveillance de la part des institutions (UASA). Lamine : il dit avoir une relation privilégiée avec Mouss le footballeur, sans domicile hébergé dans un centre d'urgence ; il est connu de tout le quartier, et fait l'objet d'une veille de la part de plusieurs associations, qu'il connaît bien ; ainsi que des éboueurs ou de certains policiers
Faible	Forte	Tolérance écologique L'individu, isolé, est très apprécié par certains habitants du quartier, qui peuvent défendre sa présence contre les institutions qui veulent le déplacer, parce qu'il gêne les services municipaux (un Italien dans la rue des Blancs-Manteaux dont m'a parlé une maraudeuse, qui donne à manger aux pigeons).	Intégration traditionnelle (le clochard) Micheline : elle forme un groupe très soudé avec sa sœur mais indifférence de la police, passages non réguliers des maraudes, et distribution de nourritures des passants, aide pour le café le matin.
Forte	Faible	Tolérance groupale Résistance : quand le groupe se sent d'autant plus renforcé qu'il fait l'objet d'une indifférence générale, tant des habitants que des institutions (pas d'exemple encore rencontré).	Intégration transitionnelle Thierry, qui dit n'avoir jamais été accepté par les habitants ni par les institutions quand il était en surface. Sa cabane en sous-sol (donc dans un espace transitionnel), en revanche, est aujourd'hui au centre d'un réseau de sociabilité (« le bureau ») et est acceptée par le commissariat dont il est le voisin (ceux-ci lui donnent à manger) et par une association de paroissiens qui lui souhaite son anniversaire.

2) S'inscrire dans des relations de voisinage : les relations écologiques

La tolérance publique provient d'abord des utilisateurs de l'espace public dans lequel les personnes sont installées. Ce peut être des techniciens ou des policiers acceptant l'installation, discrète, dans des locaux techniques. Ce peut être un gardien dans un parking public ou sur un chantier. Ce sont surtout les passants, commerçants et résidents du quartier. S'inscrire dans de bonnes relations de voisinage avec les commerçants et les habitants du quartier favorisent la concession de l'espace qui leur est faite et la pratique de visites, y compris parfois de la part des membres de la famille. Nous avons repéré deux types de pratiques pouvant favoriser cette intégration écologique : le travail de salutation (a) et le travail de propreté (b), qui manifestent un souci pour la relation avec les passants (y compris institutionnels, comme on le verra dans la sous-partie suivante). La bienveillance produite par l'environnement favorise la

sédentarisation (c), qui entre alors dans un processus circulaire : le tissage de relations favorise la sédentarisation, qui, par sa fixité, favorise en retour l'entretien de ces relations (d).

a. Le travail de salutation

Une des pratiques accomplies à répétition par les personnes installées dans des lieux passants, comme une plaque de chaleur en pleine rue ou une place publique, est le fait de saluer les passants explicitement ou d'un simple signe de tête. Ces salutations participent, aux yeux des personnes que j'ai rencontrées, de l'acceptation de leur installation dans le quartier.

Pendant que je suis avec Micheline (il est environ 22h), accroupi à ses pieds et elle assise sur un muret au milieu de la place, un homme passe, s'arrête et la salue :

« Passant : bonsoir madame.

Micheline : ah bonsoir, vous allez bien ?

Passant : oui et vous ?

Micheline : oui ça va !

Passant : vot' sœur elle est pas là ?

Micheline : bah elle est jamais là, hein. Tu sais, Jacqueline, elle est encore partie à la Bourse !

Passant : ben vous lui direz bonjour !

Micheline : oh ben j'y manque pas ! Mais ton prénom, c'est quoi ?

Passant : Amo [Micheline le fait répéter deux fois].

Micheline : Amo, d'accord (il rit). Et ben ça va, je lui dirai alors. Je lui dirai qu'Amo lui passe le bonjour.

Passant : très bien. A bientôt.

Micheline : à bientôt (le passant s'éloigne. Micheline continue à me dire, d'un ton malicieux) ben oui, j'suis protégée par les marabouts qui viennent nous dire bonjour !

Enquêteur : c'est un marabout, lui ?

Micheline : et, euh, ah non, pas lui. Mais oui, tout le monde ils nous connaissent tous »

« Ils nous connaissent tous » : Micheline répétera cette formule une heure plus tard environ, quand un autre passant vient lui parler à plusieurs reprises pendant que la maraude est vers nous. Ce passant lui demande notamment depuis quand elle est sur cette place, si ce n'est pas trop dur de vivre ainsi ; Micheline lui répond que si et que c'est la société qui laisse ainsi à leur sort des femmes âgées. Une fois ce passant parti, je lui demande si elle le connaît. Micheline me répond alors en reprenant la formule : « Ils nous connaissent tous, oh là là ! ». A l'évidence, ce n'est pas exactement une réponse à ma question. Mais je n'ai pas insisté. La répétition de cette formule, associée aux salutations, indique que l'interconnaissance, même si elle n'est pas réciproque, participe aux yeux de Micheline à son acceptation dans le quartier. Un camion poubelle passe quelques minutes plus tard, un éboueur la salue, elle répond, puis commente à mon attention :

« Micheline : allez, donc, il m'fait un signe tous les jours.

Enquêteur : ah il vous a saluée ?

Micheline : oui, tous les jours. Ben on est visible, quand même ! (on rit) »

Ces échanges avec des passants, même quand ceux-ci lui sont inconnus, sont aussi des moments de justification de sa situation, pointant une injustice. Ainsi, pendant que la maraude du

Samusocial de Paris est présente, un homme, d'environ 45 ans, maigre, traîne autour de nous. Puis il vient directement parler à Micheline, à un mètre d'elle, sans me regarder :

« Passant : bonsoir, eh bah vous avez pas de quoi avoir froid (elle commence à acquiescer, il la coupe). Ça fait longtemps que vous habitez là ?

Micheline : oh oui, ça fait 4 mois.

Passant : 4 mois que les gens vous laissent comme ça ? Eh ben dis donc.

Micheline : ben la vérité. Depuis début juillet.

Passant : ah là là. Sous la chaleur, tout ça ? Eh ben dis donc.

Micheline : et la pluie ! Et deux vieilles femmes ! Et y a personne qui...

Passant (montrant à côté d'elle sur le muret) : et là il y a quelqu'un ?

Micheline : pour l'instant non.

Passant : ah d'accord.

Micheline : mais, et vous êtes du quartier ?

Le passant répond des phrases incompréhensibles desquelles surnage le mot « amateur ». Elle fait semblant de comprendre. Il s'éloigne. Elle commente ensuite (peu audible) sur la répétition vaine, je comprends, de ce type de salutations. L'homme revient lui parler une minute plus tard :

« Passant : et vous avez pas moyen d'avoir un logement ?

Micheline : bah non, y a pas de solution, y a pas de proposition.

Passant : et comment vous avez, ah, entassé tout ça ?

Micheline : ah oui, vous avez vu ! C'est incroyable ! Mais c'est pour tromper l'ennemi, y a que des choses qui n'ont aucune valeur.

Passant (regardant les membres du Samusocial de Paris) : ils sont gentils, de vous avoir amené un café, ils sont gentils les gens.

Micheline : ah, le samu social, oui...

Passant : le samu social, c'est quand vous avez un problème, que vous êtes blessé...

Micheline (ne tenant pas compte de sa dernière phrase) : ah ils ont toujours été bien. Ils sont partout, même en province »

Cette pratique ordinaire de la salutation et de la causerie qui l'accompagne dans certains cas peut prendre la forme d'un véritable travail quand elle s'accomplit de façon répétée, donnant à voir une sorte de discipline. Parler de travail vise à souligner la constance avec laquelle cette pratique de salutations peut être faite. La salutation consiste d'abord à veiller sur les mouvements qui ont lieu autour du lieu où la personne dort : flux des passants, flot des véhicules. Il s'agit aussi de veiller sur les arrêts inhabituels, comme le stationnement de véhicules ou l'installation d'autres personnes pour dormir à proximité. L'accomplissement de ces salutations depuis son lieu de sommeil prend alors la forme de « rites positifs » (Durkheim, 1998) ou « échanges confirmatifs » (Goffman, 1973). Quand le lieu de sommeil devient ainsi une scène rituelle, il se voit continûment défini et reconduit comme lieu de vie toléré, voire légitimé.

Pendant que je suis devant sa cabane, Thierry manifeste une vigilance soutenue vis-à-vis de son environnement immédiat. Il ne cesse de scruter le moindre passant, pédestre ou véhiculé. Quand celui-ci est une voiture de police, il se tient prêt à faire un signe de tête en cas de salutation de la part des agents (ce qui arrive). Sinon il observe jusqu'à ce que le passant sorte de son champ de vision, sans tourner la tête, tout en continuant à parler avec son interlocuteur.

Lamine m'explique quant à lui son fort attachement au « regard des gens ». Cet attachement s'observe par ses pratiques, soutenues, de salutation. Pendant que je suis à ses côtés pour

l'entretien, Lamine répète 36 salutations en 125 minutes soit une salutation toutes les 3 minutes et 30 secondes en moyenne (**Encadré 3**). De façon systématique, il cherche à attraper le regard des passants. Par exemple, alors qu'il me parle de son ami Momo le footballeur, il guette les faits et gestes des éboueurs des poubelles de verre. Il croise alors le regard d'un des éboueurs. Celui-ci le salue :

« Éboueur 1 : ça va mon ami !

Lamine : ça va !

Éboueur 1 : la forme ?

Lamine (levant le pouce droit en guise de réponse. Tout en continuant à suivre du regard l'activité des éboueurs, il continue sur les raisons qui expliquent, selon lui, que Momo va à la Mie de Pain et lui non) : de toute manière, Momo, il les calcule pas, les autres, il est bourré pour dormir (Un autre éboueur l'interpelle).

Éboueur 2 : ça va ?

Lamine : à l'aise !

Éboueur 2 : quoi de neuf ?

Lamine (écartant le bras droit d'un ton faussement désolé, un sourire en coin, manifestant le caractère routinier de la réponse) : c'est la merde ! »

Encadré 3. Compter pour donner à voir un travail d'ancrage

L'approche ethnographique ne repose pas sur les mêmes règles de généralisation que les statistiques. Cela ne signifie pas que compter soit inutile dans une observation qualitative (Peneff, 1995). Ainsi ai-je compté le nombre de salutations accomplies par Lamine pendant l'entretien enregistré.

Pendant que je suis assis à côté de lui, les salutations se répètent à une fréquence élevée (en comparaison à ce que j'ai observé chez d'autres personnes sans abri sédentarisées). Elles suivent un rythme non régulier, ce rythme dépendant du flux des passants et de l'interconnaissance qui relie ces passants à Lamine. Pour précision, l'entretien s'est déroulé entre 12h30 et 14h35. Nous sommes tous les deux assis par terre, tournés vers le trottoir, adossés à une porte de local, dans un renforcement qui nous protège de la pluie qui revient par intermittence.

Par ce comptage et l'attention aux temporalités auxquelles ces salutations sont accomplies (les minutes indiquées sont celles de l'enregistrement), est rendu sensible le *travail* que Lamine accomplit :

- Autour de 8'40 : je souligne qu'il n'arrête pas de saluer les gens, au moins 5 fois en 10 minutes, par des gestes de la main et des hochements de tête. Il confirme : « y a des enfants, ici, je les ai vus naître ! » (8'47) ;

- 9'30 : il suit du regard un homme, noir, qui marche en titubant légèrement. Quand il passe devant nous, il l'interpelle « Bonjour papa, ça va ? » et l'homme répond « bonjour papa ». L'homme se cogne légèrement contre le mur, sur sa droite, et continue son chemin. Lamine, comme pour m'expliquer : « lui, il est aveugle. Le pire, c'est qu'il est aveugle (moi : ah d'accord). Maaais ça va, heu (moi : il avait pas de canne, là) oui, rien ! Il est comme ça, il marche, il tâte (en mimant, les mains en avant) (moi : il tâte !). Maintenant, il m'appelle papa, donc voilà ! » ;

- 11'56 : à un passant : « Bonjour » ;

- 17'23 : un passant le salue, il répond « salut baba » ;

- 26'59 : un homme qui passe : « ça va Lamine ? », « ça va » ;

- 28'40 : un rapide « ça va ? » auquel il répond par un geste ;

- 32'30 : salutation d'une femme, elle lui dit « ça va ? », il répond « ça va mama ? », elle répond « oui » ;

- 36'22 : une femme qui passe lui dit un « bonjour » qui manifeste l'habitude, il répond sur le même ton habitué « bonjour » ;

- 39'13 : « bonjour ma grande » à une jeune femme qui l'a salué d'un sourire ;

- 42'49 : Lamine interpelle « salut Kamel, ça va ? », Kamel répond « ça va et toi ? », et Lamine « bien » ;

- 51'15 : « salut Lamine », dit une jeune femme en passant, « salut ma grande ! » ;

- 1h00'50 : « bonjour Lamine, comment tu vas ? » (un jeune homme), « ça va ? », « ça va bien, et toi ? », « ça va », « si tu veux un croissant ou un pain chocolat, après, passe ! », « y a pas de problème, je passerai ! », « si tu veux une boisson ou un sandwich, tu passes », « d'accord », « là j'ai trop de monde, c'est un peu le rush, mais quand c'est fini, tu passes » (il me salue, je lui rends la salutation), « mais quand c'est fini, tu passes ». Il s'éloigne. Lamine commente : « ah c'est le rush ». Je demande : « c'était qui ? », « bah c'est le fils du patron de la boulangerie ! », « ils vous donnent souvent à manger ? », « oui, enfin c'est quand j'ai envie d'y aller ! Sinon des fois il vient et il me ramène directement » ;

- 1h02'23 : « bonjour ! Ça va ? » (une jeune femme) ; « ça va, ma grande » ;

- 1h02'30 : « maman Madeleine, ça va ? » (à une femme âgée qui peine à traverser la rue et à remonter sur le trottoir) « nan, j'ai du mal à marcher ». Il me dit en aparté : « maman Madeleine elle aime pas marcher ». On la regarde progresser difficilement. Je demande à Lamine : « elle a mal au dos ? », « elle a mal partout, oui ». On la regarde encore, elle s'apprête à monter sur le trottoir, elle geint tout en s'efforçant d'avancer. Lamine lui conseille : « tout doucement, maman Madeleine ! ». Elle répond, continuant son effort : « je souffre ! J'en ai marre de souffrir. Je suis allée au docteur tout à l'heure mais c'est pareil ! J'ai toujours mal. Oh dis donc. J'ai toujours peur de tomber ! ». Lamine : « fais attention, maman Madeleine ». Alors qu'elle s'éloigne, Lamine commente à nouveau : « notre doyenne. C'est la seule qui m'engueule », « ah oui, c'est elle ! Je me souviens, vous me disiez l'autre jour. Pourquoi elle vous engueule ? », « soit parce que je bois, soit parce que mon pantalon il est tombé... Mais franchement, à son âge, elle a toujours son appartement, elle veut pas aller en maison de retraite », « elle vous l'a dit ? », « oh oui, à moi elle me l'a dit ! » ;

- 1h03'45 : « bonjour » (une jeune femme), « bonjour ma grande » ;

- 1h09'31 : « bonjour Marie ! » (à une femme de l'autre côté de la rue), elle répond « ça va ? », « ça va ! ». Il commente : « elle va à l'église », « ah bon ? », « ben oui, elle va à l'église ! Marie elle va toujours à l'église ! Alors, eux ils veulent me forcer à aller à la mosquée (montrant du doigt un homme en haut de la rue) çui là, qui est là-bas, devant le petit restaurant. Celui qui est d'aplomb. Il me dit « faut aller à la mosquée » », « et vous n'y allez pas ? », « moi je vais nulle part. Alors, s'il faut aller à la mosquée, je vais y aller. C'est mon devoir. Dans la religion c'est quand même un devoir ! Alors tu peux pas te voiler la face, faut y aller ! », « vous y êtes déjà allé ? », « oui, bien sûr. Pour les grands événements. La semaine dernière, pour l'Aïd. Mais j'y ai pas été. C'est pas bien de ma part... C'est pas bien de ma part » ;

- 1h10'26 : un homme le salue, il répond « ça va baba » ;

- 1h15'40 : une jeune femme le salue en souriant, il répond « salut ma grande » ;

- 1h16'22 : à deux jeunes hommes « salut les jeunes ! » ;

- 1h22'37 : une femme plutôt jeune, d'un ton assuré « salut Lamine ! », « salut, ça va ? », « ça va ? » ;

- 1h30'35 : Lamine, d'un ton sûr « salut baba », et l'homme répond « salut ça va » ;

- 1h31'45 : il hèle une femme alors qu'elle s'approche de nous : « Mamé ! », elle s'approche encore : « comment va, Mamé ! », « ça va ? », « ça va bien », « tant mieux alors. J'ai pas pris de cigarettes aujourd'hui, ça fait deux mois que je suis... Je suis revenue que vendredi soir de vacances. Alors, au mois d'août, j'ai été voir mon fils, et puis au mois de septembre, j'étais en Bretagne. Voilà. Et hier je vous ai pas vu. Vous étiez pas là ? », Lamine réfléchit « heu... », « de l'autre côté, non ? », « heu, je devais être là mais on me voyait pas », « ah bon (d'un ton

dubitatif). Mais faut dire qu'avec le temps qu'il fait, faut pas attraper froid », « exactement ». Un homme salue Lamine et lui donne un sandwich (voir salutation suivante). Mamé dit, une fois l'homme parti « bon, je te laisse, au revoir (me regardant), au revoir monsieur ». Lamine répond : « salut Mamé ». Lamine commente alors : « Mamé ! Elle aussi c'est une doyenne ! Elle est trop marrante. Je l'aime beaucoup » ;

- 1h32'24 (pendant que Mamé est encore avec nous) : un homme s'approche « Lamine ! Comment ça va ! », « ça va », « ça va bien ? (Il lui tend un sandwich) Tiens, bon appétit », « merci beaucoup », « j't'en prie ». L'homme s'éloigne.
- 1h36'51 : un homme passe sur le trottoir d'en face, il salue de la main « salut Lamine ! », « salut » ;
- 1h38'26 : « bonjour » ;
- 1h39'49 : un homme qui passe le salue « salut Lamine ! », il répond « salut ! » ;
- 1h42'46 : « salut ! » répond Lamine à un signe de la main d'un passant ;
- 1h44'56 : un passant « Lamine ça va ! », « ouais », « tranquille ? » ;
- 1h45'50 : à un homme marchant sur le trottoir d'en face, il dit « ça va baba ! », « bien ? », « ouais » ;
- 1h48'14 : une femme passe, le salue du regard, il dit « ah », elle dit « bonjour », « Bonjour » ;
- 1h59'06 : à un passant qui le salue d'un signe de tête, il répond « bien ? » ;
- 2h03'45 : un homme le salue en arabe, il répond « ça va ? Malekoum Salaam ! », ils échangent trois phrases en arabe. Lamine me précise ensuite que c'est le Hej, qui travaille au restaurant.

Cette importance accordée à la salutation est redoublée par un discours réflexif qu'il explicite au cours de l'entretien :

« Lamine : tu vois, le regard des gens.

Enquêteur : ouais ?

Lamine : c'est quelque chose de terrible, quelque chose de terrible.

Enquêteur : pourquoi ?

Lamine : parce que heu !!! Tu sais pas. Tu sais pas. Tu sais pas (phrase inaudible).

Quand c'est quelqu'un que tu connais, c'est normal, il passe, il te regarde. Tu sais, c'est gênant, des choses comme ça. Eh ouais. Les gens ils se rendent pas compte.

Enquêteur : eh non, non...

Lamine : des fois, y en a, ils te regardent, et... il fait comme si il t'a pas vu. Il t'calcule pas. Minimum, dis bonjour ! Après tu peux me regarder, je regarde... La vie de la rue, c'est pas un long fleuve tranquille, hein. Jamais de la vie, hein [...] Des fois, quand je regarde les gens, on dirait des sorciers.

Enquêteur : des sorciers ?

Lamine : bah oui... Chez nous les Arabes, on tend les 5 doigts de la main (il prononce la formule en arabe, il traduit) 5 dans tes yeux. Quand on t'a regardé bizarrement. »

Lamine revient sur l'importance accordée aux considérations que lui manifestent « les gens » quand il me fait comprendre que, selon lui, son installation n'est plus problématique à partir du moment où les gens lui disent quelque chose ; en revanche, quand ils ne lui disent « rien », sa place reste incertaine :

« Lamine : avant au début aussi ici, y en avait, ils me parlaient pas. Ouais, ils me parlaient pas. Il leur a fallu du temps. Et c'est comme quand j'étais à... avenue Victoria. Mais là-bas, c'est pas pareil, parce que là, je dormais sur une bouche d'aération mais en face de moi, il y avait... heu... l'école de... heu... comment elle s'appelle... hôpitaux de Paris, truc de Paris, hôpitaux de Paris, assistance publique. Eux, aussi, ils ont pris du temps avant de me connaître. Après ils me disaient plus rien.

Enquêteur : au début, ils étaient pas sympas ?

Lamine : non non non ! (salutation). Mais avant ici aussi ils me parlaient pas. Ils me parlaient pas. Il leur a fallu du temps. Après ils me parlaient. C'est comme les élèves de l'INSEEC [école de commerce située à proximité]. C'est idem »

La tolérance publique dont bénéficie Lamine est le fruit d'une activité, répétée, qui s'inscrit dans la durée et qui n'a rien de mécanique. Mais elle existe, observable et vécue comme telle par le premier concerné.

b. Le travail de propreté

Une autre activité favorise une tolérance publique. Elle peut, dans certains cas, être pratiquée sous la forme d'un travail, discipliné : l'entretien de la propreté du site où les personnes dorment. Les personnes aménagent et arrangent ainsi un « chez soi » (Pichon *et alii*, 2010), ce qui a pour effet de produire une aisance et contribue ainsi à la familiarité ressentie dans l'espace du sommeil (voir *infra*, la partie D)). Mais ce travail de la propreté a aussi pour justification la nécessité de respecter une règle d'hygiène, afin que les passants, habitants et forces de l'ordre reconnaissent cet effort et acceptent plus facilement leur installation.

Mathieu évoque à plusieurs reprises au cours de l'entretien son souci pour présenter une face acceptable aux gens, ce qui s'entend dans l'insistance avec laquelle il rappelle qu'il fait en sorte que son emplacement soit *propre*. Il souligne que Louis, le vieil homme de 80 ans avec qui il partage l'emplacement, fait tous les jours le ménage.

Thierry aussi manifeste un souci pour la propreté de « son domaine » pendant que je suis en train de parler avec lui. Lui et deux de ses compagnons de rue sont en train de boire une bière. Celui qui est en face de moi, le plus jeune, se lève pour nous quitter. Thierry le rappelle immédiatement à l'ordre en lui tendant le sac en plastique qui fait office de sac poubelle. Il explicite alors la règle selon laquelle il faut veiller à ne rien laisser de sale, pour ne pas que les « flics d'à côté » n'aient de motif pour les déplacer.

Le souci pour la propreté est également invoqué par Abdel et Icham lors de notre visite dans leur local électrique, situé sous un pont des quais de Seine. Avec la maraude de l'Unité d'assistance aux sans-abri (UASA), nous arrivons autour de 9h. L'un des agents frappe à la porte en taule, en annonçant la Mairie de Paris. Abdel ouvre en dénouant une corde qui permet de fermer le local de l'intérieur. Alors que je discute avec Abdel et que j'apprends quelques informations sur son parcours d'habitat récent, un passant fait faire ses besoins à son chien, à quelques mètres de l'entrée du pont, et repart, sans ramasser l'excrément. Un des agents de l'UASA hèle le passant, qui, surpris, se retourne. S'ensuit alors une discussion tendue entre l'agent, zélé dans l'application de la règle, et le promeneur, réticent à obéir et donc à ramasser la déjection (étant donné qu'il n'a pas prévu de sac). Les deux hommes s'éloignent un peu pour terminer l'interpellation, qui se conclura par le ramassage, dans un mouchoir, de l'excrément par le promeneur. Pendant cette interaction, Icham commente : « C'est toujours pareil ! C'est dégueulasse, ça, et après, les gens ils disent que ça pue, tout ça, et que c'est qu'à cause de nous. On dit que.... Que c'est nous qui sommes sales, alors que c'est eux, là, les bourgeois, avec leurs chiens ». Sans sur-interpréter la bonne ou mauvaise foi d'Icham, qui peut aussi mettre en avant son souci pour la propreté de l'espace face à des agents qui évaluent la viabilité de leur installation illégale, j'observe que l'espace du pont est propre ; ce que relèvent aussi les deux

agents de l'UASA pour rassurer Icham après l'interpellation : « Mais oui, on sait bien que vous, vous faites gaffe ».

c. La bienveillance de l'environnement comme source du sentiment de protection

Salutations, propreté, respect global des règles de la civilité, et même parfois interconnaissance soutenue : l'installation est alors susceptible d'être accompagnée d'un sentiment de protection, produites par tout un ensemble d'attitudes bienveillantes de la part des passants (individuels ou institutionnels comme les forces de police ou les services mobiles d'assistance) ou des habitants du quartier. Dans ces cas-là, la publicité peut être plus protectrice que le retrait. Dans la recherche de la protection, cette tension est évoquée à répétition dans les récits des personnes ou les enquêtes : trouver un lieu caché, à l'abri des regards, peut procurer un sentiment d'intimité plus grand, mais cela peut aussi accroître la vulnérabilité vis-à-vis des attaques, quand la cachette est démasquée par des individus engagés dans une action hostile (Hopper, 2003, p. 102-103) :

« Long periods of uninterrupted sleep on the street were difficult to come by. The most effective means of ensuring this was to find a berth in some hidden spot, off the track of patrolling cops, maintenance workers, or passersby. Clandestine refuge came at the cost, however, of greater vulnerability to robbery and assault. Surviving on the street meant a continuing effort to weigh the privacy of unprotected sanctuary against the security (and likely harassment) of open public spaces. »

Micheline, installée avec sa sœur en plein milieu d'une place publique, reste pendant la journée « pour garder les affaires », pendant que sa sœur est partie mendier à Bourse, là où « ça gagne plus ». La présence de ce petit bout de bonne femme, toute frêle malgré sa gouaille à la Arletty, suffit à écarter les dangers pesant sur la sécurité de leurs biens. De fait, elle se dit « bien protégée » sur cette place située dans le Nord de Paris, en comparaison du précédent espace public où elle habitait avec sa sœur, dans un quartier plus riche, entre Bastille et Châtelet :

« Micheline : moi J'aime tout le monde, ici. Oh là, oui, oui. Y a du monde qui descend de là-haut, enfin j'sais pas.

Enquêteur : et à Saint-Paul c'était pas pareil, alors ?

Micheline : oh là, vous voulez rire ? On est restées parfois deux jours sans manger.

Enquêteur : ah ouais...

Micheline : ben oui. Mais c'était pas pareil à Saint-Paul. Vous connaissez pas Saint-Paul ?

Enquêteur : si, mais c'est un quartier bourgeois.

Micheline : eh ben voilà. Moi j'aime bien quand, comment on appelle ça, quand il y a de tout. Les bourgeois, c'est pas mon genre ! C'est ça qui est bien, quand c'est populace. Voilà

Enquêteur : et les gens sont plus sympas ici qu'à Saint-Paul ?

Micheline : ils sont gentils. A Saint-Paul, ils nous embêtaient tout le temps. Ici ils nous laissent tranquilles, vous l'avez vu vous-même (j'acquiesce) Ben oui ils nous laissent tranquilles. Des fois, y a des gens jusqu'à 4h du matin, mais enfin y a rien. La police elle tourne, mais enfin ça va.

Enquêteur : et la police, elle ne vous embête pas ?

Micheline : ben non, c'est ça qu'j'comprends pas ! (je ris) Ailleurs les autres, ils se seraient pas gênés.

Enquêteur : à Saint-Paul, ils vous embêtaient ?

Micheline : ben oui, ça les gênait qu'on soit dehors. Mais là ça va. [...] (me montrant les voitures tournant autour de la place) Voyez, y a du monde quand même.

Enquêteur : oui, ça circule.

Micheline : ça circule, avec Pigalle, tout ça... Et ceux qui habitent là, ils sont bien. »

Pendant qu'on est avec elle, une voiture de police fait plusieurs fois le tour de la place sans manifester de suspicion à leur égard (pas d'arrêt, pas de ralentissement ni de regards ostensibles que j'aie pu repérer). Quelques minutes plus tard, une voiture s'arrête le long de la place, et un jeune de type Arabe lui donne un sac en plastique dans lequel il y a un sandwich emballé dans de l'aluminium.

La bienveillance pour Micheline est aussi rendue sensible par une chaise, posée au milieu des sacs, qu'elle désigne comme un exemple de l'hospitalité qu'elle ressent dans ce quartier :

« Micheline : ça c'est un marabout qui m'a donné la chaise.

Enquêteur : un marabout ?

Micheline : y a plein de marabouts dans le quartier.

Enquêteur : et ils vous ont donné la chaise ?

Micheline : oui, le soir ils me la prêtent, pour la nuit.

Enquêteur : juste pour la nuit ?

Micheline : oui, y en a 4-5 qui... Et ils gagnent de l'argent, ouh là là ! Ils savent pas parler français mais entre eux, hein. Je les vois souvent aller chercher de l'argent (je ris) [...] C'est des marabouts, ceux qui disent les aventures, alors ils doivent nous porter chance, parce qu'ils ont un fluide (elle explose de rire, contente et incroyablement à la fois). Peut-être hein, faut y croire (elle demande ensuite un blouson à l'équipe de maraude qui m'accompagne). »

Cette bienveillance est d'autant plus sensible que les individus ont une forte réflexivité concernant la fragilité de leur corps et de la proximité de la mort. La mort est venue dans tous les entretiens que nous avons eus pendant l'automne 2015. Quand Lamine l'aborde, il parle d'abord de ses anciens compagnons de rue qui sont morts, l'un d'une cirrhose du foie, l'autre du froid extrême, l'autre d'une chute. Il explicite ensuite sa lucidité vis-à-vis de sa propre mort. On comprend à demi-mots que le gérant du café situé à quelques mètres de son emplacement, où il est allé pendant des années et qu'il connaît bien, lui a sauvé plusieurs fois la vie en alertant les pompiers :

« Moi je sais qu'à un moment donné, un arrêt cardiaque, c'est vite arrivé, hein. Heu... Devant le café La Mère Michel, combien de fois je suis tombé. Raide (silence de 5 secondes). Après les pompiers viennent, ils t'amènent à l'hôpital. Et voilà ! »

d. La sédentarisation comme point fixe favorisant des visites (familles, habitants, médias)

La sédentarisation peut entrer dans un cercle de légitimation de l'installation quand elle est associée à l'interconnaissance avec des passants et habitants du quartier. Le fait d'être installé au même endroit peut les habituer à cette présence et susciter des réactions positives, qui contribuent à leur tour à légitimer cette présence et ainsi à la renforcer.

Thierry constitue un exemple d'acceptation dans un quartier par la diversité des visites dont il fait l'objet. Quelques jours avant ma venue, les « gens de l'église » lui ont fêté son anniversaire

(ses 48 ans), en lui apportant des gâteaux avec des bougies à souffler. Un des membres de l'association paroissiale du quartier a ouvert une bouteille de mousseux, « discrètement pour pas ramener les flics. Il en a à peine bu, il m'a refillé sa part de gâteau, il disait qu'il était barbouillé ». Ce geste l'a beaucoup « touché ». Pendant l'été, c'est sa fille, de 15 ans, qui est venue lui rendre visite dans sa cabane. Sa sédentarisation, remarquée par les professionnels de l'intervention sociale en raison de sa durée, est enfin le support de visites médiatiques. Thierry est ainsi au cœur d'un film documentaire, dont il est (également) à l'affiche, assis au bord de sa cabane. De cette coopération, il dit avoir reçu un DVD du film, qu'il a envoyé à sa grand-mère. Il ne sait pas si elle l'a regardé ou non.

C'est aussi le cas de Lamine : sa sédentarisation prolongée sur une plaque de chaleur fait de lui un sujet privilégié par les médias, dirigés vers lui par les intervenants sociaux. Les interviews qu'il a données à la télé et aux journalistes du *Parisien*, en en faisant la Une quelques années avant notre entretien, ont d'ailleurs occasionné une brouille avec ses relations familiales. L'anecdote qu'il raconte donne à voir comment la tolérance publique est mouvante, parfois conflictuelle, mais existante, avec des relations familiales et amicales maintenues malgré la situation de sans-abrisme, et peut-être grâce, en partie, à la situation de sans-abrisme sédentarisé.

Il commence dès le début de l'entretien par l'histoire de la brouille avec son frère. Il est passé à la télé, et par conséquent, sa situation a été connue : « c'est allé jusqu'au bled », en Algérie, d'où sont originaires ses parents. Et à ce moment-là, son frère, qui habite à la frontière du 18ème arrondissement et d'Aubervilliers, est venu le voir pour lui dire qu'il faisait honte à leur mère. Lamine enchaîne alors sur le fait que « c'est vraiment des salopards ». A la mort de son père, il y a 4 ans, déjà, ils ne l'ont tenu au courant que 23 jours plus tard :

« Lamine : 23 jours après ! Alors que tout le monde sait que je suis là [...] En plus j'avais fait la Une du *Parisien*. Ils faisaient un reportage sur les gens de la rue. Et tout le monde, dans ma famille, du plus petit au plus grand, lit le *Parisien*. Donc ils étaient obligés de savoir où j'étais. Et ? Non non non non non non non non non non. 23 jours après. Et c'est un de mes neveux qui m'a appris la nouvelle. [...] Et pourtant, mon père, il m'avait prévenu : ne fais confiance à personne, parce que, quand je vais mourir, ils ne vont rien te donner. Ça n'a pas loupé ! Il [son frère] a signé à ma place, et me voilà à poils. Je peux pas l'oublier. Même sa femme elle lui parle pas : ce que t'as fait à ton frère, je peux pas l'oublier ».

La femme de son frère est « une femme bien », « très très gentille ». Elle lui a dit : « ce qu'il t'a fait mon mari, j'accepte pas ». Les rapports avec son frère avant cet épisode de l'héritage n'étaient pourtant pas spécialement tendus :

« Lamine : c'était "normal, quand j'le voyais, quand j'le voyais. Quand j'allais voir ma mère, à la maison dans le 19è [avenue de Flandre], des fois il était là (silence de 3 secondes). Ma mère, elle me dit : il faut lui dire bonjour. Mais ça va pas non ? Il m'a tout pris !!! Il a pris tout l'argent. J'me fous, c'est que matériel, mais il a tout pris : l'argent, l'appartement, tout. Je me suis retrouvé sans rien, comme ça. J'm'en fous, j'avais rien. J'me suis posé la question mais en fait y a pas vraiment de réponse : voilà, il aime l'argent, et moi j'm'en fous de l'argent [il évoque ensuite son usage de l'argent, pour s'acheter tous les jours le *Parisien* et une bouteille au commerce de la rue] J'pense qu'à mon avis, quand il s'regarde dans la glace, mon frère, il doit être mal, hein (silence pendant 2 secondes, il murmure dans sa barbe, puis enchaîne, plus distinctement). Y en

a un qui lui parle plus, il habite juste là (il indique du menton l'immeuble en face), au numéro 19 [de la rue où Lamine est installé]. C'est... un ami d'enfance.

Enquêteur : d'enfance en France ou en Algérie ?

Lamine : ben en France !

Enquêteur : vous êtes né où, en France ou en Algérie ?

Lamine : Al... En France ! A Lariboisière.

Enquêteur : un vrai parisien, quoi.

Lamine : alors, mon ami d'enfance, il m'a dit « tu sais, Lamine, dans le quartier, personne lui serre la main, personne lui parle [...]. Ils lui ont dit « ce que t'as fait à ton frère, c'est pas bien » »

Lamine, pourtant présenté comme un emblème de la désocialisation par certains cadres du Samusocial de Paris, a donc des relations avec des gens du quartier, mais aussi avec sa famille ; malgré des complications avec son frère. Ce sont ses neveux, qui habitent quai de Jemmapes, qui passent régulièrement le voir pour lui donner des nouvelles, notamment de sa mère.

3) Entretenir de bonnes relations institutionnelles (police, assistance, services municipaux)

Le fait que l'installation dans un espace public soit illégale n'entraîne pas mécaniquement une sanction de la part des pouvoirs publics. L'enquête sur le sans-abrisme sédentarisé fait voir au contraire une multiplicité d'arrangements de cette illégalité, entre tolérance minimale et légitimation à force de rencontres et de dons. Trois acteurs institutionnels sont principalement concernés : forces de police, services mobiles d'assistance, services municipaux, notamment d'hygiène.

La situation de tolérance minimale consiste à n'être visible d'aucun de ces acteurs ; les personnes bénéficient alors d'une forme de tolérance, qui est l'ignorance. Le choix de l'espace est alors crucial. Celui-ci doit correspondre à un « espace marginal » ou « transitionnel » (Snow et Mulcahy, 2002), c'est-à-dire un espace où les intérêts politiques et économiques des pouvoirs publics et des acteurs économiques ne sont pas investis. Ainsi peut se comprendre pourquoi certains espaces comme les talus d'un périphérique, les tunnels et souterrains non utilisés ou en travaux, des immeubles non occupés, certaines rues peu fréquentées ou encore des parties non aménagées des bois sont investis comme espaces de sédentarisation, comme l'explique Gérard pour le bois de Vincennes : « Dans le bois, t'es tranquille. Les flics, les gardes forestiers ils passent. Ils demandent « Tout va bien ? » et puis voilà. Ils te font pas chier ».

Dans d'autres cas, les personnes initient explicitement une relation suivie avec ces divers acteurs institutionnels, qui le leur rendent plus ou moins intensément par une confirmation publique de leur installation. Les interventions des équipes mobiles, notamment par « l'inversion de la relation de guichet » qu'elles accomplissent (Gardella et Le Mener, 2011) peuvent ainsi se faire non seulement sur le registre de la fourniture de ressources (étant alors des supports d'autonomie hors hébergements sociaux) mais aussi sur le registre de l'interconnaissance personnelle (Ravon, 2007 ; Gardella, Le Mener et Mondémé, 2006 ; Cefai et Gardella, 2011). Nous avons croisé des exemples de ce type de relations de sociabilité entre personnes en situation de sans-abrisme sédentarisé et services mobiles d'assistance. Certaines

personnes nous ont ainsi dit avoir des affinités plus importantes avec certains maraudeurs que d'autres. Des conversations, avec une certaine symétrie dans l'échange, ont été observées, comme entre Micheline et l'infirmier d'une équipe mobile du Samusocial de Paris.

Prenons plus spécifiquement le cas de Thierry, qui donne clairement à voir comment une sédentarisation peut se faire en prenant appui sur des acteurs institutionnels, qui sont dans d'autres cas acteurs de déplacements contraints (voir III.C) ou parfois, selon certains chercheurs en sciences sociales, de stricts vecteurs du nettoyage des espaces publics urbains (Terrolle, 2004).

Lorsque je suis allé le voir, Thierry dit avoir appelé ce jour le 115 pour qu'une équipe vienne. Plusieurs documents attestent de ses appels répétés au 115 depuis 10 ans (les appels ont commencé en 2005) sans qu'il ne demande pour autant une place en hébergement. La travailleuse sociale de l'EMA avec laquelle je suis venu me confirme ce fait lorsque nous parlons de Thierry. Je leur livre mon sentiment sur le fait qu'il attend de la reconnaissance de la part des EMA : il semble attendre qu'elles lui montrent régulièrement qu'elles savent qu'il existe. La travailleuse sociale me répond avec un sourire qu'effectivement, ils savent que Thierry existe, et qu'il a souvent appelé le 115 simplement pour qu'une équipe passe le voir pour discuter. Mais le problème, me dit-elle, est que lorsque Thierry discute, cela ne prend pas vraiment 5 minutes, sous-entendant que les discussions pour lesquelles il appelle sont de trop longue durée pour les équipes.

L'interconnaissance institutionnelle peut parfois conduire à une inflation de visites, notamment pendant les périodes dites hivernales (entre le 1^{er} octobre et le 31 mars) :

« Lamine : tu vas voir, là on est... en octobre. Octobre. Après c'est quoi, novembre ? Après ça va être branle-bas de combat. Tu vas voir que ça va être le branle-bas de combat.

Enquêteur : comment ça se passe quand c'est le branle-bas de combat ?

Lamine : ah ben, là, tu vois carrément toutes les associations : Un Autre Monde, le Samusocial, la Croix rouge, tu vois tout le monde. Ils ont peur qu'on meure. Oh tu les vois tous, tu les vois tous. J'connais bien. J'ai l'habitude, chaque année... Mais des fois, heu... J'ai pas envie de les voir ! (je ris) J't'le dis, moi des fois, j'ai pas envie de les voir.

Enquêteur : quand vous avez pas envie, vous leur dites quoi ?

Lamine : je leur dis « circulez, y a rien à voir » (je ris). Qu'est-ce que tu veux que je leur dise. D'abord, ils viennent avec leurs voitures.

Enquêteur : y en a qui vous connaissent, personnellement, dans ceux qui viennent vous voir. Quand on est venu la semaine dernière avec le Samusocial, ils vous connaissaient tous.

Lamine : ah ben quelque part, c'est normal. C'est normal. C'est l'habitude, je te dis, de me voir. Quand j'avais ma petite amie... Bon, maintenant, paix à son âme, elle est morte. Pauvre fille, va (il parle alors du cimetière de Thiais pour les indigents). Mais moi, ça se passera pas comme ça. Si je décède, Eric, du Samusocial, il va prévenir ma famille, et je serai rapatrié au bled.

Enquêteur : ah ouais ?

Lamine : ouais c'est sûr ! Ils vont pas m'enterrer ici ou quoi. Au bled. Eh ouais, c'est la tradition. Je vais pas être enterré ici ! »

Lamine précise à ma demande qu'il n'a pas de préférence pour telle ou telle association, mais que c'est plutôt des affinités individuelles :

« Lamine : Eric, tu vois, bon ça fait des années qu'il me connaît. Puis de toute manière, toutes les associations, ça se ressemble. Il n'y a pas de préférence à avoir. Ils viennent pour t'aider, ça s'arrête là. Qu'est-ce que tu vas vers les préférences. J'aurais pu te dire les Restos du Cœur ; ils sont très bien ! Eux aussi, ils passent quand ils veulent, ils passent quand ils veulent. Un Autre Monde. T'as même le Secours islamique [...] Ils t'amènent à manger. Un Autre Monde, très bien aussi... »

Le fait que l'individu, en dormant sur un même LNPPH, ne reçoit ni mépris ni rejet mais des formes, variables, de tolérance, voire de considération publique contribue ainsi à prolonger la sédentarisation sur ce même LNPPH. Ce site peut alors se peupler de figures auxquelles l'individu s'attache et qui contribuent, en retour, à lui attribuer des rôles auxquels il s'attache aussi et qui le font tenir.

4) Relations groupales : l'espace du sommeil comme support de sociabilité

Enfin la tolérance produite par les relations avec les utilisateurs et les institutions favorise le déploiement de liens réguliers avec d'autres personnes sans domicile, qu'elles soient sans abri aussi ou en hébergement social. Un réseau de sociabilité peut s'organiser, plus ou moins dense, plus ou moins séparé des réseaux d'assistance, plus ou moins durable. La vie à la rue peut être associée au plaisir de l'échange (Gaboriau, 1993 ; Girola, 2007 ; Pichon, 2007 ; Cefai et Gardella, 2011 ; Lion, 2012 ; Bruneteaux, 2016). Cette caractéristique est importante à prendre en compte, quand de nombreux travaux réduisent la situation de sans-abri à une « rupture des liens sociaux » (Paugam, 1993) voire à une « désocialisation » (Duvoux, 2009). Or il est crucial de considérer que les personnes sans abri appartiennent aussi à des groupes et agissent au sein de collectifs ; même si ceux-ci peuvent apparaître comme plus éphémères et fragiles que d'autres groupes sociaux comme l'univers professionnel ou familial.

Cette intégration prend notamment la forme d'attribution de surnoms (Le Roux, avec Lederman, 1998, p. 159) :

« " Yves. Je m'appelle Yves ". C'est mon prénom. J'y tiens. Je m'y accroche. Quand on me demande comment je m'appelle, je réponds toujours : " Yves ". J'y tiens d'autant plus qu'on l'a oublié. Dans la zone, les uns m'appellent " Majorette ", parce que j'ai l'habitude de boire des majorettes, ces grandes bouteilles en plastique de mauvais vin, et les autres : " Le roi des vignes ". En souvenir de mon projet, non réalisé, d'aller faire les vendanges, l'année dernière.

Dans la zone, on prend un pseudonyme. Le plus souvent, c'est l'intéressé lui-même qui s'adjuge une nouvelle identité. " A partir d'aujourd'hui, je m'appelle Papillon ". " Et moi, Camembert ". " Et moi, Péniche ". " Et moi, Roule-ta-caisse ". Ces sobriquets se réfèrent généralement à une anecdote, une situation, un événement. Ils sont tellement ancrés dans l'esprit de tous que personne ne cherche à en connaître l'origine. »

Dans les anecdotes de Lamine concernant ses « lieux » émergent plusieurs figures qu'il a connues dans la rue. Quand il était avenue Victoria, il avait notamment une relation amicale avec Blanc-Blanc (« parce qu'il buvait que du blanc ») ou Jeff l'Américain ; quand il était à Clichy-la-Garenne, à côté du Mac Donald's où « sont tous les SDF », il connaissait El Mano,

un « Américain du Sud ». Depuis qu'il est sur sa plaque de chaleur dans une rue du nord de Paris, il a des rendez-vous quotidiens avec « Momo le footballeur ». Momo est un hébergé à la Mie de Pain avec qui il a sympathisé. Tous les matins, Momo vient le voir, notamment pour discuter et lui faire ses courses. Le jour où je viens faire le second entretien avec lui, autour de midi, il est étonné que Momo ne soit pas encore revenu le voir. Il pense qu'il a dû se poser sur un banc pour « boire son coup tranquille ».

Tous les soirs, à 19h, Thierry, installé dans une cabane en bois localisée dans un souterrain d'un quartier riche de Paris, à côté d'un commissariat, se réveille et donne rendez-vous à ses amis. C'est aussi à cette heure-là qu'il me donne rendez-vous pour notre entretien. Quand j'arrive, trois hommes sont présents, comme quand j'étais passé le voir accompagné de la maraude du Samusocial de Paris. Ces hommes, il les connaît et ils le connaissent. JiPé, la cinquantaine, dort dans la cabane à côté depuis un mois. Taciturne, il est aux affaires logistiques du mini campement : pendant qu'on est là, il s'occupe de la cuisson des steaks hachés dans la poêle, il la nettoie avec une bouteille d'eau et de l'essuie-tout, noue le fil du sac poubelle et le donne à l'instant même où les éboueurs passent ; ils se saluent. Le timing m'impressionne. Jean-Marc, la cinquantaine aussi, dort avec Dédé sous un pont non loin. La cabane de Thierry est appelée selon lui « le bureau ». Par ses liens réguliers d'interconnaissance avec plusieurs organisations d'assistance (des maraudeurs du Samusocial de Paris, qui le fréquentent depuis plusieurs années, l'ont déjà vu faire la bise à d'autres membres d'associations d'aide), il demande et obtient des biens de survie au nom d'autres personnes, se sentant moins à l'aise, moins légitimes ou moins efficaces que lui pour les obtenir. Parlant d'une jeune femme pour qui il a obtenu un manteau, il me dit : « Elle, elle ose pas. J'lui ai dit que j'pouvais le faire, elle a dit « tu crois ? ». Ben oui, j'lui ai dit ! Et voilà, quoi ».

Mathieu vit sur un petit campement de trois tentes, sur le talus du périphérique ouest, avec Louis, âgé de plus de 80 ans, qui dort en alternance entre sa tente et un pont, non loin du campement. Mathieu connaît bien Louis, ils ont aménagé ensemble le campement, et se côtoient tous les jours pour prendre un café ou se coordonner pour faire la vaisselle, à manger ou le ménage. Ce campement est aussi un lieu de visites de la part de plusieurs sans-abri, notamment pour demander des vêtements (une paire de chaussette, un blouson). Après qu'un jeune, avec un accent d'Europe de l'Est, est venu lui demander une paire de chaussettes, je lui demande :

« Enquêteur : ça arrive souvent que des gens viennent te demander... »

Mathieu : ouais ! Ouais ça arrive souvent, il a même dormi ici ! Mais je l'ai viré, lui aussi.

Enquêteur : ah ouais ?

Mathieu : ah ouais ouais ouais. Il foutait rien, il vidait même pas les poubelles, il allait pas chercher l'eau, rien du tout. Ils faisaient même pas leur lit, ils rentraient à des 4, 5 heures du matin, ça dormait jusque des midi, 1 heure de l'après-midi. Ah non, hein. Alors mes armoires étaient toujours vides. Quand c'est comme ça, ça va pas. Faut pas que ça retombe toujours sur la même personne ! A la fin y en a marre !

Enquêteur : et ils sont partis sans problème ? Ils ont pas...

Mathieu : ils dorment à gauche et à droite, au palais des Congrès, ils dorment là-bas, ça vit la nuit, ça boit, ça fume. Mais c'est jeune, ça a même pas 30 ans ! Et ça ne travaille pas [...]. »

Ce campement, aménagé sur un espace marginal, a autrefois attiré plusieurs personnes, mais Mathieu raconte qu'il les a « délogés » un à un, en raison surtout de leur manque d'implication

dans la vie collective, et en particulier dans le travail de propreté. L'appartenance au groupe se régle dans ce cas en fonction des règles favorisant la tolérance publique.

Etre toléré par les autres utilisateurs de l'espace public est une condition nécessaire pour s'installer durablement, mais ce n'est assurément pas une condition suffisante à elle seule. En effet, le simple fait d'être accepté, ou du moins de ne pas être évacué, ne permet pas aux personnes de satisfaire leurs besoins en dehors de tout hébergement social ou de tout autre habitat. Pour que l'installation dure, il faut aussi que les personnes puissent trouver les moyens matériels pour répondre à leurs attentes de façon autonome vis-à-vis d'une vie en hébergement institutionnel.

C) Condition 2 : débrouille. Parvenir à utiliser les ressources de l'espace public

Une deuxième condition nécessaire de la pérennisation d'une situation de sans-abrisme sédentarisé est une capacité à trouver au sein des espaces publics les ressources pour répondre à ses propres attentes, sans passer par les hébergements institutionnels. Elle est indépendante de la première condition, dans la mesure où le fait d'être reconnu, même a minima, comme voisin public, ne garantit pas de façon automatique l'accès à des ressources aussi nécessaires que pouvoir aller aux toilettes, se nourrir, accéder à de l'argent afin de s'acheter de l'alcool ou des cigarettes. Si l'absence d'agression ou d'expulsion favorise cet accès, elle ne le détermine pas. Cet accès dépend notamment de la relation entre savoir-faire et ressources accessibles dans l'environnement. Elle engage une maîtrise, même minimale, sur son environnement.

Cette condition engage donc les capacités de débrouille, ou encore « l'anthropologie des expédients » (Hopper, 2003), que ce soit la capacité à recevoir l'aide d'assistance ou d'explorer les ressources disponibles dans l'espace investi. Plus globalement, la débrouille, parfois appelée « autonomie », est une dimension importante des analyses du non-recours aux droits sociaux (Rode, 2010, notamment p. 375-380 ; Lévy, 2015). Les personnes font reposer leurs critiques de l'offre institutionnelle sur la mobilisation de moyens alternatifs pour répondre à leurs attentes.

La débrouille correspond finalement à l'expérience selon laquelle certaines dépendances permettent, plus que d'autres et en dehors des hébergements sociaux, d'agir (1). Elle recouvre trois formes d'interdépendances principales pour les personnes en sans-abrisme sédentarisé : la gestion de son emploi du temps (2), la gestion de ses besoins et de ses ressources en prenant appui sur ses relations non institutionnelles (3) et enfin la relation à l'assistance de proximité comme support d'actions (4). Ces trois éléments, très généraux, ne désignent pas les mêmes contenus pour tous les individus. Ainsi certains évoquent une débrouille dans la gestion de leurs addictions qu'ils associent au fait de dormir sur leur site, tandis que d'autres insistent sur la possibilité d'accéder à de l'argent. Mais la condition commune à l'ensemble des individus en situation de sans-abrisme sédentarisé est que le maintien dépend de pratiques de débrouille qui correspondent à une mise à distance des hébergements sociaux qui leur sont proposés.

1) La débrouille et l'interdépendance

Il arrive d'entendre ou de lire que les individus qui restent à la rue ont une forte personnalité et tiennent à *préserv*er leur liberté. C'est un des motifs recensés par l'étude sur les marges de l'enquête « Sans Domicile 2001 » de l'INSEE (Marpsat *et alii*, 2002). Au cours des entretiens que j'ai effectués, ce propos revient dans la bouche de plusieurs d'entre eux. Gérard utilise cette expression au moment où il évoque l'éventualité d'habiter chez sa sœur, à Pontoise (situation appelée par les expertises « hébergement par un particulier » (CNIS, 2011)) :

« Gérard : j'aurais pu aller dormir chez ma sœur, elle m'aurait pas laissé dehors. Mais Pontoise-Paris, c'est trop loin : 1h le matin, 1h le soir. C'est moi qui voulais. J'aime trop ma liberté. Ma liberté, c'est quelque chose qu'on me quitte pas, ça ».

Thierry met aussi en scène son souci de rester libre, ce qu'il relie au fait de refuser même le logement qu'on pourrait lui proposer. Lamine évoque aussi sa liberté en mettant la main sur sa poitrine pour rendre compte de son refus d'aller en centre.

Les explications de sens commun s'appuient aussi aisément sur ce motif pour rendre compte des comportements déviants en termes d'habitats. Alors que j'étais en train de faire un entretien avec Mathieu, sur un talus du périphérique dans le nord-ouest de Paris, Joséphine, une femme de 45 ans habitant le quartier et entichée de lui (elle l'appelle « bébé » plusieurs fois pendant l'heure et demie que nous passons tous les trois), cherche à synthétiser les raisons de son refus d'aller en hébergement : « Nan mais Mathieu, voilà, il aime sa liberté ».

C'est alors que le caractère sociologiquement limité de ce motif a été explicité par Mathieu : « Mais qui n'aime pas sa liberté ? ». Par cette réplique pleinement sociologique, Mathieu invite à symétriser le regard sur les déclarations proférées par et sur les personnes sans abri. Prolongeons alors la question de Mathieu : que signifie précisément « j'aime ma liberté » ? À quelles occasions, c'est-à-dire en réponse à quelles questions pratiques, les personnes sans abri convoquent ce motif ?

Il s'agit alors d'associer le motif de la « liberté » à des actions. Se sentir libre, ou autonome, peut être défini comme le fait de pouvoir faire ce que l'on veut. Ce type de définition est globalement hérité de la philosophie libérale des Lumières, selon laquelle un individu (ou un groupe d'individus) peut se détacher de tout lien social et de toute appartenance collective pour faire ce qu'il estime souhaitable. L'accent est ainsi mis, en général sur les moyens par lesquels l'individu atteint ses objectifs. Plus précisément même, l'accent est placé sur l'idée selon laquelle l'individu pourrait atteindre ses objectifs « seul », indépendamment de toute aide. L'autonomie est ainsi considérée comme synonyme d'indépendance.

Or, du point de vue des sciences sociales, il est impossible d'agir « seul » dans une société. Tout individu dépend d'autres éléments, qu'ils soient des objets, des règlements ou des individus. Tout individu est en interdépendance avec d'autres individus, en « solidarité » (Lemieux, 2009). La question qui se pose avec la revendication de la liberté ou de l'autonomie, invoquée par certaines personnes sans abri rencontrées (mais pas toutes), est plutôt celle des possibilités de débrouille, des savoir-faire, des capacités de satisfaire des attentes en explorant et utilisant au mieux les ressources disponibles dans l'espace investi.

2) Autonomie temporelle : la gestion des moments

Une des justifications de dormir dehors et donc de ne pas aller en centre, est le sentiment de pouvoir gérer son temps comme l'individu l'entend. La débrouille s'exerce alors dans la possibilité de choisir les *moments* où la personne fait ce qu'elle a à faire. Elle passe par une *autonomie temporelle*.

C'est cette autonomie que Thierry évoque à plusieurs reprises quand je vais le voir. La première fois, je suis accompagné des coordinateurs métiers des EMA du Samusocial de Paris. Ceux-ci lui donnent la raison de ma présence : comprendre pourquoi les personnes ne vont pas en centre d'hébergement. Au début, il croit que je suis embauché pour le convaincre d'aller en centre, et me répond tout de suite que ce n'est même pas la peine d'essayer. Quand on lui explique que je suis là simplement pour comprendre, et non pour le convaincre, il évoque une anecdote. Au cours de l'année passée (nous sommes en 2015), il dit être allé dans l'année dans un grand centre, « un hangar immense », plus grand que le gymnase qu'il montre sur le trottoir d'en face. « C'est un truc de fous [il le répète à plusieurs reprises]. J'y suis allé, j'ai pris une douche, et j'ai demandé à repartir, direct. Je suis resté poli [précise-t-il en regardant la coordinatrice Travail social, comme pour manifester son respect vis-à-vis des institutions], mais j'ai fumé une clope, j'ai pris ma bière... même pas, je l'ai laissée là-bas ». Il précise à un autre moment, qu'il « fait la magouille » : il se rend en centre uniquement pour prendre une douche ou un repas, sans pour autant y passer la nuit : « Ici, je suis tranquille, je dors jusqu'à 19 heures, j'ai pas à me lever à 7 heures du matin. Je veux ma liberté ». L'autonomie temporelle s'exprime ici par une possibilité d'action, dormir, et par un sentiment de contrôle sur sa durée. Elle passe aussi par la possibilité d'action qui consiste à veiller toute la nuit, Thierry dit se coucher quand le jour se lève.

Cette autonomie temporelle est associée à un ensemble de relations (comme nous l'avons vu dans la condition précédente). Tous les soirs, à 19h, plusieurs compagnons de rue se retrouvent devant la tente de Thierry : « ils ne viennent pas avant, ils savent que je serai pas levé ! ». Ils mangent ensemble, boivent ensemble, discutent ensemble, s'organisent pour se relayer et « monter là-haut », au niveau de la route (Thierry est installé dans un souterrain), pour aller chercher la distribution alimentaire des Restos du Cœur. Un rythme de relations quotidiennes et appréciées s'organise autour de son habitat et contribue ainsi à ancrer cette autonomie dans et autour de ce lieu singulier, cette cabane, qui lui sert d'habitat.

C'est en regard de ce type d'explicitations qu'une critique, récurrente dans les critiques portées contre les hébergements institutionnels, peut être isolée par sa signification particulière : l'imposition de *contraintes horaires*. On peut même établir un rapport de symétrie entre la « liberté » vécue dans la rue et le sentiment de contrainte sur les horaires, vécu ou projeté en écho aux récits et aux rumeurs, dans la vie en hébergement institutionnel. Cette « liberté », quand elle émerge dans le discours, est affirmée comme motif du refus d'aller dans des hébergements institutionnels, comme si la vie dans la rue, malgré ses difficultés, valait mieux que ce qui est proposé en regard de l'autonomie qu'elle autorise sur *le rythme de vie* : choix du moment mais aussi de l'ordre et de la régularité auxquels les actions s'accomplissent. Les règles imposées dans les centres collectifs peuvent à cet égard, être perçues comme des vecteurs

d'infantilisation d'autant plus insupportables qu'elles paraissent illégitimes et qu'il est possible de ne pas devoir les subir en s'aménageant un habitat ailleurs⁵⁰.

3) Répondre à ses attentes par ses relations non institutionnelles

La débrouille comme configuration d'interdépendance ne se voit sans doute jamais mieux que dans les situations d'accès à des ressources en vue de répondre à des attentes, que celles-ci relèvent de besoins vitaux (nourriture, vêtements) ou d'addictions (notamment l'alcool). Satisfaire ses attentes renvoie à une dépendance jugée nécessaire. La débrouille qui est pratiquée s'appuie alors non seulement sur la possibilité de répondre positivement à cette dépendance mais aussi dans la manière d'y répondre, en gérant des attachements qui paraissent maîtrisables ou légitimes. Proximité et accessibilité entre le lieu où la personne dort et la possibilité de répondre à ses besoins sont, de ce point de vue, décisives.

Le récit de vie que Patrick Bruneteaux a reconstitué avec Georges pendant 15 ans permet de comprendre certains aspects généraux de la débrouille associée à certains sites où les personnes se sédentarisent (Bruneteaux, 2016). Georges a passé dans sa vie près de 10 ans « dans la rue », et il semble avoir beaucoup bougé. Mais il lui est arrivé de rester plusieurs mois à plusieurs endroits, alternant entre deux stratégies d'habitat : la « privatisation publique de l'espace public » (notamment en occupant des bouches de chaleur) et la « privatisation invisible de l'espace public » (en forçant des portes de local électrique ou en dormant sous des ponts) (*ibid.*, p. 211-212). Ses choix de sites correspondent en général à l'accès à des ressources qui permettent des actions : se nourrir, boire, mais aussi éprouver le plaisir des tactiques de survie que sont la biffe (récupération pour revente), la chine (récupération pour usage) et la manche, avec leur lot de stratégies et débrouillardise collective. Ainsi Georges semble être resté assez longtemps sous des ponts « dans le coin de Bastille », en particulier le pont d'Austerlitz (espace qui est encore un haut lieu du sans-abrisme sédentarisé), en raison des multiples plans de récupération sur lesquels il pouvait compter (Bruneteaux, 2016, p. 185) :

« On était sous ce pont parce que c'est le plus proche du marché d'Aligre où l'on faisait les fins de marché. A gauche du pont où on se retrouvait pour manger, il y avait les sablières qui n'existent plus. En face, l'écluse du canal Saint-Martin, où je planquais mes réserves de vin volé chez les épiciers. Le soir on allait au resto Viannet récupérer les restes. On récupérait pas mal de trucs, des gigots presque entiers. Il y avait Dupont Bastille aussi, les grands restaurants, où on allait chercher dans les boîtes de 5 kilos les fameuses choucroutes. On allait aussi à la fin du marché le vendredi récupérer du poisson sur le marché Richard Lenoir. »

⁵⁰ Symétriquement, on peut esquisser une proposition de généralisation : les personnes continueraient à habiter dans un hébergement social quand elles auraient ce sentiment d'une autonomie temporelle, comme me le raconte Gérard, « très heureux » dans la maison relais du Samusocial de Paris, à qui je demande de m'expliquer ce qu'il entend par liberté : « Enquêteur : ça veut dire quoi, votre liberté ? Gérard : ben quand j'ai envie de bouger, je bouge, quand j'ai pas envie de bouger, je bouge pas. Maintenant j'ai envie d'aller à Bastille, ben je vais à Bastille. J'ai envie d'aller à Nation, je vais à Nation. Y a personne qui me commande, quoi. J'ai mon pass navigo, et voilà. Je peux bouger dans tout Paris, sans problème ».

a. Aller aux toilettes

Aller aux toilettes constitue le ressort minimal mais essentiel d'une débrouille attachée au lieu singulier où on dort. Et de fait, il se trouve que les personnes qui sont durablement installées ont durablement résolu ce problème.

Lamine est installé non loin de toilettes publiques, ou va au café La mère Michel. Micheline peut se rendre dans le café près de la place, dans lequel sa sœur passe tous les matins. Ronan fait dans la rue ou bien quand il va à l'accueil de jour. Abraham a un bois entier pour se satisfaire (celui de Boulogne), tout comme Gérard quand il était au bois de Vincennes. Mathieu s'arrange pour se cacher derrière les arbres qui longent le talus sur lequel sa tente est plantée (c'est en tout cas à cet endroit qu'il me conseille d'aller quand je lui demande si je peux aller aux toilettes, pendant l'entretien). D'autres supports sont utilisés pour surmonter cette tension entre exposition publique et besoins intimes, comme uriner, tout en étant allongé, dans une bouteille (Duneier, 1999), ou encore entre deux voitures. C'est par cette possibilité d'action que se décrit le mieux « l'anthropologie des expédients » (Hopper, 2003).

b. Faire appel aux dons hors institutions : exercer la mendicité, mobiliser son réseau

L'exercice de la mendicité est aussi un exemple emblématique de l'articulation entre débrouille et dépendance comme interdépendance. Ce moyen d'accès à des ressources économiques est sans doute le plus facilement rabattable sur une dépendance, et en même temps, il est valorisé, pour ceux qui le pratiquent assidûment, comme un ensemble de savoir-faire plus ou moins efficaces.

Par la répétition de la présence, les capacités d'échange manifestées avec les personnes et l'obtention d'un gain, variable et jamais immense mais apparaissant comme suffisant, la mendicité devient alors le support d'une pratique de la débrouille. Les gains obtenus en exerçant la mendicité peuvent être perçus, d'un point de vue interne à cette pratique, comme personnels, ressortant de diverses tactiques. Il est vrai que personne ne force à donner. Le don obtenu est ainsi interprété, par le mancheur, comme la réussite d'une épreuve : avoir suscité suffisamment de peine, de compassion, de pitié mais aussi parfois de rire ou d'émotion, pour que la personne donne. Depuis le point de vue du mendiant, le don est finalement la contrepartie d'une exposition de soi (Pichon, 1995), donc d'une initiative de sa part ; exposition de soi qui peut confiner à l'humiliation quand celle-ci se voit renvoyer des refus, des refus et des refus, parfois agrémentés de regards indisposés ou de propos méprisants ; autant d'incivilités qui peuvent être blessantes.

Réussir à tenir son coin peut éviter ce type d'incivilités : la personne qui mendie est une connaissance. Mais tenir ce coin est éprouvant, que ce soit pour évincer les concurrents (il faut être là avant les autres, parfois jouer de l'intimidation pour faire déguerpir les prétendants) ou pour rester présent sur place. Que ce soit debout, assis sur une chaise ou par terre, ou alors à la rencontre, la tenue de l'effort dans la durée, gage d'efficacité, impose des contraintes sur le corps.

Mathieu tient sa place quotidiennement à l'entrée du Franprix de Neuilly, assis sur une chaise pliante. Pendant notre conversation, certains clients sortant du magasin ralentissent quelques secondes pour caresser la tête de Stella, sa chienne, qui leur rend bien ce signe d'affection en

remuant la queue, habituée qu'elle est à recevoir ce type d'attentions publiques. Pendant l'entretien, Mathieu me parle de sa pratique de mendicité, qu'il justifie par deux raisons : il refuse de demander le RSA, ne voulant « dépendre de personne » donc il lui faut bien des ressources monétaires pour pouvoir acheter ses cigarettes, ses bières, la nourriture pour sa chienne et pour lui ; il apprécie de fréquenter du monde et de voir passer les gens, en particulier un retraité, qui habite juste au-dessus du magasin, avec qui il dit souvent parler politique. Il aborde aussi la limitation qu'il ressent dans sa mobilité, qu'il attribue un peu à son passé dans la rue mais beaucoup à la posture assise qu'il tient toute la journée, tous les jours.

Cependant la mendicité n'est pas un moyen utilisé par l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées pour accéder à de l'argent. Par exemple, Lamine bénéficie de dons de la part des voisins et des passants mais il se refuse à pratiquer la manche ; il a « trop de dignité, trop de fierté » : « Jamais tu me verras faire ça, jamais » me dit-il en tendant la main, paume vers le haut, en regardant par en-dessous, le regard dur, la main gauche faisant « non » en même temps. Il accède à de l'argent soit en obtenant le RSA (mais son dossier est bloqué au moment où on fait l'entretien), soit, et ce n'est pas exclusif, en demandant à son réseau proche de le dépanner :

« Lamine : Non, je fais pas [la mendicité]. Si vraiment je suis dans la panade, je préfère aller voir Nasser [le gérant du café d'à côté] ou quelqu'un que je connais, j'lui dis " dépanne-moi ". Ils savent que je vais les rembourser. Donc ils me dépannent.

Enquêteur : ça n'arrive jamais qu'ils vous disent " non " ?

Lamine : mmm, c'est rare... Et puis d'abord, on me dit pas non... On me répond pas... Ça c'est une réponse... En général j'ai toujours quelques petites piécettes donc ça va. »

La débrouille relève de l'ensemble des combines qui caractérisent la débrouille dans la pauvreté. Micheline et sa sœur cumulent, si on peut dire, mendicité et réseaux informels pour accéder à de la nourriture. La sœur de Micheline ne pratique pas la mendicité sur la place où elles dorment : elle va mendier à Bourse en journée, et revient en soirée, généralement autour de 1 heure du matin, pendant que Micheline reste sur la place « pour veiller sur les affaires » : « ici on gagne pas de sous ». La sœur de Micheline va aussi chercher le café tôt le matin, à 6h30, dans le café en face. Parfois des restaurants leur donnent les restes à manger. Le café situé au coin de la place les autorise, le matin, à faire chauffer leurs bolinos reçus la veille des maraudes du Samusocial (« ils sont gentils »).

c. Satisfaire ses addictions

Il arrive d'entendre les professionnels mentionner l'addiction comme étant une des causes possibles du non-recours aux hébergements sociaux. Le raisonnement est alors le suivant : les personnes se sentiraient contraintes par les règles d'abstinence imposées dans les hébergements sociaux. Elles dormiraient dans des espaces publics ou des squats pour pouvoir satisfaire leur addiction en toute tranquillité (boire, fumer, se droguer). Assurément, il existe des cas de ce type, même si je n'en ai pas observé dans mes données ; peut-être chez les jeunes. En revanche, il existe des cas négatifs qui conduisent à relativiser la généralité de cette explication : d'un côté, certaines personnes ont des addictions et vont pourtant en centre, quitte à contourner le

règlement ; de l'autre, certaines personnes n'ont pas d'addiction et ne vont pas pour autant en centre (cas de Micheline).

Mais quand la personne est déjà installée sur un LNPPH, la possibilité de pouvoir boire de l'alcool ou prendre de la drogue sans devoir ruser avec des professionnels agissant à proximité ou s'exposer à des sanctions (verbales, disciplinaires) potentiellement humiliantes contribue à accroître le sentiment d'autonomie associé au lieu du sommeil. Accéder à l'alcool se fait facilement, et pouvoir boire se fait tout aussi facilement. Depuis la perspective d'une vie où l'alcool est central, cette possibilité d'action est source d'autonomie, surtout quand elle occupe l'ensemble de l'horizon dans lequel se projette la personne.

Lamine explicite son rapport à l'alcool en début d'entretien, quand il dit avoir ne pas aimer l'argent comme son frère (celui-ci, on l'a vu, l'a spolié de l'héritage de leur père, décédé en Algérie). Il associe alors son rapport à l'argent, sa pratique de l'alcool et ses horizons temporels, passés (problèmes de mémoire qu'il attribue à sa forte consommation) et à venir (hormis la mort, il ne raconte que son quotidien) :

« Lamine : tu vois, si j'ai une pièce de deux euros, c'est pas grand chose. J'vais aller, heu, en bas. Chez Moumousse. Moustapha.

Enquêteur : c'est qui Moustapha ?

Lamine : le patron, heu, de Carrefour, heu, express. Le magasin.

Enquêteur : ouais.

Lamine : j'vais m'acheter une boutanche. J'vais me poser là, et c'est tout.

Enquêteur : ouais.

Lamine : et c'est tout. Pour moi, heu, le reste, heu, ça m'regarde pas. »

Il existe une grande diversité de supports pour l'autonomisation des personnes sans abri vis-à-vis des hébergements institutionnels : entraide entre personnes sans abri, dons de passants et habitants du quartier, dépannages des commerçants, stratégies de récupération. Paradoxalement, certains services d'assistance peuvent aussi constituer des supports d'autonomie vis-à-vis des hébergements sociaux en fournissant des ressources décisives pour la pratique de la débrouille.

4) L'assistance de proximité comme support de débrouille hors hébergement

Assistance et autonomie apparaissent comme opposées dans les objectifs officiels des politiques sociales. Leur objectif principal est en effet l'accès ou le retour à l'autonomie des individus, c'est-à-dire à leur indépendance vis-à-vis des dispositifs d'aide sociale. Certains professionnels de terrain nous ont pourtant rapporté qu'ils se rendent bien compte que certaines personnes sont autonomes en dehors de l'assistance, tout en pouvant sembler avoir besoin d'elle. « Ils font leur vie » résume ainsi le chef d'équipe des maraudes d'Aurore. Et de fait, dans la pratique des personnes en situation de sans-abrisme sédentarisé que nous avons rencontrées, débrouille autonome vis-à-vis des hébergements sociaux et recours à l'assistance peuvent se concilier.

Les personnes en situation de sans-abrisme sédentarisé peuvent apprécier certains services d'assistance, en éviter d'autres, en fréquenter encore d'autres sans goût ni dégoût particuliers. Elles ont une plus grande probabilité de ne pas recourir aux services de la protection sociale

(Le Gal, 2015) mais cela ne signifie pas, d'une part, qu'aucune personne sans abri ne recourt à l'assistance, d'autre part que les personnes ne recourent à aucun des services d'assistance dévolus aux personnes sans abri (115, accueils de jour, équipes mobiles, LHSS, entre autres). Elles peuvent recourir au RSA, tout en ne se rendant pas en hébergement social. Elles peuvent aussi ne pas recourir au RSA ni aux hébergements institutionnels, revendiquant la « volonté de ne pas dépendre de la société », tout en entretenant de très bonnes relations avec des équipes mobiles associatives qui distribuent à l'occasion des vêtements, comme le raconte Mathieu. Elles peuvent aussi se voir refusées certains services d'hébergement institutionnel qu'elles apprécient, tout en en dépréciant d'autres. Les personnes que nous avons rencontrées sont toutes en relation avec des maraudes, et elles fréquentent aussi d'autres services (distribution alimentaire, accueils de jour). Elles peuvent même exprimer des attentes pour que des équipes mobiles viennent les voir.

Ces divers services de proximité sont des supports pour satisfaire certains besoins, et ce faisant, ils participent du sentiment d'autonomie. Les personnes s'inscrivent dans des relations avec ces services tout en dormant sur leur site. Elles peuvent invoquer leur « liberté » pour justifier le refus d'aller en centre, mais peuvent en même temps utiliser d'autres services d'assistance, également pour accroître leurs libertés d'action.

Plus généralement, nos données d'enquête démontrent que la relation aux services d'assistance est plurielle pour un même individu. Parmi les sans-abri que nous avons rencontrés, la distance à l'assistance est loin d'être la règle, à la différence des conclusions proposées par Serge Paugam (2002) et Nicolas Duvoux (2009)⁵¹. Nous pensons même qu'il est nécessaire de tenir compte des divers usages de l'assistance pour comprendre comment une personne peut se tenir à distance de certains de ses services.

Prenons la situation de Ronan. Son attitude correspond aux « idéaux-types » de « la marginalité et résistance au stigmaté » (Paugam, 2002) et du « refus de la dépendance » (Duvoux, 2009) vis-à-vis de l'ancêtre du RSA, le RMI (refus de toute contrepartie) et des hébergements sociaux (on verra, dans la condition 3, comment il décline une proposition d'hébergement des EMA en montrant les clefs du camion où il dort et en en faisant son « chez-moi »). En même temps, Ronan s'inscrit tout à fait dans un autre « idéal-type » : celui de la « carrière » des assistés (Paugam, 2002) et de « l'autonomie contrariée » (Duvoux, 2009), à condition de prendre en compte son rapport aux accueils de jour⁵². En effet il dit fréquenter tous les jours l' Espace

⁵¹ Dans les annexes de ces deux travaux, on retrouve l'ensemble des personnes sans domicile dans « l'idéal-type » du rapport le plus distant à « l'assistance ». Serge Paugam nomme ce type « marginaux » (ou « rupture »), Nicolas Duvoux le nomme « refus de la dépendance ». Cela les conduit à ne pas voir que divers rapports à l'assistance peuvent coexister chez un même individu, aussi « marginal » soit-il (pour reprendre une catégorie utilisée par ces deux chercheurs). Nous pensons que cette conclusion, dommageable pour une sociologie de la pauvreté, provient de l'usage qui est fait dans ces deux travaux des idéaux-types. Sans entrer ici dans le détail, nous pouvons dire que leurs usages des idéaux-types conduisent en effet à faire voir pour chaque individu empirique (rapprochés des idéaux-types par leurs caractéristiques socio-démographiques dans les annexes de ces travaux) un rapport uniforme à « l'assistance ». A aucun moment il n'est indiqué dans ces travaux qu'un même individu puisse entretenir une pluralité de rapports à l'assistance. Cela renvoie selon nous à un problème de sociologie fondamentale : soit l'individu est appréhendé dans les enquêtes comme uniforme dans ses actions et représentations, soit l'individu est appréhendé comme à l'intersection de processus pluriels de socialisation et donc enclin à traverser, avec plus ou moins de succès, des tensions (Mead, 2006 ; Lahire, 1998 ; Lemieux, 2009 ; Cefai et Gardella, 2013).

⁵² Ce type d'exemple empirique souligne la dimension idéal-typique donc opératoire pour des recherches de ces catégories d'analyse, au sens où elles servent à analyser les singularités individuelles dans toute leur

solidarité insertion (ESI) qui se situe à quelques dizaines de mètres d'où est son camion, ce qui entre en continuité avec ses habitudes quand il dormait autrefois dans le bois de Vincennes :

« Ici [à l'ESI du Samusocial de Paris, à Saint-Mandé], ça m'apporte exactement de l'amitié, premièrement, de la sincérité et l'hygiène. Voilà. Tu peux te laver, tu peux prendre ta douche, tu laves ton linge, tu le récupères 2 ou 3 jours après, t'as un casier... et voilà. Et toute l'équipe elle est sympathique. Voilà, ça j'aime bien [...] Tous les jours. Du lundi au vendredi. Le seul problème que je reproche, c'est qu'ils sont pas ouverts le samedi matin et le dimanche matin. C'est le seul truc. C'est le seul truc. C'est normal qu'ils ont deux jours de vacances...mais quand t'es dans ce genre de fête, il faut l'ouvrir quand même...le 14 juillet qui va arriver. Le 15 août. Même qu'ils soient ouverts jusqu'à 13h. Ils ouvrent le matin jusqu'à 13h, et après 13h, terminé. Voilà. »

La seule critique que Ronan explicite à l'encontre de ce service d'assistance est qu'il aimerait y aller plus souvent ! Par cette régularité de fréquentation il entre aussi dans la carrière de l'assisté en développant des relations privilégiées d'interconnaissance avec certains travailleurs sociaux, ce qui participe aussi de la tolérance dont il bénéficie tout en dormant dans un LNPPH. *Pourquoi* ne va-t-il pas dans un hébergement social, alors qu'il a par ailleurs une attitude qui s'approche du comportement de l'« autonomie contrariée » (Duvoux, 2009) ou de « la carrière de l'assisté » (Paugam, 2002), au sens où il fréquente régulièrement cet accueil de jour ? La réponse que nous donnons, par la méthode de l'induction analytique, est : parce qu'il habite le camion où il est, et qu'il peut notamment continuer à habiter ce camion en prenant précisément appui sur les possibilités d'action offertes par la proximité des autres services d'assistance.

L'usage des services d'assistance comme des supports de débrouille est aussi observable dans les relations avec les maraudes. Les attentes nourries vis-à-vis des services d'assistance se manifestent notamment par des appels répétés au 115 pour solliciter la venue d'une maraude, que ce soit pour accéder à certains biens ou pour discuter, les deux parfois se confondant⁵³. Globalement, contrairement à une interprétation rapide des services mobiles (Terrolle, 2004), ceux-ci ne peuvent pas être réduits à des dispositifs de mise en circulation des personnes en situation de sans-abrisme sédentarisé⁵⁴. Ils peuvent au contraire être pratiqués et perçus, par les personnes, comme des supports de débrouille pour dormir dans leur LNPPH⁵⁵. Quand j'interroge Lamine sur sa mobilité, il me décrit son circuit habituel (les commerces de la rue). Il doit parfois aller à la permanence sociale d'accueil (PSA), rue de la Cuiller, mais il s'est arrangé avec une intervenante sociale, d'une association, qui va lui chercher son courrier et qui le lui ramène sur son lieu de vie.

L'installation durable peut ainsi devenir un lieu au cœur d'un réseau de sociabilité mais aussi d'entraides, informelles et institutionnelles. Thierry, au cours d'une de nos conversations, me

complexité ; ce qui signifie qu'un même individu peut être concerné par deux ou trois des idéaux-types que Serge Paugam (2002) ou Nicolas Duvoux (2009) ont construits. ; usage de l'outil idéal-typique que ces deux chercheurs, disons-le encore une fois, ne semblent pas privilégier dans leurs travaux respectifs.

⁵³ Échanges qui, quand ils ont lieu sur « le lieu de vie » de la personne, nourrissent une considération. Sur ce point, voir les exemples de Thierry et de Micheline dans le II.B.

⁵⁴ Une approche en termes de tension paraît là encore mieux adaptée à la réalité empirique. Voir ainsi l'analyse d'une situation de « nettoyage » des quais d'Austerlitz par une maraude associative (Gardella, 2010).

⁵⁵ Cette conséquence possible des services mobiles, l'ancrage dans la rue, est prise en compte par les professionnels de l'assistance. Le débat est structuré par la tension suivante : faut-il « aller vers » les personnes pour les rapprocher des institutions d'aide, quitte à les ancrer dans la rue ? Ou bien faut-il « ne rien faire » afin de les inciter à « s'activer » et donc se réinsérer, quitte à ce qu'elles voient leur situation se dégrader ?

dit qu'« ici c'est le bureau ». Il joue un rôle de *oldhead*, c'est-à-dire d'ancien de la rue, à la Hakim de Duneier (1999), rendant des services. Il est le pont entre les acteurs institutionnels, ici les diverses maraudes passant le voir, et les autres personnes dans la rue. Quand je suis là, j'observe qu'il donne plusieurs fois le conseil à Jean-Marc, qui dort sous un pont, d'appeler sans crainte les pompiers si Papi est encore mal. Il apparaît ainsi comme rassurant, aidé de son pote de rue Jean-Pierre, appelé « Jipé » qui peut venir voir Jean-Marc et Papi ce soir, s'il y a besoin. En retour, ses compagnons de rue peuvent lui rendre des services à l'occasion. Par exemple, le second soir où je discute avec Thierry, Jean-Marc « monte » de la cabane vers le niveau de la route pour aller chercher à manger à la distribution de nourriture que les Restos du Cœur font une fois par semaine, et lui en ramener des portions.

Mathieu aussi joue ce rôle de redistribution, au sein de son réseau, des biens de survie donnés par les maraudes. Il en cite de nombreuses qui passent le voir : la Croix rouge, l'UASA, les Robins des rues, les Enfants du canal. Pendant notre entretien, un jeune, qu'il connaît, passe « à la tente » pour lui demander une paire de chaussettes. Mathieu en sort une du recoin entre son matelas et le devant de sa tente (il l'avait préparée) et en profite pour lui proposer des vestes qu'il avait également posées sur son matelas. Il les a récupérées auprès de diverses maraudes. Il en sort une, « avec un aigle ». « Ah ça c'est bien », dit le jeune, qui l'essaye et qui l'accepte. Mais il ne peut pas la garder pour la soirée, il doit « faire un truc ». Il propose de la récupérer plus tard « dans la tente à Louis », un autre qui a sa tente sur le petit campement. Mathieu refuse : « ouh non non non !! Il va encore rouspéter ». Le jeune lui dit alors de la laisser dans sa tente. Mathieu le prévient : « si c'est pas parti demain moi je fous ça à la poubelle ». Le jeune lui dit qu'il doit aller à Villeneuve-Saint-Georges et qu'il revient « tout à l'heure » récupérer la veste.

Enfin certains individus peuvent refuser l'ensemble des hébergements sociaux, sauf un. Là encore, même par rapport à un même type de service d'assistance, le rapport n'est pas non plus uniforme. Ainsi la débrouille pratiquée grâce au LNPPH dans lequel l'individu dort est suffisante, mais n'est pas envisagée comme étant la meilleure possible. Ainsi Micheline évoque à plusieurs reprises pendant notre entretien le précédent hébergement dans lequel elle a passé 6 mois avec sa sœur. Elles avaient obtenu ces places grâce à Miloud, un maraudeur d'Emmaüs qu'elles disent énormément apprécier. Celui-ci aurait perçu leur fatigue, et aurait réussi à leur trouver ces places. Elles s'y sentaient bien. Mais elles ont dû en partir, pour laisser la place et aller en maison de retraite. C'est le refus de cette orientation en maison de retraite qui justifie, dans leurs propos, leur sédentarisation en cours sur la place publique. Elles anticipaient une réduction de leurs possibilités d'agir, à croupir dans une « maison de vieux ». Elles anticipaient aussi une dégradation de leur considération, au sens où elles l'auraient subi comme une dégradation identitaire, trop éloignée à leurs yeux de leur passé d'ouvrières, travailleuses dans l'imprimerie.

De même, Abdel dort avec deux « potes » à lui dans un local technique sous un pont, au bord de la Seine. Quand nous allons le voir avec l'équipe de l'UASA, à 9h30, la porte est fermée de l'intérieur. Le maraudeur toque, en s'annonçant. Abdel sort, et nous pouvons alors discuter, pendant que l'équipe de l'UASA vérifie que tout va bien avec Icham, l'autre habitant du local. Abdel, 30 ans, me raconte qu'il a été exclu d'un CHRS, et qu'il aimerait pouvoir y retourner. En attendant, il ne va pas en hébergement d'urgence, ayant ce coin depuis plusieurs années, dans lequel ils sont « bien installés ». Le jeune Icham parle ensuite beaucoup, semblant, aux

yeux des membres de la maraude, avoir fumé du haschisch. Il nous invite à plusieurs reprises pour manger le couscous ; un couscous comme on n'en aurait jamais mangé. Ainsi les deux « potes », dans cet habitat, peuvent se faire à manger, consommer les drogues qu'ils souhaitent et inviter d'autres personnes. Abdel attend du CHRS un lieu où il pourra chercher un emploi de façon plus sereine, mieux accompagné dans le centre lui-même. Mais en attendant, il préfère revenir dans ce coin plutôt que de recourir au 115 et aux hébergements d'urgence, où il dit savoir qu'il n'aura pas le temps de se poser.

En prenant au sérieux les pratiques de débrouille hors hébergement social que racontent les individus en situation de sans-abrisme sédentarisé, nous pouvons confirmer la réponse à la question soulevée plus haut (II.A.2) : pourquoi parmi les individus ayant des griefs analogues contre les hébergements sociaux, certains n'y recourent pas (ou plus), tandis que d'autres y recourent ? En un mot, ceux qui n'y recourent pas n'associent pas les centres qui leur sont proposés et accessibles à des relations ouvrant sur des possibilités d'action élargies.

Tolérance publique suscitée par des compétences de voisin acceptable et débrouille permettant de prendre appui sur les ressources disponibles dans l'espace public semblent suffisantes, ensemble, pour expliquer pourquoi une personne poursuit son installation en situation de sans-abrisme. Mais une autre condition semble devoir être prise en compte : celle qui fait passer de l'acceptation publique et de la débrouille à l'expérience d'habiter, et qui prend la forme d'une familiarisation avec l'espace investi. Tenir compte de cette dimension de la familiarisation se justifie doublement : d'une part, aucune des personnes étudiées ne réduisait son expérience à ces deux dimensions, toutes faisant état d'une affection positive et singularisée pour le lieu où elles avaient élu résidence ; d'autre part, la littérature existante sur l'habiter, en général et en particulier en situation de sans-abrisme, a beaucoup insisté sur les pratiques et représentations des personnes en termes d'appropriation voire de construction d'un chez-soi, afin de démontrer que les personnes habitent ces espaces, même s'ils sont illégaux ou inconfortables, et au prix de conséquences extrêmement négatives pour elles en termes de dégradation du corps ou de protection vis-à-vis des insécurités propres aux espaces publics, notamment en termes d'agressions physiques. Travaillant ce rapport d'aisance à l'espace occupé, nous avons identifié effectivement une troisième condition, qui est plus générale que le chez-soi ou l'appropriation : la familiarité.

D) Condition 3 : familiarisation. Développer une aisance dans le lieu où on dort

La troisième et dernière condition que nous allons aborder souligne le rapport que la personne entretient avec l'espace qu'elle occupe pour y dormir, avec en particulier ses contraintes matérielles. Nous l'avons appelé processus de familiarisation.

La familiarisation se repère au sentiment d'aisance, résultat d'échanges répétés avec un environnement. L'aisance, particulièrement bien analysée par Laurent Thévenot (1994, 2006) et par Marc Breviglieri (1999, 2006), est observable à la façon dont les individus manipulent

leur environnement immédiat de façon fluide et sans accroc, indiquant par-là qu'ils font de leur environnement immédiat, matériel mais aussi humain, un prolongement d'eux-mêmes. La dimension corporelle est ici fondamentale : l'aisance ne va pas sans une inscription du corps dans un environnement qui lui est adapté, avec lequel il s'imbrique de façon fonctionnelle et ajustée. L'aisance, dans l'habiter en situation de sans-abrisme, oriente ainsi l'attention du chercheur vers la façon dont les individus racontent ou expriment par leurs gestes la facilité avec laquelle ils arrangent leur environnement, en particulier matériel.

On voit donc bien que la familiarisation se démarque de l'appropriation. Il est certes courant de dire que quelqu'un habite l'espace ou s'y sent à l'aise, pour dire en même temps qu'il fait comme chez lui. Or il est possible d'habiter un espace, notamment en agissant de façon aisée, sans tracer de frontières ou défendre un territoire vis-à-vis des pratiques des autres (Thévenot, 2006, p. 245) : « Les entrelacs d'attachements spécifient un engagement bien différent de l'appropriation privative d'un bien aliénable ». Le processus de familiarisation est alors fragilisé à partir du moment où l'insécurité, l'inefficacité et l'embarras priment sur le sentiment d'aisance ; fragilisation qui prend sa source dans les deux autres conditions, la tolérance publique et les possibilités de débrouille.

Les cas analysés dans cette étude soulignent la différence entre prendre des habitudes dans un lieu et d'autres formes d'habiter, comme se sentir chez soi ou s'identifier aux lieux. La comparaison de situations individuelles diverses suggère une gradation dans les usages familiers de l'espace du sommeil. En effet, si tous les individus rencontrés ont un rapport familial à l'espace où ils dorment, ils n'expriment, ni par leur discours, ni par les gestes que j'ai pu observer, le même engagement vis-à-vis de ce lieu.

Au niveau générique de ces usagers familiers, commun à l'ensemble des cas analysés, les individus s'efforcent de *tenir une place* au sein des espaces publics, en parvenant à un aménagement minimal de leur espace. À un niveau d'intensité supérieur, certains font de l'espace habité un « chez-soi », parvenant tout à la fois à aménager, s'approprier, s'attacher et s'ancrer (Pichon *et alii*, 2010). Enfin, à un niveau d'intensité encore supérieur, certains entretiennent un rapport d'identification à l'espace habité (Dietrich-Ragon, 2011), qui se manifeste notamment par le sentiment d'un territoire à défendre et d'une projection dans l'avenir associée à cet espace.

Des *passages* sont possibles d'un usage familial à un autre, processus allant dans un sens ou dans l'autre. Ainsi, à mesure que la personne parvient à s'installer, elle peut passer d'une simple habitude à un chez-soi, et finalement à un rapport d'identification. Mais le processus inverse est aussi possible, quand la personne désinvestit l'espace habité, et passe ainsi d'un rapport d'identification à un chez-soi, voire à une aisance sans appropriation.

C'est la raison pour laquelle nous ne présentons pas les pratiques d'habiter en fonction de cette typologie. En cohérence avec la méthode de l'induction analytique, nous présentons la diversité des pratiques d'habiter un espace public urbain à partir des traits génériques que nous avons identifiés : aménager l'espace où on dort (1) ; se sentir protégé sur le lieu où on dort (2) ; s'appuyer sur une prévisibilité et une confiance dans le lieu où on dort (3).

1) Aménager l'espace où on dort et s'y sentir à l'aise

Le premier point est que les individus installés pendant des mois ou années dans un même LNPPH urbain, s'efforcent de manier leur environnement matériel, situé à proximité du lieu où ils dorment. Cette façon d'aménager (Pichon *et alii*, 2010) l'espace par des objets connaît des degrés divers. Ainsi certaines personnes n'investissent que très peu le placement de tel ou tel objets à leur entour, visant un confort minimal ; d'autres manipulent les objets en vue de constituer une césure entre un dehors et un dedans jusqu'à reproduire une « maison » dans un espace pourtant public.

Cette gradation dans l'arrangement des objets pour aménager l'espace public souligne que l'appropriation est un degré d'aménagement : c'est une façon d'organiser l'espace alentour qui se fait sur le mode de la domestication, par un travail de traçage de frontières entre un intérieur approprié et un extérieur non approprié. Dans ce cas, les objets sont disposés de sorte à constituer un territoire, faisant office de frontière et servant de support pour des pratiques d'appropriation constitutives d'une expérience du chez-soi.

a. Aménager son espace et y produire un confort pour le corps

La familiarisation avec le lieu où on dort passe par la manipulation d'objets qui permettent un arrangement minimal de cet espace orienté vers le confort du corps, même temporaire.

Les personnes qui investissent le lieu où dormir sans y projeter un sentiment de chez-soi désignent les objets qu'elles aiment manipuler au quotidien sans y associer l'appropriation d'un territoire. Quand Lamine raconte son emploi du temps, toujours organisé de la même façon selon lui, il évoque deux objets qui sont constitutifs d'une bonne journée : le journal le *Parisien*, qu'il achète au bout de la rue, et les bouteilles d'alcool, qu'il achète au Carrefour en face du bureau de tabac. Une fois cette tournée accomplie, il retourne sur la plaque de chaleur qui lui fait office d'habitat, en pleine rue, dans un quartier du nord de Paris. Il peut alors lire le *Parisien* et boire ses bouteilles. Ces objets ne sont pas indexés à un espace singulier, ils ne sont pas utilisés en vue de tracer une frontière. Mais ils fabriquent ce sentiment d'aisance : Lamine affirme haut et fort pendant notre entretien qu'une journée sans le *Parisien* est impossible ; et son attachement à la bouteille achetée se voit à la façon dont il l'entoure parfois avec son bras, servant d'appui, les deux fois où je l'ai vu.

Lamine paraît à l'aise, posé ainsi sur cette plaque. Quand je viens le voir la première fois avec une équipe de maraudeurs, il est allongé, emmitouflé dans une couverture, accoudé sur le côté gauche, en train de boire une bouteille de whisky et de regarder les gens passer. Quand on a à l'esprit les catégories utilisées par certains médecins experts du sans-abrisme, on pense immédiatement à la figure du « grand exclu » : sédentarisé dans un espace public, faiblement protégé, alcoolisé, sans emploi, avec un espace rétréci à son environnement immédiat, celui de sa tournée. De fait, Lamine est parfois cité dans les discours de certains représentants du Samusocial de Paris comme une figure paradigmatique du syndrome de la grande exclusion (Emmanuelli et Malabout, 2009). C'est aussi pour cette raison que les maraudeurs m'ont amené auprès de lui. A l'aise sur sa plaque de chaleur, tenant finalement salon avec nous quatre accroupis autour de lui, il peut passer pour « asphaltisé » (Quesemand-Zucca, 2007) : il colle

au bitume, effectivement. On peut alors considérer que ces descriptions des symptômes de la « grande exclusion » valident, en fait, la condition selon laquelle les individus restent dans la rue parce qu'ils en ont fait un habitat familial. Ces situations, où les individus n'ont pas produit de barrières, ne sont que des cas particuliers d'une situation plus générale : la rue est habitable, la preuve en est que certains individus y collent de façon visible, comme d'autres individus collent aux lieux où ils habitent. Pathologiser le fait de considérer comme habitable un bout de trottoir ne change finalement rien à l'affaire : un individu reste dormir dans un lieu quand il s'y sent à l'aise et qu'il peut notamment y arranger un tant soit peu son espace immédiat. Ces descriptions de la grande exclusion peuvent ainsi servir de données supplémentaires alimentant notre démonstration.

Dormir dans l'espace public, sans retrait, en pleine visibilité, c'est aussi la situation de Micheline et sa sœur. Autour d'elles sont disposés une dizaine de sacs en plastique, bien ficelés et donc peu propices à l'usage, dans lesquels sont rangées leurs affaires : « ah ben c'est tout ce qu'on a », dit-elle quand je lui demande à qui sont ces sacs. Selon une maraudeuse, ces deux sœurs avaient déjà ces sacs dans le précédent quartier, où elles ont habité, dans des espaces publics, pendant au moins une dizaine d'années. Elles les ont « déménagés », selon ses dires, pour venir s'installer sur cette place du nord de Paris. Ces affaires peuvent bien faire penser à un « chez-soi », mais leur dépôt devant les deux sœurs ne signifie pas pour autant appropriation de l'espace ou privatisation d'un chez-soi. Autrement dit, leur pratique de familiarisation montre qu'il ne suffit pas que des personnes placent des objets autour d'elles pour que ces objets soient interprétables directement en termes de privatisation d'un espace.

L'arrangement d'un espace occupé pendant plusieurs mois ou années peut aussi se faire par l'investigation d'espaces marginaux, où le passage et le regard sont rares, et où le stockage de ses objets est possible ; sans pour autant que cet espace soit automatiquement approprié et investi comme un « chez soi ».

Ainsi en est-il de Rico, personnage principal du *Soleil des mourants*, roman signé Jean-Claude Izzo (1999)⁵⁶. Ayant perdu son logement depuis plusieurs semaines, il se met en quête d'un lieu où se poser, à l'abri des regards, pour y faire « sa planque » (p. 22-23) :

« Sa planque, à Rico, elle était au coin des rues de la Roquette et Keller. Dans un immeuble en construction [...]. Curieux, toujours à l'affût, Rico s'était aventuré sur le chantier une fin d'après-midi. C'était il y a six mois. Les travaux semblaient arrêtés, alors que le gros œuvre des six étages était terminé. Au sous-sol, il découvrit les garages. Des boxes particuliers. Il s'installa dans l'un d'eux pour la nuit, sur une bâche qui, bien pliée, se révéla être un excellent matelas. Il dormit comme un bienheureux, pour la première fois depuis longtemps. [...] Rico s'installa. Il amena de la gare de Lyon toutes ses affaires réparties dans deux consignes : son sac à dos, un duvet, des fringues, un petit Camping-gaz, des bougies, une tasse en porcelaine et quelques autres bricoles glanées ici et là. Au réveil, il rangeait tout sous la bâche qui, la nuit, lui servait de matelas. »

⁵⁶ J'utilise cette œuvre fictionnelle comme matériau, en raison du fait que Thierry Torche, ancien sans domicile (Pichon et Torche, 2007, p. 57-58) évoque ce roman dans ses entretiens avec Pascale Pichon pour en souligner la justesse globale (notamment sur la place des blessures affectives et amoureuses dans la vie des personnes en situation de sans-abrisme).

La description insiste sur la manipulation des objets alentours procurant un certain confort. Elle souligne la possibilité de stocker des objets fonctionnellement utilisés, non seulement pour son confort mais plus généralement pour se sentir à l'aise. Se joue là la possibilité de stocker autour du lieu où on dort les objets qui comptent.

b. Aménager l'espace public comme un chez-soi : aménager pour s'approprier

Si la familiarisation n'est pas définissable par la privatisation d'un espace, certaines personnes installées durablement dans les espaces publics aménagent leur espace comme un chez-soi. Le passage de la familiarisation comme stricte aisance à la familiarisation comme chez-soi se fait par l'appropriation d'un espace (Pichon *et alii*, 2010), et cette appropriation se construit par la mise en place de frontières.

Lamine est depuis 7 ans sur une plaque de chaleur, ouverte à tous les vents, sans frontières autres que la délimitation au sol de la grille vissée au bitume. Il se dit à la fois sur cette plaque « par habitude », liée à un investissement minimal de l'espace, sans objets qui viendraient mimer la reproduction d'un espace privé. En même temps, il lui arrive de qualifier cette grille comme « son lieu », dont personne ne pourra le faire partir. Ce « lieu » se limite précisément à la grille de chaleur :

« Enquêteur : et le matelas que je vois, là, vous l'avez eu récemment ? »

Lamine : c'est quelqu'un qui l'a ramené.

Enquêteur : quelqu'un du quartier (il hausse les épaules). Vous le connaissez pas ?

Lamine : je le connais même pas. Et hier j'ai trouvé un mec qui dort là-dedans ; sur le matelas. J'm'en fous, ça me dérange pas. Il dormait sur le matelas.

Enquêteur : là, à votre, à votre lieu ?

Lamine : non, pas à mon lieu ! Mon lieu, il peut même pas s'approcher de mon lieu.

Moi j'suis sur la grille, ça s'arrête là.

Enquêteur : et le matelas, il était où ?

Lamine : le matelas, il était à côté. Il est venu, il a pas trouvé où dormir, il a dormi là. Moi j'l'ai laissé, je vais pas lui dire « va-t'en ! ». J'peux pas faire ça »

Le chez soi commence par la délimitation d'un « domaine », d'un territoire, et se renforce avec les possibilités de repli vis-à-vis des regards dans une intimité choisie (Laé, 2003). Ainsi est rendue possible la mobilité entre un dedans et un dehors, donc la possibilité d'un jeu entre le public et le privé, en particulier de l'invitation et de l'hospitalité. Pour Gérard et Mathieu, c'est la tente, avec la protection engendrée par l'équipement qui va avec (la chienne) et les activités associées (camping gaz, chauffage) ; pour Ronan, c'est les parois du camion, avec la clef qu'il présente en guise de réponse à l'offre d'hébergement des EMA, et les activités que ces murs autorisent, comme des soirées avec des femmes et un éventuel rapport érotique ou sexuel.

Gérard affirme avoir eu un chez-soi dans le bois de Vincennes, où il était « caché » :

« Enquêteur : et ça vous manquait pas, quand vous étiez dehors puis dans les bois, d'avoir un chez vous ? »

Gérard : non. Moi j'avais mon chez moi, j'avais ma tente. Parce que tout le monde dit SDF, mais c'est pas SDF. SDF, c'est une étiquette qu'ils mettent. Mais le mec qui est dans une tente, il est pas SDF. Il a un chez lui. Celui qui est SDF, c'est celui qui change tous les jours de place, comme dans les foyers. C'est une étiquette qu'ils mettent. Actuellement, dans tous les reportages qu'il y a, je les regarde, tu vois. Et le truc des

SDF, ça existe tant que les gens qui bougent tout le temps, qui dorment un soir ici, le lendemain là, comme dans les foyers. Mais dans les bois, ils sont pas SDF. Tous ceux qui sont dans les bois, ils ont leur courrier rue de la Cuiller, à la PSA.

Enquêteur : qu'est-ce qui faisait que vous étiez chez vous, dans votre tente ?

Gérard : ben j'étais installé, chez moi, j'avais mon chauffage, mes gamelles, mon camping-gaz, mon pieu, ma chienne devant mon pieu, y avait personne qui approchait de la tente [...]. Dans la rue je dormais toujours dans des endroits où on ne me voyait pas [en écho au fait qu'il m'a dit avoir déjà dormi dans des halls d'immeuble dont il récupérait la clef par un facteur]. »

Un peu plus tard, je lui demande les raisons qui l'ont poussé à choisir le bois de Vincennes comme habitat stable, en comparaison à sa mobilité antérieure de « routard » :

« Gérard : t'es caché ! Au moins là, tu montes ta tente, t'es chez toi ! Quand j'en vois qui montent leurs tentes sur le trottoir, j'pourrais pas moi ! Moi tous mes amis je sais où ils sont dans les bois, on les voit pas. Bon, là, on les voit [on est à la fin de l'hiver, en mars 2009], mais au printemps, avec les feuilles, tu peux pas dire s'il y a une tente. »

Ronan raconte, par une anecdote de refus d'hébergement proposé par les EMA du Samusocial de Paris, comment il affirme que ce camion est « sa maison » :

« Ronan : oh oui, mais de toute façon j'les ai encore vus hier soir, ils passaient devant la boulangerie, ils passaient pour ramasser exactement un couple et un mec qui dormait devant la boulangerie. Ils m'ont dit : "Vous voulez pas venir avec nous ? " J'ai dit " Tu rigoles ou quoi ? Moi j'ai ma maison, elle est là " (rires). L'autre il fait "C'est pas vrai, c'est à toi le camion ? ". Je lui dis " Bah à ton avis... moi j'ai même les clefs du camion... ". Moi j'ai les clefs moi, moi j'ai tout. Fais toi avoir, pépère, fais toi avoir. »

L'intimité procurée par le camion favorise des relations de séduction, voire sexuelles. Il a ainsi passé une bonne soirée avec deux filles qu'il a ramenées dans le camion, dont l'une qu'il fréquente depuis 6 ans de façon irrégulière :

« Ronan : alors c'est elle, j'me rappelle plus exactement où est-ce qu'elle a déménagé... parce que j'l'ai perdu de vue pendant 6 mois... j'allais souvent dans le 13ème et puis je l'ai perdue de vue... elle est venue me voir hier soir, devant le magasin... Elle a tapé comme ça (il fait toc toc)... Trois fois dans la portière... Elle était accompagnée de Cathy, Cathy j'la connais aussi celle-là, c'est une belle relation depuis 6 ans... Alors ils ont monté dans l'camion, on a discuté, on a fumé une cigarette et tout, on a bu un coup ensemble, sans problème... Et voilà. Tu vois l problème...Voilà y'a quelque... Et enlever ça... Oui chérie, oui mon amour... T'aurais pas un papier ? T'as un stylo ? Remarque moi ton numéro de truc...Elle me l'a marqué derrière... »

2) Se sentir protégé sur le lieu où on dort comme condition de l'aisance

L'aisance est renforcée dans un cadre assurant une sécurité : les actions ne sont pas soumises à une incertitude constante, prenant la forme d'une menace. Une de ses conditions fondamentales est donc le sentiment de protection de son corps vis-à-vis des agressions physiques et de la violence en général.

La présence des animaux avec les personnes sans abri, et notamment des chiens, joue un rôle ambivalent, que Christophe Blanchard a bien mis en évidence. D'un côté, leur présence amène un nombre certain d'obstacles, entre l'impossibilité d'accéder à des places en hébergements sociaux et la méfiance des habitants et des passants. De l'autre, leur présence amène un réconfort affectif puissant et une certaine protection.

Cette protection n'est cependant pas de l'ordre de la défense violente. Pour reprendre la formule suggestive de Christophe Blanchard, le chien est moins une arme qu'une alarme. Il sert ainsi à alerter son maître de l'imminence d'un danger, il ne semble servir que rarement à entrer dans une stratégie de violence physique pour se défendre (encore moins pour attaquer) comme le souligne Gérard :

« Gérard : elle [sa chienne] dormait avec moi dans tous les endroits d'Europe [...]. Vaut mieux être accompagné. La nuit, tous les chats sont gris. Tu peux te faire agresser. C'est pour ça que les trois quarts ont des chiens. Tu voyais la tête de ma chienne, t'avais pas envie d'approcher, quoi. Elle faisait peur (il rit). Mon pote, dans les bois, il a son chien. Et en plus c'est une compagnie. Je parle avec ma chienne comme je parle avec toi. Elle me comprenait très bien ! Les animaux, il n'y a que la parole qui leur manque. »

Pouvoir arranger l'espace où on dort et compter sur une protection, même minimale, conduit alors à vivre dans un environnement prévisible, reposant, où un minimum de confiance est possible.

3) Prévisibilité, confiance et aisance autour du lieu où on dort

Entretenir une familiarisation passe par l'arrangement d'un espace qui va de la protection minimale pour minimiser la souffrance physique jusqu'à la confection d'un chez-soi dans l'espace public. Cela passe aussi par la garantie de pouvoir agir dans un cadre qui met en sécurité l'intégrité du corps agissant. Cette caractérisation principalement spatiale de la familiarisation va de pair avec une caractéristique temporelle : la répétition (relativement) prévisible de certaines actions accomplies autour de l'espace du sommeil. Celles-ci peuvent se répéter à un rythme régulier ou irrégulier, à une fréquence élevée ou non. L'importance dans la production du sentiment d'aisance réside dans la possibilité de les répéter avec une certaine prévisibilité. Répétition et prévisibilité se repèrent principalement à partir de ce que les individus rencontrés disent faire régulièrement autour du lieu où ils dorment. C'est alors que l'aisance va de pair avec la confiance. La confiance est associée au fait d'agir en fermant les yeux, comme si l'environnement était le prolongement de soi-même (Breviglieri, 1999), sans avoir à se soucier de la sûreté ou de la justesse du geste répété.

a. S'inscrire dans un rythme régulier et un ensemble de prévisibilités

Rester dormir sur le même site revient à s'engager dans la répétition qui organise un rythme, plus ou moins régulier, et qui produit une certaine prévisibilité. Les individus que j'ai rencontrés ne font pas l'épreuve de se demander où ils vont devoir dormir le soir venu ; ils le savent, du moins ils comptent sur un endroit bien précis. Cette prévisibilité prend la forme de rondes régulières, parfois quotidiennes, autour du lieu. Que ce soit Lamine (qui va s'acheter son

Parisien et sa bouteille avant de revenir s'installer sur sa grille pour la journée), la sœur de Micheline (qui revient tous les soirs vers 1 heure du matin, après avoir fait la manche du côté de Bourse), Mathieu (qui va tous les jours mendier au Franprix de Neuilly), Ronan (qui va tous les jours à l'accueil de jour de Saint-Mandé) ou encore Hubert (qui passait tous les jours voir les mêmes potes pour picoler à l'époque où il était, selon lui, alcoolique), leur emploi du temps se décrit comme un parcours récurrent, qui commence et qui se finit par un même lieu, celui où ils dorment.

Cette stabilité est parfois soulignée pour contraster avec ce que proposent les institutions d'assistance : des hébergements sociaux où la durée de séjour est limitée à quelques nuits, parfois une seule. C'est ce que me disent Thierry et ses deux compagnons du soir. En substance, l'idée est la suivante : qu'est-ce qu'on va aller s'embêter à aller dormir dans un lieu où de toute façon, on sait qu'on ne va pas pouvoir rester ? Tant qu'à faire à être confronté à une relative incertitude pesant sur le lieu où on dort, autant que cette incertitude soit associée à un lieu auquel on est attaché, avec lequel on est familier et qui a une singularité à « nos » yeux, plutôt que d'investir un lieu dont l'anonymat est redoublé par son caractère provisoire. La prévisibilité du lieu où dormir permet de ne plus subir l'épuisement suscité par l'incertitude et la recherche récurrente de nouvelles solutions d'hébergement.

b. L'expérience de la tranquillité en situation de sans-abrisme : regarder le monde comme un spectacle

L'aisance peut aussi s'éprouver comme moment de tranquillité face au déroulement de la ville. Bien installés, les individus peuvent regarder les scènes urbaines comme un spectacle. Lamine regarde les passants et les salue, tranquillement. Mathieu a une vue imprenable sur une église et sur le périphérique en même temps. Abdel et ses deux compères du local technique sont en bord de Seine. Depuis ces lieux habités, regarder Paris s'agiter est un moment dans lequel se ressent, de façon privilégiée, la tranquillité qui peut être associée à l'arrangement, la sécurité et la confiance, même quand il s'agit de dormir dans un espace public urbain.

J'ai compris ce sentiment à deux reprises au cours de cette enquête. Le premier, c'est après avoir discuté pendant plus de 3 heures avec Mathieu et que la nuit tombe, sans qu'on s'en soit rendu compte, sur la tente devant laquelle nous partageons une bière. Le bruit des voitures passant sur le périphérique tout près, le bruit de la ville au loin, les aboiements irréguliers de sa chienne, le froid qui commence à nous saisir, le réconfort de la promesse de la chaleur du duvet et de la tente. Je me dis en partant : c'est sûr, je préférerais être ici que dans de nombreux autres hébergements d'urgence.

Le second moment d'empathie avec une perspective de tranquillité dans la situation de sans-abrisme est arrivé quand j'étais avec Micheline. Je fais cet entretien pendant la maraude, parce que l'équipe est prise à partie par un homme qui leur demande de l'attention. A plusieurs moments, celui-ci se montre agressif. Et pourtant, Micheline reste dans une distance tranquille vis-à-vis de comportements pouvant passer pour irrationnels et se déroulant tout près du lieu où elle va dormir. Elle ponctue le déroulement des événements de commentaires chargés d'humour : « ben dis donc, il est bavard, lui. Il a raison ». L'homme parle plus fort, disant à l'équipe « vous m'respectez, on est en République ! » : elle ricane, et dit à voix semi basse : « il est pas méchant ». L'homme proclame « j'suis immortel ! », elle rebondit : « ben il en a de la

chance ! On refait pas les mêmes bêtises qu'on a fait, hein, quand on est immortel ? ». Quand cet homme, qui s'avérera être sorti de l'hôpital psychiatrique sans autorisation, s'exclame haut et fort, toujours à l'encontre de l'équipe, « t'sais ce qu'il te dit, le con » et « truc d'enculé », elle est comme au spectacle, elle rit aux éclats. Elle me donne l'impression de ne pas avoir peur, d'avoir la force tranquille de l'habitude d'être dans les espaces publics et les quartiers « où ça circule » et où « il y a de tout ».

E) Convergence des trois conditions dans une pratique d'habiter en situation de sans-abrisme sédentarisé

Quand les trois conditions de la tolérance publique, de la débrouille et de la familiarisation entrent en résonance les unes avec les autres par les relations que les individus entretiennent avec leur environnement (humain et non humain), elles renforcent les attaches que ceux-ci craignent de rompre s'ils venaient à quitter ce lieu pour aller dormir ailleurs. Ces conditions ne sont pas séparées dans les pratiques heureuses ou habituelles d'habiter en situation de sans-abrisme. Dans la pratique, elles font système, pour ainsi dire ; mais un système, singulier, attaché à des lieux spécifiques ; donc un système très peu transportable dans un autre lieu, notamment un hébergement social.

Cette résonance est particulièrement visible dans certains des exemples que nous avons recueillis : les processus qui conduisent à rester sur un site et pas un autre (1), les rondes habituelles (2) et certaines habitudes (3) qui viennent stabiliser l'installation. Cette imbrication convergente donne à comprendre depuis quelles expériences d'habiter ces personnes formulent leurs critiques à l'encontre des autres habitats qui leur sont accessibles, en particulier l'offre institutionnelle d'hébergements (4).

Dans cette sous-partie, nous visons à démontrer l'aspect suffisant de l'imbrication des trois conditions présentées précédemment pour expliquer pourquoi une personne, déjà installée, prolonge son installation sur un LNPPH.

1) L'engagement dans un lieu pour y dormir à répétition

Pourquoi les individus se retrouvent à dormir sur ce lieu singulier, et pas un autre ? La théorie que nous proposons dit que c'est parce que les individus y auront fait l'expérience, au bout d'un certain temps, d'une tolérance publique, de l'exercice d'une débrouille et donc d'une familiarisation avec leur habitat. Ils s'y retrouvent engagés dans une expérience d'habiter. Dans les récits d'élection de site, ces trois conditions entrent en synergie, semblant s'alimenter les unes les autres.

Le processus par lequel Mathieu s'est progressivement installé sur ce talus du périphérique donne à voir comment tolérance publique, débrouille et familiarisation peuvent être intriquées :

Enquêteur : comme je te l'avais dit la dernière fois, c'est pour savoir comment tu t'es installé ici, comment tu as aménagé tout ça...

Mathieu : j'avais un copain qui était ici ; il m'invitait à manger un petit morceau avec lui. Et il me dit " si tu veux, tu peux t'installer aussi ". Je me suis installé en face, j'ai acheté une grande tente.

Enquêteur : tu peux m'indiquer, précisément ?

Mathieu : juste là [il me montre de sa main droite la tente installée 10 mètres plus loin, qui semble appartenir au même site que la tente où il est actuellement, reliée par une série d'objets : table, chaises, décorations accrochées au grillage traçant la frontière avec un petit parc jouxtant le talus].

Enquêteur : et lui, il était là [dans la tente où dort Mathieu et dans laquelle nous faisons l'entretien] ?

Mathieu : lui, il était là, dans une petite tente. Et puis, comme c'est un homme qui vadrouillait beaucoup, à gauche à droite tu vois, il a rencontré une femme, il a fait sa vie, c'est tout à fait normal, et puis voilà, j'étais seul ici. Et puis petit à petit, ben j'ai rencontré Louis [l'homme qui dort fréquemment dans la tente d'en face], lui il habitait là-bas dans le fond [il m'indique l'autre côté du périphérique], et puis il s'est installé là. Et puis il y a eu Michel, et puis il y en a eu tellement qui sont venus ici ; tous des profiteurs...

Enquêteur : tous des profiteurs ?

Mathieu : tous des profiteurs.

Enquêteur : c'est-à-dire ?

Mathieu : manger, boire, fumer ; participe à... Participe à la bouffe rien du tout.

Enquêteur : ah oui.

Mathieu : et puis, petit à petit, je les ai virés : allez, tu dégages, tu dégages, tu dégages. A la fin de compte, y a que Louis qui est resté. Et avec Louis, on a porté un meuble ; parce qu'avant j'avais de bonnes jambes. Et puis un autre meuble. Et puis j'ai apporté ci, j'ai apporté ça. Et petit à petit ben voilà : on s'est installé. »

Mathieu s'est « installé », pour reprendre ses termes, sur ce talus du périphérique suite au lien qu'il a tissé avec un sans-abri qui « habitait », comme il dit, sur ce site. Le processus d'installation qu'il résume en quelques minutes donne à voir comment cet espace est habitable d'abord parce qu'il reçoit une tolérance publique durable : espace typiquement « marginal » (Snow et Mulcahy, 2002), il autorise une certaine familiarisation, par des arrangements d'objets. C'est ensuite la personnalisation de la relation entre Mathieu et l'habitant qui conduit au prolongement de cette installation, et même un passage de relais, Mathieu reprenant l'emplacement, si on peut dire, de cet ancien habitant. Il peut dès lors, en cohabitation avec Louis qui l'a rejoint, avoir une maîtrise sur ses relations de proximité (débrouille) en « virant » les « profiteurs ».

Le cas de Joan, analysé par Sophie Rouay-Lambert (2004), montre aussi l'entremêlement de plusieurs dimensions dans le choix d'un site de vie, sans pour autant que ce choix ne relève d'une stratégie calculée (*ibid.*, p. 35-36) :

« Le " choix " d'un territoire de vie dépend davantage des relations humaines et sociales qui s'y instaurent que de ses seuls aspects fonctionnels. Dans les faits, le hasard de sa présence relève chronologiquement : de la nécessité d'être à proximité de l'hôpital Cochin pour aller voir sa mère malade, il s'y est d'ailleurs fait soigner lui aussi pour un début de gangrène à la jambe ; du fait d'être toléré par le gardien d'un square l'autorisant à rester dormir sur le banc ; de la rencontre avec une résidente qui, lors de sa deuxième nuit à la rue, lui a proposé de l'aider en l'invitant à dormir chez elle ; de la rencontre avec un jeune SDF qui lui a cédé sa place de manche ; du fait d'être toléré par les gérants

et les employés de plusieurs magasins dont les entrées deviennent, la nuit, des emplacements de couche. L'important n'est donc pas le lieu en tant que tel, mais bien le fait d'y être toléré, et la tolérance permet de recouvrer une certaine considération de soi. En somme, l'installation de Joan dans ce quartier " sympa " provient du fait qu'il est bien accepté par les résidents et les commerçants, qu'il côtoie des habitués qui lui demandent régulièrement de ses nouvelles, et qu'il parvient ainsi à se constituer, comme il ne cesse de le répéter, " une petite famille " : " C'qu'y a d'bien, heu dans l'quartier, justement, nous sommes acceptés et la mentalité elle est très bonne. [...] C'est comme ça que... Enfin je reste là, en attendant, qu'ça va mieux. Parç'que les gens y sont très sympa ici. Très sympathiques, très gentils. La mentalité elle est très bonne " ».

Sophie Rouay-Lambert souligne que cette intégration à l'espace du quartier passe par des négociations avec les acteurs avec qui Joan a des interactions répétées et avec qui il s'ajuste par un travail de négociations. Ces négociations, quand elles sont réussies, sont sources de valorisation de lui-même ; valorisation qui contribue, selon l'auteure, à intégrer Joan dans le style de vie sans-abri, alors même qu'il possède un studio dans lequel il pourrait « dormir au chaud ».

Sophie Rouay-Lambert propose, pêle-mêle, un ensemble d'éléments nous paraissant pouvoir être systématisés par les trois conditions constitutives de la théorie proposée : les « relations humaines et sociales », ce que nous appelons avec elle la tolérance publique et qui a des effets sur la considération que Joan retire de l'hospitalité de cet espace public (rencontre avec la résidente, les habitués qui lui demandent régulièrement des nouvelles) ; la familiarisation avec un lieu associé à une aisance corporelle (« banc », « emplacements de couche »), la débrouille autorisée par ce lieu (« place de manche », « pour aller voir sa mère malade », se faire soigner). Familiarisation et tolérance publique se mêlent dans le sentiment de se trouver « une petite famille » ; tolérance publique et débrouille dans l'acceptation par divers acteurs qui donnent des prises pour agir. Ainsi s'entremêlent tolérance publique, débrouille et la forme qu'elles prennent dans l'expérience individuelle, la familiarisation, dans le fait de dormir dans un espace public, qui se singularise aux yeux des individus à mesure qu'ils s'y retrouvent engagés.

Autre récit singulier, qui donne cependant à voir comment les trois conditions se retrouvent dans le processus d'installation sur un site urbain précis. Thierry a monté une cabane dans un souterrain suite à un double processus : la résistance opposée à la sécurité de son corps par un environnement (celui de la gare Saint-Lazare) et sa relation avec un « pote » qui lui file le tuyau des Invalides :

« Thierry : j'étais à Mantes-la-Jolie au début, mais là bas, y a pas d'association, rien pour survivre. Mes parents habitaient là-bas, j'y allais pour me doucher, mais en même temps, je dormais sur Paris, vers Saint-Lazare. Mais là-bas... ouh là là (il secoue la main gauche), c'était chaud ! Les prostituées, les racailles qui t'agressent... Un soir, un pote à moi me dit de venir aux Invalides, pour la distribution des Restos du Cœur. On y va, on se bourre la gueule. On s'endort dans le gazon, mais on se fait réveiller par les jets d'eau. On est ensuite allé sur un banc, et là, j'ai bien dormi... Et le lendemain, je vais essayer la manche, et ça marche bien. Alors tu vois... Pas de racailles, une bonne manche, tranquille quoi. Donc je me suis dit : " bingo ! " »

Sécurité du corps et relation avec un « pote » sont deux conditions qui jouent pleinement dans ce processus. L'installation se prolonge en raison d'autres conditions : qualité du sommeil, possibilité de s'alcooliser, accès à un bon coin de manche, et plus tard, après certaines tensions (voir III.C), acceptation par les forces de police localisées dans le commissariat situé à une centaine de mètres de sa cabane : Thierry est sédentarisé.

Ces récits conduisent à insister sur l'importance des relations dans ces processus. Précisons cela par deux éléments. Le premier est que les personnes sans abri rencontrées ne sont pas coupées de tout lien social. Dans chaque récit, il y a une autre personne qui a joué un rôle dans le choix de tel ou tel site, ou dans la possibilité de s'installer. Second élément : le choix ne se fait pas que par un calcul coût/avantage, en comparaison des hébergements sociaux, mais aussi dans le fil des relations qui se nouent au quotidien.

Lamine ne savait pas qu'en venant occasionnellement dormir depuis l'avenue Victoria sur une plaque de chaleur dans une rue du nord de Paris, *cette* plaque de chaleur deviendrait son habitat pour les 7 années suivantes :

« Enquêteur : je voulais savoir, quand vous êtes arrivé ici, au début, les gens ils vous connaissaient ?

Lamine : non, alors, en fait, au début, je venais ici que le soir.

Enquêteur : ici ?

Lamine : ouais. Je venais que le soir. Et après, à un moment donné, j'ai dit stop, terminé, je bouge plus.

Enquêteur : parce qu'avenue Victoria, c'était moins bien ?

Lamine : c'était mort. Il y avait les toxicos. Bon, ils me dérangent pas ! Mais y en a qui prennent un shoot en pleine rue, y a les mômes qui passent, y a les gens ! Alors j'ai décidé de m'arracher, et comme je connaissais déjà ici, je suis venu.

Enquêteur : et vous veniez faire quoi ici, le soir ?

Lamine : que dormir, juste dormir.

Enquêteur : ah, la journée vous étiez installé avenue victoria, et le soir vous veniez dormir ici ?

Lamine : oui, enfin, je dormais avenue victoria, ici...

Enquêteur : ça alternait.

Lamine : comme un boulot en alternance. »

L'engagement sur son nouveau site s'est fait progressivement. L'arrivée de personnes qui se droguent publiquement le gêne vis-à-vis des passants, en particulier les enfants. Le départ de son ancien lieu de vie se fait donc par une anticipation de la perte de la tolérance publique qu'il pouvait ressentir ou anticiper en restant sur son site dans l'avenue Victoria (voir aussi III. C). Ce départ est facilité par ce qui apparaît rétrospectivement comme une transition : il venait déjà dormir, « en alternance », sur un autre site. Mais pourquoi sur ce site, et pas un autre ?

« Enquêteur : et ici, vous veniez parce que votre ami habite là ?

Lamine : non, parce qu'ici je connaissais, y a déjà beaucoup de monde, et puis ceux qui travaillent à l'hôpital Saint-Louis. Saint-Louis c'est là (il montre vers la droite). Déjà eux, ils me connaissent.

Enquêteur : ah ils vous connaissent ?

Lamine : ben ouais, combien de fois j'ai été là-bas hospitalisé ! Donc ils ont l'habitude. Et comme ils passent là [il montre en haut, vers la rue], quand ils vont au boulot, ils passent par là. Ils vont au boulot. Donc ils ont l'habitude de moi.

Enquêteur : d'accord.

Lamine : alors qu'avant on pouvait dormir à l'hôpital Saint-Louis même ; t'allais là-bas le soir, tu dormais, et à 6h du matin, on te disait « Il faut partir ».

Enquêteur : et vous y alliez ?

Lamine : ouais. Avant, ouais. On était beaucoup.

Enquêteur : et c'était quoi, la salle, c'était un dortoir ?

Lamine : non c'était les urgences.

Enquêteur : ah oui.

Lamine : les urgences.

Enquêteur : et maintenant c'est plus possible ?

Lamine : c'est rare maintenant.

Enquêteur : vous avez déjà réessayé et on vous a dit non ?

Lamine : ouais...

Enquêteur : ouais.

Lamine : mais c'est pas grave, hein. Parce que la journée on restait là-bas. Y en avait, ils restaient là-bas. Moi, non, c'était rare. Mais c'est il y a quelques années. Après il y a eu le plan grand froid. Alors je me suis engueulé avec des gens en bas.

Enquêteur : pourquoi ?

Lamine : j'lui dis " Pourquoi tu veux me virer ? Tu peux pas me virer. Après ce qui s'est passé à l'hôpital Salpêtrière ". Ouais j'me souviens, moi : y avait un SDF qui est mort devant l'entrée des urgences. Et puis à cette époque-là, la ministre de j'sais pas quoi elle a dit " Non vous n'avez pas le droit de virer les SDF ". Ouais j'me souviens de ça.

Enquêteur : mmmmm....

Lamine : oh ben ouais, ça avait fait un tollé. Ça avait fait un tollé.

Enquêteur : et du coup, vous vous êtes engueulé avec la personne ?

Lamine : ben ouais.

Enquêteur : et vous étiez resté ?

Lamine : et je suis resté ! J'ai dit " Mon gars, j'bouge pas si j'bouge pas ". Bon ça fait rien, à 6h du matin t'es obligé de partir. Mais quand il fait des températures extrêmes, c'est pas bon ! »

Il y a sans doute plusieurs raisons qui expliquent l'engagement de Lamine sur les deux sites que sont d'abord Avenue Victoria puis la plaque de chaleur à proximité de l'hôpital Saint-Louis. Par exemple, dans les deux cas, la tolérance publique, et même une certaine bienveillance, rendent possible la familiarisation avec les lieux. Avenue Victoria, il dormait ainsi en face du siège de l'AP-HP ; sa plaque de chaleur actuelle est non loin de l'hôpital Saint-Louis. Par le passage régulier des ambulances, il se sent protégé, en plus de la vigilance manifestée par le gérant du café à proximité. Par la présence de son ami d'enfance qui loge juste en face de la plaque de chaleur, ami qui lui affirme son soutien dans le conflit qui l'oppose à son frère, on peut supposer que cette reconnaissance, au sens où il est connu dans le quartier, produit une confiance et une aisance. On retrouve ici l'importance de la préexistence des conditions de sédentarisation (Girola, 2007) : les sites investis ne le sont pas par hasard, et dans le cas de Lamine, une interconnaissance avec des personnes ou des institutions géographiquement proches préexistait à sa sédentarisation. La débrouille, comme on l'a vu, est rendue possible par la proximité des ressources essentielles à la survie quotidienne, notamment les toilettes publiques et les deux commerces pour pouvoir lire *Le Parisien* et boire de l'alcool. Mais sa

considération n'était pas présente au départ⁵⁷. Elle est venue au bout d'un certain temps, à force de répétition de sa présence et de sa fréquentation régulière des commerces à proximité (voir II.B). Cette tolérance publique est non seulement productrice de familiarisation, mais aussi de débrouille, au sens où il peut acheter son journal et sa bouteille chez les commerçants malgré son apparence déviante en regard des règles de vêtement et d'hygiène.

Dans ces situations de symbiose de la personne avec son environnement, la tolérance publique semble première : l'aisance provient des échos positifs que l'individu reçoit en retour de ses salutations aux passants, des visites bienveillantes entretenues par des intervenants comme les forces de police ou les maraudes, de l'acceptation de l'installation de certains objets (comme un matelas en pleine rue, le montage d'une cabane à côté d'un commissariat).

2) Le paradoxe de la survie : les rondes habituelles au prix de sa dégradation physique et psychique

Si la tolérance publique constitue une condition première dans l'ordre des contraintes vis-à-vis de la familiarisation, les formes prises par l'installation, en particulier les *rondes habituelles*, donne aussi à lire un processus inverse, conduisant de la familiarisation vers la tolérance publique. La personne habite non seulement l'espace où elle dort mais aussi son environnement, recouvrant potentiellement un espace étendu. Habiter est inséparable de l'inscription de la personne dans un espace élargi (Breviglieri, 2006).

Si la possibilité d'un parcours dépend d'une tolérance publique, cette répétition produit une familiarisation : la personne acquiert des repères, sur lesquels elle peut compter, avoir confiance et ainsi agir sans inquiétude entravant l'action ; elle peut agir avec aisance. L'environnement, qui peut s'élargir à un quartier ou même à un espace plus étendu, devient un prolongement de soi-même au sens où la personne peut s'appuyer dessus sans explicitation (Breviglieri, 1999). Les actions, par leur répétition heureuse, vont de soi.

L'individu peut cependant se distancer quelque peu de cette habitude, pour exercer un certain contrôle en fonction des circonstances. Si un jour il a mal dormi ou trop bu la veille, il peut ne pas honorer la ronde familière, cela ne remettra pas en cause cette familiarité. La familiarité va de pair avec un contrôle, une forme d'autonomie éprouvée. Elle peut aussi aller avec une aisance à accéder à des « lieux de la survie » (Pichon, 2007), comme des services d'assistance (un accueil de jour), ou un bon coin pour mendier, sans ressentir la honte des premières fois et compter sur la prévisibilité d'un accès garanti.

Enfin la répétition heureuse des contacts avec d'autres personnes participe de la production de rôles et d'identités publiques : c'est le pote de rue, avec son surnom (Le Roux et Lederman, 1998) ; c'est aussi l'interconnaissance avec des acteurs du quartier (le marchand de journaux, le vendeur de cigarettes, le tenancier du bar, le gérant du commerce où on achète sa bouteille). Cette tolérance publique alimente le processus de familiarisation quand elle produit une forme de protection (comme quand Lamine peut boire de l'alcool, s'écrouler sur la route et compter sur Mousse pour le récupérer et lui éviter une mort violente). Elle favorise les pratiques de

⁵⁷ C'est la raison pour laquelle, méthodologiquement, il est préférable de dissocier les causes qui expliquent l'émergence d'un phénomène de celles qui en expliquent la pérennisation.

débrouill, quand elle garantit l'accès à certaines ressources, comme dans le cas de Ronan qui, étant connu à l'ESI, peut accéder à une série de services réservés aux usagers réguliers (douches, lessives, suivi social et sanitaire).

Avec ces rondes habituelles, tout se passe comme si les qualités de l'habiter, attachées à un espace singulier (celui du sommeil) se propageaient aux autres espaces entrant dans la ronde ; symétriquement, tout se passe comme si les qualités positives associées aux autres espaces se propagent à l'espace du sommeil. Cette circulation des qualités de l'habiter est particulièrement observable quand les acteurs porteurs de tolérance publique se déplacent vers l'espace du sommeil à travers un geste de sollicitude. Mathieu raconte ainsi que les passants et habitants qui ont l'habitude de le voir mendier devant le Franprix et qui lui manifestent de la considération sont déjà venus le voir des jours où, malade, il n'avait pas installé sa chaise devant le magasin et était resté « à la tente ». Ils viennent ainsi prendre des nouvelles sur son lieu de sommeil. En accomplissant ce geste de sollicitude, ils transforment la tolérance publique en geste de bienveillance et de protection ; ils produisent ainsi de la familiarité.

La ronde de Lamine produit le même type de dynamique entre familiarisation, débrouille et tolérance publique. Son emploi du temps quotidien est systématiquement, selon lui, rythmé par quelques actions : le matin, il va d'abord quelques mètres plus bas, chez madame Li pour s'acheter ses cigarettes et *Le Parisien*. Puis il se rend en face, à la supérette pour s'acheter sa bouteille. Il revient à son emplacement et il s'assoit. Il me le répète pour justifier le fait qu'il n'a pas besoin d'argent. Il me dit aussi que tous les matins Momo le footballeur vient le voir et lui fait ses courses :

« Lamine : oh ben avant je buvais un coup chez lui [le café d'à côté] ! Avant... Et puis j'ai arrêté.

Enquêteur : vous avez arrêté ?

Lamine : j'ai arrêté d'aller chez lui. Je préfère ma bouteille, venir là et ça s'arrête là. Ma vie elle est très simple : le matin, si j'ai un peu de caillasse, d'abord je vais chez Madame Li.

Enquêteur : c'est qui madame Li ? [salutation d'une femme, elle lui dit " ça va ? ", il répond " ça va mama ? ", elle répond " oui "]

Lamine : madame Li c'est la patronne du tabac. J'vais d'abord chez elle pour prendre mon *Parisien*, c'est la première chose. Et je vais à côté, Carrefour, je prends ma bouteille. Et je reviens. Voilà. C'est ça ma journée, à moi !

Enquêteur : et vous lisez du coup Le Parisien après ?

Lamine : hein ?

Enquêteur : vous lisez Le Parisien ?

Lamine : oh ben oui ! Si j'ai pas *Le Parisien* moi ça va pas ! Moi *Le Parisien* il m'le faut... Tu vois, c'est comme ça ! C'est une vie, heu, banale ! Mais c'est une vie quand même.

Enquêteur : bien sûr.

Lamine : heu, y en a, ils vont travailler. Toute la journée. Heu... Si tu leur poses la question " Heu est-ce que vous êtes heureux ? " ou quoi que ce soit, je sais même pas s'ils peuvent te répondre (je souris en acquiesçant). Nan mais c'est vrai, j'en ai vu, on dirait des morts vivants. Fais quelque chose qui te plaît ! Si t'aimes pas ton boulot, barre-toi ! »

La ronde habituelle peut enfin intégrer des services d'assistance. Fréquenter à répétition un service situé à proximité de son lieu de sommeil, pouvoir satisfaire certains besoins quotidiens (aller aux toilettes, laver ses vêtements, manger, prendre une douche, se faire soigner) et s'y sentir accompagné, soutenu, compris, écouté et donc considéré, élargissent les propriétés de l'expérience de l'habiter à un espace qui dépasse le lieu du sommeil.

Pour Ronan, le réseau d'interconnaissance dans lequel il s'inscrit intègre le dispositif d'assistance qu'est l'accueil de jour, qu'il qualifie aussi comme sa maison :

« Ronan : oh ben de t'façon, tout le monde ici, tout le monde, même la directrice, elle est là-bas...avec son petit chien qui s'appelle Louis XII, ben voilà, j'connais tout le monde ici. Et les personnes qui habitent là ici, j'connais pas... c'est tous les [inaudible] infirmiers...j'connais pas, j'y touche pas... moi j'préfère [inaudible], t'as le médecin qui est pas mal, t'as le mec là à côté, là... l'infirmière qui est pas mal aussi, bon. Et après tout là, tout là là... c'est chez moi exactement. Comme j'dis c'est ma maison là aussi... ».

Cet attachement à un lieu est véhiculé par un attachement à des personnes, incarnant une institution bienveillante. Il apprécie particulièrement Nathalie, assistante sociale à l'ESI : « Elle est super », jugement positif qui conclut le récit dans lequel elle fait en sorte de satisfaire sa demande de transférer sa domiciliation du 19^{ème} vers le 12^{ème} arrondissement, histoire que son adresse administrative, nécessaire pour l'accès aux droits sociaux, se rapproche de son adresse d'installation, dans son camion.

Ces habitudes qui renforcent l'expérience d'habiter ont cependant des conséquences négatives potentiellement dramatiques : la dégradation du corps de l'individu, au risque de se retrouver esseulé quand il est nostalgique et fortement alcoolisé, au risque de renoncer à d'autres perspectives possibles, du moins pour le moment ; dégradation appelée la survie. Nous pourrions appeler ce double processus d'adaptation et de dégradation le *paradoxe de la survie* en situation de sans-abrisme : le déploiement de capacités d'adaptation aux conditions imposées par la situation de sans-abrisme, l'apprentissage de compétences et de savoir-faire pour habiter le monde entre rue et assistance, l'attachement à des conditions constitutives de l'habiter dans un lieu non prévu pour l'habitation, sont autant de façons de tenir que de risquer de se dégrader. Le risque qui paraît le plus important dans ce type de processus est celui de l'alcoolisation, qui semble conduire à des états de dégradations importants, que ce soit sur le corps (hygiène, santé et souffrances) ou sur l'estime de soi ; thème récurrent dans les travaux sur le sans-abrisme des sociologues, anthropologues ou médecins. Le témoignage de Hubert montre que cette déchéance, parfois qualifiée de « désocialisation », ne doit pas être coupée du processus symétrique de resocialisation (voir **Encadré 4**). Hubert raconte que, quand il était alcoolique (il dit en être sorti grâce à la prison, où il a subi une abstinence forcée), il était pris dans un ensemble de relations :

« Hubert : et puis le risque avec les autres c'est qu'il y en a qui te propose à boire, l'autre à fumer... J'ai été alcoolique, drogué, j'ai fait 3 overdoses avec coma, je suis arrivé jusqu'à 8 bouteilles par jour. Et dans ces cas-là, tu fais plus rien. Tu bouges plus, tu te laves plus, t'as ton parcours tout tracé où tu vas voir untel et untel tous les jours pour boire et fumer et te piquer. Le matin tu te lèves, tu vas voir tes potes et une première bouteille. Pendant 2 ans, c'était ça, à midi, j'étais déjà bourré. Ça va vite, t'as toujours

le même circuit. Du coup, maintenant, j'essaie d'éviter les autres, pour pas retomber [isolement salvateur pour sa santé ; ce qui justifie la satisfaction qu'il a de son " coin ", à Saint-Mandé]. Saint-Mandé, c'est bien pour ça. Mais faut pas trop que je bouge, parce que ça commence déjà à Nation. Tu passes, et hop ! " Viens boire un coup ", et voilà. Maintenant c'est une bouteille par semaine, voire pas du tout. »

L'intégration dans un groupe de survie, source de considération, de ressources pour la débrouille et de familiarisation, peut donc parfois se retourner en souffrance.

Ce paradoxe n'a rien de déterministe, les possibles alternatifs étant toujours ouverts. Ce paradoxe caractérise une série de processus qui, à un moment donné d'un parcours, peuvent converger vers ce type de situation où « la sortie de la rue » s'éloigne de l'horizon. Ce paradoxe atteint son comble quand l'issue est la mort de la personne. Ainsi Mathieu est-il mort quelques mois après avoir refusé un hébergement social (voir infra). Ce qui souligne non pas l'irrationalité présumée de ces personnes ou l'affirmation d'un « choix » individuel mais la force de l'inscription dans des relations et des collectifs, ancrés dans des lieux singuliers, pour ces personnes en sans-abrisme sédentarisé ; loin des représentations en termes d'exclusion, de désocialisation ou de rupture des liens sociaux.

Encadré 4. Pour un usage sociologique de la catégorie de désocialisation

En grossissant le trait, on peut considérer qu'il y a deux façons d'aborder sociologiquement la désocialisation.

Première façon, que nous ne suivons pas dans ce rapport : la désocialisation est une catégorie, que certains acteurs utilisent pour qualifier d'autres acteurs (ou eux-mêmes). Le travail consiste alors à repérer les conditions pratiques dans lesquelles ces acteurs en sont arrivés à mobiliser cette représentation de façon convaincante à leurs yeux. Il s'agit d'adopter une approche compréhensive, pour entrer dans la logique pratique qui conduit les personnes ou institutions à utiliser cette catégorisation, dans quelles circonstances et avec quelle confirmation donnée par l'expérience. Mais dans ce cas, la désocialisation n'a pas le statut de concept sociologique.

Seconde façon : l'employer comme un concept sociologique. Dans ce cas, elle est alors inséparable de son processus symétrique, la resocialisation. Le paradoxe de la survie en donne un exemple éclairant.

Le paradoxe de la survie renvoie à un phénomène sociologique général : les processus associés de désocialisation/resocialisation, identifié par de nombreux travaux empiriques, en particulier les travaux interactionnistes de la tradition de Chicago, et formulé de façon théorique et claire dès 1908 par Simmel (Simmel, 1998). A partir du cas de Lamine, présenté à plusieurs reprises par des acteurs institutionnels comme le parangon du grand exclu désocialisé, insistons une nouvelle fois : utiliser la notion de désocialisation comme concept de sciences sociales pour analyser des expériences de la pauvreté, comme le font certains travaux d'anthropologie (Declerck, 2001) ou de sociologie (Schnapper, 1994, p. 142-160 ; Paugam, 2002 ; Duvoux, 2009), constitue une approximation sociologique si cet usage n'est pas associé, *de façon systématique*, à une analyse du processus de resocialisation. Ces concepts sont des concepts relationnels, qui ne prennent sens que l'un par rapport à l'autre : la désocialisation depuis un certain monde social s'accompagne nécessairement d'une resocialisation, même plus « réduite » ou plus « étrange ». Autrement dit, ce n'est pas parce qu'un individu n'a pas de relations familiales, de travail ou liées à des engagements dans la société civile, que l'analyse sociologique peut s'arrêter au constat d'une « rupture des liens sociaux » (Paugam,

1991). Ces processus peuvent être explicatifs de l'émergence de la situation de sans domicile, mais ils brouillent l'analyse quand il s'agit d'enquêter la situation de sans domicile qui se pérennise. Dans ce cas-là, en rester à la désocialisation consiste à ne faire que la moitié du chemin.

Cette précaution méthodologique est d'autant plus utile que même dans les travaux les plus fins conceptualisant la désocialisation, l'absence de la vigilance continue vis-à-vis de la paire symétrique des processus de désocialisation/resocialisation conduit à des approximations dommageables. Ainsi le psychologue social Alexandre Vexliard, qui a solidement conceptualisé le processus de désocialisation du « clochard » (1957), ne réduit pas celui-ci à un être en rupture de tout lien social. Il caractérise la quatrième phase du processus de désocialisation de la façon suivante (*ibid.*, p. 245) : « On commence à apprécier certains compagnons avec lesquels on a eu des contacts utiles. Le mode de vie fait perdre les anciennes habitudes, les anciennes attaches, les liens affectifs, les besoins du passé et en crée de nouveaux, dont la faiblesse est la principale caractéristique [...] ». L'analyse de la désocialisation revient ici à une attention aux transformations de la socialisation. Mais elle se conclut par une formule dont l'ambiguïté est fortement dommageable⁵⁸ : « dont la faiblesse est la principale caractéristique : on s'attache à ce que l'on ne soit lié à rien ni à personne ». Le sens de la formule, rhétorique, induit une erreur : les personnes qui correspondent aux caractéristiques données par Vexliard du « clochard » sont comme tout le monde, elles s'attachent à des « riens » comme à des « personnes ».

La désocialisation, prise sans précision, ne peut servir à désigner la seule restriction des réseaux de relations que peuvent connaître des individus. Encore une fois, un individu ne peut pas être pensé comme *vraiment isolé*, selon le « principe de solidarité » que Cyril Lemieux a clairement rappelé comme constitutif d'une approche sociologique sérieuse (Lemieux, 2009). Autrement dit, la désocialisation se fait nécessairement dans un milieu social, et ce milieu est descriptible en termes de resocialisation.

Si un individu paraît désocialisé aux yeux d'un sociologue, un réflexe de méthode consiste donc à systématiquement rechercher le processus associé, celui de sa resocialisation, afin de considérer plutôt les tensions internes à l'individu pris entre des processus de désocialisation et de resocialisation. Cette universalité du couple désocialisation/resocialisation justifie aussi la primauté à accorder à la tolérance publique dans l'explication du sans-abrisme sédentarisé. Ainsi le regard posé sur une personne sans abri installée, même si elle est dans un état corporel dégradé, peut être modifié par une question à se poser en priorité : quelles sont les relations qui font qu'elle reste là où elle est ?

3) La force de l'habitude

Quand la tolérance publique est constante (voire croissante), les pratiques de débrouille et de familiarisation peuvent se renforcer. Un degré élevé dans l'appropriation s'observe dans les espaces qui sont non seulement organisés de façon fonctionnelle avec des frontières spatiales marquées mais qui sont aussi investis d'un sens esthétique, autrement dit, qui sont décorés.

⁵⁸ La suite du texte reprend à son compte des propos normatifs, qui relèvent du jugement de valeur et qui bloquent la compréhension fine des individus en situation de sans-abrisme (Vexliard, 1957, p. 145) : « L'essentiel des valeurs de cette existence nouvelle revêt surtout un caractère négatif : le rejet des disciplines sociales et morales et par-dessus tout le rejet de la valeur du travail, en tant que gage de la dignité humaine ». Comme l'enquête de Vexliard n'est pas statistique mais repose sur une démonstration qualitative, un contre-exemple suffit pour réfuter ce qu'il avance : Ronan, qui dispose du camion en échange du travail qu'il fait pour le commerçant à qui appartient le camion. Réciproquement, est-ce que le refus de la valeur du travail, tel qu'il est institutionnellement établi dans les pays occidentaux comme relation asymétrique, est spécifique au « clochard » ? Sans doute que non.

Quand ces habitats vont de pair avec des pratiques de débrouille et des relations de sociabilité régulières, ils sont supports d'habitudes puissantes.

Thierry est installé depuis 10 ans dans un souterrain situé dans un riche arrondissement de Paris, dans lequel il a monté une cabane. Pendant le premier entretien que j'ai avec lui, lors d'une maraude organisée par certains encadrants du Samusocial de Paris, il me dit que c'est son « domaine », entre le mur et la voiture garée à quelques mètres sur sa gauche. L'habitat, une cabane, est fermé de part en part, avec un sas d'entrée fait d'une couverture accrochée au toit. Juste à l'entrée, sur la gauche, une caisse de fer recouverte d'une couverture fait office de banquette, sur laquelle peuvent s'asseoir ceux qui le visitent. Fier de cette installation qu'il dit avoir réalisée en un mois, il en souligne la résistance, à base de palettes de bois, très lourdes et des caisses de fer (il montre les traces laissées par le déplacement d'une caisse sur le bitume, restée pendant quelques temps devant sa cabane). Je remarque aussi l'entretien de la propreté, manifeste devant la cabane et même autour (il a un cendrier, les poubelles ont été rapidement faites et transmises aux éboueurs, il a une « cuisine » où ranger ses ustensiles, il a une boîte dans laquelle il peut allumer une flamme pour faire cuire des aliments sans pour autant se brûler une fois refermée). En repartant vers le camion des EMA, il nous suit, et on jette un œil avec lui sur son « domaine » depuis le trottoir d'en face : l'assistante sociale des maraudeurs fait remarquer qu'il est protégé de la pluie et des courants d'air ; surtout, l'équipe et moi revenons en chœur sur les décorations (des petites figurines et des babioles touristiques alignées sur le dessus de l'entrée). Sensible à ces compliments, Thierry poursuit : « c'est vrai que c'est joli, je regarde jamais, je reste tout le temps assis, là-bas (il désigne l'entrée de la cabane). Je comprends pourquoi maintenant, *tout le monde* s'arrête pour regarder. Il y en a même qui prennent des photos ! ». Thierry a l'air flatté que son installation devienne un objet de curiosité esthétique de la part des passants, participant ainsi à l'esthétisation de la ville.

Cette décoration renvoie ainsi pour lui à une pratique de l'habiter comme identification (Dietrich-Ragon, 2011, p. 123). Cette cabane, il a le sentiment de l'avoir conquise au prix de conflits et surtout, il y projette son avenir. Conquête spatiale et quête identitaire sont devenues, à ce moment-là de sa vie, solidaires. Il a le sentiment d'exister socialement, c'est-à-dire d'avoir des retours signifiants à ses yeux en lien avec son installation, solide, ancrée dans le sol avec des palettes, et décorée, suscitant des arrêts de personnes qu'il ne connaît pas et des prises de photos, jusqu'au fait de faire l'affiche d'un documentaire diffusé nationalement. Cette installation est racontée comme le résultat de « luttes » pendant 10 ans, à jouer au chat et à la souris avec les forces de l'ordre. C'est l'histoire de résistances, de pétages de plomb.

Dans ce cas-là, on peut formaliser le processus circulaire suivant : aménagement d'un lieu public <=> production identitaire. Autrement dit, à un moment donné dans la trajectoire de Thierry, l'aménagement du souterrain est source du sentiment d'être une personne reconnue. Et la construction de son identité (par exemple la visite de sa fille, l'organisation régulière de moments de sociabilité devant sa cabane) est source de l'aménagement du souterrain comme un chez soi. Ce qui contribue à dénuer de sens le fait d'aller dans un hébergement institutionnel.

4) Le non-recours aux hébergements sociaux accessibles depuis l'expérience de l'habiter en situation de sans-abrisme sédentarisé

Dans ces pratiques de non-recours aux hébergements sociaux accessibles (ainsi qu'à d'autres habitats, comme des hébergements chez des tiers par exemple), l'ensemble des trois conditions, tolérance publique, débrouille et familiarisation, vont ensemble. Dans ce non-recours par non-demande vis-à-vis des hébergements sociaux accessibles, c'est une réduction des possibilités d'habiter qui est anticipée, qui prend la forme de la crainte d'une impossible familiarisation, d'une débrouille inenvisageable, ou de l'amointrissement d'une tolérance publique.

Quand les hébergements proposés sont appréhendés comme des lieux entravant voire mettant fin à des habitudes d'action adossées à un lieu de vie singulier, les personnes qui se sont organisées une vie habitable « dans la rue » ne considèrent pas que l'hébergement institutionnel soit une faveur qui leur est faite.

Ainsi les habitats accessibles apparaissent, aux yeux des personnes sans abri rencontrées, comme réduisant leurs possibilités d'habiter. Nous retrouvons ici les critiques formulées à l'encontre des hébergements sociaux : la saleté des lieux, associée à une promiscuité avec d'autres personnes jugées dégradées et donc dégradantes ; l'absence de tranquillité et de sécurité qui empêche de trouver un véritable repos (voir aussi Hopper, 2003, p. 93 *et sq*) ; l'éloignement géographique qui couperait l'individu des réseaux qu'il s'est constitués, parfois au bout de plusieurs années, autour de l'espace public où il dort ; l'emprise temporelle imposée par les contraintes horaires associées à la vie collective en hébergement ; l'inutilité ressentie d'un accompagnement social au vu de l'âge, de la durée du chômage et du niveau de qualification évalués par la personne elle-même ; les entraves aux possibilités de satisfaire ses besoins addictifs, comme l'alcool ou la drogue. L'évaluation négative peut aussi porter sur d'autres habitats, non institutionnels, notamment ceux proposés par des proches ou des passants. La volonté affirmée de ne pas cohabiter durablement avec ces personnes et d'avoir le sentiment de se débrouiller seul sert alors de justification pour ne pas s'y rendre. En regard de ces éléments, l'espace public investi par la personne semble bien plus prometteur en termes de possibilités d'habiter.

Le retour sur ces critiques depuis la perspective de personnes en situation de sans-abrisme sédentarisé permet de mieux en comprendre le sens. Elles ne sont jamais le fruit de délibérations détachées de tout ancrage, conduisant à évaluer le pour et le contre, les coûts et les avantages de tel centre ou de tel site. L'installation est une pratique, toujours réflexive, ne résultant que très rarement d'un hypothétique individu calculateur.

La méthode d'induction analytique permet de trouver des causes à ces motifs de non-recours dans les conditions qui font que la personne habite ailleurs que dans un hébergement institutionnel.

C'est parce que les individus sont pris et engagés, avec leur habitat, dans une relation productrice de familiarité que les autres habitats accessibles (notamment les hébergements sociaux) peuvent être critiqués comme n'apportant pas suffisamment de sécurité ou d'intimité. C'est parce que les individus sont engagés avec leur habitat dans une relation productrice de débrouille qu'ils critiquent les contraintes (horaires, droit de visites, droit d'absence, droit de consommation d'alcool ou de drogue) associées aux autres habitats accessibles (notamment les hébergements sociaux). Et c'est enfin parce qu'ils sont engagés avec leur habitat dans une

relation productrice de tolérance publique qu'ils critiquent l'humiliation ou le stigmate à recourir à ces autres habitats accessibles (notamment les hébergements institutionnels).

Leurs critiques sont donc à resituer depuis leurs pratiques quotidiennes de leur habitat mais surtout *depuis les relations, les collectifs, voire les groupes dans lesquels ils se retrouvent engagés*. Prolonger l'enquête sur les causes efficientes consisterait alors expliquer pourquoi ces personnes sont inscrites dans des relations signifiantes dans les espaces publics, alors que d'autres y sont inscrites dans le recours à des hébergements sociaux.

Mais encore une fois, ce ne sont pas ces critiques qui sont explicatives, puisque des personnes qui vont en hébergement peuvent invoquer des critiques identiques : critiquer n'est pas refuser⁵⁹. En revanche, s'installer durablement dans un LNPPH urbain revient à un non-recours, en acte, aux hébergements sociaux (et plus largement des autres habitats accessibles). Et c'est bien cet acte que nous expliquons en prenant en compte les relations que les individus entretiennent avec leur LNPPH, relations qui proviennent (et alimentent en retour) de la tolérance publique, de la débrouille et de la familiarisation.

Tolérance publique, débrouille et familiarisation entrent dans une interdépendance convergente quand l'environnement, humain et matériel, renvoie un écho positif aux actions régulièrement accomplies sur le site public et urbain dans lequel dorment durablement les personnes sans abri. Une fois que les pratiques de sans-abrisme sédentarisé ont été caractérisées et expliquées dans leur prolongation, il s'agit de bien prendre acte d'une de leur spécificité : leur extrême précarité. En regard des conditions d'habitat associées à un logement de droit commun ou certains hébergements sociaux faiblement accessibles (de longue durée, avec des espaces d'intimité), habiter en situation de sans-abrisme sédentarisé expose à de nombreux problèmes. Autrement dit, cette imbrication positive des trois conditions constitutives de l'habiter dans un LNPPH est couramment fragilisée. Cette fragilisation est susceptible de survenir de deux façons au moins. La première provient du développement trop important des pratiques renvoyant à une de ces conditions, développement qui vient entraver le bon déroulement des pratiques renvoyant à une autre condition ; par exemples, quand l'aisance devient si grande que l'individu semble trop « prendre ses aises » aux yeux des forces de l'ordre, quand la débrouille consistant à s'alcooliser peut choquer les passants, ou quand la sollicitude des commerçants peut devenir intrusive et entraver son intimité... Disons que ces tensions sont endogènes au processus continu d'installation.

La seconde source de tension est exogène : elle provient de changements qui surviennent en dehors du processus continu et local d'installation ; par exemples, quand les conditions météorologiques sont mauvaises et perturbent l'aisance, quand un commerçant qui rendait de nombreux services doit fermer boutique, ou quand un nouveau plan d'urbanisme vient annihiler la tolérance publique.

⁵⁹ La poursuite de l'enquête pourrait consister à expliquer pourquoi des personnes critiquent des hébergements tout en s'y rendant continûment. L'explication de ces critiques serait ainsi distincte de l'explication de ces mêmes critiques invoquées par des personnes en situation de sans-abrisme sédentarisé. Cette remarque invite à systématiser une approche symétrique du non-recours, en comparant les motifs des individus qui ne recourent pas à ceux qui recourent.

Porter attention à ces tensions et à leurs effets permet d'échapper à trois pièges : ne pas voir l'extrême précarité à laquelle sont réduites les personnes en sans-abrisme sédentarisé, faire de ces conditions des éléments qui transcendent les pratiques des personnes, et tirer des conclusions sur la base de seuls cas positifs. L'existence de ces tensions montre en effet que ces conditions « ensemble suffisantes pour expliquer le maintien durable dans un LNPPH » n'existent pas toutes seules, de façon quelque peu mystérieuse, telles une boîte noire : elles sont de fait produites, maintenues, préservées, prolongées au prix d'efforts de la part des individus. Et les efforts qu'ils font pour maintenir ces conditions en surmontant des épreuves soulignent leur attachement à ces conditions, qui apparaissent alors comme ayant une signification positive aux yeux des individus eux-mêmes.

III. Tensions sur l'habiter, changements d'habitats

La troisième et dernière partie est organisée par deux principes méthodologiques : le caractère signifiant des conditions explicatives aux yeux des personnes elles-mêmes, particulièrement visible lorsque des tensions surgissent ; le caractère nécessaire de chacune des conditions identifiées comme ensemble suffisantes, identifiable quand les tensions ne sont plus surmontées avec succès par les personnes. Disons donc que nous faisons un double test dans cette partie : un test de réflexivité et un test de nécessité.

La réflexivité des personnes vis-à-vis des conditions identifiées comme explicatives s'observe aux réactions que les tensions pesant sur ces conditions suscitent chez elles. L'hypothèse du test de réflexivité est la suivante : l'importance de chacune des trois conditions est prouvée par la façon dont les personnes réagissent quand l'une d'entre elles est soumise à des tensions. Est-ce que l'individu tient compte de son acceptabilité publique, les ressources pour l'exercice de la débrouille ou son aisance quand celles-ci sont remises en cause ? Sa réaction aux tensions est une sorte de test de la théorie que nous avons élaborée jusqu'à maintenant. Le test prend la forme suivante. Si, confrontée à une tension pesant sur la tolérance publique, la débrouille ou la familiarisation, la personne n'agit pas en vue de prévenir ces tensions (quand elle les anticipe) ou d'y résister quand celles-ci surviennent, c'est que ces conditions ne sont pas si importantes que cela à ses yeux ; la personne n'y tient pas vraiment, c'est donc que ces conditions n'ont pas vraiment de sens à ses yeux : elle n'en tient pas compte. En revanche, si l'individu agit pour prévenir les tensions susceptibles de peser sur son acceptation publique, ses ressources pour la pratique de la débrouille ou son aisance, ou réagit pour s'efforcer, avec plus ou moins de succès, de les surmonter, c'est qu'il s'en inquiète ; ce qui prouve l'importance qu'il leur accorde et leur rôle explicatif dans le fait que l'individu continue à dormir sur le même LNPPH⁶⁰.

Des épreuves spécifiques au mode d'habiter qu'est le sans-abrisme sédentarisé sont rencontrées, surmontées avec plus ou moins de succès : se protéger du froid, de la pluie et du vent ; préserver une intimité recherchée ; conserver la maîtrise sur l'accès à des ressources de survie et donc d'action ; susciter une hospitalité des multiples acteurs de l'espace public occupé. Ces épreuves ont pour origine les éléments (naturels, sociaux) avec lesquels l'individu est en relation quand il dort sur un même LNPPH.

Le test de nécessité de chaque condition est organisé autour d'une autre question que celle qui préside au test de réflexivité : que se passe-t-il quand les individus ne parviennent pas à surmonter ces épreuves avec succès ?

⁶⁰ Tenir compte de ces tensions et des réactions visant à les réduire, démarche typique de ce qu'il est convenu d'appeler la sociologie pragmatique et pragmatiste en France, a deux conséquences pour l'analyse. Premièrement, cela permet d'éviter une formulation trop mécanique de la théorie, qui consisterait à prédire que dès que l'une des trois conditions est fragilisée, l'individu change d'habitat. En tenant compte des tensions et de leurs régulations, cela introduit une souplesse dans l'explication, en évitant de suggérer une relation mécanique entre ces conditions et l'action individuelle. Deuxièmement, cela permet de vérifier que ces conditions ont une signification effective dans les pratiques et représentations des individus eux-mêmes (qui manifestent ainsi leur inquiétude pour préserver la relation identifiée par le chercheur comme explicative). Il nous semble que cette double précaution est une piste pour proposer une explication à la fois adossée à l'induction analytique (caractérisable par sa méthode d'échantillonnage et de comparaison systématisée) et compatible avec les avancées de la sociologie pragmatique et pragmatiste francophone. Sur ce point, notre enquête se veut exploratoire et vise simplement à apporter sa pierre à un édifice encore en voie de construction.

Les cas que nous avons étudiés visent à évaluer si les individus changent d'habitat quand ces conditions ne sont plus seulement fragilisées mais sont rompues à leurs yeux. Ces changements consécutifs à ces ruptures prouvent alors le caractère nécessaire de chacune de ces conditions : si une seule vient à rompre, alors les individus ne continuent pas à dormir sur le même LNPPH urbain et modifient leur comportement en dormant *ailleurs*⁶¹.

Nous montrons alors que la tolérance publique et l'exercice de la débrouille sont des conditions nécessaires ; mais pas la familiarisation (jusqu'à preuve du contraire). Il semblerait alors que la familiarisation soit une conséquence fortement susceptible d'émerger quand tolérance publique et pratique de la débrouille sont présentes de façon durable, renforçant alors la sédentarisation. En effet, nous n'avons pas (encore) trouvé de cas où la rupture de la familiarisation soit suffisamment observable et liée à un changement d'habitat, pour en prouver le caractère nécessaire, c'est-à-dire indépendant des conditions de la tolérance publique et de l'exercice de la débrouille.

A) Tensions sur et ruptures de familiarité avec son habitat

La familiarité correspond à l'aisance qui relie l'individu à son environnement ; aisance à se mouvoir dans le lieu où il dort, aisance qui résulte de l'adéquation fonctionnelle de son corps avec son espace arrangé, de la garantie minimale d'une protection contre les dangers physiques et de la possibilité de prévoir un certain nombre d'actions adossées au lieu où il dort (voir II.B de la partie 2). Chacune de ces composantes de la familiarité peut être soumise à tension, tension qui engage nécessairement le corps.

Nous allons voir dans cette sous-partie comment les épreuves au développement de la familiarité que constituent les intempéries ou la dégradation corporelle peuvent être surmontées (1), puis nous soulignerons que nous n'avons pas trouvé de cas de rupture de la familiarité permettant de conclure fermement sur son caractère nécessaire (2).

⁶¹ Cette partie pourra paraître redondante avec la partie précédente pour le lecteur déjà convaincu par le caractère suffisant de la réunion des trois conditions (tolérance publique, autonomie, familiarité) pour l'explication du sans-abrisme individuel sédentarisé. Mais il nous semble important d'explicitier jusqu'au bout la démonstration visée par l'induction analytique : les conditions identifiées doivent être « ensemble suffisantes » (voir II, en particulier le II.E) mais aussi « chacune nécessaires ». Pour démontrer le caractère nécessaire de chacune, il faut s'appuyer sur des cas de passage de X (sans-abrisme sédentarisé qui se poursuit) à non-X (sans-abrisme sédentarisé qui prend fin). Il nous semble que dans la littérature étudiée mobilisant l'induction analytique, les compte-rendu d'enquête explicitent clairement la dimension « ensemble suffisantes » des conditions explicatives, mais laissent dans l'ombre de la méthodologie la preuve du caractère nécessaire de chacune. C'est cet effort d'administration de la preuve que nous essayons de faire ici, à la fin de chacune des sous-parties, et ce dans l'objectif de rendre notre théorie de l'habiter *la plus révisable possible* ; quitte à constater que, pour la condition de la familiarité, nous n'avons pas (encore) de cas probant à nos yeux de passage de X à non-X associé à la rupture de cette condition. Ce constat invite ainsi à poursuivre l'enquête dans cette direction, ou à considérer que la familiarité n'est pas une condition nécessaire (mais que sa combinaison avec l'autonomie et la tolérance publique est suffisante pour expliquer la poursuite par un individu de sa situation de sans-abrisme sédentarisé).

Dernière précision : nous avions au départ envisagé de mieux distinguer la prise en compte des tensions sur les conditions et l'analyse des cas de rupture des conditions. Mais comme les données concernant les ruptures sont, dans cette étude, en faible nombre, nous avons décidé de rassembler ces deux types d'analyses par souci d'équilibrage des parties.

1) Tensions sur l'arrangement du corps dans son environnement : faire face à la dégradation et à la douleur corporelles

La familiarité, qui implique un rapport incarné à son environnement matériel, peut être soumise à des épreuves. S'engager dans une relation de familiarité avec l'espace où on dort commence ainsi par s'efforcer de protéger son corps des épreuves de la dégradation.

a. Faire face à l'inconfort en continuant à dormir sur le même LNPPH

Les intempéries, comme le froid, la pluie et le vent, constituent des épreuves de la familiarité caractéristiques d'une situation de sans-abrisme. Elles manifestent la résistance que l'environnement naturel peut opposer à des actions consistant à dormir dans un LNPPH.

Les personnes sans abri peuvent être décrites comme étant dans une situation de survie, en raison notamment de leur exposition aux conditions climatiques défavorables que sont, à Paris du moins, le froid et la pluie. Rester durablement au même endroit passe ainsi par surmonter, tant bien que mal, ces deux obstacles naturels. Mais entre ces deux épreuves, les personnes rencontrées affirment que c'est la pluie, et l'humidité, qui sont « leur pire ennemi ».

La protection contre le froid apparaît comme surmontable, notamment grâce aux dons des organisations d'assistance. Plusieurs vestiaires existent dans la capitale, et les maraudes associatives ou publiques disposent en hiver d'une réserve de couvertures de survie, de sacs de couchages, de tentes ou encore de vêtements chauds à distribuer selon les priorités qu'elles évaluent. Lamine me raconte comment il fait pour surmonter le froid, tout en soulignant, à plusieurs reprises pendant l'entretien, que c'est la pluie qui pose le plus de problèmes « aux gens de la rue » :

« Enquêteur : et vous avez déjà dormi dehors quand il fait très froid ?

Lamine : oui, oui...

Enquêteur : et comment vous faites alors, dans ce cas-là ?

Lamine : ah, ben y a toutes les techniques : les journaux à même le corps ; si t'as un sac de couchage, c'est bien ; si t'as une grille de chaleur comme là (il montre la plaque quelques mètres plus haut, nous sommes assis dans un renforcement pour nous protéger de la pluie) c'est encore mieux. Et... tu te couvres bien [salutation]. C'est pas un problème, le froid. Notre problème, c'est la pluie : ça c'est notre pire ennemi. C'est pas le froid moi qui me fait peur, tu peux le combattre. Ou bien tu fais comme les autres, tu vas dans le métro. »

La plaque de chaleur est un site éminemment stratégique de la survie : elle fournit une source de chaleur (qui peut cependant provoquer des brûlures) et permet le séchage des affaires mouillées.

Micheline souligne aussi volontiers que la pluie est le principal inconvénient quand on dort et vit dans les espaces publics, sans murs ni toile de tente autour de soi. D'ailleurs la première chose qu'elle fait remarquer à la maraude qui arrive vers elle pendant notre entretien, c'est qu'il n'a pas plu aujourd'hui :

« Micheline : moi je m'en fiche du froid, ce que j'aime pas c'est la pluie. (Montrant le parapluie sous le quel elle se tient assise sur le muret) On nous a prêté ça. Mais bon des fois ça tombe ».

Gérard, ancien routard, tient le même discours dans lequel il distingue le froid, que tu peux « combattre » (dans le bois de Vincennes, il avait un chauffage à pétrole, qu’il alimentait avec des jerricans de 20 litres), et la pluie : « Quand il pleut pendant quinze jours, il faut vivre avec, là t’as pas le choix ».

La pluie est redoutable, parce que non seulement elle pénètre le corps et peut amener des maladies (notamment des pneumonies) mais aussi parce que les affaires ne sèchent que difficilement. Il faut alors trouver des parades : Lamine quitte sa plaque de chaleur pour aller s’abriter sous le renforcement donnant sur une sortie de secours, une quinzaine de mètres plus bas dans la même rue ; outre le parapluie qu’un passant lui a donné deux semaines auparavant, Micheline et sa sœur se débrouillent avec des « petites bâches » qu’elles disposent sur les monceaux de « sacs poubelles » dans lesquels sont rangées leurs affaires, les « nids » qui les accompagnent. Micheline évoque bien un box, en banlieue, qu’elle et sa sœur sont censées pouvoir utiliser pour stocker leurs affaires, mais il ne semble pas accessible ; de plus, elles sont connues depuis plusieurs années par les maraudeurs du Samusocial de Paris pour toujours être avec leurs multiples sacs, qu’elles ont « déménagés ».

La pluie peut cependant être un motif de recours ponctuel à un hébergement, quand elle est associée à un état de fatigue. Ainsi Hubert, qui dort « dans son coin » non loin de l’ESI du Samusocial de Paris à Saint-Mandé, derrière un muret lui permettant de se retirer de la visibilité des passants et des forces de l’ordre, dit qu’il ne va en hébergement que lorsque son corps l’exige :

« J’y vais que quand je suis fatigué de marcher et de dormir dehors, quand il fait un sale temps comme quand il pleut. Mais sinon, je reste dans mon coin, je demande rien à personne et personne me demande rien ».

Dans ce cas-là, les individus surmontent l’épreuve en recourant pour une très courte durée aux hébergements d’urgence (haltes de nuit, gymnase, centres d’hébergement) ; pour en repartir très vite.

L’inconfort associé à la pluie en l’absence de protection rend par contraste compréhensible l’importance accordée aux tentes et autres habitats de fortune dans la pérennisation d’une situation de sans-abrisme sédentarisé.

b. Faire face à la dégradation du corps en prenant appui sur les ressources de l’assistance

Les personnes sans abri sont statistiquement plus nombreuses que les personnes en hébergement social ou en logement à se dire en mauvaise santé et à ressentir des douleurs. La dégradation du corps est en effet plus importante quand les individus dorment dans des LNPPH que dans des hébergements sociaux, des hôtels ou des logements. Comment expliquer que, malgré ces états corporels dégradés, associés dans certains cas à une douleur physique, des personnes continuent à dormir dans ces espaces ? Nous allons voir, à travers le cas de Micheline, que cette régulation peut se faire par appui sur l’assistance institutionnelle.

Micheline est à l’occasion qualifiée de personne désocialisée par les professionnels de l’intervention sociale. En effet, elle possède avec sa sœur un logement, mais placées sous tutelle, elles n’en bénéficient pas⁶². Micheline raconte qu’elle a eu des douleurs, mais malgré

⁶² Pour des raisons que nous n’avons pas eu le temps d’élucider dans le cadre de cette étude.

ses dispositions négatives à recourir aux soins médicaux (dispositions qui se retrouvent aussi chez des individus dormant dans un logement), elle s'est faite soigner, en prenant appui sur la considération que lui accorde la maraude du Samusocial de Paris. Dans son cas, c'est le soin mobile, accompli par un infirmier d'une équipe, qui lui a permis de surmonter l'épreuve de la dégradation de son corps tout en pouvant continuer à dormir sur le même LNPPH.

Quand la maraude arrive auprès de Micheline, l'infirmier de l'équipe s'enquiert très vite (au bout de 15 secondes) de l'état de son pied, qu'il avait soigné environ un mois auparavant. Elle répond que ça va. Il demande si « ça s'est bien refermé », elle répond que oui. Elle poursuit :

« Micheline : ça fait longtemps que je vous ai pas vu (à l'infirmier). Depuis le pansement. Je sais pas de quoi ça provient. Vous vous rendez compte, quand j'ouvre ma chaussure, des asticots dedans. Je me suis dit ils commencent déjà à me bouffer, je suis vivante (on rit). C'est pas vrai ?

Enquêteur : vous avez réussi à les enlever ?

Micheline : ben oui mais ça fait un drôle d'effet.

Infirmier : l'essentiel c'est que c'est guéri.

Micheline : oui mais ça devait quand même être infecté, hein. Ça a mis longtemps, ça a mis longtemps. Bah oui. Mais j'suis têtue, j'veux pas m'soigner.

Infirmier : bah ouais.

Micheline : quand je me suis fait opérer des varices, je travaillais. Je travaillais 9 heures (elle insiste) debout, y a qu'à voir (on acquiesce). Pour aller en maison de vieux, sûrement pas (elle justifie son refus d'aller en maison de retraite, solution proposée par Emmaüs). Et bon, j'ai les varices. Mais je voulais pas y aller. Puis une fois je suis tombée et j'avais mal. Alors j'disais je vais y aller, j'vais y aller. Je reculais tout le temps. Puis un jour j'y suis allée et j'ai dit " écoutez monsieur, c'est tout de suite ou c'est jamais, parce que si c'est pas tout de suite, je change d'avis ".

Enquêteur (rit) : et ça a marché ?

Micheline : oui. C'était une clinique. Mais j'ai pas payé, les varices on paye pas. Les deux jambes. Mais elles sont revenues, j'en ai encore.

Infirmier : vous avez fait les deux jambes en même temps ?

Micheline : oui. J'ai été arrêtée 7 semaines ».

Micheline manifeste une disposition négative à aller voir un médecin, mais cette disposition ne l'a pas empêchée d'accepter le soin de cet infirmier, dont elle se souvient et qu'elle dit apprécier. Une minute plus tard, l'infirmier demande si elle arrive à mettre des chaussures. Elle répond qu'elle met ses chaussures, mais que ses pieds restent « mous », parce qu'elle ne marche pas beaucoup. Il lui dit qu'il « faut marcher » quand même un peu. Elle répond un propos inaudible, et ajoute « ça va pas du tout d'être dehors comme ça ». Il lui dit qu'elle peut faire « le tour de la place ! » Elle réplique préférer ne pas trop bouger, justifiant cette faible mobilité par la nécessité de « garder les affaires ». Elle signale aussi qu'elle a froid aux pieds ce soir-là « parce qu'elle n'a pas de chaussettes ». L'infirmier demande à la travailleuse sociale et au chauffeur s'ils peuvent lui trouver des chaussettes dans le camion ; proposition que Micheline accepte. Le soin et les dons prodigués par les services d'assistance mobile contribuent assurément à surmonter, ou du moins repousser, l'épreuve de la dégradation du corps fortement susceptible de survenir à force de dormir dans un LNPPH.

Il arrive que cette épreuve soit surmontée par une mobilité de courte durée : les individus sont amenés à l'hôpital ou en LHSS, ils y restent le temps de diminuer la douleur à leurs yeux puis retournent dormir sur leur LNPPH, comme me l'ont raconté Lamine, Abraham ou Thierry.

Quand Lamine évoque par un propos général les difficultés de la vie à la rue (« la vie de la rue c'est pas un long fleuve tranquille, hein ! »), il souligne comment il régule les épreuves associées à cette forme de vie :

« Lamine : la vie de la rue, c'est pas un long fleuve tranquille, hein. Jamais de la vie, hein. Pourquoi tu crois qu'il y a des gens qui se suicident ? Des gens de la rue qui ont péché un câble, qui se pendent... On sait même pas pourquoi.

Enquêteur : et vous, ça fait 20 ans que vous arrivez à tenir dans la rue ?

Lamine : j'ai pas le choix. J'ai pas le choix. Des fois je fais une pause, quand le camion du Samusocial il vient, ils me disent " viens te reposer un peu ". Alors je reste quelques jours ».

Lamine fait état d'un recours très ponctuel aux hébergements sociaux, pour faire « une pause », comme il dit, afin de réguler un tant soit peu la fatigue. L'assistance est ainsi un support pour parvenir à tenir dans la rue. Mais le fait de « tenir dans la rue », depuis 20 ans en ce qui concerne Lamine, ne relève pas du choix, mais d'une nécessité qu'il s'est appropriée. Lors de notre première entrevue, Lamine m'a dit : « la rue m'a pris autant qu'elle m'a appris » ; ou encore « je crois que mon univers, c'est la rue. C'est comme ça ». Ces formules expriment assurément une résignation à une condition, adéquate aux ressources qu'il peut mobiliser. Lui-même ne se fait aucune illusion sur les emplois auxquels il peut postuler à l'avenir. Mais ces formules rendent aussi compte d'une condition, la familiarité par appropriation d'un univers signifiant à ses yeux, qui le fait prolonger sa situation de sans-abrisme sédentarisé : rester à la rue est vécu sur le mode de la nécessité. Dans certains cas, cette nécessité est explicitée sous forme de projet : « tenir à la rue », le plus longtemps possible, devient ainsi un objectif à atteindre, source de valorisation.

c. Faire face à la douleur et la fatigue en l'inscrivant dans un projet de vie : tenir à la rue, ne pas hisser le drapeau blanc

Le cas de Thierry montre comment cette sollicitation de l'assistance institutionnelle, sociale et sanitaire, peut aller de pair avec le projet de tenir le plus longtemps à la rue. Il reçoit des médicaments pour calmer ses douleurs gastriques, quitte à faire des séjours ponctuels dans une structure médicalisée. Thierry invoque les deux fois où je suis allé le voir sur « son domaine » son projet : « tenir ma place » ; le plus longtemps possible.

Ce motif d'action survient quand je lui pose une question sur son rapport à la « vie à la rue » et aux « jeunes » qu'il voit arriver :

« Thierry : on est tous entre 45, 50 ans, ici... Ceux que j'connais bien, ils sont entre 45 et 50 ans... Quand je vois un jeune arriver, je lui dis de faire aut'chose, de pas laisser passer sa chance.

Enquêteur : ah ouais... Mais... Tu m'as dit, la dernière fois qu'on s'est vu, que la vie à la rue est intense, pour toi...

Thierry : ben ouais, mais j'dis ça [aux jeunes sans abri] parce que ça me rappelle les moments difficiles... Faut pas laisser passer le moment [...] Mais je me maintiens, même si cette vie est difficile. Je veux pas être un lâche, quoi [...] J'en ai perdu, ici, des litres de sang, et pas de façon glorieuse... Coluche disait que le suicide est une vengeance personnelle, et c'est vrai, c'est une lâcheté que de se tuer. Il faut pas lâcher même si c'est difficile. Pour moi, la vie, il faut qu'il y ait des hauts et des bas, c'est comme ça [...].

L'autre jour, le médecin de Sainte-Anne, il m'a dit que je passerais pas l'hiver si je continuais comme ça. Tu vas voir si je vais pas passer l'hiver. »

C'est la prise au sérieux de ce type de projet, comme si ces individus avaient fait de cette déviance un objectif : bien que ce soit difficile et douloureux, il faut tenir, en parvenant à s'aménager un chez-soi là même où personne ne s'y attend. Il manifeste sa fierté de voir sa cabane, décorée, prise en photo. Thierry parle de « ne pas abdiquer », « ne pas abandonner ». Il accomplit, il produit quelque chose, en même temps que son identité, dans ce lieu qu'il habite et dans lequel il projette son avenir, même à court terme, à l'échelle de l'hiver qui vient, qu'il va surmonter comme un défi lancé à la sentence médicale. La souffrance corporelle vient, à la limite, témoigner du véritable danger encouru et peut dès lors renforcer le non-recours, en tant qu'épreuve à surmonter pour finir ce qui a été commencé : tenir. Thierry décrit en effet des douleurs dans l'estomac analogues à des brûlures de la peau sur une flamme de réchaud (il met la main sur la flamme à ce moment-là devant l'équipe mobile avec laquelle je suis venu lors de ma première visite pour faire comprendre les douleurs dont il parle).

L'enquête aurait dû être approfondie, pour voir à quel point cette revendication prend sens dans l'intégration à un groupe de survie. On peut supposer en effet que « ne pas lâcher » correspond à une règle partagée entre plusieurs personnes qui viennent chez Thierry comme elles viennent au « bureau », comme il nomme sa cabane.

C'est aussi dans cette perspective qu'il est possible d'interpréter la récurrence de l'évocation de la mort dans les récits des personnes que j'ai rencontrées. Avoir connu dans la rue, et même dans certains cas y avoir été très attaché, des personnes qui y sont mortes, confère à la fois une forte réflexivité sur la fragilité de leur corps, l'imminence probable de leur propre mort, et en même temps un sentiment du survivant, qui doit aller jusqu'au bout. Nous pouvons suggérer ici l'interprétation selon laquelle cette proximité avec la mort contribue aussi à générer un sentiment d'appartenance à un collectif, observable parfois dans les propos du type « nous, les gens de la rue ». Un des éléments qui fait groupe, en ce qu'il distingue les sans-abri des autres groupes sociaux, est le fait d'être enterré dans le cimetière des « indigents », à Thiais, en petite couronne de la banlieue de Paris. Le « nous » émerge par exemple dans le discours de Lamine, quand il évoque la mort de sa « petite amie », assassinée par son ancien petit ami : « Nous, si on décède, c'est le cimetière de Thiais, le quartier des indigents ».

Cette épreuve de la douleur et de la fatigue, et cette manière de la surmonter, qui semble alimenter le non-recours aux hébergements sociaux, font écho à l'expression utilisée par Yves le Roux, dans *Le Cachalot* : ne pas « hisser le drapeau blanc » (avec Lederman, 1998, p. 26-29). Il raconte l'histoire d'Henri, un ami de la rue, qui souffrait de nombreuses lésions cutanées ulcéreuses et qui en est finalement mort, dans une station de métro, dans ses bras. Il n'allait pourtant ni en centres d'hébergement, ni en centres de soin. Il ne voulait pas « hisser le drapeau blanc ». Yves Le Roux utilise à nouveau cette formule quand il décrit un autre compagnon de rue, Maurice, au moment où ils se font exclure d'une station de métro par un agent de la RATP (*ibid*, p. 73) :

« Maurice regagne la sortie et les intempéries, de son pas de pingouin déhanché. Sa prothèse le fait souffrir, il hurle, il brame dans les escaliers. Souffrir, ne pas se rendre, continuer à se rebeller. Il a encore son cheval d'orgueil. Il est à moitié foutu, mais il ne veut pas hisser le drapeau blanc. »

Dans cette rébellion ou cette fierté, pour reprendre les catégories d'Yves Le Roux, on retrouve la stigmatisation associée à la demande d'un habitat d'assistance (Paugam, 2002) ou des éléments correspondant aux analyses anglo-saxonnes du *Welfare Stigma* (Warin, 2016, chap. 3). Ce qui peut suggérer que le parcours antérieur de ces personnes les conduit à la fois à se sentir plus obligées que d'autres par les règles organisant les groupes de survie, et à être frappées, plus que d'autres, par la stigmatisation qui entoure le recours à l'assistance dans les sociétés modernes.

Les tensions pesant sur la familiarité du lieu correspondent à des situations où l'aisance du corps habitant la rue est menacée. Pour surmonter ces épreuves d'aisance, les individus prennent appui sur différents supports : certains renvoient aux ressources d'entretien de la familiarité (réaménager les objets pour augmenter autant que possible son confort) ; d'autres renvoient à des ressources adossées aux autres conditions de l'habiter, comme celles de la débrouille (faire appel aux maraudes pour calmer la douleur est vécu comme une béquille pour continuer à dormir dans ce LNPPH) ou comme la revendication d'une identité publique à laquelle l'individu tient (comme le fait de « tenir », se donner comme projet de rester, dormir et donc exister, le plus longtemps possible au même endroit, appartenir au groupe des indigents).

2) Rupture de la familiarité : absence de cas trouvé (jusqu'à maintenant)

Il ne nous est pas apparu, dans nos données, de cas suffisamment probant pour prouver la dimension strictement nécessaire de la familiarité dans cette théorie. Il nous semble que sa combinaison avec la débrouille et la tolérance publique est suffisante pour l'explication, mais nous n'avons pas de cas de passage de X (sans-abrisme sédentarisé) à non-X (changement durable de site).

Nous pouvons aussi considérer que le cas de Gérard (voir III.B.3), concernant la condition de l'autonomie, pourrait aussi relever de la perte de familiarité. Il semble tout de même que les ruptures de débrouille ou de tolérance publique entraînent des ruptures de familiarité. La familiarité apparaît donc, jusqu'à preuve du contraire, comme une condition importante pour le prolongement du sans-abrisme sédentarisé mais non nécessaire, strictement parlant.

B) Tensions sur et rupture de la pratique de la débrouille

La débrouille permet, avec la tolérance publique, l'occupation dans la durée du même LNPPH. On l'a vu (II.C), les exemples les plus clairs sont des activités qui ne seraient pas aussi facilement faisables, aux yeux des individus interrogés, à tort ou à raison, en allant dormir dans un autre lieu, qu'il soit un hébergement social, chez un tiers ou un autre LNPPH. Ces activités peuvent être : gérer son emploi du temps, se droguer ou s'alcooliser, pratiquer la mendicité (*via* des efforts pour préserver un « coin » particulièrement rentable) ou encore dénicher des matériaux (comme le fer) pour les travailler et/ou les revendre. L'élément décisif est dans tous

les cas la proximité, et même plus généralement l'accessibilité de ces ressources depuis le LNPPH occupé durablement.

L'importance attribuée par les individus rencontrés à ces possibilités d'action procurées par le fait de dormir sur le même LNPPH se manifeste par l'inquiétude qu'ils expriment à ce propos en s'efforçant de préserver l'accès à ces ressources tout en dormant sur le même LNPPH : ils préservent leur accès à des ressources favorisant la débrouille. Mais quand la résistance que leur oppose la dégradation du corps est trop forte, ils ne peuvent que se résigner à changer d'habitat : la possibilité d'accéder aux ressources de la survie est alors coupée.

1) Préserver un site privilégié d'accès à la nourriture

Micheline, avant d'être sur cette place du nord de Paris, était avec sa sœur dans le quartier de Saint-Paul, où elles sont restées pendant plusieurs années. Cette stabilité est allée de pair avec la défense de l'accès à certaines ressources, notamment une nourriture plus variée que celle que Micheline dit avoir déjà goûtée en hébergement social. Il faut, pour cela, mettre en place des stratégies : « pour la nourriture, on s'débrouille ». Il s'agit en effet des restes de cuisine qu'un restaurant du quartier distribue. L'accès n'en est cependant pas évident, entre la javel parfois jetée sur leurs restes par certains commerces, et la concurrence avec des individus, qui ne sont pas nécessairement économiquement pauvres d'ailleurs :

« Micheline : nous à Saint-Paul c'était pire parce qu'ils mettaient de l'eau de javel. Y avait un vieux monsieur qui me dit "Oh mais on ne peut pas récupérer, y a de l'eau de javel ". J'ai dit " Attendez ", j'ai demandé à voir le patron, j'lai pas vu. Et une autre fois, c'est des tenues de bourgeois, vraiment des drôles de gens à Saint-Paul. Ils sortent les poubelles, et puis y a le gérant du magasin qui me dit " Tu sais, tu m'suis, ceux de l'immeuble d'à côté, ils prennent la poubelle chez eux et ils se partagent tout. Alors débrouille-toi ". Aaaaaahh !!! (inaudible mais on comprend qu'elle se rend sur le site où un restaurant jette ses restes dans des poubelles, et elle tombe sur un jeune qu'elle estime habillé comme un bourgeois). Je demande au jeune " T'es dans la rue, toi ? ", il m'dit " Non " [elle s'interrompt pour redemander quelque chose à la maraude pour sa " frangine "]. Oui alors j'lui dis " J'te préviens " et alors il pleure. Alors ils allaient chez eux et il m'dit " Mais non mais je vous la ramènerai tout à l'heure pour (inaudible, sirène d'ambulance) ". J'lui dis " Tu t'fous de ma gueule ou quoi ? " (on rigole). Alors il a pas recommencé, parce que... j'les aurais drôlement engueulés (on rigole). Ah non mais faut pas croire, on n'est pas de faibles femmes. Non mais j'comprends pas pourquoi y a des gens qui ont de l'argent, qui prennent la place... Alors l'autre il attendait la sortie des poubelles, et j'lui ai dit " Tu vas voir, tu vas pas attendre pour rien ". Mais maintenant ils les sortent moins, parce que les Roms ils foutaient la merde. Ils foutaient tout par terre, c'est bête. »

Même si cette anecdote concerne un accès privilégié mais éphémère, elle donne à voir une façon de réguler le problème de la nourriture, étant donné que le « gérant » qui lui indique le plan est celui d'un restaurant à côté du LNPPH où elle dormait fréquemment avec sa sœur.

2) Préserver l'accès à ses supports temporels et économiques de débrouille : Mathieu refuse un hébergement social

La proposition d'un hébergement social, même de longue durée, à une personne sédentarisée peut être perçue comme la vulnérabilisation de ses possibilités de débrouille. Le changement de contexte, ici d'habitat, peut ainsi être anticipé comme une restriction des possibilités d'action.

Mathieu est bien connu des équipes mobiles, que ce soit de la Croix rouge ou de l'UASA ; entre autres. Il est également suivi par un travailleur social de l'UASA. Ce suivi débouche, un jour, sur l'obtention d'une place d'hébergement de longue durée. Mathieu m'en parle spontanément pendant l'entretien :

« Mathieu : Jérémy Mavel [nom du travailleur social de l'UASA], il a voulu me mettre dans un centre d'hébergement.

Enquêteur : quand ça ? Tu te souviens ?

Mathieu : y a 2, 3 ou 4 mois à peu près. Je lui ai dit " Je vais réfléchir, Jérémy ". Il me dit " Oui mais demain on a rendez-vous ". J'ai dit " Oui mais je vais réfléchir ". Et la nuit, j'ai gambergé, gambergé. J'ai dit non, non, Mathieu, n'y va pas. Je sais que ça va pas me plaire. Premièrement c'est trop loin pour aller taper ma manche, parce que j'ai mal aux jambes. Et deuxièmement, y a que des toxicomanes, des alcooliques là... Des voleurs. Et dans les foyers on attrape des maladies, des puces. A 7 heures faut sortir de la chambre, faut sortir la table. Faut rentrer à telle heure pour manger. A telle heure faut rentrer. J'ai dit ah non c'est pas pour moi. C'est pire qu'une prison. Alors j'ai téléphoné à Jérémy. J'ai dit "écoute Jérémy, heu, annule le rendez-vous, j'ai dit moi j'y vais pas ". " Hey, t'es obligé ! ". " Ah, y a personne qui m'oblige. Parce que si je vais là-bas, après une ou deux semaines, j'en ai marre ", j'me connais, j'en aurai marre (il tousse), je vais revenir ici, y aura plus de tente, ou bien squattée par des autres. Et pour les faire dégager, vas-y hein mon frère. Ah non. " Ah comme tu veux, comme tu veux ". J'ai dit " C'est comme ça, Jérémy, j'y peux rien ". Puis il est revenu et il m'a dit " T'as loupé une chance, hein ! T'avais une chambre pour toi tout seul et ton chien ". J'ai dit " J'men fous, dans ma tente moi j'suis heureux ". Je rentre quand je veux, j'ai envie de manger je mange, j'ai envie de me faire ma petite sieste j'fais une petite sieste. Voilà ! J'ai envie de pas travailler, je reste allongé, tandis que là-bas, dans les foyers, faut sortir.

Enquêteur : même la journée ? Même pendant la journée il fallait sortir ?

Mathieu : bien sûr. Bien sûr. Vous êtes obligé de sortir. Y a personne qui reste dans leur chambre, là.

Enquêteur : il était où, le centre que Jérémy t'avait proposé ?

Mathieu : boulevard Pereire, à Emmaüs.

Enquêteur : d'accord. Je vois où il est, du coup.

Mathieu : eh non non, non non, non non. Non je vais pas aller là-bas, moi. Comme je suis un lève tôt, j'allume ma cigarette le matin.

Enquêteur : à quelle heure tu te lèves ?

Mathieu : des fois 5 heures, des fois 6 heures, ça dépend. Ma clope. Louis fait le café, on prend le café. On boit une petite bière. Et petit à petit j'm'habille. Et pour 8h15 je descends taper ma manche.

Enquêteur : à 8h15 t'es présent ?

Mathieu : 8 heures et demie. Je pars d'ici à 8 heures et quart, comme ça je suis tranquille, comme je marche pas vite. Maintenant quand je rentre, ou quand je mange un morceau, j'aime bien faire ma petite sieste. Je fais ma sieste. Et je peux recevoir qui je veux. Tandis que là-bas, personne. Là, ma petite copine va venir, elle vient, on discute. Tandis

que là-bas, faut sortir, faut se mettre sur un banc. Et faut surtout pas sortir un paquet de cigarettes, hein ! En une, deux, trois vous n'avez plus de cigarette ! Oh non, c'est tous des toxicomanes, des alcoolos (il tousse). Moi j'aime bien boire aussi, je le cache pas. Mais heu... Non, non... Puis alors attraper des maladies... Une fois ils m'ont mis à Montrouge.

Enquêteur : c'était quand, tu te souviens ? A peu près, à peu près ?

Mathieu : ho, heu, facilement 6, 7 ans, avant que je sois ici. Oh oui, y a plus ! J'ai été à Montrouge, et comme j'avais un chien y m'ont mis dans une chambre de deux personnes. Mais dans la chambre y avait personne, que moi et mon chien. Donc je suis rentré. Il était quoi, 1 heure du matin, quand ils m'ont ramassé, je dormais sur, sur un trottoir. Ils m'ont ramassé, ils m'ont amené là-bas, 1 heure du matin. Ils m'ont fait un café, un peu à manger chaud. Ils m'ont montré ma chambre, je suis rentré, à 6 heures et demie : debout ! T'as même pas encore fermé les yeux qu'il faut se réveiller ! Et quand je suis rentré dans la chambre (il sniffe), j'ai dit c'est pas vrai, y a un cadavre ici. Tellement que ça puait !! La nuit, ça m'arrive souvent d'aller uriner. Je vais aux toilettes : mais y a que des dingots, là-dedans !! Ils pissaient dans le lavabo ! Ils se promenaient à poils ! Je me suis dit dans quoi je suis tombé, ce truc de fous ! Par contre, où j'ai été, une fois aussi, par expérience, c'est la Péniche.

Enquêteur : c'est où, la Péniche ?

Mathieu : près de la Tour Eiffel, quai Javel. Là faut rentrer, je crois que c'est pour 8 heures du soir, faut rentrer. Quand vous avez un chien, vous dormez en bas, sur des lits superposés. Et le matin, 7 heures debout. Et à 8 heures, faut partir.

Enquêteur : et du coup, la journée, tu peux pas rester...

Mathieu : tu peux pas rester, non non, non non. Alors je préfère rester dans la rue, hein. Hein. Si maintenant... Y a des jours comme ça qu'on se sent pas bien, j'ai envie de rester allongé, là-bas impossible, là-bas impossible, là ici c'est possible. Si je me sens pas bien, j'appelle ma petite copine et elle vient voir ce qui se passe. »

La liste des griefs que fait Mathieu aux hébergements sociaux, adossée à deux expériences en centre d'hébergement d'urgence (d'une seule nuit), correspond à l'anticipation d'une perte d'accès aux ressources de la débrouille disponibles en dormant dans sa tente. Les griefs concernant l'hygiène (maladies, puces) ne sont pas vraiment opérantes, au sens où plus tard au cours de l'entretien, Mathieu évoque la présence de rats sur le campement, que Louis attrape avec ses pièges (il m'en montre une photo prise avec son portable : le rat fait au moins 50 centimètres). De même, la critique, qui concerne les voleurs sévissant dans les centres et qui n'est évoquée qu'une seule fois, ne renvoie pas à une expérience vécue à la première personne et est également une tension qu'il doit surmonter en vivant dans son habitat présent (il raconte en effet qu'il a pris des coups de couteaux dans la tente de la part d'individus cherchant à le voler). Les exemples qu'il donne, précis, vécus, à Montrouge et à La Péniche, tournent autour des contraintes horaires. Et on voit bien que ce n'est pas tant l'heure du lever qui ennuie Mathieu, puisqu'il dit se lever à 5 ou 6 heures du matin ; *c'est la possibilité d'avoir une maîtrise sur son rythme*, c'est-à-dire sur l'ordre des séquences et le moment où il peut faire ce qu'il a envie de faire : faire une sieste, se coucher, se lever, manger. S'y ajoute la possibilité de recevoir des visites. Mais il est révélateur que Mathieu insiste sur des verbes d'action, avec une division binaire du monde : « ici », dans sa tente, où il a le sentiment d'avoir une maîtrise sur ses possibilités d'action ; « là-bas », où il anticipe ne pas pouvoir agir selon ce qu'il estime

désirable. Il envisage ainsi les hébergements sociaux, dans leur globalité, comme des environnements non producteurs de maîtrise.

Plus précisément, l'hébergement social proposé par le travailleur social ne l'a pas été au hasard : il accepte les animaux (Mathieu est très attaché à son chien) et il est situé à proximité de son coin de manche (2 km), accessible directement en bus. Mathieu pourrait ainsi continuer à « taper sa manche » quotidienne au Franprix de Neuilly, qui constitue sa seule ressource économique (il ne demande ni le RSA ni l'AAH). Mais Mathieu a du mal à marcher, il se déplace « lentement » à ses yeux (il met déjà environ un quart d'heure pour se rendre au Franprix depuis « la tente »). Le centre lui semblant trop loin, recourir à cet hébergement va réduire l'accessibilité de ses ressources économiques.

Changer d'habitat, et en particulier recourir à cet hébergement social, va rompre les relations lui permettant d'éprouver une maîtrise dans son mode de vie. Mathieu, à tort ou à raison, anticipe que déménager dans ce centre va diminuer ses possibilités d'action, plutôt que les augmenter. Il anticipe donc que, même s'il y va, l'épreuve de cette perte de maîtrise va le conduire à quitter le centre, risquant alors de perdre en même temps son campement, qui aura été entre temps soit nettoyé, soit occupé par d'autres personnes sans abri. La vulnérabilité de son habitat présent, la tente, et la maîtrise qu'il lui associe, contribuent ainsi à le faire refuser cette offre d'hébergement.

Dans ce moment de bifurcation possible, Mathieu choisit donc de rester sur son campement, plutôt que d'aller dans un hébergement social. Il est « heureux » dans sa tente, sa vie est « ici » et non « là-bas ».

Le cas du refus d'hébergement de Mathieu souligne les épreuves que peut introduire, de fait ou de façon anticipée, le recours à un hébergement social pour des personnes qui ont fait leur vie sans y recourir. Certaines enquêtes soulignent que l'assistance peut correspondre à une négation des apprentissages accomplis pendant la situation de non-recours, de débrouille, et qu'à ce titre, elle est perçue comme une perte de maîtrise et de capacités associées à la débrouille. Pascale Pichon, par « l'accompagnement sociologique » qu'elle a réalisé sur plusieurs années avec Thierry Torche (Pichon et Torche, 2007) montre que le recours à certains services d'assistance, notamment des hébergements sociaux, correspond à une prise de risque pour l'individu et donc à une possible discontinuité dans son parcours de vie. Dans un autre registre, Gaspard Lion fait voir que certains individus, habitués à se débrouiller et habiter dans le bois de Vincennes, ont développé des savoir-faire, des capacités, qui leur sont utiles pour continuer à habiter dans le bois. Ces savoir-faire sont sources d'autonomie à leurs yeux. Or ils ne seraient plus mobilisés dans le cas où ils recourraient à un hébergement social. Recourir à un hébergement social correspond ainsi selon eux à une perte de maîtrise, au sens d'une restriction des actions dont ils sont capables⁶³. C'est en suivant cette méthode d'analyse que l'enquête sur la débrouille dans la relation d'assistance et le non-recours nous paraît pouvoir faire des progrès scientifiques importants. Il s'agit de se départir définitivement d'une définition du non-recours comme réductible à une situation passive, et d'assumer qu'en rendre compte passe par saisir les

⁶³ Nous insistons, mais nous utilisons ici le concept d'autonomie au sens de « capacité », dans le sillage des travaux d'Amartya Sen. Il nous semble important, dans une enquête sur l'autonomie dans la relation d'assistance, de chercher à expliciter les possibilités d'action associées, aux yeux des individus, à une situation vécue comme dépendante et à une situation vécue comme autonome.

capacités d'action apprises pour faire face aux inégalités d'accès aux biens et aux manquements de l'offre d'assistance.

3) Rupture de la débrouille : un cas de recours à un hébergement social

La débrouille peut cependant être mise à rude épreuve, quand le corps, dégradé, impose sa résistance et empêche l'accomplissement d'actions, comme se lever et se déplacer pour rechercher des ressources. C'est alors le rapport à son environnement matériel quotidien qui est entravé : ce qui paraissait accessible auparavant devient problématique ; ceci de manière répétitive, tous les jours. La vulnérabilité devient alors rupture. Nous allons voir ici un cas de rupture, qui conduit un individu à passer d'une situation de sans-abrisme sédentarisé à une situation de recours à un hébergement social.

Il faut relever que, dans ce cas précis, le suivi des services d'assistance semble avoir été un des étayages conduisant l'individu à changer d'habitat pour non pas dormir dans un autre LNPPH mais pour aller dormir dans un hébergement social.

Gérard se présente volontiers comme un « routard », qui a bourlingué entre l'Espagne, la France et l'Allemagne, habitué aux squats et aux habitats de fortune. Il dit ne jamais être allé en hébergement social ; du moins, avant le moment où, installé depuis 4 ans dans le bois de Vincennes, se sentant chez lui, menant une vie autonome et étant intégré à un groupe d'amis qui habitaient à côté de lui, il se sent contraint de recourir à un hébergement social :

« Gérard : moi j'voulais pas y aller, en foyer !

Enquêteur : mais alors, pourquoi vous avez finalement accepté d'y aller ?

Gérard : à cause de mon handicap. Parce que le matin, avec le froid, j'arrivais même plus à me lever.

Enquêteur : parce que, vous avez quoi, excusez-moi si c'est indiscret...

Gérard : bah j'ai arthrose, arthrite, polynévrite, déplacement des vertèbres, des broches de partout. Ça c'est dormir dans la rue, tu peux rien y faire. Dormir dans l'humidité et le froid, ça, c'est heu... Y en a beaucoup comme moi, à force de dormir dans les rues. A 20 ans tu sens rien mais à 50 ans, ben voilà, hein. Y a tous les problèmes qui arrivent.

Enquêteur : donc vous y êtes allé parce que...

Gérard : ben oui, voilà... mais je sais, hein, c'est qu'à force de dormir un peu partout. »

Il dit quelques minutes plus tard, quand je lui redemande ce qu'il a comme handicap :

« Gérard : avec tout ce que j'ai dans les jambes et dans les reins, j'pouvais qu'l'avoir, la COTOREP.

Enquêteur : et pourquoi vous avez ça ?

Gérard : bah... c'est tout ça, quoi, l'humidité, les kilomètres, la vie de la rue, hein. Y en a beaucoup qui sont dans mon cas, y a pas qu'moi. Bah, si un jour tu vas à Saint-Mandé [accueil de jour du Samusocial de Paris], tu vas en voir avec des béquilles qui ont mon âge, des cannes, des béquilles, des chaises roulantes. C'est pour ça que je dis qu'à un moment, il faut A-RRE-TER. C'est bien beau, la rue, mais à un moment, il faut dire halte-là ... (comme s'il se raisonnait) C'est fini [...] Faut y aller, moi tu m'aurais jamais mis dans un truc complètement fermé (il montre du doigt la fenêtre de sa chambre, dans la maison relais où il habite depuis un an et demi).

Enquêteur : là ? Elle est ouverte ?

Gérard : tout le temps ouverte. Eté comme hiver. Même quand il a fait très froid, je dors la fenêtre ouverte. Je supporte pas... Je suis habitué à dormir dehors, oh là là ! Dans les tentes, les caravanes...

Enquêteur : et ça a pas été trop dur de passer du voyage à boulevard Ney ?

Gérard : ah si moi j'voulais pas y aller, à boulevard Ney ! Ils m'ont tanné, Jean-Louis, Robert [travailleurs sociaux de l'accueil de jour], et au bout d'un moment j'ai craqué, j'y ai été. Autrement je serais encore reparti. Mais là, j'suis content d'être là. Ah ouais. »

Le cas de Gérard montre que l'exercice de la débrouille, associée ici à une expérience de l'autonomie, est une condition nécessaire au maintien dans cet espace. Cette interprétation en termes d'autonomie peut aussi être justifiée par le fait que Gérard lui-même invoque la catégorie institutionnelle de « handicap » pour expliquer le fait qu'il soit finalement allé dans un hébergement. Il faut ici relever aussi, dans ce recours à l'hébergement social, la pression exercée par le groupe des professionnels du travail social. Cette pression a sans doute aiguillé le changement d'habitat de Gérard non pas vers un éventuel autre LNPPH plus confortable, mais vers un habitat institutionnel.

Enfin cette coupure de l'accès aux ressources de la débrouille va de pair, voire engendre, une rupture d'aisance. Gérard insiste à répétition sur l'épreuve corporelle associée à l'humidité qui règne dans le bois de Vincennes ; humidité qui aggrave les douleurs provoquées par l'arthrose.

C) Tensions sur et ruptures de la tolérance publique

Les tensions pesant sur la tolérance publique prennent la forme d'humiliations, d'insultes ou de mépris, de menaces ou de harcèlements, voire de violences physiques et de contraintes à se déplacer (expulsions). Ces épreuves peuvent être imposées par les autres personnes sans abri, les passants, les habitants du quartier ou les acteurs institutionnels.

Les épreuves, à travers lesquelles la catégorisation des sans-abri installés comme voisins acceptables est fragilisée, sont surmontées de diverses façons, que ce soit par une résistance frontale (1) ou bien en bénéficiant d'une mobilisation publique (2). Mais quand la tolérance se transforme en intolérance à leur présence, l'asymétrie structurelle dans laquelle est leur situation, illégale et dominée, se manifeste dans toute sa force (3).

1) Tensions répétées avec les acteurs institutionnels, résistance frontale

Les sources de tensions pesant sur la tolérance publique, on l'a dit, relèvent aussi bien des autres personnes sans abri (quand une logique de concurrence pour certains sites se manifeste) que des passants (agressions de la part d'inconnus, identifiés dans certains récits comme des « bandes de jeunes », qui volent toutes les affaires) ou des habitants du quartier (qui ponctuent leurs passages de regards blessants ou de propos méprisants). Les maraudes associatives peuvent aussi avoir un effet de harcèlement sur les personnes installées, comme le souligne le cas des habitants du bois de Vincennes (Lion, 2012).

Mais les deux acteurs qui sont évoqués à répétition, dans les entretiens comme dans les témoignages publiés et les enquêtes consultées, comme provocateurs de tensions sont ceux qui

ont pour mission de réguler les espaces publics : les forces de l'ordre, appelées les « Bleus » par les anciens clochards et autres vagabonds (Izzo, 1999 ; Le Roux et Lederman, 1998 ; Fantou, 2005), et les services municipaux d'Hygiène. Qu'ils enlèvent les tentes, fassent des passages récurrents pour intimider les personnes afin de leur faire quitter les lieux ou qu'ils les obligent par la contrainte physique à les quitter (quitte à tolérer ensuite une nouvelle installation quelques heures plus tard), ils sont les acteurs les plus puissants de la « mise en circulation », cette forme de pouvoir qui a remplacé l'emprisonnement (Gardella et Le Mener, 2005). Les individus se font parfois « nettoyer », comme le dit Hubert. Dans son cas, il laisse passer quelques heures, puis il retourne derrière le muret qui lui fait office de protection et il se réinstalle ; jusqu'au prochain « contrôle d'identité qu'ils font, les flics, pour faire le ménage, en fait ». Les personnes sont ainsi soumises à cette incertitude : étant installées de façon illégale dans un espace public, pendant combien de temps pourront-elles bénéficier de la tolérance publique à l'égard de cette illégalité ?

Micheline raconte une altercation que sa sœur a eue avec une patrouille de police quand elles habitaient à Saint-Paul ; ce qui lui donne l'occasion de comparer avec le quartier où elles habitent au moment de l'entretien, pour souligner leur tranquillité relative :

« Micheline : on est bien protégé, ici. Oh oui. Par rapport à quand on était à Saint-Paul, j'te dis pas, la police qui venait.

Enquêteur : ah oui, les policiers.

Micheline : ben oui, les policiers, vous inquiétez pas, ils nous malmènent.

Enquêteur : ah ouais ?

Micheline : hein ?! Une fois il y a une femme policier qui a pris le bras de ma frangine, toute menue qu'elle est, elle lui a tordu le bras. Oh ben ma sœur, elle a du caractère ! Elle lui a dit " Enculée " (elle sourit comme une enfant qui sait avoir fait une bêtise sans pour autant avoir honte), et elle lui a tapé sur le bras. Le flic lui a dit " Ne recommencez pas ". Et elle a dit " On verra bien ".

Enquêteur : elle a dit " On verra bien " ?

Micheline : ben oui. Elle a pas peur... Mais on n'a rien à perdre, hein. On aurait été au chaud comme ça (sous-entendu : au commissariat) [...]. Oh mais faut pas croire, hein, ils aiment pas les gens qui vivent dehors. Nan mais ici on n'a rien à redire, ils nous embêtent pas [...]. C'est déjà ça, c'est important ».

Lamine raconte le même genre de résistance à l'exercice d'une contrainte sur sa façon d'habiter la rue :

« Lamine (au moment où des éboueurs passent et le saluent) : y en a même, je les ai vus quand ils ont été embauchés.

Enquêteur : ici, là [ie ceux qu'on voit] ?

Lamine : oui ! (silence de 10 secondes). Ouais, alors, c'était hier ou avant-hier, y avait, je, je le connais pas. Et heu... (il mime son regard scrutant le nouvel arrivé chez les éboueurs). Y en a un qui me dit " Lamine, laisse tomber (je ris), laisse tomber, c'est un nouveau, il sait pas qui t'es. Alors lâche l'affaire ". Non, parce qu'il commençait à vouloir me dire, heu, " Faut jeter la bouteille ", heu ...

Enquêteur : c'était un policier, ou c'était.. ?

Lamine : non, c'était un type de la voierie. Mais il était avec la police !

Enquêteur : hier ?

Lamine : hier ou avant-hier, je m'en rappelle pas. Il dit " Ouais, faut jeter ça ".

Enquêteur : et du coup, vous avez jeté (il fait non de la tête de façon véhémence). Nan, vous avez pas jeté...

Lamine : ça va pas, naaaaaaaan !!! C'est comme si tu m'enlèves mon bras ! (je remarque alors que depuis que je suis arrivé, il a son bras droit autour de la bouteille de rosé). Et son collègue, il lui a dit " Tu le connais pas ! Alors lâche l'affaire ". C'est vrai, il savait pas.

Enquêteur : du coup il a rien fait, alors ?

Lamine (se râcle la gorge) : il a lâché l'affaire. J'ai fait " Mon gars, on peut pas prendre ma bouteille, on peut pas. Mieux vaut m'égorger ". Même les policiers, eux-mêmes... Ils le savent. On ne prend pas la bouteille. Donc ils ne me prennent pas la bouteille. »

Cette anecdote donne à voir une tension pesant sur la tolérance publique dont bénéficie Lamine. Elle vient d'un nouveau venu dans l'équipe du service Hygiène de la Mairie ; service par ailleurs habitué à laisser Lamine boire en public. Et, de fait, si on analyse précisément le processus, il apparaît que l'agent qui connaît Lamine fait une légère pression sur son collègue pour tolérer cet usage déviant de l'alcool en public. Cet exemple montre aussi comment s'imbriquent les trois conditions de l'habiter. La tension provient d'une perte, temporaire, de tolérance publique. Cet abaissement du seuil de tolérance mine le sentiment d'autonomie (pouvoir boire de l'alcool quand Lamine le souhaite, sur son site d'installation) et en même temps vient fragiliser son sentiment d'aisance corporelle, puisque Lamine considère la bouteille d'alcool comme attachée à son corps, comme le prolongement de son bras.

Lamine paraît plus généralement habitué à résister aux pressions exercées par les forces de l'ordre :

« Enquêteur : ça vous est déjà arrivé, ici, que les policiers ou d'autres personnes vous disent qu'il faut dégager ?

Lamine : oh oui !

Enquêteur : et... qu'est-ce qui s'est passé ? Comment vous avez fait pour rester ?

Lamine : je leur ai dit qu'ils pouvaient courir longtemps ! (je ris). Les policiers, je leur dis, alors... Et c'est pas une personne lambda qui va me dire... Mais on m'a déjà dit, on m'a déjà dit !

Enquêteur : alors comment ça se passe ?

Lamine : je lui dis direct, " Tu peux courir mon gars, mais cours vite ! Je bouge pas ". Et c'est tout. Eh ouais, parce que, après, heu, c'est pas bon ! En général, les gens, ils ont l'habitude de me voir comme ça.

Enquêteur : bien sûr, je vois ça (pensant aux salutations répétées que j'observais).

Lamine : eh ouais. Les gens, ils le savent, ils vont pas me dire " Il faut partir ".

Enquêteur : même au début, quand vous êtes arrivé ?

Lamine : si, mais ça n'a pas duré longtemps. Parce qu'au début, je venais que pour dormir le soir. Et un jour j'ai dit stop, je bouge plus. Et à partir de ce moment-là, les gens, ils avaient l'habitude de me voir. Après... Puis après, j'étais normal ! Qu'est-ce tu veux qu'y me disent... »

Mais l'expérience des faibles ressources pour contrer l'exercice du pouvoir des représentants des pouvoirs publics affleure dans l'entretien quelques minutes plus tard, quand je lui demande s'il vient effectivement s'abriter de la pluie dans le renforcement où nous sommes assis. Il confirme, pour ensuite aborder un problème récurrent :

« Lamine : le problème, c'est toujours le même, c'est les policiers et la voirie. Ils te demandent pas ton reste : ils prennent et ils jettent. Combien de fois on m'a... Mon petit poste radio.

Enquêteur : ouais...

Lamine : à la poubelle. A la poubelle. Ben ouais.

Enquêteur : pourquoi ils jettent la radio ?

Lamine : chez eux c'est comme ça. Ils mettent dans leur poche ! C'est la voirie qui nettoie tout. Alors évidemment qu'ils mettent dans la poche, c'est évident ! Un jour j'ai dit à leur chef : " Vous avez pas honte ? Vous me prenez toutes mes affaires. Mes affaires de toilettes. Tout ". Il me dit " C'est les ordres ". Depuis quand ça c'est un ordre ? Ça c'est pas un ordre. Je lui ai dit au chef : " mais pourquoi vous me prenez toutes mes affaires pour me laisser en chien, là ? Comme ça, sans rien ? ". Ah bah, c'est les ordres. Eh ouais, pour eux, c'est les ordres. Et je peux pas aller me plaindre. Je peux pas me plaindre. Je peux juste aller là-bas, là-bas, où ils vont et ils s'habillent [les agents de la voirie de la mairie s'habillent dans un local non loin du lieu de vie de Lamine], c'est quoi votre bordel, vous me prenez tout. Bah... [...] Ils font ça. Un jour je vais leur brûler leur truc, tu vas voir. En plus ils savent que je sais qu'ils sont là-bas. Des fois je dis à Momo : " Momo ils m'ont pris toutes mes affaires ", " Bah c'est les ordres ", " Tu travailles avec eux alors il faut leur dire de pas prendre mes affaires ", mais il s'en fout.

Enquêteur : Momo il travaille à la voirie ?

Lamine : oui il travaille à la voirie. Mais pas Momo le footballeur [un compagnon de rue qu'il côtoie quotidiennement et dont il m'a parlé avant]. Ah nan, lui il travaille à rien du tout. Momo, c'est un mec qui travaille avec eux, qui me connaît bien. Je lui dis c'est quoi, ça. Mais de toute manière, j'aurai pas gain de cause, ça ne sert à rien ! Faudrait que je les attrape en flag' ! Si, une fois, ils sont venus pour ramasser les affaires. Et j'ai dit " ça tu touches pas, ça ".

Enquêteur : et dans ce cas-là, il touche pas ?

Lamine : nan, pas le choix, tu leur dis qu'il touche pas, il touche pas. Ils me prennent mon poste... Après je suis obligé d'attendre je sais pas combien de temps pour racheter un poste. Des fois, on m'en donne un poste [...].

Enquêteur : et vous n'avez jamais eu de tente ?

Lamine : bah ! J'en avais une y a pas quatre jours ! On me l'a enlevée !

Enquêteur : la voirie ?

Lamine : bah la police, ils ont dit " on enlève, ça ". Et ils me l'ont enlevée

Enquêteur : c'était une tente qu'une association vous avait donnée ?

Lamine : oui, oui. Si je dois compter le nombre de tentes qu'on m'a enlevées ! Je vais pas finir ! Parce que les tentes c'est bien pour la pluie.

Enquêteur : vous la mettiez sur la plaque de chaleur ?

Lamine : oui.

Enquêteur : et vous avez déjà cherché un autre endroit où vous seriez moins dérangé par les policiers ?

Lamine : ça sert à rien. Pourtant y en a des endroits. Mais j'ai l'habitude ici, et puis c'est tout. »

Lamine donne à voir comment, malgré les tensions pesant sur la tolérance publique qu'il subit, il reste malgré tout, bien que ce soit « embêtant » ; par habitude. Même si Lamine dit avoir « les boules » quand ils lui enlèvent sa tente, il prolonge sa situation de sans-abrisme sédentarisé au même endroit.

La tolérance publique est une condition multiforme, composée de plusieurs acteurs, traversée par des processus potentiellement contradictoires. Les relations qui conduisent les personnes à habiter là où elles vivent dans l'espace public peuvent susciter des réactions de rejet de cette installation trop familière. C'est bien cet empêchement à l'appropriation que raconte Lamine. Ces logiques faisant peser une tension sur les personnes installées ne peuvent pas, comme l'a souligné Joan Stavo-Debauge (2003), se réduire à un rejet de l'étranger au quartier. Par une étude sur un cas différent, l'inquiétude manifestée par des riverains d'un quartier touristique et en voie de patrimonialisation à Lyon, il montre que l'abaissement de la tolérance publique est susceptible de s'appuyer sur l'incongruence de manières d'habiter manifestées en public par les personnes en sans-abrisme sédentarisé : « Ce n'est pas en sa qualité d'étranger que le « marginal » est menacé d'être délogé, c'est précisément parce qu'il habite l'environnement du quartier et qu'il fait usage de celui-ci d'une manière trop personnelle, sans souci pour les mises en formes publiques qui soutiennent les activités de ceux qui s'inquiètent de sa présence (*ibid*, p. 365). Le cas analysé par Joan Stavo-Debauge soulignait des écarts entre des règles publiques : celles de l'ordonnancement esthétique d'un quartier touristique et celles de l'habiter en public. Le cas de Lamine donne à voir un autre cas d'écarts entre des règles, celles de l'ordre public porté par les groupes professionnels de la police et de la voirie, et celles de l'habiter en public. Mais ces deux cas, et d'autres récoltés par notre enquête, soulignent l'instabilité de la tolérance publique concernant le sans-abrisme sédentarisé, ce qui est constitutif de l'extrême précarité de cette manière d'habiter.

2) Tensions sur la tolérance publique : un cas de *SIMBY (Stay in my Back Yard)*

Les tensions peuvent aussi être anticipées. C'est une façon d'interpréter, comme une stratégie de diplomatie pour acquérir un statut de voisin acceptable, le travail de salutation comme le travail de propreté (voir II.D). Une tension entre familiarité et tolérance publique est ainsi à gérer : s'installer et se sentir à l'aise, d'accord, mais tout en s'efforçant de ne pas « trop prendre ses aises » et susciter des réactions hostiles qui viendraient menacer cette aisance. C'est assurément une tension centrale dans l'action de s'installer sur un LNPPH.

La prévention de ces tensions et la tolérance publique qui peut être ainsi provoquée peut alors avoir des effets protecteurs en situation de crise. Ainsi Mathieu insiste beaucoup sur le travail de propreté qu'il accomplit avec Louis, afin d'être mieux accepté par les habitants du quartier et les forces de police. Il raconte alors comment il a surmonté l'épreuve de perte de tolérance de la part des institutions concernant la zone où il habite :

« Mathieu : il y a deux ans, le 13 mai ou à peu près, on devait partir. C'est la Mairie de Paris qui est venue nous prévenir : " Voilà, vous devez partir ".

Enquêteur : ils ont dit que vous devez partir ?

Mathieu : ouais on devait partir. Parce que... Nous on était à deux ici, moi et Michel. Mais là-bas y avait les Polonais, et vraiment ils étaient graves, graves.

Enquêteur : ah ouais, ils faisaient quoi ?

Mathieu : ben pour faire à manger, ils amenaient des palettes, ils les cassaient, ils allumaient le feu. Et comme le vent il est mal placé, les gens d'en face, là [il montre de

l'autre côté du périphérique, côté Paris], ils ouvrent leurs fenêtres. Ils ont leurs chambres, ou leurs salons, ou je ne sais quoi. Et la fumée est rentrée. Et puis alors, ça faisait le buzzer à gauche, et à droite. Et puis y avait des bagarres.

Enquêteur : ils étaient où, les Polonais, exactement ?

Mathieu (indiquant avec le bras) : là, tu prends la passerelle, là, et tu vas dans le fond, il y a encore une autre passerelle, et ils étaient là. Ils avaient construit un cabanon. Et alors saouls, saouls. Et puis, sous le périph', il y avait des Roumains. Et ils sont venus.

Enquêteur : la Mairie de Paris ?

Mathieu : oui, le 13 mai. L'année passée ou il y a deux ans. Je crois plutôt il y a deux ans. Et ils sont venus. Nous on était prêt, on avait préparé nos affaires.

Enquêteur : t'étais d'accord de partir ?

Mathieu : bah, quand on est obligé, on est obligé !

Enquêteur : ouais.

Mathieu : faut pas aller contre la Mairie. Si tu refuses, ben ils te prennent de force.

Enquêteur : d'accord, c'est encore pire.

Mathieu : mieux vaut s'arranger à l'amiable. Et puis il y avait la sécurité de la Mairie de Paris. Et deux monsieurs en civil, bien habillés, les cheveux, tout ça je sais pas moi. Ils me voient partir. Et eux " Non, non, un instant "....

Enquêteur : " un instant " ? Ah ouais ?

Mathieu : une, deux, trois tentes... ah ouais, on était à trois, avec moi, Michel et Louis. Une, deux, trois tentes, trois personnes, un chien. Ils regardent (il mime des gens qui inspectent les lieux) : c'est propre, y a pas de déchets, rien.

Enquêteur : ils disent ça, " C'est propre " ?

Mathieu : " Vous pouvez rester ". Mais, ce que je ne savais pas, c'est qu'il y a une jeune dame, qui habite dans l'immeuble, en face, je la connais très bien, Anne-Sophie, qui a fait une pétition pour nous.

Enquêteur : pour vous ?!

Mathieu : ah ouais.

Enquêteur : pour vous ? En général, c'est en sens inverse.

Mathieu : mais oui mais je lui avais dit, à Anne-Sophie, tu nous verras plus, on va dégager. " Comment ! " Ben oui, on doit dégager, voilà, la loi c'est pour tout le monde, hein... Elle a fait une pétition, y avait 43 signatures, pour qu'on reste : ces gens-là ne nous dérangent pas, ils sont polis, y a jamais de bagarre, heu... heu, tu vois, le panier, là, c'est où est-ce qu'on fait à manger, là...

Enquêteur : le panier en osier, là ?

Mathieu : ouais, où qu'on fait le manger, le café, y a pas de déchets... Et y a une personne, qui est très importante, là, elle est allée porter la lettre dans les mains de Brigitte Kuster.

Enquêteur : c'est qui, Brigitte Kust...

Mathieu : bah madame le maire du 17ème. Et voilà... Et puis un beau jour, y a deux monsieurs... Enfin, d'abord, y a une dame qui s'amène. J'étais ici, je les vois, je me lève : " Bonjour monsieur ", " Bonjour madame ". " Vous savez qui je suis ? ". " Moi madame, moi je vous connais pas ". " Je suis Madame Brigitte Kuster, la maire du 17ème. J'ai souvent entendu parler de vous " enfin pas personnellement de moi, de vous de l'ensemble, " et j'ai toujours entendu du bien parler de vous, que c'était propre. Et personnellement, je suis venue constater. Effectivement, c'est propre. Restez comme ça et avec moi vous n'aurez plus de problème ". Les Polonais, ils ont dû tous dégager, et nous on est resté. Et y a peut-être 3, 4 semaines, peut-être 5 je sais pas, la Croix rouge qui s'amène. Donc la maraude du soir. Y avait Arnaud, Michaël et trois filles. Ils me les présentent : celle-là, celle-là, celle-là. Puis heu... Une des dames qui me dit " Vous avez

besoin de quelque chose ? ". Comme j'avais déjà mangé, j'ai dit " Oui, une petite bouteille d'eau ", pour la nuit. Puis ils sont partis à la camionnette. Et Arnaud, y me dit " Tu sais qui c'est, Madame Brigitte ? ". J'ai dit " Non ". " C'est Brigitte Kuster ".... (il mime ce Arnaud) " Non mais ne dis pas que je te l'ai dit ! ". J'ai dit " Non mais je vais l'avoir au tournant ". Puis elle revient, et elle me donne la bouteille d'eau ; Madame Brigitte.

Enquêteur : donc elle était dans la maraude de la Croix rouge ?

Mathieu : oui ! Pour voir comment ça se passait. Mais absolument, elle voulait passer ici. Elle a même dit au chauffeur " On va aller voir Mammouth ". Comme elle connaît mon nom " Mammouth ", c'est mon surnom, mon vrai nom c'est Mathieu. Et puis elle s'amène : " S'il vous plaît, Monsieur " (en mimant le don de la bouteille). " Je vous remercie, Madame Brigitte ". Puis je la regarde, elle était debout, là (il montre juste à l'entrée de la tente où on est). Puis je lui dis " Mais je vous connais de quelque part, vous Madame ". " C'est possible ". J'ai dit " Attendez, je vais bien réfléchir ". Puis voilà l'info est tombée. Elle me dit " Vous me connaissez d'où ? ". Je lui dis " D'ici " (il a une forte toux pendant quelques secondes). " Je suis content de vous revoir, et aux prochaines élections, je souhaite que vous soyez réélue ". Puis ils sont partis. J'ai embrassé les deux filles, là. J'ai dit à la maire " On fait un bisou ".

Enquêteur : à la maire ?.. Hop là ! »

Mathieu vient de renverser sur le tapis la canette de bière qu'il est en train de boire pendant l'entretien et qu'il avait posée à ses pieds. Je lui propose un mouchoir, il me dit « C'est rien. C'est par terre. Quand il pleut, ça nettoie tout ! »⁶⁴.

Ce long extrait indique comment la tolérance, et même la tolérance publique dont Mathieu bénéficiait, a été mise à l'épreuve, et quelles ressources ont été mobilisées pour surmonter cette épreuve. Ces ressources se sont mobilisées sans stratégie de sa part, au sens où ce n'est pas Mathieu qui a appelé à faire une pétition pour défendre son maintien sur cet emplacement. C'est plutôt la tolérance publique dont il bénéficiait auparavant qui a conduit à contrer un processus contraire de perte de tolérance publique affectant la zone.

Quand Mathieu me raconte cette situation conflictuelle, je suis déjà au courant. Un des membres de l'équipe mobile de l'UASA m'a également fait part de cette histoire lors d'une maraude avec eux quelques semaines plus tôt, juste avant de faire la connaissance de Mathieu. Il me raconte comment l'UASA a demandé à ce que le campement de Mathieu soit épargné lorsque les services d'Hygiène et les forces de police ont entrepris de « nettoyer » les talus du périphérique, et comment cette demande a été efficace ; efficacité expliquée selon lui par le fait qu'il « ne dérange personne ».

J'ai pu constater comment les membres de cette équipe mobile évaluent le campement de Mathieu et le qualifient positivement de voisin acceptable. Toujours lors de cette tournée, nous allons d'abord sur son « campement ». Mathieu n'est pas là. L'un des membres de l'équipe en profite alors pour « faire le point ». Il prend une tablette, sur laquelle il peut entrer des

⁶⁴ On peut relever que c'est quelques secondes plus tard, après un silence, que Mathieu aborde spontanément son refus d'aller en hébergement durable. Si la dynamique temporelle des entretiens a une possible signification, et en particulier l'ordre séquentiel dans lequel les personnes abordent spontanément des anecdotes, alors leur proximité est significative : la tolérance, et même la protection publique dont il a bénéficié dans cette épreuve, tranche avec l'environnement hostile et contraignant qu'il décrit ensuite pour justifier sa décision de ne pas aller en centre. Peut-être un indice de la primauté, dans l'ordre des causes fonctionnelles, de la tolérance publique.

informations pré-cadrées relatives au « campement », comme il dit. Quand on arrive devant, l'autre membre de l'équipe précise que cela fait des années qu'il est là. Le premier me dit qu'avant, il était entre le 18^e et le 19^e, toujours le long du périphérique, puis il a bougé, il ne lui a pas demandé pourquoi. Quand on arrive devant l'installation, je m'exclame : « Impressionnant ». Le premier commente : « C'est propre ». J'explique ce que je vois exprès pour l'enregistrement mais aussi pour susciter leurs réactions et commentaires : « Il y a des meubles, une petite table, des chaises, des tapis (je pouffe de rire) ! ». Le premier enchaîne : « Ah oui, nan mais lui, là, il est, heu... ». Le second précise : « La table et tout ». Je reprends : « Une horloge ». Les deux acquiescent comme s'ils ne l'avaient pas vue (je n'ai pas l'impression qu'ils ont l'habitude d'adopter ce regard descriptif sur ces habitats). Le second commente mais je n'entends pas, puis le premier précise : « Puis elle est à l'heure, hein, 10 heures 33. Mais lui, il part toujours du principe qu'il ne veut pas se faire remarquer négativement donc il essaye d'être toujours nickel ». Le second remarque qu'il y a des poubelles, le premier conclut : « Tout est bien rangé ».

Le maraudeur liste alors à haute voix les caractéristiques de l'habitat : « Un meuble ; nombre de femmes, y en a pas, pas d'enfants, pas d'enfants de moins de 3 ans, pas de fauteuils pour handicapés, pas d'abris. Nombre de tentes : deux ». Son collègue dit 2 puis 3, et je rectifie à voix haute : « Heu trois, ouais ». « Trois. Nombre de couchages, y en a pas. Salubrité. Ben, heu, bonne. Propre. Et voilà » termine-t-il en rangeant le stylet dans sa poche d'uniforme et en retournant la tablette. Il développe : « Voilà, voilà, voilà ! Alors des fois on arrive, surtout en soirée, puisque dans la journée il est rarement là. Alors des fois on arrive, alors ça mijote, il est en train de se faire à manger. Il a un petit réchaud, il se fait à manger. Il mange chaud, et ça lui suffit. Il a un chien, un labrador, qui est content de venir, qui est content de nous voir aussi, il nous ramène sa balle, ah ouais ouais ! ».

Cette observation complète l'analyse de situation du maintien du campement de Mathieu au sein d'une opération de « nettoyage » du quartier des personnes installées : la propreté est relevée à plusieurs reprises comme étant le signe que Mathieu et Louis respectent bien les règles de l'espace public, même si leur installation est en elle-même une illégalité manifeste. On découvre ainsi un cas non pas de *NIMBY* (*Not in my back yard*) mais un cas symétrique, qu'on propose d'appeler un cas de *SIMBY*, *Stay in my Back Yard* ; avec une condition qui est le respect de certaines règles d'usages illégaux de l'espace public, qui conduisent à la qualification de voisin acceptable, et même dans ce cas, de voisin défendable⁶⁵.

3) Rupture de tolérance publique

La perte de tolérance publique est parfois insurmontable pour les individus ou les groupes, y compris quand ils sont sédentarisés. Cette perte peut se faire soit par l'arrivée de nouvelles

⁶⁵ Ce cas de *SIMBY* me paraît proche d'un autre cas, que m'a raconté une infirmière d'une équipe mobile : celui d'un « Italien », installé rue des Blancs Manteaux, qui aurait bénéficié aussi d'un « comité de soutien », visible notamment sur les réseaux sociaux, suite à des pressions pour le faire partir au motif qu'il attirait trop les oiseaux en leur donnant à manger.

personnes dont l'individu sédentarisé a honte, soit par un processus de déplacement physiquement contraint par la puissance publique.

Pour rappel, Lamine raconte ainsi comment il a changé de LNPPH : d'abord installé avenue Victoria pendant plusieurs années, il s'est installé sur sa plaque de chaleur dans le nord de Paris suite à l'arrivée de toxicomanes. Il dit sa « honte » de les voir se « piquer » en public, « surtout devant les enfants ». Il a eu ainsi le sentiment de perdre la tolérance publique qu'il pouvait avoir quand il était installé tout seul ou avec ses autres compagnons de rue. Il a alors changé de LNPPH.

Du processus, plus ou moins violent, contraignant à un déplacement forcé d'individus installés, les exemples sont nombreux dans la littérature : le bois de Vincennes (Lion, 2012), les expulsions de squats (Bouillon, 2009), les démantèlements et expulsions de « campements » d'individus ciblés comme des « Roms », des « réfugiés » ou des « migrants », ou encore les déplacements sur les quais de Seine à l'occasion de Paris-Plages (Gardella, 2010).

Ce dernier cas, que j'ai analysé il y a 8 ans, permet d'explicitier une des causes du processus conduisant à une perte de tolérance publique, que je n'ai pas abordée jusqu'à maintenant mais qui est importante. Elle concerne la dynamique des politiques urbaines, que n'engagent pas les interactions quotidiennes avec les « voisins » de l'espace public, même si celles-ci sont très bonnes et productrices d'estime de soi. Il s'agit de la redéfinition des espaces publics (Snow et Mulcahy, 2002). Ainsi les quais d'Austerlitz étaient durablement occupés par des personnes en situation de sans-abrisme sédentarisé, pour certaines dans des cabanes en bois. Ceci était permis par la définition de cet espace comme espace marginal : aucune activité économiquement importante aux yeux des élites économiques ou politiques de la ville ne s'y déployait. Mais avec le projet d'implanter Paris-plages sur ces quais, cet espace a vu sa définition changer, pour devenir un espace « central » (ibid.) : il est devenu un haut lieu d'activités touristiques de Paris. Le déplacement des personnes a certes été « préparé » par un travail d'hébergement, mais la durée pour le faire et les choix offerts étaient trop faibles, pour éviter que des personnes ne soient purement et simplement déplacées contre leur gré et perdent ainsi leur habitat.

L'importance de la tolérance publique dans la possibilité du maintien ou non d'un espace où habiter en situation de sans-abrisme rappelle la vulnérabilité constitutive de cette situation sociale. Habiter en situation de sans-abrisme est possible mais relève sans aucun doute d'un « habiter précaire » (Pichon, 2002 ; Bouillon, 2009).

Conclusion de la seconde partie

Au début de cette partie, nous posons la question suivante : pourquoi certaines personnes ne recourent pas à un hébergement social ? Comme il est impossible d'expliquer une absence d'action (un non-recours) sans passer par l'explication d'actions, il faut tout de suite donner une réponse qui va de soi mais qui est importante pour le raisonnement explicatif : ces personnes ne recourent pas aux hébergements sociaux, parce qu'elles dorment durablement ailleurs. Il faut alors expliquer pourquoi ces personnes dorment durablement ailleurs.

On l'a vu dans la première partie, ces personnes qui n'ont pas de logement propre mais qui ne dorment pas en hébergement social, que nous avons appelées « les non-recourants », sont dans des situations diverses : squats, hôtels, hébergements chez un tiers, alternance fréquente entre

divers habitats dans les lieux non prévus pour l'habitation, installation durable dans ce dernier type de lieux. Parmi ces diverses situations, nous en avons sélectionné un type, le plus emblématique du sans-abrisme mais encore insuffisamment selon nous analysé *de façon systématique* et sociologique dans la littérature scientifique : le fait de dormir durablement (depuis au moins quatre mois, dans l'échantillon enquêté) sur un site fixe dans un espace non prévu pour l'habitation à Paris. Ainsi une première partie de la réponse est donnée : certaines personnes ne recourent pas aux hébergements sociaux, parce qu'elles dorment durablement sur un site fixe dans des lieux non prévus pour l'habitation.

Nous proposons donc une théorie qui explique pourquoi certaines personnes dorment durablement dans de tels lieux, en nous demandant pourquoi elles ne changent pas de comportement d'habitat. Pourquoi suivent-elles cette « ligne d'action cohérente » (Becker, 2006), qui consiste à dormir à répétition dans un tel espace et à n'en pas changer ? Parce que dormir sur un tel site « engage » (Becker, 2006) trois conditions auxquelles ces personnes tiennent et qui les font tenir, et qu'elles *appréhendent* (aux sens de craindre et d'anticiper) de perdre en cas de changement de lieu pour dormir. Le site sur lequel elles dorment est associé à une tolérance, voire une considération publique ainsi que l'exercice de savoir-faire de débrouille avec les ressources de l'espace public, ce qui produit une familiarisation avec l'espace investi pour le sommeil. Autrement dit, elles continuent à y dormir *parce qu'elles y habitent*. Changer de lieu revient à menacer cette tolérance publique, l'accès aux ressources de l'espace public et donc le processus de familiarisation avec son habitat ; conditions attachées singulièrement à cet espace que les personnes occupent et qui sont ainsi difficilement transportables dans un autre lieu où dormir.

Les motifs invoqués par les personnes pour ne pas aller en centre d'hébergement (absence d'hygiène, de sécurité ou d'intimité, contraintes réglementaires) ne sont alors plus explicatifs du non-recours. Etre qualifié de voisin acceptable, se vivre comme une personne capable de débrouillardise et faire l'expérience d'une aisance du corps en dormant dans un espace public expliquent pourquoi les personnes invoquent ces motifs pour justifier leur non-recours.

Leurs pratiques d'habiter, finalement communes à tout un chacun, conduisent alors non pas à banaliser leur situation, mais au contraire à prendre au sérieux les motifs de non-recours invoqués pour justifier leur comportement. Il s'agit donc de prendre au sérieux leurs jugements critiques.

Cette évaluation n'est pas faite depuis des critères abstraits, elle est ancrée dans une pratique quotidienne d'habiter. Les individus sans abri que nous avons rencontrés « valent » (Dewey, 2011) positivement le lieu où ils dorment, le rendent préférable par leurs pratiques de tous les jours aux autres lieux qui leur sont accessibles.

Contrairement à une image catastrophiste parfois véhiculée par des travaux psychanalytiques, les personnes rencontrées, ainsi que celles visibles dans d'autres travaux de sciences humaines, ont conscience que d'autres habitats que la rue leur sont proposés – du point de vue du non-recours, elles ne sont donc pas en situation de « non-connaissance » (Warin, 2016, p. 39). Elles manifestent vis-à-vis de ces autres habitats des capacités de jugement sur leur pertinence (Warin, 2016, p. 108-110), qu'il s'agit de prendre au sérieux pour expliquer pourquoi elles ne vont pas dans ces habitats. Ces raisons peuvent apparaître fausses, illusoire voire délirantes aux yeux de personnes extérieures, mais elles sont toujours des raisons pertinentes du point de

vue interne, dans la mesure où elles ont des conséquences pratiques réelles : elles contribuent au fait, bien concret, que les personnes dorment dans un lieu non prévu pour l'habitation⁶⁶. Le verbe « valuer » peut paraître disproportionné, au sens où les personnes ne mènent effectivement pas des évaluations scientifiques ou méthodiques de l'ensemble des habitats qui leur sont accessibles. Ils ne les évaluent pas comme on évalue l'efficacité ou l'efficacité d'une action publique ou d'une entreprise. Mais utiliser ce verbe correspond malgré tout à ce qui a été recueilli : les individus ont un avis critique sur ce qui leur est proposé, ils portent des jugements sur l'offre institutionnelle d'assistance. Ils ont la capacité de valuer, c'est-à-dire d'attribuer des valeurs à ce qui leur importe et ce qui leur convient (Dewey, 2011). Cette capacité peut paraître peu rationnelle, peu efficace, peu crédible d'un point de vue extérieur. Le point de vue sociologique adopté dans ce travail conduit au contraire à prendre au sérieux ces jugements, en prise avec des actions (Thévenot, 2006 ; Gardella, 2006 ; Warin, 2016) précisément parce qu'ils ont des effets pratiques : les personnes prolongent leur situation de sans-abrisme en s'appuyant aussi sur ces évaluations. A des fins réalistes de politique sociale visant le bien-être des groupes jugés vulnérables, autant en tenir compte que de faire comme si ces jugements n'existaient pas ou n'avaient pas de légitimité.

Au terme de cette enquête, le caractère énigmatique du sans-abrisme sédentarisé peut diminuer, voire disparaître : nous pouvons comprendre que le fait d'occuper un « lieu non prévu pour l'habitation » ou un « habitat de fortune » et la vie qui va avec peuvent correspondre à l'inscription dans des relations signifiantes. Habiter correspond ainsi aux pratiques et aux relations par lesquelles le monde environnant, le site dans lequel les individus vivent, est doté de significations aux yeux des individus. Recourir durablement à un hébergement social peut correspondre à un changement de monde social, voire à la disparition d'un monde signifiant ; changement qu'un changement d'univers aussi dur que pour n'importe qui. Cette étude peut avoir pour effet de mieux expliquer et comprendre une attitude pouvant paraître déviante voire irrationnelle : dormir durablement « à la rue ». Cela peut ainsi réduire l'asymétrie qui existe entre « eux », les « marginaux » déviants et dominés, et « nous ».

⁶⁶ De ce point de vue, la réponse donnée à ces raisons du non-recours peut varier : soit elles apparaissent légitimes aux professionnels des politiques sociales, qui alors peuvent chercher à modifier le fonctionnement des habitats d'assistance ; soit elles n'apparaissent pas légitimes, et les professionnels peuvent alors chercher à convaincre la personne qu'elle commet une erreur de jugement. Les conséquences sur l'action contre le non-recours en sont alors très distinctes. Dans le premier cas, c'est la conception même de l'offre d'hébergement qui est remise en question. Dans le second, le non-recours est combattu en améliorant l'accessibilité à une offre qui reste inchangée : « les acteurs des politiques à agir sur le non-recours visent essentiellement à aménager l'accès aux prestations et services, en s'abstenant généralement de revoir leurs objectifs et conditions » (Warin, 2016, p. 114).

|

Conclusion générale

Pour conclure cette étude, nous résumons d'abord ses résultats (I) puis nous proposons des recommandations scientifiques pour prolonger l'enquête (II) et nous soulignons enfin quelques enjeux politiques et moraux soulevés par ce travail (III).

I. Résultats de l'étude

Les résultats de l'enquête HYTPEAC conduite en 2011 notamment auprès de personnes dormant dans l'espace public parisien (Arnaud et Vandentorren, 2013) ont montré qu'une proportion non négligeable de ces personnes ne recouraient pas à l'hébergement social et que la plupart d'entre elles n'en faisaient plus la demande.

Nous avons donc combiné démarche quantitative et démarche qualitative pour répondre aux questions soulevées par le phénomène du non-recours aux hébergements sociaux. Ces techniques, ayant chacune son domaine de validité propre, permettent de répondre à des questions différentes.

(1) Pourquoi des individus se sédentarisent dans un lieu non prévu pour l'habitation dans lequel ils sont installés, ne recourant pas ainsi aux hébergements sociaux ?

(2) Qui sont les individus sans domicile qui sont le plus susceptibles de ne pas recourir, de façon durable, aux hébergements sociaux ?

(3) Pourquoi ce sont ces profils d'individus, et non pas d'autres, qui ont les plus fortes probabilités de ne pas recourir aux hébergements sociaux ?

(1) Pourquoi des individus se sédentarisent dans un lieu non prévu pour l'habitation ?

Les personnes ne recourant pas à l'hébergement social justifient le plus souvent leur non fréquentation par des préoccupations liées à l'hygiène, au manque de sécurité ou au côtoiement forcé des personnes qui les fréquentent. Mais des critiques identiques peuvent être formulées par des personnes fréquentant ces centres. L'explication est à chercher plus loin, par une mise en œuvre systématique de la méthode comparative qualitative dite de l'induction analytique.

Des personnes se sédentarisent dans un lieu non prévu pour l'habitation, parce qu'elles y habitent, c'est-à-dire qu'elles y sont qualifiées, y compris à leurs yeux, comme y habitant publiquement. Autrement dit, **elles ne recourent pas à des hébergements sociaux et restent sur le site public où elles sont installées parce qu'elles ont été amenées à y nouer des relations signifiantes à leurs yeux**. Dans la filiation des travaux français sur l'habiter en situation d'exclusion du logement (Breviglieri, 1999 ; Bouillon, 2009 ; Pichon *et al*, 2010), l'analyse montre que pour être reconnu comme un habitant d'un espace public, trois conditions doivent être réunies : recevoir une tolérance publique, qui consiste à être qualifié de voisin acceptable ; exercer des savoir-faire de débrouille pour satisfaire ses attentes à partir des

ressources disponibles dans l'espace public ; se familiariser avec un LNPPH comme lieu de sommeil.

Tolérance publique, capacités de débrouille et familiarisation constituent trois conditions *suffisantes* pour expliquer pourquoi des individus continuent à dormir sur un même lieu non prévu pour l'habitation. Autrement dit, si une personne est installée depuis au moins plusieurs mois dans un LNPPH, c'est que ces trois conditions sont réunies. Ces conditions correspondent à des relations signifiantes, qui confèrent une valeur singulière à l'espace investi par la personne pour y dormir ; même quand cet espace est privé d'intimité et qu'y vivre durablement est susceptible de dégrader l'état de santé ou d'exposer à des violences parfois létales.

En revanche, quand on considère leur caractère *nécessaire*, il apparaît, dans cette enquête du moins, que la familiarisation est un effet de la tolérance publique et de l'exercice de la débrouille maintenus durablement. La familiarisation joue assurément un rôle dans le prolongement de l'installation et dans le rejet des hébergements sociaux, mais ce rôle dépend de la tolérance publique et de la débrouille.

Précisons cependant que les façons de catégoriser les conditions explicatives, « tolérance publique » et « capacités de débrouille », restent encore fragiles en raison de l'insuffisance des données proprement ethnographiques que nous avons eu le temps de mobiliser dans le cadre de cette étude.

En revanche, ce qui apparaît plus solide, est que rendre compte de la pérennisation de cette pratique de pauvreté extrême et d'écart aux attentes des institutions d'assistance ne peut pas se faire dans le cadre d'une théorie ne mettant l'accent que sur les processus d'exclusion ou de désocialisation (ces théories peuvent avoir une plus grande pertinence pour l'analyse des causes de l'émergence du sans-abrisme). **La théorie du sans-abrisme sédentarisé ne peut pas uniquement mettre l'accent sur les processus de rupture des liens sociaux ; elle doit tenir compte des processus symétriques de désocialisation/resocialisation.**

Cette théorie conduit à déplacer le regard sur les configurations (nécessairement relationnelles) dans lesquelles sont pris les individus, que ce soit leurs groupes d'appartenance, leurs réseaux de sociabilité et leurs relations avec l'environnement non humain (animal et matériel). Ces inscriptions dans des relations, même si celles-ci sont fragiles ou différentes des relations traditionnellement intégratrices (travail, famille, participation politique), sont à aborder en priorité pour comprendre et/ou expliquer la vie des personnes réputées désocialisées.

Ces personnes ne recourent pas à des hébergements sociaux, parce qu'elles *habitent* dans un LNPPH. La question « pourquoi ce sont *ces personnes* qui habitent un LNPPH ? » n'a pas reçu de réponse systématique. Répondre à cette question nécessite la connaissance précise du passé des personnes enquêtées, en termes de relations (dé)nouées et de dispositions intériorisées ; passé que nous n'avons pas suffisamment investigué dans le cadre de cette étude. Pour le moment, nous pouvons suggérer que c'est l'acquisition, au cours de leur socialisation passée, de deux types de dispositions, qui serait susceptible d'expliquer l'émergence de cette pratique de sans-abrisme sédentarisé : des dispositions favorables à l'installation dans des espaces publics (expériences précoces de fugues, socialisation de jeunesse déviante, passage par la Légion étrangère ; entre autres), qui sont intériorisées sous forme de savoir-faire de débrouille dans les espaces publics ; des dispositions défavorables vis-à-vis des hébergements institutionnels (produites dans le passé par des expériences négatives en hébergement social, ou

dans d'autres institutions d'aide sociale comme les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, ou encore en prison), qui sont intériorisées sous forme de rejet voire de dégoût vis-à-vis des hébergements d'assistance. Autrement dit, ces éléments de la socialisation pourraient expliquer pourquoi certaines personnes exclues du logement, *et pas d'autres*, en viennent à s'installer dans des espaces publics. Mais précisons encore une fois que nous n'avons pas, sur ce point, conduit une comparaison systématique permettant de proposer une explication proprement sociologique.

(2) Qui sont les individus sans domicile qui sont le plus susceptibles de ne pas recourir, de façon durable, aux hébergements sociaux ?

Les analyses statistiques des données recueillies en Ile-de-France en 2011 lors de l'enquête HYTPEAC permettent d'identifier, dans la population étudiée, des propriétés corrélées au fait de ne pas avoir eu recours à un hébergement social au cours de l'année écoulée, que ce soit en dormant dans un LNPPH, en utilisant éventuellement d'autres solutions, comme l'hébergement chez un particulier, un squat ou un hôtel payant ; autrement dit, d'être à la fois en situation d'exclusion du logement de droit commun et de ne pas dormir dans un hébergement social.

En raison de l'endogénéité entre la variable « expliquée » (recourir à un centre) et les variables « explicatives » (les caractéristiques des individus), nous avons établi les profils des non-recourants (pas d'hébergement social depuis au moins un an), et des recourants de notre échantillon, en utilisant la technique de l'Analyse des correspondances multiples. Les recourants et non-recourants sont apparus distincts selon deux dimensions.

La première met l'accent, globalement, sur l'éloignement vis-à-vis des critères d'insertion. Les non-recourants sont ainsi *plutôt* des individus ayant des difficultés en français, se retrouvant sans ressources, ayant connu un premier épisode sans-domicile il y a plus de dix ans, déclarant une consommation d'alcool à risque de dépendance, une consommation régulière de drogues, et enfin possédant un animal. Ces personnes sont aussi *plutôt* celles qui pratiquent aussi la mendicité, et ce sont essentiellement des hommes.

La seconde met l'accent, globalement, sur la situation sanitaire des personnes ; cet aspect favorisant le recours à un hébergement social. Ainsi ce sont *plutôt* les personnes qui ont un problème de santé reconnu qui sont hébergées.

Ces résultats confirment ce que nous avons observé par une autre méthode statistique au niveau de l'ensemble de la population étudiée : toutes les personnes sans domicile n'ont pas la même probabilité de recourir à un hébergement social, donc de se retrouver à dormir durablement dans un espace public/LNPPH.

(3) Pourquoi ce sont ces profils d'individus, et non pas d'autres, qui ont les plus fortes probabilités de ne pas recourir aux hébergements sociaux ?

Au vu des résultats statistiques que nous avons obtenus et des connaissances scientifiques existantes dans le domaine spécialisé du sans-abrisme (Choppin et Gardella, 2013), nous pouvons suggérer que l'existence de ces profils statistiques s'explique par les pratiques de sélection opérant à l'entrée des hébergements sociaux.

En effet, ces résultats convergent avec les résultats d'autres travaux portant sur les hébergements sociaux. Ceux-ci nous conduisent à penser que les différences de profils entre recourants et non-recourants s'expliquent notamment par les critères de sélection mobilisés par les professionnels. Nous avons relevé deux types de critères possibles : un critère résumé par l'expression « effet Matthieu »⁶⁷ (Damon, 2002 ; Brousse, 2006c), qui défavorise l'accès des personnes à un hébergement social à partir de certaines de leurs caractéristiques jugées trop éloignées des objectifs institutionnels d'insertion, comme des pratiques addictives, l'absence d'emploi, les difficultés en français ou la possession d'un animal ; un critère qui favorise l'accès à un hébergement social, à savoir des problèmes de santé, dans la mesure où les professionnels tendraient à prioriser, dans un contexte de pénurie de places, les profils considérés comme plus vulnérables d'un point de vue sanitaire (Benoist, 2016 ; Schlegel, 2017).

Si ce type de pratiques de sélection à l'entrée des centres se maintient (avec une insuffisance de places offertes par rapport au nombre de demandes), alors on peut supposer que les mêmes profils de personnes seront les plus susceptibles de se retrouver en situation de sans-abrisme sédentarisé.

Soulignons enfin que **l'existence même de tels profils statistiques invalide l'interprétation selon laquelle les individus en viendraient à s'installer dans un LNPPH uniquement « par choix »**. En effet, si ces décisions étaient strictement individuelles, alors les individus supposément auteurs de ces décisions ne devraient pas avoir de caractéristiques communes statistiquement identifiables. Or ces caractéristiques communes sont statistiquement identifiables. Donc les causes du sans-abrisme, doivent être recherchées dans le fonctionnement de l'allocation des habitats d'assistance. Cette réfutation, prouvée à l'appui, d'une interprétation en termes de « libre choix », est renforcée par les connaissances existant sur les pratiques de sélection accomplies à l'entrée des hébergements sociaux.

La présente enquête souligne une possible sélection à l'entrée des centres et explique pourquoi les personnes qui ne recourent plus aux hébergements sociaux s'efforcent d'habiter là où elles peuvent. Mais levons un malentendu récurrent vis-à-vis des travaux des sciences sociales : **expliquer un phénomène ne revient pas à le justifier. En l'occurrence, expliquer les situations de sans-abrisme sédentarisé ne signifie pas que ces situations soient justes et qu'il soit envisageable de ne rien faire au motif qu'il faut respecter « le choix » des individus. Ces résultats soulignent, au contraire, un problème fondamental : certaines personnes se voient obligées d'investir des espaces publics, non protégés et non aménagés,**

⁶⁷ Pour rappel, l'« effet Matthieu » désigne une logique de distribution, selon lequel les institutions donnent plus à celles et ceux qui ont déjà les ressources les plus pertinentes pour réussir selon leurs critères.

pour pouvoir habiter, car certains hébergements sociaux rendent encore trop difficile l'accès à des conditions d'habiter garantissant sécurité, stabilité, familiarisation et reconnaissance.

C'est la raison pour laquelle, après les recommandations scientifiques, nous ouvrons sur les conséquences politiques et morales de cette étude.

II. Recommandations scientifiques

La méthode utilisée dans la seconde partie de ce rapport vise à rendre possible la révision des théories proposées. Cette possibilité est d'autant plus facile à mettre en œuvre quand la théorie s'expose de la façon la plus synthétique possible, avec un cadrage clair.

L'objet analysé est les situations d'installation durable dans un espace public, avec refus de places proposées par les institutions. Le résultat principal est que ces refus s'expliquent à partir des relations signifiantes qui se sont nouées avec les personnes. L'hypothèse est donc la suivante dans l'enquête sur d'autres situations analogues : les personnes ne sont pas uniquement prises dans un processus de désocialisation vis-à-vis des groupes intégrateurs traditionnels, elles sont en tension entre les processus de désocialisation et les processus de resocialisation. Et, paradoxalement, les propositions d'hébergement qui leur sont faites peuvent leur apparaître comme des brisures de relation et donc des formes de désocialisation. Ce résultat d'enquête conduit donc à orienter le regard vers les relations signifiantes dans lesquelles sont prises les personnes sédentarisées dans les espaces publics ; avec une attention plus grande, dans une visée normative, pour voir comment celles-ci peuvent servir d'appuis pour une sortie de la rue.

(1) Chercher des cas négatifs de la théorie de l'habiter explicative du sans-abrisme sédentarisé en milieu urbain

Dans la perspective épistémologique de l'induction analytique (méthode utilisée pour la partie qualitative de cette étude), les résultats ne sont valables que temporairement ; en cela, elle n'est guère originale. Mais disons qu'elle va jusqu'au bout des conséquences induites par cette posture « faillibiliste » : la vérité n'étant accessible qu'en employant des méthodes d'enquête collectives, il faut donc que les chercheurs offrent aux lecteurs, vus comme de potentiels enquêteurs, le maximum de prises pour réviser leur théorie en les orientant vers de potentiels *cas négatifs*. Dans cette perspective, une bonne théorie est une théorie révisable, c'est-à-dire qui s'expose le plus clairement possible (au double sens de s'expliciter et de se rendre vulnérable en même temps) et qui propose des pistes aux autres enquêteurs pour l'élargir, la restreindre ou la modifier. Au lieu de chercher à camoufler ses problèmes potentiels, il s'agit au contraire d'exhiber au maximum la vulnérabilité de la théorie.

Cette théorie déclinée en trois conditions ensemble suffisantes et en deux conditions nécessaires peut servir de support pour de futures enquêtes visant à réviser celle-ci et ainsi améliorer l'explication du sans-abrisme sédentarisé en milieu urbain. Chacune des conditions peut ainsi

faire l'objet de questions visant à appréhender si la personne parvient à surmonter, et si oui, comment, les tensions pouvant peser sur la tolérance publique et la débrouille prioritairement, la familiarité de façon secondaire. Ainsi, voici quelques caractéristiques des cas négatifs à rechercher :

- une personne durablement installée sur un espace « central » (Snow et Mulcahy, 2002) : cela remettrait en cause une dimension importante de la tolérance publique, qu'on peut supposer existante parce que les espaces publics investis par un usager d'habiter ne le sont pas pour des usages où les enjeux politiques, symboliques et économiques sont importants pour les groupes sociaux occupant des positions de pouvoir ;
- une personne qui dort depuis plusieurs mois dans un même LNPPH et qui fréquente cependant très souvent (par exemple, plusieurs fois par semaine) des hébergements sociaux non pas pour y dormir mais pour y manger ou faire sa toilette : cela remettrait en cause la condition portant sur la débrouille reposant sur l'exercice d'un savoir-faire pour utiliser les ressources de l'espace public, tout en mettant à distance les hébergements sociaux ;
- une personne qui dort depuis plusieurs mois dans un même LNPPH et qui dit y être constamment humiliée et stigmatisée ;
- une personne qui dort depuis plusieurs mois dans un même LNPPH et qui dit ne jamais parvenir à se sentir à l'aise dans le lieu où elle dort ;
- une personne qui dort depuis plusieurs mois dans un même LNPPH et qui dit ne faire l'expérience ni de la familiarité, ni d'une maîtrise minimale dans l'accès aux ressources, ni d'une tolérance publique minimale au sens où nous les avons caractérisées.

La révision de la théorie pourra prendre plusieurs formes. En voici quelques-unes, parmi d'autres envisageables :

- soit les trois conditions sont ensemble suffisantes, mais elles ne sont pas chacune nécessaires, seule la combinaison de deux sur trois étant suffisante, ce que semble suggérer l'absence, pour le moment, de cas où la fragilisation de la familiarité a provoqué à elle seule un changement d'habitat ;
- soit seulement deux sont suffisantes : dans notre cas, la familiarité pourrait ne pas devoir entrer dans les conditions suffisantes, la tolérance publique et la débrouille n'ayant besoin d'aucune autre condition ;
- soit d'autres conditions doivent être prises en compte ;
- soit les catégories utilisées pour nommer les conditions ne sont pas les bonnes.

(2) Pistes pour prolonger l'enquête sur l'habiter en situation d'exclusion du logement

Plusieurs pistes d'enquête peuvent être proposées pour prolonger non seulement l'enquête sur le non-recours aux hébergements sociaux mais plus largement sur l'habiter en situation d'exclusion du logement.

Pour prolonger l'enquête sur le non-recours aux hébergements sociaux, il est bon de reprendre le tableau présentant les divers cas de sans-abrisme (voir **Tableau 28**). Deux grandes possibilités sont ouvertes : soit poursuivre l'enquête sur les situations de non-recours par sédentarisation dans un LNPPH, soit élargir l'enquête aux autres situations de non-recours de

sans-abrisme. Dans les deux cas, l'idée serait de s'appuyer sur les résultats de ce rapport, afin d'initier une véritable dynamique de cumulativité (comme nous avons essayé de le faire nous-mêmes en prenant appui sur certaines théories de l'habiter).

Tableau. Cas possibles de sans-abrisme individuel

	Durabilité	Faible	Élevée
Mobilité			
Faible		Sans-abrisme transitoire fixe (individus qui dorment pendant quelques jours sur un même LNPPH puis qui vont en hébergement social ou trouvent un logement)	Sans-abrisme sédentarisé (<i>explanandum</i> de cette étude)
Forte		Sans-abrisme transitoire itinérant (individus qui dorment pendant quelques jours dans différents LNPPH puis qui vont en hébergement social ou trouvent un logement)	Sans-abrisme durable mobile (individus qui dorment depuis plusieurs mois dans divers LNPPH)

Une première possibilité serait alors de rechercher des cas négatifs de notre théorie de l'habiter explicative du sans-abrisme sédentarisé urbain. Une stratégie serait de diversifier encore l'échantillonnage, que ce soit en termes de caractéristiques socio-démographiques (des jeunes, des non francophones, des individus en emploi ; les possibilités sont vastes⁶⁸) ou bien en termes de types d'espaces investis (nous n'avons, par exemple, pas investigué dans les tunnels sous les Halles de Paris, où des campements de « toxicomanes » sont régulièrement montés et parfois de façon durable selon les agents de l'UASA ; ou encore de groupes vivant dans des corridors sous une autoroute⁶⁹).

La seconde piste de poursuite de la recherche est de mettre à l'épreuve notre théorie explicative sur d'autres situations de sans-abrisme : durable et mobile, transitoire et mobile, transitoire et fixe, urbain et rural.

La stratégie d'enquête consisterait alors à recruter des personnes correspondant à ces situations, et à suivre la méthode de l'induction analytique pour voir si les mêmes conditions explicatives valent pour ces autres cas, ou bien si une autre théorie explicative est valable pour ces situations. Nous avons dans nos données un cas, celui d'une femme de 30 ans en situation de sans-abrisme durable et mobile, qui semble confirmer la pertinence de considérer que la familiarité de

⁶⁸ Nous pensons notamment à un homme, de 50 ans environ, dont nous a parlé une équipe de maraude, qui « vit seul » dans le bois de Boulogne et qui a un emploi de fonctionnaire (les maraudeurs m'ont dit avoir vu sa fiche de paie, plus élevée que la leur). Nous pensons aussi à un autre individu, dont nous a parlé le maire d'une petite commune d'Île-de-France. Cet homme, âgé de 40 ans, occupant des emplois précaires à répétition, est propriétaire d'une parcelle d'un bois (environ 3 hectares) et vit sous une toile de tente : c'est donc un cas de propriétaire sans logement.

⁶⁹ Comme relevé dans le document à propos de réfugiés Afghans : *Première urgence internationale, Rapport de mission d'évaluation multisectorielle*. Saint-Denis et Bobigny. Rapport pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, février 2016, 37 p.

l'habitat pourrait finalement être une condition nécessaire à la poursuite de la situation de sans-abrisme.

Dans les deux cas, il faudrait aussi s'atteler à rechercher les causes de l'émergence de chacune de ces pratiques de sans-abrisme. Rappelons que l'induction analytique n'a pu être conduite de façon rigoureuse que pour l'explication de la pérennisation, et non de l'émergence, du sans-abrisme sédentarisé urbain.

Pour prolonger l'enquête sur l'habiter en situation d'exclusion du logement, nous pouvons partir du résultat de cette enquête, associé à d'autres résultats sur les effets paradoxaux des hébergements d'urgence (Porquet, 1987 ; Pichon, 1996 ; Gardella, 2016a). A force de voir à quel point ce fonctionnement peut être épuisant, c'est, en contrepoint de l'expérience du sans-abrisme sédentarisé, le recours répété à ces hébergements sociaux qui commence à devenir énigmatique. Cela permet ainsi de dénaturer cette offre, censée correspondre aux « besoins » d'individus vulnérables. Plus largement, il s'agirait d'enquêter sur les possibilités d'habiter offertes dans un dispositif globalement organisé autour de la norme du temporaire (Gardella, 2016a) : les hébergements sociaux ne sont pas censés durer, les individus qui y sont hébergés ne sont donc pas censés s'y projeter ; ils ne sont donc pas censés y habiter. C'est bien les tensions susceptibles d'apparaître dans l'expérience des personnes hébergées qu'il s'agit d'aborder par l'enquête. En effet, nous avons un cas, dans nos données, qui semble suggérer la pertinence d'une extension de notre théorie de l'habiter à des cas de sédentarisation dans un logement de type « pensions de famille » (voir aussi Grand, 2017 ou Maurin, 2016).

Pour finir, il faut alors souligner que notre théorie concerne l'habiter associé à un lieu où on dort qui est unique. Du moins, le cas de l'habiter en étant mobile, en changeant fréquemment de lieu où dormir, n'est pas frontalement abordé par ces théories. Concilier habiter et mobilité fréquente reste un enjeu que nous n'avons pas directement abordé dans cette étude. Une théorie de l'habiter pourrait ainsi utilement se confronter aux travaux portant sur les individus, précaires ou non, qui sont fortement mobiles⁷⁰.

III. Enjeux politiques et moraux : vers un droit à habiter ?

Les résultats de la première partie, insistant sur les effets de la sélection à l'entrée des hébergements sociaux, conduisent à expliciter toujours plus ces pratiques, afin d'engager des discussions publiques autour du sens collectif donné à la norme de l'inconditionnalité, centrale dans le secteur de l'hébergement social. Les résultats de la seconde partie conduisent à interroger la politique sociale actuelle de lutte contre l'exclusion du logement et à proposer une politique de l'habiter.

⁷⁰ Merci à Nicolas Oppenheim de m'avoir suggéré la piste selon laquelle l'habiter peut se concilier avec la maîtrise de plusieurs lieux ; nous ajouterons : plusieurs lieux où dormir.

C'est ici qu'il faut insister, une ultime fois, sur un aspect décisif de cette étude : la sédentarisation dans un LNPPH ne peut pas se comprendre comme le résultat de raisonnements strictement individuels. Elle ne peut pas non plus être adéquatement expliquée en recourant uniquement aux notions qui ont caractérisé les analyses de la pauvreté dans les années 1980-1990, comme celles d'exclusion, de désocialisation ou de rupture de liens sociaux. S'il y a bien un résultat sociologique à retenir de cette étude, c'est que **ce sont précisément les relations dans lesquelles sont pris les individus réputés désocialisés qui doivent être la porte d'entrée pour expliquer pourquoi ils se tiennent durablement à distance de certaines institutions d'aide** ; que ces relations prennent des formes, souvent extrêmement précaires, d'« attachements » (Hennion, 2010) à des objets, des animaux ou des humains, d'inscription dans des réseaux, de rôles joués dans des collectifs voire d'appartenance à des groupes. La lutte contre le sans-abrisme fait donc fausse route quand elle parle de « choix individuels » ou quand elle considère que les individus sont facilement transportables d'un point à un autre, parce qu'ils sont considérés comme « exclus », « désocialisés », « en rupture », autrement dit comme étant sans attache. Nous l'avons dit, raisonner ainsi consiste à ne faire que la moitié du chemin dans l'analyse des situations de désocialisation, puisque toute désocialisation ou perte de liens sociaux va de pair avec une resocialisation.

C'est précisément parce que les personnes qui dorment durablement dans les espaces publics sont inscrites, *comme tout un chacun*, dans des relations et des collectifs, qu'elles ne peuvent que difficilement en partir ; au prix, encore une fois, de conséquences désastreuses. **Contre une vision qui conçoit les individus comme des atomes indépendants les uns des autres et parfaitement mobiles, a fortiori quand ils sont désignés comme exclus, désocialisés ou en rupture de liens sociaux, l'offre d'habitats institutionnels et de logements gagnerait à sortir d'une logique individualisante, pour endosser un raisonnement de type écologique. Ce raisonnement envisage l'aide comme la production collective d'un environnement stable, favorable à la consolidation des relations par lesquelles les personnes pourront déployer pleinement toutes leurs capacités à agir. Ce raisonnement conduit donc à prioriser la réflexion sur les relations qu'ont déjà les personnes, et ensuite sur les possibilités de nouer des relations que les habitats proposés (dé)favorisent.** En observant les configurations de relations qui font tenir les personnes qui dorment dans les espaces publics, on perçoit mieux que refuser des habitats susceptibles de casser ces relations ne soit ni irrationnel ni relevant strictement d'un choix individuel. Les « attachements » (Hennion, 2010) se font progressivement, au-delà (ou en deçà) du calcul, prenant la forme d'obligations et d'habitudes relationnelles dont il est (très) difficile de se détacher. Rompre avec un attachement peut parfois prendre la forme d'un arrachement, et c'est cet arrachement potentiel qu'il faut comprendre pour saisir la difficulté qui existe dans certains cas à quitter l'espace habité pour en envisager un autre. Ces situations dites de « grande exclusion » viennent donc nous rappeler que tout être social ne peut vivre qu'en s'inscrivant dans des relations et des collectifs, même de façon minimale et fragile. Le regard sociologique conduit donc à ne jamais considérer les sans-abri, réputés « désocialisés », comme des atomes coupés de toute relation signifiante.

La question est donc quelles relations signifiantes font tenir les individus sans abri, et comment les institutions d'aide peuvent travailler à partir de ces relations. Exagérons le

raisonnement pour faire saisir le déplacement de perspective induit par cette analyse relationnelle (ou configurationnelle) de situations dites de « grande exclusion ». Si la définition du problème revient à considérer que les personnes sont en rupture de liens sociaux, désocialisées et exclues, alors il est légitime de considérer que la réponse à apporter soit individualisante, centrée sur l'individu vu comme isolé de tout, pour qui il s'agit de reconstruire des liens. Mais si la définition du problème est tout autre, la réponse à envisager l'est aussi. Si cette définition conduit à voir les personnes non pas comme sans attache (situation impossible sociologiquement parlant) mais au contraire comme déjà inscrites dans des relations significatives, il s'agit alors d'envisager les réponses à apporter à l'individu de façon collective : en travaillant à partir des relations déjà existantes et qui sont significatives pour l'individu.

C'est donc à un déplacement vis-à-vis des analyses traditionnelles de la pauvreté et de l'exclusion que cette étude appelle, pour proposer aux politiques sociales d'endosser une approche relationnelle des individus dont elles ont la charge ; une approche qui tienne compte des attachements effectifs qui vont au-delà des seuls individus et qui les font pourtant tenir en tant que tels.

(1) Enjeux pour l'intervention sociale de proximité

La première partie de cette étude souligne que l'accès aux hébergements sociaux n'est pas égal pour toutes les personnes sans domicile. Semblent favorisées les personnes proches de l'insertion ou celles qui ont une pathologie médicalement identifiable. Ces pratiques de priorisation ont manifestement des effets de sélection et donc de maintien des personnes ne correspondant pas à ces profils en dehors des hébergements sociaux ; elles ont donc des effets sur la dégradation des conditions de vie des personnes. Ce résultat conduit à recommander de toujours plus expliciter et publiquement discuter ces critères, notamment en regard de la norme de l'inconditionnalité, censée valoir autant pour les hébergements d'urgence que pour les CHRS. Les professionnels, gestionnaires de centres et SIAO pourraient ainsi mener eux-mêmes l'enquête sur la sélection qu'ils opèrent, en comparant systématiquement le profil des personnes qui demandent un hébergement avec le profil des personnes qui sont accueillies.

La seconde partie insiste sur les relations significatives que les personnes nouent en se sédentarisant dans des espaces publics. C'est cela qu'il s'agit de comprendre : si un changement de lieu où dormir implique un changement de configuration de vie, on comprend que ce changement ne se fasse pas aisément. Même en présentant la chose sous son aspect de coût/avantage, la personne pourra ne pas choisir ce qui paraît avantageux dans le discours des aidants. Parce que, d'une part, cet avantage supposé est tout relatif. D'autre part, même si la personne sans abri sédentarisée pourra bien considérer que la réponse proposée par le travailleur social est bel et bien avantageuse, se joue l'importance décisive de la stabilité et de la continuité de son expérience, singulièrement attachées à un espace par des relations qui comptent pour elle.

Demander d'aller dans un hébergement institutionnel à une personne familière d'un certain espace de sommeil, voire installée chez elle, quand bien même l'espace serait un espace public, qui se sent autonome et considérée, revient donc à demander à cette personne de *déménager*.

La question à se poser pour comprendre un refus d'hébergement pourrait donc être la suivante : à quelles conditions seriez-vous prêt à déménager ? Ces moments sont des épreuves de mobilité, qui rendent sensibles et visibles les attachements ordinaires qui ancrent dans un territoire et conditionnent l'action. C'est en se posant cette question que les lecteurs et les professionnels pourront réduire le sentiment d'étrangeté qu'ils ressentent quand ils croisent des personnes sédentarisées dans un espace public. Ce sont ces attaches, très difficilement transportables d'un lieu à un autre, qu'il s'agit de prendre en compte dans l'opération de déménagement.

Comment transporter, ou produire dans un autre lieu, les relations qui favorisent et entretiennent la tolérance publique, la maîtrise dans l'accès aux ressources et donc la familiarisation avec son habitat ? Voilà comment pourrait être reformulée la lutte contre le non-recours à des hébergements sociaux auprès de personnes en sans-abrisme sédentarisé. En effet, en suivant la théorie que nous proposons, nous pouvons dire que celles-ci anticipent le fait que les autres habitats qui leur sont accessibles, en particulier les hébergements sociaux, non seulement vont casser les relations auxquelles elles tiennent et qui les font tenir, mais qu'elles ne permettront pas d'en produire de nouvelles. **L'enjeu pour les acteurs institutionnels serait de déterminer comment les hébergements institutionnels peuvent favoriser le maintien ou la production de telles attaches singulières afin que les personnes y recourent. Autrement dit, au lieu de faire comme si les personnes étaient sans attache et que leur mobilité allait les ramener vers des liens sociaux, il s'agit de partir du fait que ces personnes ont déjà des relations, et de voir comment le travail (social) sur ces relations peut améliorer la situation des personnes.**

Or, comme les habitats institutionnels ont pendant longtemps été régis par la norme dominante du temporaire, on peut comprendre que cette réflexion n'ait pas (toujours) été centrale dans les propositions d'hébergement social. En effet, proposer un hébergement provisoire entre en tension avec la proposition de construire des relations signifiantes, puisque celles-ci supposent une certaine durée.

Alors, au vu des résultats de cette étude, mais aussi des évolutions observables depuis une dizaine d'années dans les politiques de lutte contre l'exclusion du logement, favorisant des habitats de longue durée où l'installation des personnes est désormais envisageable (principe de continuité dans les hébergements d'urgence, invention des hébergements de stabilisation, relâchement de certaines contraintes pour sortir des CHR ou logements d'insertion, dispositifs des maisons relais, expérimentations du « Chez-soi d'abord », affirmation du principe du « Logement d'abord »), **peut-être est-il désormais opportun de prendre acte de ces transformations et de réfléchir aux politiques à mener à l'aune des relations que les personnes peuvent nouer à partir de ces habitats d'assistance de longue durée et donc, plus globalement, en termes d'habiter.**

(2) Hébergements sociaux et politique de l'habiter

Structurellement, depuis au moins les années 1980, la politique de lutte contre l'exclusion du logement est prise dans une tension temporelle : laisser se reposer des personnes en détresse et en danger en leur proposant des habitats d'assistance faiblement conditionnels, voire inconditionnels ; ne pas les laisser s'installer dans ces habitats d'assistance, au motif que

l'objectif reste l'accès à l'autonomie, synonyme d'indépendance vis-à-vis de l'assistance et d'occupation d'un logement, privé ou social (Gardella, 2016a). Dans ce modèle, parfois appelé « en escalier » et remis en question par les expérimentations dites du « chez-soi d'abord », l'hébergement n'est qu'un instrument pour faire accéder à un logement. Plusieurs travaux ont montré que ce parcours, dit de la « sortie », est extrêmement difficile (Bergier, 2000 ; Pichon et Torche, 2007 ; Lanzaro, 2014). Le maintien de personnes en situation de sans-abrisme, qu'elles soient en France depuis plusieurs années ou récemment arrivées (réfugiés, migrants), continue à questionner la pertinence de cette offre.

Surmonter la tension temporelle et morale, entre laisser se reposer et ne pas laisser s'installer passe, selon nous, par la réflexion autour de **l'invention d'un nouveau droit, le droit à habiter, qui correspondrait à une nouvelle obligation pour l'Etat, celle de garantir à chacun la possibilité d'habiter dans des conditions décentes**. Ce droit se démarque du droit au logement, au sens où il se démarque des significations dominantes associées au logement depuis sa transformation à la fois en marchandise et en source de valorisation sociale des individus : en tant que tel, le logement est socialement perçu moins comme un droit fondamental que comme un bien qui se mérite et qui reflète la valeur sociale de celles et ceux qui l'occupent. Le nouveau droit, tel que nous l'envisageons, n'est pas non plus un droit à l'hébergement : tant que ce droit à l'hébergement est adossé à cette définition dominante du logement, on peut prévoir que l'hébergement continuera à fonctionner comme une salle d'attente, précaire et instable, du logement. La proposition est donc la suivante : réfléchir à un **droit à habiter** (Gardella, 2016b), **qui dépasserait la distinction entre hébergement et logement**. Hébergement et logement deviendraient alors des supports, parmi d'autres à inventer, de ce droit fondamental qui consiste à pouvoir habiter dans des conditions décentes. **Ce droit, au vu de son caractère fondamental, n'aurait de sens qu'en le pensant comme une obligation pour l'Etat de garantir à chacun la possibilité d'habiter dans des conditions décentes toute personne vivant sur son territoire**.

La perspective du droit à habiter conduit à radicalement **déplacer les enjeux de la lutte contre l'exclusion du logement depuis la logique du mérite, dominante, vers celle du besoin, encore trop marginale**. En effet, **si le logement est un bien économique qui se choisit sur un marché et qui se mérite dans les sociétés occidentales actuelles, habiter est une pratique anthropologique qui ne se choisit pas, qui ne se mérite pas, mais qui se constate**. La conséquence de la distinction opérée entre logement et habiter est donc un profond décalage entre l'accès à un bien économique qui se mérite, et la pratique d'habiter qui est contrainte. Ce décalage conduit alors certaines personnes à devoir habiter dans des lieux non prévus pour l'habitation et à attendre un logement qui ait du sens pour elles comme on attend Godot.

La question qui se pose alors est de savoir au nom de quels critères de justice l'Etat peut continuer à laisser des individus être contraints d'habiter dans des conditions qui réduisent leur espérance de vie, les exposent à de nombreuses formes de violences et entravent leurs possibilités de participer à la société ; tout en tenant compte de la condamnation aujourd'hui socialement partagée qui écarte toute solution répressive. En effet, envisager des politiques répressives ou contraignantes à l'égard des personnes sans abri reviendrait non seulement à ne rien comprendre des aspects concrets de ces situations (les évacuations n'ont jamais empêché les campements, elles ne font que redoubler l'oppression subie par les personnes) mais cela

reviendrait surtout à renoncer aux progrès accomplis dans ce domaine pour la construction de l'Etat social. Une politique de l'habiter consiste au contraire à encourager les transformations rendant plus accessibles pour toutes et tous des habitats stables, adossés à des ressources économiques, culturelles et sociales, reconnus institutionnellement, permettant une familiarisation des lieux et, plus globalement, la production de relations signifiantes aux yeux des personnes.

Les réponses à envisager depuis cette perspective relationnelle et ouvertes sur un droit à habiter sont claires, mais difficiles : ni répression autoritaire, ni abandon néolibéral, mais regard sur les personnes émancipé d'une vision trop individualisante, et affirmation d'une obligation pour l'Etat de **garantir à chacun la possibilité d'habiter** dans des conditions décentes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arnaud A., 2017, *Evaluation de l'état de santé et des conditions de vie des personnes sans domicile à partir d'enquêtes épidémiologiques : difficultés méthodologiques et pratiques*, thèse de doctorat en Santé publique - épidémiologie, sous la direction de Yann Le Strat et Stéphanie Vandentorren, Paris, Université Paris Saclay, 205 p.
- Arnaud A. et Vandentorren S., 2013, *Enquête HYTPEAC « HYgiène de la Tête aux Pieds : Ectoparasitoses et Affections Cutanées »*, Rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris [URL : https://www.samusocial.paris/sites/default/files/hytpeac_web.pdf].
- Arnaud A., Chosidow O., Detrez M-A., Bitar D., Huber F., Foulet F. *et alii*, 2016, « Prevalences of scabies and pediculosis corporis among homeless in the Paris region : results from 2 random cross-sectional surveys (HYTPEAC study) », *British Journal of Dermatology*; vol. 174, n°1, p. 104-112.
- Arnaud A. et Gardella É., 2009, *Enquête par questionnaire auprès de personnes sans-abri sur les dispositifs d'urgence sociale*, DIHAL/CRF/SSP/FADS, Observatoire du Samusocial de Paris.
- Babor T. F., Higgins-Biddle J. C., Saunders J. B., Monteiro M. G., 2001, *Audit The Alcohol Use Disorders Identification Test, Guidelines for Use in Primary Care*, Geneva, World Health Organization [URL: http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/67205/1/WHO_MSD_MSB_01.6a.pdf].
- Barthe Y., de Blic D., Heurtin J-P., Lagneau E., Lemieux C., Linhardt D., Moreau de Bellaing C., Rémy C., Trom D., 2013, « Sociologie pragmatique. Mode d'emploi », *Politix*, vol. 103, p. 175-204.
- Beaud S. et Weber F., 1997, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- Beaune J-C., 1983, *Le vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecine, technique et société, 1880-1910*, Paris, Champ Vallon.
- Becker H., 1985, *Outsiders*, Paris, Métailié.
- Becker H., 2002, *Les ficelles du métier*, tr. J. Mailhos, révisée par H. Peretz, Paris, La Découverte, p. 233-329.
- Becker H., 2006, « Notes sur le concept d'engagement », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 10 [URL : <https://traces.revues.org/257>].
- Benoist Y., 2016, « Tant qu'on a la santé... c'est pire ! », *Anthropologie & Santé. Revue internationale francophone d'anthropologie de la santé*, n° 13 [URL : <http://anthropologiesante.revues.org/2297>].
- Bergier B., 2000, *Les Affranchis. Etiquetés marginaux, SDF, inemployables... Ils s'en sont sortis !*, Paris, L'Harmattan.
- Bernardot M., Le Marchand A. et Santana Bucio C., 2014, *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Blanchard C., 2009, « Des routards prisonniers dans la ville », *Sociétés et jeunesse en difficultés*, n° 7 [URL : <http://sejed.revues.org/6292>, page consultée le 16 février 2016].
- Boudon R., 2003, *Raisons, bonnes raisons*, Paris, PUF.
- Bouillon F., 2009, *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, PUF.
- Bresson M., 1997, « Exclusion et "norme logement". Pour une étude des représentations associées à la question sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 28, p. 111-125.
- Breviglieri M., 1999, *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, thèse de doctorat de sociologie, EHESS.

- Breviglieri M., 2002, « L'horizon du *ne plus habiter* et l'absence de maintien de soi en public », in D. Cefaï et I. Joseph, *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Troyes, Éditions de l'Aube, p. 319-336.
- Brousse C., 2006a, « Enquête sans domicile 2001, 1ère partie : Définition de la population sans-domicile et choix de la méthode d'enquête », *INSEE Méthode*, n°116 [URL : <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/imet116b.pdf>]
- Brousse C., 2006b, « Enquête sans-domicile 2001, 3ème partie : réalisation de l'enquête », *INSEE Méthode*, n° 116 [URL : <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/imet116d.pdf>].
- Brousse C., 2006c, « Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté », *Économie et statistique*, n° 391-392, p. 15-34.
- Bruneteaux P., 2006, « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », *Sociétés contemporaines*, n° 63, p. 105-125.
- Bruneteaux P., 2007, « Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 1, p. 47-67.
- Bruneteaux P., 2016, *Les mondes rêvés de Georges. Fabrications identitaires et alternatives à la domination*, Rennes, PUR.
- Cefaï D. et Gardella É., 2011, *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte.
- Cefaï D. et Gardella É., 2013 « Enquêter sur les formes de la raison pratique. Une réponse à la recension par Patrick Bruneteaux L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 3, p. 785-788.
- Choppin K. et Gardella É. éd., avec Pichon P., Jouve É. Et Maurin M., 2013, *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française 1987-2012*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne.
- Cibois P., 1997, « Les pièges de l'analyse des correspondances », *Histoire & Mesure*, vol. 12, n° 3/4, p. 299-320.
- Cloke P., May J. et Johnsen S., 2010, *Swept Up Lives ? Re-envisioning the Homeless City*, Malden, Oxford, Wiley-Blackwell.
- Cloke P., Milbourne P. et Widdowfield R., 2002, *Rural Homelessness. Issues, Experiences and policy Responses*, Chicago, University of Chicago Press.
- CNIS, 2011, « Le mal-logement », rapport final du groupe de travail sur le mal-logement, n° 126.
- Conrad P. et Schneider J. W., 1992 [1980], *Deviance and Medicalization : From Badness to Sickness*, Oxford, Temple University Press.
- Damon J., 2002, *La question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, PUF.
- Declerck P., 2001, *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon.
- Desrosières A., 2008, « L'opposition entre deux formes d'enquête : monographie et statistique », in Desrosières A. éd., *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I*, Paris, Les Presses des Mines, p. 143-152.
- Dewey J., 2011, *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte.
- Dietrich-Ragon P., 2011, *Le logement intolérable. Habitants et pouvoirs publics face à l'insalubrité*, Paris, PUF.

- Durkheim E., 1998, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF.
- Durkheim E., 2013, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF.
- Duvoux N., 2009, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, PUF.
- Duneier M., 1999, *Sidewalk*, New York, Farrar, Straus and Giroux.
- Élias N. et Scotson J. L., 1997, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard.
- Elster J., 1992, *Local Justice. How Institutions Allocate Scarce Goods and Necessary Burdens*, New York, Russell Sage Foundation.
- Emmanuelli X. et Malabou C., 2009, *La grande exclusion*, Paris, Bayard Culture.
- Fantou J-P., 2005, *Clocheman. Témoignage*, Paris, Presses de la renaissance.
- Fassin D., 2010, *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Paris, Le Seuil, Gallimard.
- Frechon I. et Marpsat M., 2016, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Economie et statistique*, n° 488-489, p. 37-68.
- Gaboriau P., 1993, *Clochard : l'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Paris, Julliard.
- Gardella E., 2003, « Au-delà des lectures sociologiques et psychiatriques de l'exclusion ? À propos des *Naufragés* de Patrick Declerck », *Terrains et travaux*, n° 5, p. 165-176.
- Gardella E., 2010, « Au rythme de l'accompagnement. L'expérience éthique du travail de rue dans l'urgence sociale », in C. Félix et J. Tardif éd., *Actes éducatifs et de soins entre éthique et gouvernance*, Nice, Actes du colloque international [URL : <http://revel.unice.fr/symposia/actedusoin/index.html?id=558>].
- Gardella E., 2014a, « Secourir les sans-abri en détresse. La norme d'inconditionnalité dans l'urgence sociale », in A. Brodiez-Dolino, I. von Bueltzingsloewen, B. Eyraud, C. Laval et B. Ravon éd., *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, p. 233-257.
- Gardella E., 2014b, *L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'aide aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980*, thèse de doctorat de sociologie, ENS Cachan.
- Gardella E., 2016a, « Temporalités des services d'aides et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social », vol. 7, n° 3, p. 243-260.
- Gardella E., 2016b, « Comment sortir du paradoxe des habitats d'assistance ? Propositions pour un droit inconditionnel à habiter », *Dossiers bi-annuels de la MRIE* [URL : <http://www.mrie.org/images/MRIE/mrie/MRIE/DOCUMENTS/DA/2016/ExtraitD2016 - Partie 2 - Complet.pdf>].
- Gardella E. et Le Méner E., 2011, « "On n'est pas là pour sauver le monde". La maraude d'urgence sociale à la lumière du refus d'hébergement », in D. Cefaï, M. Berger et C. Gayet-Viaud éd., *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, p. 77-100.
- Gardella E., Le Méner E. et Mondémé C., 2006, *Les funambules du tact. Une cadre analyse des équipes mobiles d'aide du Samusocial de Paris*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris [URL : https://www.samusocial.paris/sites/default/files/funambules_du_tact.pdf].

- Geremek B., 1987, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard.
- Girola C., 1996, « Rencontrer des personnes sans-abri. Une anthropologie réflexive ? », *Politix*, vol. 9, n° 34, p. 87-98.
- Girola C., 2007, *De l'homme liminaire à la personne sociale. La lutte quotidienne des sans-abri*, thèse de doctorat d'anthropologie, EHESS.
- Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, Minuit.
- Gonzalez Pierre-Louis, 2012, « Analyse des correspondances multiples » [URL : http://maths.cnam.fr/IMG/pdf/ANALYSE_DES_CORRESPONDANCES_MULTIPLES-2012-2_cle838d4f.pdf].
- Grand D., 2017, *L'hébergement social des SDF. Ethnographie de l'expérience vécue des hébergés*, Paris, L'Harmattan.
- Grignon C. et Passeron J.-C., 1989, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Le Seuil.
- Guyavarch E., 2011, « Visibilité des places d'hébergement d'urgence 31/12/2010 – 30/06/2011 », Documents du SIAO Urgence Paris [URL : <http://observatoire.samusocial-75.fr/PDF/SIAO>].
- Guyavarch E., Le Méner E. et Vandentorren S. éd., 2014, *ENFAMS : Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France*, Rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris [URL : http://www.mipes.org/IMG/pdf/ENFAMS_rapport_final.pdf].
- Hassin J., 1996, *L'émergence de l'abord médico-social des populations sans toit stable. Aspect historique, médical, socio-anthropologique, politique et éthique*, thèse d'éthique médicale, Paris V – René Descartes.
- Hatzfeld M., 2005, « Invisibles SDF », in D. Ballet éd., *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, Paris, PUF, p. 79-87.
- Hennion Antoine, 2010, « Vous avez dit attachements ?... », in M. Akrich, Y. Barthe, F. Muniesa et P. Mustar éd., *Mélanges en l'honneur de Michel Callon*, Paris, Presses de l'École des Mines, p. 179-190.
- Henry P. et Borde M-P., 1997, *La vie pour rien*, Paris, Robert Laffont.
- Hislop J. et Arber S., 2003, « Understanding women's sleep management : beyond medicalization-healthisization? », *Sociology of Health and Illness*, vol. 25, n° 7, p. 815-837.
- Hirschman A. O., 1995, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard.
- Hopper K., 2003, *Reckoning with Homelessness*, trad. E. Le Mener et É. Gardella, Ithaca, Cornell University Press.
- Husson F., Josse J., Lê S. et Mazet J., 2009, *FactoMineR: Multivariate Exploratory Data Analysis and Data Mining with R*. R package version 1.12. [URL : <http://factomminer.free.fr>].
- Izzo J-C., 1999, *Le soleil des mourants*, Paris, Flammarion.
- Joseph I., 1998, *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Katz J., 1988, *Seductions of Crime. Moral and Sensual Attractions in Doing-Evil*, Basic Books.
- Katz J., 2001, « Analytic Induction », in N. J. Smelser, P. B. Baltes (éd.), *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, trad. E. Le Mener, Vol. 1, Amsterdam, Elsevier, p. 480-484.

- Laé J-F., 2003, « L'intimité : une histoire longue de la propriété de soi », *Sociologie et sociétés*, vol. 35, n° 2, p. 139-147.
- Lahire B., 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- Langlard G. et Bouteyre E., 2013, « Étude comparative de dix sujets SDF fréquentant un centre d'hébergement d'urgence et de dix sujets SDF vivant uniquement dans la rue : acceptation et refus de l'hébergement d'urgence », *Annales médico-psychologiques*, vol. 171, n° 8, p. 531-537.
- Lanzarini C., 2000, *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, PUF.
- Lanzaro M., 2014, *Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Île-de-France : des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes*, thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme, Paris Est.
- Laporte A. et Chauvin P. éd., 2010, *SAMENTA : La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Île de France*, Rapport de l'Observatoire du Samu Social, Inserm [URL : https://www.samusocial.paris/sites/default/files/samenta_web.pdf].
- Larsen L., Poortinga E. et Hurdle D. E., 2004, « Sleeping Rough. Exploring the Differences Between Shelter-Using and Non-Shelter-Using Homeless Individuals », *Environment and Behavior*, vol. 36, n° 4, p. 578-591.
- Lazarsfeld P., 1970, *Philosophie des sciences sociales*, Paris, Gallimard.
- Lê S., Josse J. et Husson F., 2008, « FactoMineR : An R Package for Multivariate Analysis », *Journal of Statistical Software*, vol. 25, n°1 [URL : http://factominer.free.fr/docs/article_FactoMineR.pdf].
- Legal A., 2015, « Le recours aux prestations et services de protection sociale des personnes sans domicile », in Lelièvre M. éd., *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. Etudes et statistiques, Drees, p. 31-49.
- Le Méner E., 2017, « Au nom du fils. Ethnocomptabilité d'une famille de sans-papiers hébergée en hôtel social », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 123, p. 41-55.
- Le Méner E. et Oppenchain N., 2012, « The Temporary Accommodation of Homeless Families in Ile-de-France: Between Social Emergency and Immigration Management », *European Journal of Homelessness*, vol. 6, n° 1, p. 83-103.
- Le Roux Y. et Lederman D., 1998, *Le Cachalot. Mémoires d'un SDF*, Paris, Ramsey.
- Legal A., 2015, « Le recours aux prestations et services de protection sociale des personnes sans domicile », in Lelièvre M. éd., *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. Etudes et statistiques, Drees, p. 31-49.
- Lemieux C., 2009, *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica.
- Lévy J., 2015, « L'urgence sociale à l'épreuve du non-recours », *Plein droit*, n° 106 [URL : https://www.youtube.com/watch?v=Sv6dMFF_yts].
- Lindesmith A., 1970, *Opiate Addiction*, Bloomington, Indiana, Principia Press.
- Lion G., 2012, *Des hommes, des bois. Déboires et débrouilles. Ethnographie des habitants du bois de Vincennes*, Dossier d'étude n° 159, Paris, Caf.
- Lion G., 2014, « En quête de chez-soi. Le Bois de Vincennes, un espace habitable ? », *Annales de géographie*, vol. 697, n° 3, p. 956-981.
- Loison-Leruste M., 2014, *Habiter à côté des SDF. Représentations et attitudes face à la pauvreté*, Paris, L'Harmattan.

- Marpsat M., 1999, « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, vol. 54, n° 6, p. 885-932.
- Marpsat M. (dir.), 2009, « Les situations marginales par rapport au logement : méthodes et sources statistiques publiques », rapport du groupe SML, Insee, document de travail n° F0903.
- Marpsat M., Quaglia M. et Razafindratsima N. éd., 2002, *Etude des marges de l'enquête de l'INSEE 2001 : le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement et de restauration*, rapport pour l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion social.
- Maurin M., 2016, « D'un toit au chez soi. L'exemple d'un dispositif de logement de personnes sans-abri à Saint-Etienne », in P. Pichon, C. Girola et E. Jouve éd., *Au temps du sans-abrisme. Enquêtes de terrain et problème public*, Saint-Etienne, PUSE, p. 151-166.
- Mead G. H., 2006, *L'esprit, le soi, la société*, Paris, PUF.
- Mercuel A., 2012, *Souffrance psychique des sans-abri*, Paris, Odile Jacob.
- Merton R., 1968, « The Matthew Effect in Science », *Science*, vol. 159, n° 3810, p. 56-63.
- Michalot T., 2010, *L'évaluation par les travailleurs sociaux de la nécessité d'accueil en CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale)*, thèse de doctorat de science de l'éducation, Université de Lyon 2.
- Noirot M-N., Descarpentries F. et Mercuel A., 2000, « Refus d'assistance des sans-abri : psychopathologie et éthique : liberté ou interventionnisme ? », *L'Évolution psychiatrique*, vol. 65, n° 4, p. 763-771.
- ONPES-CéPiDC-Collectif Morts de la rue, 2013, « La mortalité des personnes sans domicile en France entre 2008 et 2010 », *Lettre de l'ONPES* [URL : http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_3_2013_Mortalite_s-d.pdf].
- Oppenchain N., Pourette D., Le Méner E. et Laporte A., 2010, « Sexualité et relations affectives des personnes sans-domicile. Entre contraintes sociales et parcours biographiques », *Sociologie*, vol. 1, n° 3, p. 375-391.
- Paugam S., 2002, *La disqualification sociale*, Paris, PUF.
- Pearce N., 2004, « Effect Measures in Prevalence Studies », *Environmental Health Perspectives*, vol. 112, n° 10, p. 1047-1050.
- Pelchat Y., Gagnon É. et Thomassin A., 2006, « Sanitarisation et construction de l'exclusion sociale », *Lien social et Politiques*, n° 55, p. 55-66.
- Peneff J., 1995, « Mesure et contrôle des observations dans le travail de terrain. L'exemple des professions de service », *Sociétés contemporaines*, n° 21, p. 119-138.
- Pichon P., 1996, « Survivre la nuit et le jour. La préservation de soi face au circuit de l'assistance », *Politix*, vol. 34, n° 9, p. 164-179.
- Pichon P., 2007, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Paris, Aux lieux d'être.
- Pichon P., Jouve E., Choppin K. et Grand D., 2010, *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au chez-soi*, rapport pour la DGCS.
- Pichon P. et Torche T., 2007, *S'en sortir...Accompagnement sociologique à l'autobiographie d'un ancien SDF*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne.
- Pichon P., Girola C. et Jouve E. éd., 2016, *Au temps du sans-abrisme. Enquêtes de terrain et problème public*, Saint-Etienne, PUSE.

- Porquet J-L., 1987, *La débîne*, Paris, Flammarion.
- Proth B. et Joseph I., 2005, « La « mise en demeure » d'un aéroport parisien par trois SDF irréductibles », *L'Homme et la société*, vol. 155, n° 1, p. 157-180.
- Quesemant-Zucca S., 2007, *Je vous salis ma rue. Clinique de la désocialisation*, Paris, Stock.
- Ravon B., 2007, « Réchauffer le monde. L'exemple des Camions du cœur », *Empan*, vol. 68, n° 4, p. 123-129.
- Robinson W. S., 1951, « The Logical Structure of Analytic Induction », *American Sociological Review*, vol. 16, n° 6, p. 812-818.
- Rode A., 2010, *Le « non-recours » aux soins des populations précaires. Constructions et réceptions des normes*, thèse de doctorat, sociologie, Université de Grenoble/IEP de Grenoble.
- Rouay-Lambert S., 2004, « Sur les traces des sans-abri. Le cas exemplaire de Joan », *Espaces et sociétés*, vol. 116-117, n° 1, p. 29-45.
- Schlegel V., 2017, « Pauvres, déviants, malades. Travail d'inférence et catégorisations professionnelles dans la régulation de l'accès à l'hébergement des personnes sans-domicile », *Terrains & Travaux*, n° 30, p. 185-207.
- Schnapper D., 1994, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard.
- Simmel G., 1998 [1908], *Les pauvres*, Paris, PUF.
- Snow D. et Anderson L., 1993, *Down on their Luck. A Study of Homeless Street People*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press.
- Snow D. et Mulcahy M., 2002, « Stratégies de maîtrise de l'espace, de résistance et de survie des sans-logis à Tucson, Arizona », in D. Cefaï et I. Joseph éd., *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, tr. F. Chave, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, p. 337-358.
- Snow D., Anderson L. et Koegel P., 1994, « Distorting Tendencies in Research on the Homeless », *American Behavioral Scientist*, vol. 37, n° 4, p. 461-475.
- Soulié C., 2000, « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans-abri à Paris », in M. Marpsat et J-M. Firdion éd., *La rue et le foyer : une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, PUF-INED, p. 211-255.
- Soutrenon E., 2005, « Offrons-leur l'asile ! Critique d'une représentation des clochards en "naufragés" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, p. 88-115.
- Stavo-Debaugé J., 2003, « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut », in D. Cefaï et D Pasquier éd., *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, p. 347-371.
- Timmermans S. et Tavory I., 2012, « Theory Construction in Qualitative Research : from Grounded Theory to Abductive Analysis », *Sociological Theory*, vol. 30, n° 3, p. 167-186.
- Terrolle D., 2004, « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF », *Espaces et sociétés*, n° 116-117, p. 143-157.
- Thévenot L., 1994, « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, vol. 17, p. 72-101.
- Thévenot L., 2006, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.

- Traissac P., Martin-Prével Y., Delpeuch F. et Maire B, 1999, « Régression logistique vs autres modèles linéaires généralisés pour l'estimation de rapports de prévalences », *Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique*, vol. 47, p. 593-604.
- Turner R., 1952, « The Quest for Universals in Sociological Research », *American Sociological Review*, vol. 18, n° 6, p. 604-611.
- Vallet L.-A., 2006, « Sur l'analyse de régression en sociologie », Communication au RT20 (Méthodes), Congrès de l'Association française de sociologie, Bordeaux.
- Vexliard A., 1957, *Le clochard. Étude de psychologie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Vuillermoz C., Aouba A., Grout L., Vandentorren S., Tassin F., Vazyfeh L., Ghosn W., Jouglu E. et Rey G., 2014, « Estimating the number of homeless deaths in France, 2008-2010 », *BMC Public Health*, vol. 14, n° 690.
- Warin P., 2006, *L'accès aux droits sociaux*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Warin P., 2012, « Le non-recours aux droits. Question en expansion, catégorie en construction, possible changement de paradigme dans la construction des politiques publiques », *Sociologies* [URL : <https://sociologies.revues.org/4103>, page consultée le 16 février 2013].
- Warin P., 2016, *Le non-recours aux politiques sociales*, PUG, Grenoble.
- Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S. et Quaglia M., 2013, « L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *INSEE Première*, n° 1455.
- Zeneidi-Henry D., 2002, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Paris, Bréal.
- Zeneidi-Henry D. et Fleuret S., 2007, « Fixes sans domicile, réflexion autour de la mobilité des SDF », *L'espace géographique*, vol. 36, n° 1, p. 1-14.
- Zerubavel E., 1981, *Hidden Rhythms. Schedules and Calendars in Social Life*, Berkeley, University of California Press.
- Znaniecki F., 1934, *The Method of Sociology*, New York, Farrar et Rinehart.
- Zou G., 2004, « A Modified Poisson Regression Approach to Prospective Studies with Binary Data », *American Journal of Epidemiology*; vol. 159, n° 7, p. 702-706.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des tableaux.....	187
Annexe 2. Liste des figures	189
Annexe 3. Tableaux supplémentaires de la Partie 1.....	191
Annexe 4. Résultats de l'ACM	197
Annexe 5. Caractéristiques des non-recourants selon la raison de leur non-recours.	205
Annexe 6. Principales caractéristiques des personnes sans domicile avec qui des entretiens qualitatifs ont été réalisés	207

Annexe 1. Liste des tableaux

Tableau 1. Critique et (non-)recours.	6
Tableau 2. Distribution de la population selon son recours à l'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	14
Tableau 3. Sexe des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	15
Tableau 4. Lieu de naissance des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	15
Tableau 5. Difficultés de compréhension et/ou expression en français des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	16
Tableau 6. Temps écoulé depuis le premier épisode sans-domicile des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	17
Tableau 7. Durée de l'épisode sans-domicile actuel des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	17
Tableau 8. Fréquence des douches des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	18
Tableau 9. Fréquence de changement de vêtements des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	18
Tableau 10. Fréquence des lessives en machine des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	19
Tableau 11. Sources d'information concernant les lieux d'hygiène des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	19
Tableau 12. Fréquence de consommation d'alcool des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	20
Tableau 13. Consommation d'alcool à risque de dépendance des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	20
Tableau 14. Consommation de drogues au cours de l'année des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	21
Tableau 15. Maladies chroniques déclarées par les recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	22
Tableau 16. Temps écoulé depuis la dernière consultation médicale des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	23
Tableau 17. Couverture médicale des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	24
Tableau 18. Prévalences estimées du recours et du non-recours selon les caractéristiques sélectionnées pour l'analyse multivariée. Enquête HYTPEAC, 2011	25
Tableau 19. Rapports de prévalences et facteurs associés au non-recours aux centres d'hébergement (analyse multivariée). Enquête HYTPEAC, 2011	27
Tableau 20. Distribution de la population selon son type de recours à l'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	32
Tableau 21. Caractérisation de l'axe 1 : segmentation de la vie sans-abri et de la vie en hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011	35
Tableau 22. Caractérisation de l'axe 2 : effet de la présence d'un problème de santé sur les modes d'habitat. Enquête HYTPEAC, 2011	40
Tableau 23. Raisons de refus du recours aux centres d'hébergement. INSEE, 2001	51
Tableau 24. Critiques des répondants vis-à-vis des centres d'hébergement d'urgence. Enquête partenariale DIHAL/CRF/SSP/FADS sur les dispositifs d'urgence sociale, 2009	51
Tableau 25. Raisons du non-recours chez les non-recourants. Enquête HYTPEAC, 2011	52

Tableau 26. Motifs de la non-demande d'hébergement des non-recourants. Enquête HYTPEAC, 2011	53
Tableau 27. Durée des attributions en hébergements (en pourcentages) entre 2010 et 2014. Rapports annuels de l'Observatoire national des 115, FNARS.	57
Tableau 28. Cas possibles de sans-abrisme individuel	60
Tableau 29. Typologie des tolérances publiques pour des personnes en situation de sans- abrisme sédentarisé	91

Annexe 2. Liste des figures

Figure 1. Distribution des pratiques de recours et non recours (Analyse des correspondances multiples, modalités actives et supplémentaires). Enquête HYTPEAC, 2011.....	34
Figure 2. Représentation d’ellipses de confiance pour la variable sexe. Enquête HYTPEAC, 2011	36
Figure 3. Représentation d’ellipses de confiance pour la variable alcoolisation à risque. Enquête HYTPEAC, 2011	37
Figure 4. Représentation d’ellipses de confiance pour la variable pratique de la mendicité. Enquête HYTPEAC, 2011	37
Figure 5. Représentation d’ellipses de confiance pour la variable maladie. Enquête HYTPEAC, 2011	41
Figure 6. Représentation d’ellipses de confiance pour la variable prestations sociales. Enquête HYTPEAC, 2011	42
Figure 7. Représentation d’ellipses de confiance pour la variable âge. Enquête HYTPEAC, 2011	42

Annexe 3. Tableaux supplémentaires de la Partie 1

A. Description des recourants et non recourants à l'hébergement social

a. Caractéristiques socio-démographiques

Tableau a1. Âge des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Classes d'âge	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
[18-30 ans[128	16.6 [12.4,21.9]	27	18.8 [10.8,30.6]	155	16.8 [12.9, 21.7]	
[30-40 ans[180	22.4 [16.9, 29.2]	42	23.5 [16.0, 33.1]	222	22.5 [17.4, 28.6]	
[40-50 ans[223	27.2 [22.8, 32.1]	63	27.6 [20.0, 37.2]	286	27.3 [23.2, 31.8]	
≥ 50 ans	282	33.8 [29.2, 38.7]	62	30.0 [20.1, 42.4]	344	33.4 [29.2, 37.9]	
Total	813	100	194	100	1007	100	0.9

Tableau a2. Âge des femmes recourantes et non-recourantes aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Classes d'âge	Recourants		Non-recourants		Total	
	n	Proportion estimée %	n	Proportion estimée %	n	Proportion estimée %
[18-30 ans[62	24.2	7	46.8	69	24.7
[30-40 ans[61	24.5	3	28.6	64	24.6
[40-50 ans[59	22.4	2	11.7	61	22.1
≥ 50 ans	96	28.9	4	12.9	100	28.6
Total	278	100	16	100	294	100

Tableau a3. Âge des hommes recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Classes d'âge	Recourants		Non-recourants			Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]		
[18-30 ans[66	13.1 [9.3, 18.2]	20	16.7 [8.6, 29.8]	86	13.6 [10.1, 18.2]		
[30-40 ans[119	21.5 [16.9, 27.0]	39	23.1 [15.3, 33.3]	158	21.7 [17.5, 26.5]		
[40-50 ans[164	29.4 [24.9, 34.3]	61	28.9 [20.7, 38.9]	225	29.3 [25.2, 33.9]		
≥ 50 ans	186	36.0 [31.1, 41.2]	58	31.3 [20.8, 44.1]	244	35.3 [30.9, 40.1]		
Total	535	100	178	100	713	100	0.8	

Tableau a4. Autres caractéristiques des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

	Recourants		Non-recourants			Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]		
Niveau de scolarisation							0.20	
Jamais été à l'école	27	2.9 [1.9, 4.5]	9	1.8 [0.8, 4.1]	36	2.8 [1.8, 4.2]		
Niveau primaire	70	5.5 [3.7, 8.3]	18	9.0 [4.5, 17.2]	88	5.9 [4.1, 8.4]		
Niveau collègue	363	45.5 [39.1, 52.0]	107	52.7 [41.1, 64.0]	470	46.2 [40.5, 52.1]		
Niveau lycée	178	23.1 [17.4, 30.0]	37	23.2 [15.4, 33.3]	215	23.1 [17.9, 29.3]		
Niveau supérieur	169	23.0 [17.9, 29.2]	23	13.3 [8.0, 21.2]	192	22.0 [17.4, 27.5]		
En couple							0.7	
Non	682	83.2 [78.0, 87.4]	158	85.4 [75.1, 2.0]	840	83.4 [78.7, 87.3]		
Oui	124	16.8 [12.6, 22.0]	29	14.6 [8.0, 24.9]	153	16.6 [12.7, 21.3]		
Enfants							0.1	
Non	383	45.4 [39.8, 51.1]	106	54.4 [45.4, 63.2]	489	46.3 [41.3, 51.5]		
Oui	427	54.6 [48.9, 60.2]	85	45.6 [36.8, 54.6]	512	53.7 [48.5, 58.8]		

b. Modes de vie

Tableau b1. Modes de vie des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Animal							<10 ⁻⁴
Non	786	98.3 [95.9, 99.3]	158	87.7 [79.8, 92.8]	944	97.2 [95.1, 98.4]	
Oui	21	1.7 [0.7, 4.1]	34	12.3 [7.2, 20.2]	55	2.8 [1.6, 4.9]	
Durée de marche quotidienne							<10 ⁻²
<1h	287	38.7 [29.6, 48.6]	39	19.6 [11.5, 31.5]	326	36.7 [28.4, 45.8]	
1-3h	268	33.5 [27.5, 40.1]	58	30.7 [22.2, 40.7]	326	33.2 [27.7, 39.1]	
>3h	242	27.8 [21.8, 34.9]	94	49.7 [35.5, 63.9]	336	30.1 [24.4, 36.5]	

Tableau b2. Origines des ressources des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Rémunération							0.03
Non	625	77.7 [71.4, 83.0]	180	90.9 [79.6, 96.2]	805	79.0 [73.1, 83.9]	
Oui	185	22.3 [17.0, 28.7]	10	9.1 [3.8, 20.4]	195	21.0 [16.1, 26.9]	
Prestations sociales							0.03
Non	400	46.9 [40.0, 53.9]	107	59.8 [49.6, 69.3]	507	48.2 [41.8, 54.6]	
Oui	410	53.1 [46.1, 60.0]	83	40.2 [30.7, 50.4]	493	51.8 [45.4, 58.2]	
Mendicité							<10 ⁻⁴
Non	689	91.0 [88.0, 93.3]	72	39.9 [27.0, 54.5]	761	85.6 [82.3, 88.4]	
Oui	102	9.0 [6.7, 12.0]	118	60.1 [45.5, 73.0]	220	14.4 [11.6, 17.7]	

Tableau b3. Lieux où se douchent les recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Accueil de jour							0.10
Non	260	60.1 [47.4, 72.1]	46	44.5 [30.6, 59.4]	306	58.7 [46.9, 69.6]	
Oui	188	39.6 [27.9, 52.6]	57	55.5 [40.6, 69.4]	245	41.3 [30.4, 53.1]	
Bains-douches							<10 ⁻⁴
Non	588	79.4 [72.3, 85.0]	72	40.9 [32.2, 50.3]	660	75.3 [68.9, 80.7]	
Oui	193	20.6 [15.0, 27.7]	116	59.1 [49.7, 67.8]	309	24.7 [19.3, 31.1]	

c. Addictions

Tableau c. Consommation régulière et types de drogues consommées régulièrement par les recourant et non recourant aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

Consommation régulière	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Drogues							<10 ⁻⁴
Non	791	98.4 [97.3, 99.1]	161	81.5 [70.5, 89.1]	952	96.7 [95.1, 97.8]	
Oui	23	1.6 [0.9, 2.7]	33	18.5 [11.0, 29.5]	56	3.3 [2.2, 4.9]	
Cocaïne							<10 ⁻⁴
Non	801	99.1 [98.2, 99.5]	170	87.0 [79.0, 92.3]	971	97.8 [96.6, 98.6]	
Oui	13	0.9 [0.5, 1.8]	24	13.0 [7.7, 21.1]	37	2.2 [1.4, 3.4]	
Opiace							<10 ⁻⁴
Non	800	99.1 [98.2, 99.5]	173	87.2 [75.6, 93.7]	973	97.8 [96.4, 98.7]	
Oui	14	0.9 [0.5, 1.8]	21	12.8 [6.3, 24.4]	35	2.2 [1.3, 3.6]	
Drogue de synthèse							0.32
Non	808	99.4 [98.6, 99.8]	189	98.8 [96.5, 99.6]	997	99.4 [98.6, 99.7]	
Oui	6	0.6 [0.2, 1.4]	5	1.2 [0.4, 3.6]	11	0.6 [0.3, 1.4]	

d. Santé

Tableau d. Difficultés physiques et santé des recourants et non-recourants aux centres d'hébergement. Enquête HYTPEAC, 2011

	Recourants		Non-recourants		Total		p
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	
Béquilles							0.05
Non	757	94.8 [91.5, 96.9]	189	98.7 [94.7, 99.7]	946	95.2 [92.2, 97.1]	
Oui	44	5.2 [3.2, 8.5]	3	1.3 [0.3, 5.3]	47	4.8 [2.9, 7.8]	
Douleurs des pieds							0.6
Non	603	76.7 [71.2, 81.4]	143	73.7 [64.0, 81.7]	746	76.4 [71.5, 80.7]	
Oui	203	23.3 [18.6, 28.8]	49	26.3 [18.4, 36.0]	252	23.6 [19.3, 28.5]	
Incapacité							0.67
Non	542	66.5 [59.9, 72.6]	139	69.3 [57.2, 79.3]	681	66.8 [60.8, 72.4]	
Oui	267	33.5 [27.4, 40.1]	55	30.7 [20.7, 42.8]	322	33.2 [27.6, 39.2]	
Maladie chronique							0.50
Non	418	55.4 [49.6, 61.1]	117	52.1 [44.5, 59.6]	535	55.1 [49.8, 60.2]	
Oui	393	44.6 [38.9, 50.4]	73	47.9 [40.4, 55.5]	466	44.9 [39.8, 50.2]	
Traitement quotidien							<10 ⁻²
Non	435	57.1 [49.7, 64.2]	123	76.6 [66.5, 84.3]	558	58.9 [52.1, 65.5]	
Oui	343	42.9 [35.8, 50.3]	38	23.4 [15.7, 33.5]	381	41.1 [34.6, 48.0]	

B. Lieux dans lesquels ont dormi les recourants stricts, les oscillants (CR) et les non-recourants (RsC) à l'hébergement social

Tableau B1. Lieux non prévus pour l'habitation dans lesquels ont dormi les oscillants et les non recourants à l'hébergement social au cours de l'année précédant l'enquête. Enquête HYTPEAC, 2011

	Oscillants		Non-recourant	
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]
Ensemble	336	75,4 [69,3-80,6]	194	24,6 [19,4-30,7]
Squat	95	31,8 [24,0-40,8]	40	23,6 [14,1-36,6]
Rue	250	71,8 [62,3-79,7]	134	71,7 [61,0-80,4]
Talus périphérique	10	3,5 [1,7-7,0]	12	7,1 [2,6-17,8]
Quais*	3	1,5 [0,4-4,8]	3	2,5 [0,6-10,0]
Ponts*	4	1,3 [0,4-4,0]	2	1,8 [0,3-12,1]
Bois	47	13,9 [9,4-20,0]	58	16,5 [9,9-26,2]
Parc	119	33,4 [26,1-41,5]	60	38,2 [29,6-47,6]
Hall immeuble	94	26,2 [20,3-33,2]	43	21,8 [14,2-32,1]
Parking souterrain	56	14,1 [10,1-19,4]	36	22,6 [13,6-35,2]
Souterrain	15	4,7 [2,6-8,6]	11	9,3 [4,0-20,1]
Gare ferroviaire	46	12,0 [8,7-16,3]	17	18,2 [9,5-32,0]
Métro	109	28,2 [22,6-34,5]	53	25,9 [18,0-35,6]
Cabanes	9	2,8 [1,4-5,8]	14	6,9 [3,5-13,2]
Cave	38	11,0 [7,2-16,4]	19	9,2 [4,9-16,4]
Cage d'escalier	77	18,5 [13,6-24,5]	35	18,3 [12,0-26,7]
Voiture	52	16,3 [11,9-22,1]	23	13,1 [7,0-23,3]
Wagon dans gare de dépôt	20	6,5 [3,7-11,3]	7	6,5 [2,0-18,9]
Bus de nuit*	6	2,2 [0,8-6,3]	1	0,2 [0,0-1,3]

* non listés

Note : la taille estimée de la population oscillants + non-recourants est de 13 864 personnes, IC95% [11 816-1 5912].

Tableau B2. Autres lieux dans lesquels ont dormi les recourants stricts, oscillants et les non recourants à l'hébergement social au cours de l'année précédant l'enquête. Enquête HYTPEAC, 2011

	Recourants		Oscillants		Non-recourants	
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]
Tiers	156	30,6 [23,8-38,4]	175	56,0 [48,5-63,2]	67	36,0 [24,5-49,5]
Hôtel à leurs frais	42	8,7 [5,2-14,2]	105	31,4 [25,2-38,3]	45	28,4 [19,0-40,1]
Logement perso	23	3,4 [1,9-5,9]	34	10,5 [6,5-16,5]	12	6,2 [2,0-17,7]
Prison	6	1,3 [0,3-5,9]	26	6,2 [3,6-10,3]	18	9,1 [5,1-15,9]
Hôpital	87	14,0 [9,6-20,1]	7	1,4 [0,6-2,9]	13	5,8 [2,4-13,5]

Il est à noter que dans la population totale d'étude, 39,2% (IC95% [33,7-45,0]) des personnes ont dormi chez un tiers au courant des 12 derniers mois, 18,0% (IC95% [14,5-22,1]) ont eu recours à l'hôtel à leurs frais, et 3,9% (IC95% [2,9-6,6]) déclarent n'avoir dormi uniquement dans des LNPPH ou l'espace public, c'est-à-dire sans avoir recours à d'autres type de recours comme un tiers, un hôtel à leurs frais, etc., au cours des 12 derniers mois (le nombre de ces personnes est estimé à 1 287, IC95% [604-1970]).

Enfin, parmi les recourants stricts (CR) estimés à 18 964 personnes (IC95% [15 145-22 782]), 47,1% des personnes déclaraient n'avoir jamais dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation au cours de leur vie.

Tableau B3. Fréquence à laquelle les recourants stricts à l'hébergement social au cours de l'année précédant l'enquête, ont dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation au cours de leur vie. Enquête HYTPEAC, 2011

	n	Proportion estimée % [IC95%]
Jamais	225	47,1 [36,2-58,2]
Quelques jours	69	12,2 [8,4-17,4]
Quelques semaines	20	4,8 [2,6-8,7]
Quelques mois	49	9,2 [6,3-13,3]
Quelques années	39	7,3 [4,2-12,3]
Non réponse	76	19,4 [10,4-33,3]

Annexe 4. Résultats de l'ACM

```
> acm6<-MCA(base_5[complete.cases(base_5), ],quali.sup = 1, ncp = 5, graph = FALSE)
> acm6$eig
```

```
eigenvalue percentage of variance cumulative percentage of variance
dim 1 0.126174218          9.7785019          9.778502
dim 2 0.088102884          6.8279735          16.606475
dim 3 0.067114353          5.2013624          21.807838
dim 4 0.060278108          4.6715533          26.479391
dim 5 0.048926350          3.7917921          30.271183
dim 6 0.047164528          3.6552509          33.926434
dim 7 0.042683103          3.3079405          37.234375
dim 8 0.040594062          3.1460398          40.380414
dim 9 0.039182269          3.0366258          43.417040
dim 10 0.036864770          2.8570197          46.274060
...
dim 40 0.005046365          0.3910933          100.000000
```

Categories

	Dim.1	ctr	cos2	v.test	Dim.2	ctr	cos2	v.test
Homme	0.295	1.597	0.220	13.470	-0.071	0.132	0.013	-3.239
Femme	-0.746	4.033	0.220	-13.470	0.179	0.334	0.013	3.239
18-29 ans	-0.241	0.230	0.011	-2.957	-0.896	4.525	0.146	-10.971
30-39 ans	0.000	0.000	0.000	0.002	-0.227	0.433	0.015	-3.556
40-49 ans	0.232	0.380	0.021	4.114	0.164	0.273	0.010	2.913
>=50 ans	-0.079	0.054	0.003	-1.632	0.425	2.248	0.093	8.759
France/DOM-TOM	0.349	1.514	0.115	9.732	0.109	0.212	0.011	3.043
Europe	0.690	1.048	0.045	6.078	-0.274	0.237	0.007	-2.416
Afrique	-0.568	3.225	0.207	-13.070	-0.023	0.008	0.000	-0.536
Autres	-0.175	0.030	0.001	-0.994	-0.539	0.400	0.011	-3.057
nv_lycee_Non	0.170	0.431	0.041	5.789	0.138	0.409	0.027	4.710
nv_lycee_Oui	-0.240	0.609	0.041	-5.789	-0.195	0.577	0.027	-4.710
pb_fr_Non	-0.026	0.014	0.003	-1.683	0.093	0.266	0.044	6.028
pb_fr_Oui	0.132	0.073	0.003	1.683	-0.473	1.348	0.044	-6.028
couple_Non	-0.013	0.004	0.001	-0.887	0.001	0.000	0.000	0.097
couple_Oui	0.071	0.021	0.001	0.887	-0.008	0.000	0.000	-0.097
enfant_Non	0.043	0.023	0.002	1.213	-0.277	1.384	0.074	-7.830
enfant_Oui	-0.042	0.022	0.002	-1.213	0.269	1.341	0.074	7.830
manche_Non	-0.366	2.705	0.505	-20.390	-0.011	0.003	0.000	-0.595
manche_Oui	1.379	10.194	0.505	20.390	0.040	0.012	0.000	0.595
dons_Non	-0.040	0.033	0.006	-2.265	0.010	0.003	0.000	0.544
dons_Oui	0.155	0.126	0.006	2.265	-0.037	0.010	0.000	-0.544
remuneration_Non	0.149	0.452	0.087	8.480	0.135	0.530	0.072	7.678
remuneration_Oui	-0.586	1.780	0.087	-8.480	-0.531	2.089	0.072	-7.678
presta_Non	-0.019	0.005	0.000	-0.561	-0.435	3.489	0.192	-12.585
presta_Oui	0.020	0.005	0.000	0.561	0.442	3.549	0.192	12.585
animal_Non	-0.083	0.167	0.115	-9.731	0.019	0.013	0.006	2.254
animal_Oui	1.379	2.770	0.115	9.731	-0.319	0.213	0.006	-2.254
<1an	-0.338	0.386	0.017	-3.788	-0.578	1.616	0.051	-6.473
[1-3ans[-0.406	0.952	0.048	-6.294	-0.400	1.318	0.046	-6.189
[3-10ans[-0.191	0.305	0.018	-3.825	0.151	0.272	0.011	3.018
>=10ans	0.631	3.208	0.183	12.286	0.372	1.594	0.064	7.237
drogue_Non	-0.164	0.631	0.300	-15.714	-0.045	0.069	0.023	-4.347
drogue_Oui	1.826	7.030	0.300	15.714	0.505	0.770	0.023	4.347
drogue_reg_Non	-0.136	0.447	0.300	-15.733	-0.031	0.032	0.015	-3.538
drogue_reg_Oui	2.205	7.233	0.300	15.733	0.496	0.524	0.015	3.538
Jamais	-0.650	4.083	0.257	-14.548	0.070	0.069	0.003	1.576
<=1/sem	-0.449	1.256	0.065	-7.316	-0.267	0.634	0.023	-4.342
>1/sem	0.939	8.528	0.536	21.025	0.101	0.142	0.006	2.268
alcool_risk_Non	-0.487	4.177	0.524	-20.789	-0.061	0.093	0.008	-2.598
alcool_risk_Oui	1.077	9.232	0.524	20.789	0.135	0.206	0.008	2.598
incapacite_Non	-0.054	0.050	0.006	-2.248	-0.269	1.811	0.155	-11.307
incapacite_Oui	0.114	0.107	0.006	2.248	0.576	3.870	0.155	11.307
invalide_Non	0.039	0.035	0.012	3.206	-0.154	0.770	0.193	-12.605
invalide_Oui	-0.319	0.284	0.012	-3.206	1.255	6.290	0.193	12.605
maladie_Non	0.071	0.069	0.006	2.182	-0.688	9.275	0.546	-21.205
maladie_Oui	-0.082	0.079	0.006	-2.182	0.794	10.704	0.546	21.205
ma_cardio_Non	0.051	0.057	0.016	3.647	-0.188	1.117	0.221	-13.485
ma_cardio_Oui	-0.317	0.356	0.016	-3.647	1.173	6.964	0.221	13.485
ma_respi_Non	0.002	0.000	0.000	0.182	-0.091	0.278	0.081	-8.180
ma_respi_Oui	-0.020	0.001	0.000	-0.182	0.888	2.696	0.081	8.180
ma_metabol_Non	0.056	0.074	0.047	6.218	-0.086	0.254	0.112	-9.623
ma_metabol_Oui	-0.844	1.125	0.047	-6.218	1.306	3.860	0.112	9.623

mal_digestif_Non	-0.046	0.050	0.027	-4.743	-0.073	0.179	0.068	-7.507
mal_digestif_Oui	0.595	0.648	0.027	4.743	0.942	2.325	0.068	7.507
mal_psychiques_Non	0.025	0.015	0.005	2.026	-0.144	0.674	0.160	-11.479
mal_psychiques_Oui	-0.196	0.113	0.005	-2.026	1.109	5.181	0.160	11.479
secu_Non	0.767	2.536	0.119	9.915	-0.767	3.628	0.119	-9.909
secu_Oui	-0.155	0.514	0.119	-9.915	0.155	0.735	0.119	9.909
<1mois	-0.231	0.653	0.049	-6.356	0.376	2.483	0.130	10.354
1-6 mois	-0.091	0.053	0.003	-1.512	-0.038	0.013	0.000	-0.631
6-24 mois	0.286	0.287	0.013	3.273	-0.693	2.408	0.076	-7.924
>2ans	0.714	1.720	0.078	7.992	-0.573	1.590	0.050	-6.421
b_douches_Non	-0.366	2.370	0.300	-15.719	0.040	0.040	0.004	1.715
b_douches_Oui	0.819	5.297	0.300	15.719	-0.089	0.090	0.004	-1.715
vestiaire_Non	-0.145	0.349	0.039	-5.675	-0.115	0.315	0.025	-4.504
vestiaire_Oui	0.270	0.651	0.039	5.675	0.214	0.587	0.025	4.504
machines_Non	0.344	0.454	0.021	4.148	-0.260	0.371	0.012	-3.133
machines_Oui	-0.061	0.080	0.021	-4.148	0.046	0.066	0.012	3.133
<=1/semaine	1.061	2.667	0.116	9.770	-0.109	0.044	0.001	-1.044
>1/semaine	-0.113	0.294	0.116	-9.770	0.012	0.005	0.001	1.044

	Dim.3	ctr	cos2	v.test	Dim.4	ctr	cos2	v.test
Homme	-0.002	0.000	0.000	-0.108	-0.176	1.185	0.078	-8.020
Femme	0.006	0.000	0.000	0.108	0.444	2.992	0.078	8.020
18-29 ans	-0.428	1.355	0.033	-5.239	0.751	4.652	0.103	9.201
30-39 ans	0.064	0.044	0.001	0.994	0.436	2.325	0.056	6.815
40-49 ans	0.069	0.063	0.002	1.223	0.042	0.027	0.001	0.752
>=50 ans	0.095	0.147	0.005	1.954	-0.667	8.107	0.230	-13.759
France/DOM-TOM	-0.640	9.555	0.386	-17.832	-0.103	0.277	0.010	-2.875
Europe	1.458	8.799	0.200	12.847	-0.105	0.051	0.001	-0.924
Afrique	0.412	3.192	0.109	9.484	0.159	0.529	0.016	3.659
Autres	0.630	0.718	0.016	3.576	-0.083	0.014	0.000	-0.473
nv_lycee_Non	-0.169	0.803	0.040	-5.763	-0.022	0.015	0.001	-0.739
nv_lycee_Oui	0.239	1.134	0.040	5.763	0.031	0.021	0.001	0.739
pb_fr_Non	-0.269	2.903	0.366	-17.375	0.012	0.007	0.001	0.786
pb_fr_Oui	1.362	14.707	0.366	17.375	-0.062	0.034	0.001	-0.786
couple_Non	0.040	0.065	0.009	2.647	-0.111	0.559	0.065	-7.333
couple_Oui	-0.211	0.343	0.009	-2.647	0.585	2.933	0.065	7.333
enfant_Non	-0.270	1.720	0.070	-7.619	0.073	0.141	0.005	2.068
enfant_Oui	0.261	1.666	0.070	7.619	-0.071	0.137	0.005	-2.068
manche_Non	-0.065	0.159	0.016	-3.603	-0.045	0.085	0.008	-2.500
manche_Oui	0.244	0.598	0.016	3.603	0.169	0.321	0.008	2.500
dons_Non	-0.070	0.186	0.019	-3.938	-0.051	0.111	0.010	-2.878
dons_Oui	0.269	0.718	0.019	3.938	0.197	0.427	0.010	2.878
remuneration_Non	-0.013	0.006	0.001	-0.741	-0.141	0.847	0.078	-8.026
remuneration_Oui	0.051	0.026	0.001	0.741	0.555	3.337	0.078	8.026
presta_Non	0.501	6.087	0.255	14.508	0.212	1.216	0.046	6.145
presta_Oui	-0.510	6.191	0.255	-14.508	-0.216	1.237	0.046	-6.145
animal_Non	0.050	0.115	0.042	5.871	-0.057	0.167	0.055	-6.714
animal_Oui	-0.832	1.896	0.042	-5.871	0.952	2.761	0.055	6.714
<1an	0.227	0.328	0.008	2.547	0.138	0.134	0.003	1.545
[1-3ans[0.246	0.655	0.018	3.807	0.253	0.771	0.019	3.914
[3-10ans[-0.075	0.088	0.003	-1.502	0.027	0.013	0.000	0.543
>=10ans	-0.193	0.566	0.017	-3.764	-0.267	1.201	0.033	-5.195
drogue_Non	0.015	0.010	0.003	1.437	-0.169	1.409	0.319	-16.221
drogue_Oui	-0.167	0.110	0.003	-1.437	1.885	15.680	0.319	16.221
drogue_reg_Non	0.004	0.001	0.000	0.494	-0.142	1.018	0.327	-16.414
drogue_reg_Oui	-0.069	0.013	0.000	-0.494	2.301	16.480	0.327	16.414
Jamais	0.222	0.899	0.030	4.978	0.218	0.963	0.029	4.884
<=1/sem	-0.419	2.054	0.057	-6.824	-0.115	0.174	0.004	-1.880
>1/sem	0.047	0.041	0.001	1.063	-0.144	0.419	0.013	-3.220
alcool_risk_Non	-0.015	0.007	0.000	-0.619	0.040	0.058	0.003	1.686
alcool_risk_Oui	0.032	0.015	0.000	0.619	-0.087	0.127	0.003	-1.686
incapacite_Non	-0.122	0.488	0.032	-5.123	0.017	0.011	0.001	0.729
incapacite_Oui	0.261	1.043	0.032	5.123	-0.037	0.023	0.001	-0.729
invalide_Non	0.082	0.291	0.056	6.768	0.019	0.017	0.003	1.561
invalide_Oui	-0.674	2.380	0.056	-6.768	-0.155	0.141	0.003	-1.561
maladie_Non	-0.250	1.614	0.072	-7.719	-0.155	0.691	0.028	-4.786

maladie_Oui	0.289	1.862	0.072	7.719	0.179	0.797	0.028	4.786
mal_cardio_Non	-0.095	0.374	0.056	-6.813	0.035	0.058	0.008	2.541
mal_cardio_Oui	0.593	2.333	0.056	6.813	-0.221	0.361	0.008	-2.541
mal_respi_Non	-0.021	0.020	0.004	-1.907	-0.019	0.017	0.003	-1.692
mal_respi_Oui	0.207	0.192	0.004	1.907	0.184	0.169	0.003	1.692
mal_metabol_Non	-0.059	0.158	0.053	-6.626	0.016	0.012	0.004	1.749
mal_metabol_Oui	0.899	2.403	0.053	6.626	-0.237	0.186	0.004	-1.749
mal_digestif_Non	-0.072	0.230	0.067	-7.418	-0.057	0.162	0.042	-5.901
mal_digestif_Oui	0.931	2.980	0.067	7.418	0.741	2.100	0.042	5.901
mal_psychiques_Non	0.029	0.036	0.006	2.313	-0.049	0.112	0.018	-3.874
mal_psychiques_Oui	-0.223	0.276	0.006	-2.313	0.374	0.862	0.018	3.874
secu_Non	0.699	3.960	0.099	9.036	0.128	0.148	0.003	1.653
secu_Oui	-0.142	0.802	0.099	-9.036	-0.026	0.030	0.003	-1.653
<1mois	0.024	0.014	0.001	0.671	0.268	1.845	0.066	7.382
1-6 mois	0.386	1.809	0.050	6.439	-0.091	0.111	0.003	-1.509
6-24 mois	-0.442	1.289	0.031	-5.060	0.044	0.014	0.000	0.506
>2ans	-0.367	0.855	0.020	-4.109	-0.845	5.053	0.109	-9.469
b_douches_Non	-0.054	0.097	0.007	-2.317	0.074	0.205	0.012	3.197
b_douches_Oui	0.121	0.216	0.007	2.317	-0.167	0.459	0.012	-3.197
vestiaire_Non	-0.107	0.355	0.021	-4.178	-0.016	0.009	0.001	-0.643
vestiaire_Oui	0.199	0.663	0.021	4.178	0.031	0.017	0.001	0.643
machines_Non	0.747	4.029	0.099	9.016	-0.848	5.784	0.127	-10.238
machines_Oui	-0.132	0.713	0.099	-9.016	0.150	1.023	0.127	10.238
<=1/semaine	0.316	0.478	0.011	3.018	-1.059	5.966	0.124	-10.099
>1/semaine	-0.035	0.053	0.011	-3.018	0.117	0.658	0.124	10.099

Dim.5	ctr	cos2	v.test		
Homme	0.031	0.045	0.002	1.405	
Femme	-0.078	0.113	0.002	-1.405	
18-29 ans	0.702	5.001	0.090	8.595	
30-39 ans	0.205	0.632	0.012	3.202	
40-49 ans	-0.124	0.278	0.006	-2.191	
>=50 ans	-0.355	2.824	0.065	-7.316	
France/DOM-TOM	-0.002	0.000	0.000	-0.064	
Europe	-0.206	0.241	0.004	-1.814	
Afrique	-0.066	0.113	0.003	-1.526	
Autres	1.192	3.519	0.055	6.759	
nv_lycee_Non	-0.109	0.454	0.017	-3.701	
nv_lycee_Oui	0.153	0.642	0.017	3.701	
pb_fr_Non	-0.048	0.127	0.012	-3.101	
pb_fr_Oui	0.243	0.642	0.012	3.101	
couple_Non	-0.105	0.605	0.057	-6.876	
couple_Oui	0.549	3.178	0.057	6.876	
enfant_Non	0.384	4.787	0.143	10.853	
enfant_Oui	-0.372	4.638	0.143	-10.853	
manche_Non	-0.009	0.004	0.000	-0.475	
manche_Oui	0.032	0.014	0.000	0.475	
dons_Non	-0.203	2.162	0.159	-11.450	
dons_Oui	0.783	8.329	0.159	11.450	
remuneration_Non	0.134	0.938	0.070	7.609	
remuneration_Oui	-0.526	3.695	0.070	-7.609	
presta_Non	0.005	0.001	0.000	0.147	
presta_Oui	-0.005	0.001	0.000	-0.147	
animal_Non	-0.013	0.011	0.003	-1.563	
animal_Oui	0.222	0.184	0.003	1.563	
<1an	0.897	7.007	0.122	10.045	
[1-3ans[-0.253	0.954	0.019	-3.923	
[3-10ans[0.016	0.006	0.000	0.321	
>=10ans	-0.211	0.929	0.021	-4.118	
drogue_Non	0.085	0.441	0.081	8.177	

drogue_Oui	-0.950	4.909	0.081	-8.177	
drogue_reg_Non	0.078	0.380	0.099	9.036	
drogue_reg_Oui	-1.267	6.154	0.099	-9.036	
Jamais	-0.091	0.208	0.005	-2.042	
<=1/sem	-0.040	0.025	0.001	-0.647	
>1/sem	0.117	0.340	0.008	2.615	
alcool_risk_Non	-0.086	0.336	0.016	-3.671	
alcool_risk_Oui	0.190	0.742	0.016	3.671	
incapacite_Non	-0.007	0.002	0.000	-0.283	
incapacite_Oui	0.014	0.004	0.000	0.283	
invalide_Non	-0.087	0.449	0.062	-7.176	
invalide_Oui	0.714	3.671	0.062	7.176	
maladie_Non	-0.217	1.660	0.054	-6.685	
maladie_Oui	0.250	1.916	0.054	6.685	
mal_cardio_Non	0.010	0.005	0.001	0.682	
mal_cardio_Oui	-0.059	0.032	0.001	-0.682	
mal_respi_Non	-0.032	0.060	0.010	-2.836	
mal_respi_Oui	0.308	0.584	0.010	2.836	
mal_metabol_Non	0.032	0.064	0.016	3.605	
mal_metabol_Oui	-0.489	0.976	0.016	-3.605	
mal_digestif_Non	-0.011	0.008	0.002	-1.155	
mal_digestif_Oui	0.145	0.099	0.002	1.155	
mal_psychiques_Non	-0.159	1.480	0.195	-12.675	
mal_psychiques_Oui	1.224	11.375	0.195	12.675	
secu_Non	0.376	1.571	0.029	4.859	
secu_Oui	-0.076	0.318	0.029	-4.859	
<1mois	0.208	1.362	0.040	5.715	
1-6 mois	-0.499	4.143	0.084	-8.321	
6-24 mois	0.410	1.518	0.027	4.689	
>2ans	-0.225	0.441	0.008	-2.521	
b_douches_Non	-0.012	0.007	0.000	-0.530	
b_douches_Oui	0.028	0.016	0.000	0.530	
vestiaire_Non	-0.097	0.405	0.018	-3.807	
vestiaire_Oui	0.181	0.755	0.018	3.807	
machines_Non	0.228	0.514	0.009	2.750	
machines_Oui	-0.040	0.091	0.009	-2.750	
<=1/semaine	0.345	0.778	0.013	3.286	
>1/semaine	-0.038	0.086	0.013	-3.286	

Categorical variables (eta2)

	Dim.1	Dim.2	Dim.3	Dim.4	Dim.5	
sexe	0.220	0.013	0.000	0.078	0.002	
age_cat	0.026	0.204	0.033	0.282	0.132	
paysnais_rap2	0.228	0.023	0.463	0.016	0.059	
nv_lycee	0.041	0.027	0.040	0.001	0.017	
pb_fr	0.003	0.044	0.366	0.001	0.012	
couple	0.001	0.000	0.009	0.065	0.057	
enfant	0.002	0.074	0.070	0.005	0.143	
manche	0.505	0.000	0.016	0.008	0.000	
dons	0.006	0.000	0.019	0.010	0.159	
remuneration	0.087	0.072	0.001	0.078	0.070	
presta	0.000	0.192	0.255	0.046	0.000	
animal	0.115	0.006	0.042	0.055	0.003	
debut_rue_cat	0.190	0.131	0.034	0.040	0.135	
drogue	0.300	0.023	0.003	0.319	0.081	
drogue_reg	0.300	0.015	0.000	0.327	0.099	
fr_alcool	0.542	0.023	0.062	0.029	0.009	
alcool_risk	0.524	0.008	0.000	0.003	0.016	
incapacite	0.006	0.155	0.032	0.001	0.000	
invalide	0.012	0.193	0.056	0.003	0.062	

maladie		0.006	0.546	0.072	0.028	0.054	
mal_cardio		0.016	0.221	0.056	0.008	0.001	
mal_respi		0.000	0.081	0.004	0.003	0.010	
mal_metabol		0.047	0.112	0.053	0.004	0.016	
mal_digestif		0.027	0.068	0.067	0.042	0.002	
mal_psychiques		0.005	0.160	0.006	0.018	0.195	
secu		0.119	0.119	0.099	0.003	0.029	
der_csmed		0.106	0.177	0.083	0.131	0.113	
b_douches		0.300	0.004	0.007	0.012	0.000	
vestiaire		0.039	0.025	0.021	0.001	0.018	
machines		0.021	0.012	0.099	0.127	0.009	
douches		0.116	0.001	0.011	0.124	0.013	

Supplementary categories

		Dim.1	cos2	v.test		Dim.2	cos2	v.test
CSR		-0.617	0.355	-17.100		0.208	0.040	5.762
CR		0.259	0.034	5.275		-0.190	0.018	-3.862
RSC		1.153	0.298	15.660		-0.201	0.009	-2.734

		Dim.3	cos2	v.test		Dim.4	cos2	v.test
CSR		-0.084	0.007	-2.320		0.074	0.005	2.039
CR		0.076	0.003	1.547		-0.068	0.002	-1.390
RSC		0.082	0.001	1.110		-0.069	0.001	-0.939

		Dim.5	cos2	v.test
CSR		-0.095	0.008	-2.637
CR		0.110	0.006	2.238
RSC		0.050	0.001	0.676

Supplementary categorical variables (eta2)

	Dim.1	Dim.2	Dim.3	Dim.4	Dim.5		
typ_recours		0.449	0.040	0.007	0.005	0.009	

Figure C. Représentation du nuage des individus dans le premier plan factoriel. Enquête HYTPEAC, 2011

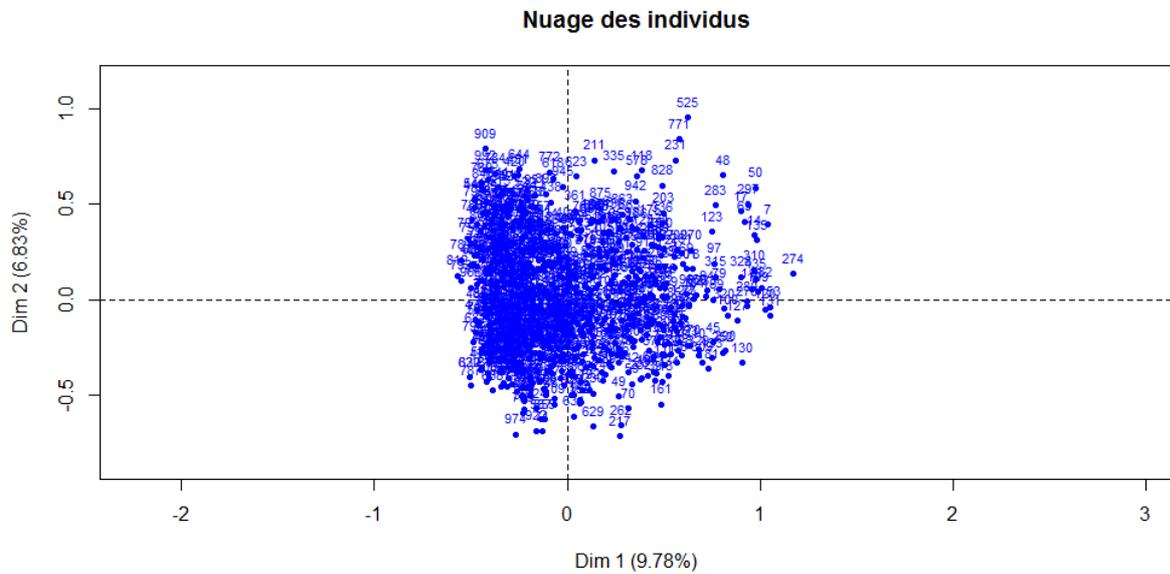


Figure D. Représentation des variables actives et supplémentaires du premier plan factoriel individus. Enquête HYTPEAC, 2011

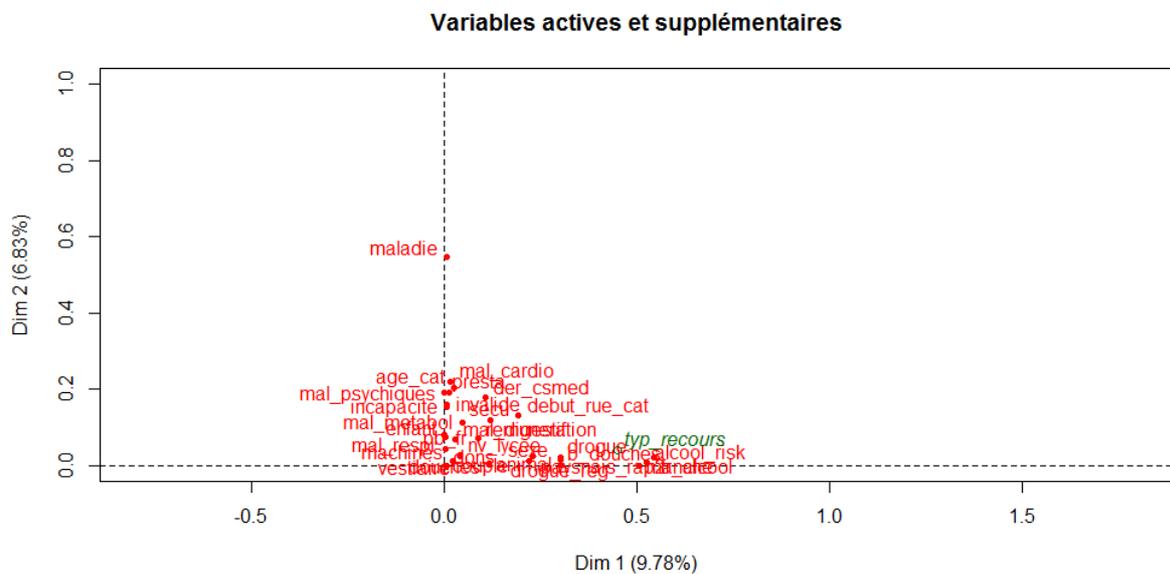
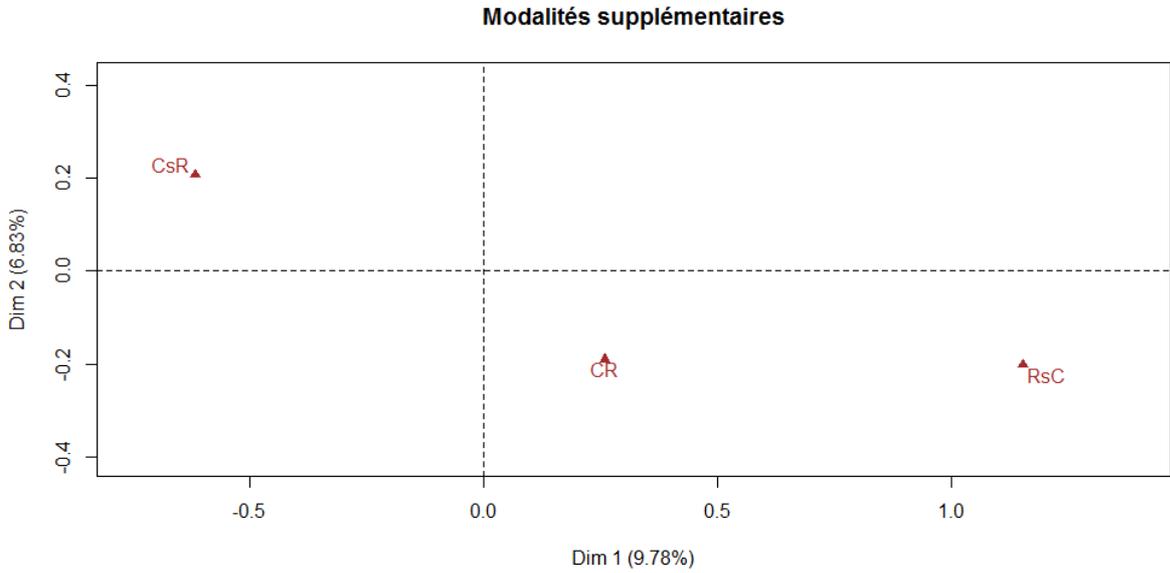


Figure E. Représentation des modalités supplémentaires dans le premier plan factoriel. Enquête HYTPEAC, 2011



Annexe 5. Caractéristiques des non-recourants selon la raison de leur non-recours.

	Non-demande		Non accès		Non information	
	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]	n	Proportion estimée % [IC95%]
Sexe						
Homme	147	93.8 [87.8, 96.9]	22	85.3 [40.5, 98.0]	9	96.4 [74.4, 99.6]
Femme	13	6.2 [3.1, 12.2]	2	14.8 [2.0, 59.5]	1	3.6 [0.4, 25.6]
Classes d'âge						
[18-30 ans[16	15.1 [7.7, 27.5]	7	34.4 [14.5, 61.9]	4	57.7 [20.4, 87.9]
[30-40 ans[35	23.9 [15.2, 35.5]	6	27.3 [12.8, 49.0]	1	9.0 [1.2, 44.9]
[40-50 ans[53	28.1 [19.4, 38.8]	5	20.9 [6.4, 50.3]	5	33.3 [9.7, 69.9]
≥ 50 ans	56	32.9 [21.6, 46.6]	6	17.4 [5.7, 42.3]	0	0
Lieu de naissance						
France/DOM-TOM	116	57.5 [40.8, 72.7]	10	51.5 [23.0, 79.1]	1	4.5 [0.5, 30.3]
Europe	28	26.3 [12.2, 47.8]	5	14.4 [4.4, 38.1]	5	27.0 [8.2, 60.6]
Afrique	13	12.9 [6.0, 25.6]	7	28.2 [11.4, 54.5]	4	68.5 [34.6, 89.9]
Autres pays	3	3.3 [1.0, 11.1]	2	5.9 [1.4, 21.1]	0	0
Pb en français						
Non	129	69.2 [48.8, 84.1]	12	53.9 [31.9, 74.4]	1	4.5 [0.5, 30.1]
Oui	31	30.8 [15.9, 51.2]	12	46.1 [25.6, 68.1]	9	95.5 [69.7, 99.5]
Durée de vie sans domicile (début)						
< 1 an	13	16.9 [5.0, 44.1]	8	40.3 [21.7, 62.2]	6	51.4 [16.8, 84.6]
[1-3 ans[10	6.8 [2.9, 15.0]	6	27.9 [14.2, 47.6]	1	3.6 [0.4, 25.6]
[3-10 ans[40	29.2 [18.5, 42.8]	4	17.5 [2.8, 60.7]	3	45.1 [12.8, 82.0]
≥ 10 ans	94	47.1 [34.0, 60.6]	5	14.3 [4.3, 38.6]	0	0
Consommation d'alcool à risque						
Non	52	35.3 [25.1, 47.0]	11	51.6 [30.2, 72.5]	6	70.3 [32.8, 92.0]
Oui	105	64.7 [53.0, 74.9]	12	48.4 [27.5, 69.8]	4	29.7 [8.0, 67.2]
Consommation régulière de drogues						
Non	129	79.5 [66.6, 88.4]	22	91.3 [66.8, 98.2]	10	100
Oui	31	20.5 [11.6, 33.4]	2	8.7 [1.8, 33.3]	0	0
Présence d'un animal						
Non	129	87.1 [77.4, 93.0]	19	87.2 [64.7, 96.2]	10	100
Oui	29	12.9 [7.0, 22.6]	5	12.3 [3.8, 35.3]	0	0
Mendicité						
Non	60	39.3 [25.2, 55.5]	8	29.1 [12.9, 53.3]	4	71.3 [33.9, 92.3]
Oui	97	60.7 [44.5, 74.8]	16	70.9 [46.7, 87.1]	5	28.7 [7.7, 66.1]
Rémunération						
Non	149	90.5 [77.0, 96.4]	23	98.9 [91.8, 99.9]	8	84.7 [46.8, 97.2]
Oui	7	9.5 [3.6, 23.0]	1	1.1 [0.1, 8.2]	2	15.3 [2.8, 53.2]
Prestations sociales						
Non	80	57.1 [46.0, 67.5]	17	63.7 [42.2, 80.8]	10	100
Oui	76	42.9 [32.5, 54.0]	7	36.3 [19.2, 57.8]	0	0
Couverture médicale						
Non	52	36.5 [26.4, 48.1]	11	35.1 [15.1, 62.3]	7	73.9 [35.1, 93.7]
Oui	105	63.5 [52.0, 73.6]	13	64.9 [37.8, 84.9]	3	26.1 [6.3, 65.0]

Annexe 6. Principales caractéristiques des personnes sans domicile avec qui des entretiens qualitatifs ont été réalisés

Ces entretiens, sauf celui avec Gérard, ont été réalisés dans le cadre de missions pour l'Observatoire du Samusocial de Paris, l'une en 2005-2006, l'autre en 2015-2016. Les prénoms indiqués ont été changés.

Certains noms n'apparaissent pas dans l'analyse proposée ci-dessus. Nous rappelons que nous avons choisi de nous concentrer sur certains individus pour éviter la dispersion dans la lecture. Mais tous ces cas ont été utilisés pour réaliser la comparaison par induction analytique.

Albert

Age : 48

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : accueil de jour du Samusocial de Paris, 3 entretiens entre avril et juin 2006

Situation par rapport à l'emploi : sans diplôme et sans emploi. A travaillé dans une association d'aide aux toxicomanes. Cherche dans « l'associatif » mais veut d'abord être dans un hébergement stable

Situation familiale : célibataire, sans enfant

Ressources économiques : RMI et mendicité

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non

Situation par rapport à l'hébergement : alterne entre plusieurs hébergements d'urgence et une station de métro du centre de Paris

Gérard

Age : 49

Nationalité : Belge

Lieux et dates des entretiens : maison relais du Samusocial de Paris, janvier 2009

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. Il a été agent de sécurité, saisonnier dans la récolte des fruits et légumes, spectacle de rue (dont « cracheur de feu »)

Situation familiale : célibataire, 2 enfants, 4 petits-enfants

Ressources économiques : Allocation adulte handicapé

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non

Situation par rapport à l'hébergement : occupe une place en maison relais

Philippe

Age : 50

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : accueil de jour du Samusocial de Paris, novembre 2006

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. A travaillé dans la restauration, puis a été agent de sécurité incendie et cherche dans ce domaine

Situation familiale : 2 mariages, 3 enfants (âgés de 28, 25 et 22) qu'il dit ne pas avoir vu depuis 1989 pour le 1er mariage, le second se passe mal, il cherche à divorcer de son épouse

Ressources économiques : RMI et mendicité

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non

Situation par rapport à l'hébergement : depuis 3 mois en hébergement, au centre dit « Boulevard Ney », grâce à des prolongations liées à un suivi social

Bertrand

Age : 34

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : accueil de jour du Samusocial de Paris, mars 2006

Situation d'emploi : sans emploi. A été responsable de magasin (Leader Price) pendant quelques mois, puis vient de trouver un emploi de caissier

Situation familiale : célibataire, pas en couple, pas d'enfant

Ressources économiques : RMI et mendicité

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : prison avec sursis

Situation d'hébergement : hébergé au CHU Yves Garel depuis un mois, grâce à des prolongations

Patrice

Age : 36

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : accueil de jour du Samusocial de Paris, mars 2006

Situation par rapport à l'emploi : en emploi. Occupe un CDD de 6 mois pour espérer ensuite un CDI mais pas de précision sur le contenu de l'emploi. A réalisé auparavant quelques missions d'intérim.

Situation familiale : célibataire, en couple, sans enfant

Ressources économiques : salaires et mendicité

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : ASE (à 8 ans) et prison

Situation par rapport à l'hébergement : hébergé pour une semaine dans au CHU Yves Garel

Robert

Age : 55

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : accueil de jour du Samusocial de Paris, juin 2006

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. CAP de boulanger-pâtissier, puis a fait beaucoup de « petits boulots » : plomberie, électricité, chauffage, sanitaires, toiture. Il a ensuite été « employé forain » pendant 10 ans (1990-2000), mais a arrêté parce qu'il s'est rendu compte que n'étant pas déclaré, il n'aurait droit à rien plus tard (a vérifié à l'ANPE). Donc il a « pété un câble » et a arrêté de travailler

Situation familiale : divorcé. A été marié pendant 13 ans, et a 4 enfants

Ressources économiques : RMI

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non

Situation par rapport à l'hébergement : ne recourt plus aux hébergements sociaux. Il dort depuis 6 mois dans une camionnette appartenant à un commerçant, qu'il aide sur le marché en échange

Hubert

Age : 58

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : accueil de jour du Samusocial de Paris, juin 2006

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. Il a fait de nombreux petits boulots dans la cuisine (couper la viande), a vendu sur des marchés « toute sorte de merdes » (légumes, blousons...), a d'abord été ouvrier puis conducteur d'hélicoptère dans l'armée (où il est resté pendant 8 ans). Il a travaillé aussi dans une industrie de chimie. Et au bout d'un moment, il a été dans « le trafic ».

Situation familiale : célibataire, en couple, pas d'enfant ni d'épouse mentionnés

Ressources économiques : RMI

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : ASE et prison

Situation par rapport à l'hébergement : alterne entre des nuits en hébergement d'urgence et son « coin », un muret non loin de l'accueil de jour

Dominique

Age : 37

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : centre d'hébergement d'urgence Yves Garel, avril 2006

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. A « fait plein de trucs » auparavant : magasinier, pâtissier, peintre en bâtiment, maçon, ferronnier

Situation familiale : célibataire, en couple. A eu une compagne et un enfant avec elle, ils sont morts dans un accident de voiture

Ressources économiques : sans ressources. En demande de l'Allocation adulte handicapé pour handicap psychique

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : ASE et prison

Situation par rapport à l'hébergement : alterne entre un centre d'hébergement d'urgence où il peut rester une semaine et une station de métro, dans le Nord-Est de Paris

Sofiane

Age : 42

Nationalité : Algérien

Lieux et dates des entretiens : accueil de jour du Samusocial de Paris, juin 2006

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. A travaillé dans l'hôtellerie, en Algérie et espère trouver dans ce domaine en France

Situation familiale : célibataire

Ressources économiques : sans ressources

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : pas évoqué

Situation par rapport à l'hébergement : après quelques mois en CHRS, il sollicite les hébergements d'urgence

Amaria

Age : 30

Nationalité : Française

Lieux et dates des entretiens : centre d'hébergement d'urgence Yves Garel, mars 2006

Situation par rapport à l'emploi : pas abordé

Situation familiale : célibataire

Ressources économiques : pas abordé

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non

Situation par rapport à l'hébergement : depuis 3 mois à Garel, prolongée pour raisons de protection de potentiels agresseurs sexuels

Patrice

Age : 48

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : accueil de jour du Samusocial de Paris, novembre 2006

Situation par rapport à l'emploi : vit de « petits boulots à droite à gauche », notamment des ménages. A été terrassier et cherche « un vrai job » dans le bâtiment

Situation familiale : célibataire, sans enfant

Ressources économiques : salaires

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : ASE et prison

Situation par rapport à l'hébergement : hébergé pendant 2 semaines dans un CHU géré par l'Armée du salut

Lamine

Age : 48

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : une plaque de chaleur dans une rue du 18ème arrondissement de Paris, en octobre 2015

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. A travaillé dans l'hôtellerie-restauration, notamment room service dans un grand hôtel parisien.

Situation familiale : célibataire, pas en couple, pas d'enfant

Ressources économiques : sans ressources (RMI actuellement bloqué sans qu'il ne comprenne pourquoi)

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : prison

Situation par rapport à l'hébergement : installé depuis 8 ans sur cette plaque de chaleur, sans recourir aux hébergements sociaux (hormis quelques passages en structures médicalisées)

Thierry

Age : 48

Nationalité : Français

Lieux et dates des entretiens : cabane aménagée dans un souterrain localisé entre un commissariat et un hôtel de luxe, dans un arrondissement de l'Ouest parisien, octobre 2015

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. « C'est pas dans mes projets ».

Situation familiale : célibataire, avec un enfant

Ressources économiques : RSA

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non

Situation par rapport à l'hébergement : installé depuis 10 ans dans cette cabane, avec recours très rares aux hébergements d'urgence

Mathieu

Age : 63

Nationalité : Belge

Lieux et dates des entretiens : une tente sur un talus du périphérique dans le nord-ouest de Paris, novembre 2015

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. Mais il a « tout fait » : manœuvre dans le bâtiment, facteur, maçon, mécanicien, échafaudier, chef magasinier dans une maison de

disques. Puis des petits boulots de courte durée, en particulier chauffagiste ou conducteur de machines (pelleteuse). Son dernier emploi a été un travail non déclaré : ferrailleur.

Situation familiale : divorcé, en couple, pas d'enfant

Ressources économiques : mendicité

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : prison

Situation par rapport à l'hébergement : installé avec son chien dans sa tente sur un talus du périphérique depuis 5 ans

Micheline

Age : 82

Nationalité : Française

Lieux et dates des entretiens : sur une place dans le 18ème arrondissement de Paris, octobre 2015

Situation par rapport à l'emploi : retraitée. A travaillé pendant 45 ans dans une imprimerie

Situation familiale : célibataire, sans enfant

Ressources économiques : dispose d'un héritage élevé, d'un logement dont elle est propriétaire avec sa sœur mais est sous tutelle. Sa sœur, avec qui elle vit, pratique la mendicité tous les jours

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non

Situation par rapport à l'hébergement : elle était avec sa sœur dans un CHRS 4 mois auparavant, mais elle n'a pas pu y rester. Installée depuis sur la place publique

Vladimir

Age : 74

Nationalité : Polonais

Lieux et dates des entretiens : sa camionnette en bordure du bois de Boulogne, octobre 2015

Situation par rapport à l'emploi : retraité, ancien ingénieur en Pologne

Situation familiale : célibataire, pas en couple, pas d'enfant évoqué

Ressources économiques : minimum vieillesse

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non

Situation par rapport à l'hébergement : installé en bordure du bois de Boulogne depuis 12 ans

Abdel

Age : 35

Nationalité : Marocain

Lieux et dates des entretiens : un local technique sur les quais de Seine, vers le centre de Paris, octobre 2015

Situation par rapport à l'emploi : sans emploi. A multiplié les "petits boulots", sans précision

Situation familiale : célibataire

Ressources économiques : RSA

Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non

Situation par rapport à l'hébergement : a été dans un CHRS mais n'a pas été renouvelé. Occupe le local depuis 6 mois

Ismail

Age : 80

Nationalité : Marocain

Lieux et dates des entretiens : une tente dans le bois de Boulogne, novembre 2015
Situation par rapport à l'emploi : retraité. A travaillé dans la restauration et a été jardinier
Situation familiale : célibataire
Ressources économiques : minimum vieillesse
Trajectoire institutionnelle (ASE, prison) : non
Situation par rapport à l'hébergement : installé dans le bois de Boulogne depuis 20 ans